

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NÎMES

IX^e SÉRIE
TOME LXXXIX
Année 2015



ACADÉMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NÎMES (Gard)

2016

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

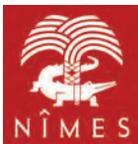
www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86



Fabriqué en France

Pour le compte de l' Académie de Nîmes
16, rue Dorée - 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la ville de Nîmes
et du Conseil Général du Gard



Dépot Légal : 4^e trimestre 2016
le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
Secrétaire Perpétuel

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 8 FÉVRIER 2015

Didier MARTIN, préfet du Gard	
Allocution	7
Jean Paul BORÉ, conseiller régional, délégué à la jeunesse, la lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie	
Allocution	11
Daniel-Jean VALADE, représentant M. le sénateur-maire de la Ville de Nîmes, Jean-Paul Fournier	
Allocution	17
Robert CHAMBOREDON, président sortant	
Compte rendu des travaux académiques de l'année 2014.....	21
Jean-Louis MEUNIER, président de l'Académie	
Discours de prise de fonction, « Il doit être constant l'effort pour s'élever » (Christian Liger)	31
Robert CHAMBOREDON, président du jury	
Prix Forado, édition 2015	41

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2015

Micheline POUJOLAT, membre résidant	
Velázquez, Goya, Picasso, trois tableaux, trois représentations de la guerre	45
Bernard FÉVRIER, correspondant	
Les notaires royaux de Vergèze, témoins privilégiés de leur temps (1614-1791).....	61
Pascal GOUGET, membre résidant	
L. Luca Cavalli-Sforza, l'histoire de l'humanité retrouvée par la génétique	81
Alain PENCHINAT, membre résidant	
Liberté, Égalité, (Fraternité). Petite théorie sur une grande devise qui flotte.....	103

Aenny HERRMANN, membre non résidant	
Deux félibres dans la guerre 1914-1918 :	
Paul Vézian (1869-1952) et Louis Abric (1886-1953)	119
Sabine TEULON-LARDIC, membre non résidant	
<i>Les Noces de Figaro</i> de Mozart au théâtre de Nîmes	
(1818) dans l'arrangement de Castil Blaze :	
les imbroglios d'un transfert culturel	139
Michel BELIN, correspondant	
La justice restaurative : une justice humaniste.....	165
Michel FOURNIER, correspondant	
Le député gardois François Fournier, ses actions	
à la Chambre durant la guerre 1914-1918.....	189
Vanessa RITTER, membre résidant	
Le Prince Hordjédef, un sage méconnu de l'ancienne Égypte	211
Claude LARNAC, correspondant	
Du gnomon à la nef solaire de Tavel.....	233
Jean KREBS, correspondant	
Des Cévennes à la Chine. La vie aventureuse	
d'Émile Rocher (1846-1924)	249
Luc SIMULA, correspondant	
1980 – 2020 : le nouvel âge des inégalités ?.....	271
Victor LASSALLE, membre honoraire	
L'église du Thor (Vaucluse) et la fin de	
la protorennaissance romane en Provence	297
Charles PUECH, membre résidant	
Luc Tangorre. Viols et récidive	325

III – L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Composition du bureau pour l'année 2015	335
Membres d'honneur et membres honoraires	336
Membres résidents	338
Membres non résidents	340
Correspondants	342
Académies, Sociétés savantes et organismes correspondants	346

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 8 FÉVRIER 2015

ALLOCUTION de M. Didier MARTIN Préfet du Gard

Monsieur le Président,
Monsieur le Président sortant,
Monsieur le Professeur et Membre de l'Institut,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les Académiciens et Correspondants de
l'Académie,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de participer pour la deuxième année consécutive à cette séance publique qui inaugure l'année académique 2015 en présence de nombreuses personnalités que je salue. Je souhaite également remercier le président Chamboredon pour l'action qu'il a conduite en 2014 en relation avec le secrétaire perpétuel Alain Aventurier et féliciter le président Meunier qui lui succède. Nous sommes tous impatients d'écouter la conférence du professeur Michel. Mon introduction sera donc courte. Je voudrais profiter de cette rentrée et de votre compagnie pour vous parler de deux sujets.

D'abord je veux vous parler de l'Académicien et du Préfet

Rien ne prédestinait le serviteur de l'État à rencontrer les serviteurs des Muses :

- Vous êtes immortels, alors que l'espérance de vie professionnelle d'un préfet dans un département est,

vous le savez, toujours hautement aléatoire et souvent réduite.

- Vous honorez les belles-lettres, vous récompensez les chercheurs et vous favorisez l'esprit de finesse, tandis que le préfet ne fait qu'appliquer les lois et décrets avec un esprit de géométrie, comme dirait Pascal, puisque la loi ne saurait donner lieu à négociation.

Bref le laurier qui orne le sceau de votre Académie ne pousse pas à côté du chêne et du laurier qui figurent sur mon uniforme. D'ailleurs les premiers protecteurs de votre Académie étaient plutôt les évêques de Nîmes. D'autres académies ont pour protecteur le maire de la ville. C'est le cas à Bordeaux, ville qui m'est chère.

Pourtant je suis parmi vous aujourd'hui, parce que Jean-Baptiste Dubois, le premier préfet du Gard a eu à cœur de faire revivre votre Académie, dissoute pendant la Terreur en 1793. Comme vous le savez, depuis cet arrêté préfectoral de 1801, approuvé par le ministre de l'Intérieur, le préfet du Gard bénéficie d'une présidence d'honneur.

Pour certains commentateurs chagrins, le cardinal de Richelieu avait créé l'Académie Française dans le dessein de contrôler la vie intellectuelle et littéraire française. Apparemment vous ne craignez pas que le préfet du Gard emboîte le pas du cardinal, et tente de juguler ou de brider votre activité. Vous avez raison, et je vous remercie de votre confiance. Je suis ici surtout pour constater la richesse de votre programme et pour vous en féliciter.

Je voudrais finir en parlant d'échanges avec Midi-Pyrénées

Vous le savez, à la faveur du nouveau découpage administratif de la France en 13 régions, devenu Loi de la République il y a quelques jours, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées vont former une seule et même région. Les conseils régionaux et les préfetures vont s'atteler à la tâche pour que cette fusion permette les avantages attendus, notamment économiques.

Mais je suis sûr qu'au-delà de ces considérations administratives, nos deux régions ont beaucoup de choses à se dire sur le plan culturel. Il y a la langue, l'occitan, qui est un héritage commun. Ce n'est pas le seul : faut-il rappeler ici que les lettres patentes de Louis XIV en date

du 10 août 1682 pour l'établissement de l'Académie royale de Nîmes avaient été enregistrées le 27 mars 1683 au Parlement... de Toulouse ?

Il serait à mon avis précieux qu'une académie comme la vôtre se penche sur ces questions. Et pourquoi pas, vous pourriez tisser des liens avec vos consœurs de Midi-Pyrénées. Il y a la très ancienne Académie des Jeux floraux de Toulouse, créée par lettres patentes en 1694, mais qui fonctionnait depuis 1323 ! Elle peut se targuer de correspondants prestigieux (Ronsard, Victor Hugo, Voltaire). Vous avez de nombreuses raisons de vous entendre : Frédéric Mistral, qui a passé son baccalauréat à Nîmes, en fut lui aussi correspondant. Cette académie a compté parmi ses membres, d'illustres Gardois : Gaston Doumergue, le président de la République né à Aigues-Vives, et le Nîmois André Chamson, qui fut résistant et dirigea l'évacuation des chefs-d'œuvre du musée du Louvre avant l'arrivée des troupes allemandes.

Je peux aussi vous citer l'Académie de Montauban qui reçoit ses lettres patentes de Louis XV en 1744, ou encore de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, qui a compté parmi ses membres l'éminent mathématicien Pierre de Fermat. Ces trois académies sont d'ailleurs membres comme votre compagnie, de la Conférence nationale des Académies des sciences, lettres et arts qui réunit sous l'égide de l'Institut de France trente et une Académies de France.

Pour conclure, je déclare ouverte l'année académique 2015 et vous souhaite des travaux particulièrement fructueux. Je vous remercie de votre attention.

ALLOCUTION
de M. Jean Paul BORÉ

Conseiller régional
Délégué à la jeunesse,
la lutte contre les discriminations,
le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

Monsieur le Préfet, président d'honneur de l'Académie de Nîmes
Monsieur le Sénateur du Gard, maire de Nîmes,
Monsieur le Représentant du président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les Élus,
Monsieur le Président de l'Académie,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs,

Je ne dissimulerai pas mon plaisir à représenter Damien Alary, président de la Région à votre assemblée. Il m'a fait cet honneur et j'en mesure toute l'importance. En préparant ce propos, il m'est spontanément venu à l'esprit le discours prononcé ici même par le préfet Hugues Bousiges en 2013, nous informant de son initiative de Semaine de la fraternité. Les événements survenus à Aigues-Mortes et au Cailar en 2012 avaient justifié très justement à ses yeux l'intérêt de montrer une France fraternelle.

Monsieur le Préfet, vous avez eu une réaction d'aussi grande importance en réunissant très vite après les abominations du mois de

janvier qui ont meurtri nos chairs républicaines, la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et en lui fixant une nouvelle feuille de route à la hauteur des enjeux de l'heure.

Au plus haut niveau de l'État, des dispositions sont prises en direction de toute la société. Nous sommes tous concernés. Nous avons entendu dire de grandes choses nous ramenant à l'essentiel, à la vie, bien supérieure à tout le reste. Comme bien d'autres, j'ai ressenti le besoin de faire une pause dans la course imposée par les contingences matérielles. Nous ne pouvons pas tourner la page et retourner à nos habitudes.

Je me suis alors posé la question : « Tu vas t'adresser à des gens lettrés, compétents, riches de culture, sachant prendre toute la hauteur nécessaire à l'observation, non pas du temps qui passe, mais pour donner une lecture sage, posée de thèmes fondamentaux. Que leur dire ? En quoi être utile ? Ces personnalités ne sont pas des moines retirés de tout, contrairement d'ailleurs aux héros martyrisés de Tibhirine qui eux, étaient parmi la population », me disais-je. Mon respect est évidemment total pour les moines retirés de tout, surtout pour les producteurs d'excellentes liqueurs, mais je me demande toujours cependant, en quoi l'on peut être utile au monde, quand on est complètement retiré de tout, précisément.

Lorsque l'on sait combien tous les obscurantismes et autres fascismes de la terre vouent une haine farouche à l'instruction, à l'art, à la culture, à tout ce qui fit que des hommes purent rester des hommes dans l'enfer concentrationnaire, si bien décrit par le pasteur Bonifas ou le bâtonnier Bedos, ou encore (pardon de citer ma famille) mon père et tous les rescapés de l'horreur, je suis tenté de penser indispensable de mettre en mouvement toutes les richesses intellectuelles dont nous disposons, car c'est l'arme, de loin la plus efficace pour faire reculer toutes les haines.

Que resterait-il de l'art, de la culture, dans un monde où la terreur serait permanente, un monde où la guerre et la peur de l'autre prendraient le pas sur la fraternité ? Nous n'oublions pas comment la science fut utilisée par ces fameux 43 médecins nazis au nom de la pureté de la race arienne, dont le bourreau suprême, Joseph Mengele à Auschwitz. « Un élève studieux passionné de musique, d'art et de ski qui avait un doctorat », disaient de lui ses pairs. Ce n'était donc pas

un docteur Mabuse pour ne pas citer des personnages contemporains qui se prennent pour des médecins. N'oublions jamais les larmes d'Einstein après avoir découvert ce qu'il ne pouvait plus contrôler, car son utilisation n'est pas neutre. Et les monstres de janvier, d'où venaient-ils ? De quelle planète ?

Comment faire en sorte que ne puissent germer dans nos sociétés des graines aussi malfaisantes, qu'aucune menace de quelque sanction que ce soit, fût-elle suprême, ne fait pas reculer ? Quelle autre alternative à la bonté, à la fraternité ?

J'aime beaucoup Aragon mais j'en ai assez de lui donner raison quand, dans ce beau texte « Épilogue », il nous dit : « Vous n'aurez rien appris de nos illusions, rien de nos faux pas compris. Nous ne vous aurons à rien servi, vous devrez à votre tour payer le prix, car tout est remis en cause, du moment que l'homme de l'homme est comptable. »

Loin de moi l'idée saugrenue de donner quelque conseil que ce soit à quiconque et ce, sans fausse modestie. C'est un appel au secours ! Un appel à toute l'intelligence de nos sociétés. Rien n'est plus urgent que de raisonner au sens le plus haut du terme et aider l'ensemble de la société à raisonner. Pour cela, il faut de la réflexion permanente sur le monde en évolution, sachant que tout ne peut être précisément légiféré.

On ne peut imposer à personne d'être fraternel et c'est pourtant l'essentiel. Donc la question des rapports humains devient première, devant toutes les autres. Elle doit donc être enseignée à tous les niveaux de la société puisqu'elle est la colonne vertébrale du vivre ensemble d'où découlent la solidarité, la laïcité. Ce génie-là de la France a été mis à mal et nous sommes tous comptables de le rétablir au nom même de tous ceux qui ont fait notre nation au prix de tant de guerres et de douleurs, pour arriver à écrire sa Constitution et ses lois qui fondent notre vivre ensemble. Oui, la vie est le bien le plus précieux et le plus fragile. N'en perdons pas conscience.

Mesdames, Messieurs, étant curieux de nature et ayant pu bénéficier de l'immense talent de votre secrétaire perpétuel dans la chose informatique, il m'a été aisé de parcourir les titres des 3 101 exposés recensés de 1682 à 2013, prononcés dans votre vénérable assemblée. Entre les textes de M. Eymar sur l'ostracisme et la tolérance et le non moins important mémoire sur la culture de l'huile de ricin

du sieur Fournier en 1809, le pasteur Aimé Bonifas avait eu vraiment toute sa place en 1982 pour parler du « Révisionnisme et « mythe » des camps de concentration nazis ». Ceux-là mêmes, considérés par le chef d'un parti français comme un détail de l'histoire.

Je me suis donc autorisé à vous rappeler pour terminer mon propos deux anniversaires terribles, en hommage à toutes les victimes de la barbarie, meurtri comme vous des événements subis par nos chairs républicaines, il y a un mois tout juste. Il s'agit du 70^e anniversaire de la libération des camps de concentration et le 100^e anniversaire du génocide arménien, symboles de la même barbarie, de la même ignominie, de la même négation de l'homme que les barbares ont fait subir à des Français, juifs, musulmans comme ils le font en Syrie en assassinant les journalistes ou otages, coupables seulement d'être là et représentant la civilisation humaine. Autant de moments où nous serons appelés, au-delà du souvenir de douleurs indicibles, à réfléchir ensemble en nous demandant pourquoi le « Serment de Buchenwald » du 19 avril 1945 a tant de mal à se frayer un chemin durable :

NOTRE IDÉAL EST LA CONSTRUCTION D'UN MONDE
NOUVEAU DANS LA PAIX ET LA LIBERTÉ.

Ils nous ont légué ce message éternel. Il nous appartient de le faire vivre, et nous en connaissons l'enjeu, celui dans lequel s'inscrit aussi l'Académie de Nîmes.

Mesdames, Messieurs, le Conseil régional sous la présidence de Damien Alary vient de prendre plusieurs initiatives. J'ai pu en faire part hier, lors d'une émouvante cérémonie au lycée Geneviève Anthonioz-de Gaulle où ont été apposées deux plaques ô combien symboliques : *Erasmus* et *Lycée sans racisme*. Dans la prochaine période, en partenariat avec le recteur de l'Académie, la devise républicaine « Liberté Égalité Fraternité » et les drapeaux français et européens seront désormais présents dans tous les lycées mais aussi dans les ER2C.

Cette semaine, j'ai saisi au nom du président Alary, le Conseil régional de la jeunesse pour lui confier la mission de travailler jusqu'en juin prochain sur le thème : « Valeurs de la République. Comment les

transmettre ? ». Nous verrons si, chemin faisant, nous copions sur votre assemblée qui remet des prix pour des travaux de recherche historique. Ces dispositions viennent compléter la décision d'une plus grande implication de la région dans la politique de la ville.

En vous remerciant pour votre attention, je me permets de vous souhaiter à toutes et tous une belle année pour votre société. Je veux saluer le président Robert Chamboredon et lui dire publiquement combien j'apprécie sa courtoisie et sa gentillesse. Je veux enfin souhaiter plein succès à Jean-Louis Meunier. Bonne chance Monsieur le Président !

ALLOCUTION
de M. Daniel-Jean VALADE¹,

représentant M. le Sénateur-Maire
de la Ville de Nîmes,
Jean-Paul FOURNIER

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Présidents de l'Académie de Nîmes,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie de Nîmes,
Chers Amis,

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser l'absence de M. le sénateur-maire de Nîmes, Jean-Paul Fournier, qui m'a demandé de le représenter lors de cette séance solennelle, ce que je fais donc, pour de multiples raisons, avec la plus grande joie.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je vous assure aussi simplement que solennellement, de l'attention que la Ville de Nîmes porte aux travaux de l'Académie. Elle incarne, en effet, un lieu de réflexion, d'action, d'équilibre, de créativité. Le seul fait que les communications qui y sont présentées doivent être inédites souligne l'exigence et l'ampleur des recherches que chacun de vous conduit, dans les domaines si différents et donc si constructifs où il agit.

1. M. Daniel-Jean Valade est membre résidant de l'Académie de Nîmes, adjoint au Maire de Nîmes, délégué à la Culture.

À l'heure où l'enseignement de l'histoire est mis à mal (il n'y a qu'à voir les lacunes aussi officielles que lamentables imposées aux programmes), l'Académie et la Municipalité se doivent d'affirmer notre fierté de Nîmois quant au fait que nous sommes la terre natale et donc intellectuellement fertile de Rabaut Saint-Etienne, de François Guizot, d'Adolphe Crémieux, de Bernard Lazare, de Jean Paulhan... que chacun, à leur manière et en leur temps, contribuèrent depuis Nîmes, qui les avait intellectuellement nourris, à faire avancer les idées progressistes qui sont la marque de notre pays.

Je voudrais, à cet instant, saluer la mémoire de l'un des vôtres qui était votre doyen et qui, directeur des Archives du Gard, germaniste expert et orateur d'envergure, vient de nous quitter. En Robert Debant, l'Académie a perdu un historien des idées, et tout particulièrement des religions. Je témoigne au sens propre du terme, ici, de l'importance essentielle que Monsieur Debant, alors en poste, a eue lors des inondations catastrophiques du 3 octobre 1988. Nos archives municipales étaient, évidemment, situées en sous-sol. Elles ont été noyées. Monsieur Debant a obtenu des Archives nationales la venue à Nîmes d'une antenne de décontamination des documents les plus précieux. Si notre mémoire municipale est toujours vivante, c'est grâce à lui...

Permettez-moi à présent de saluer votre président sortant, le professeur Robert Chamboredon, dont la compétence l'a conduit à l'une des chaires majeures du cursus universitaire. Sa prosodie choisie, tant sur le fond que dans la forme, fait de lui un académicien exceptionnel.

Je salue avec grand plaisir votre nouveau président en exercice, M. le professeur Jean-Louis Meunier, aux talents multiples, spécialiste d'Albert Camus et de Pierre Louÿs, ce qui prouve son éclectisme de bibliophile et d'esthète, dont la synthèse se trouve sans doute dans son amitié avec Pierre-André Benoît.

Avant de dire rapidement les projets culturels de la Ville de Nîmes, je souhaite saluer avec autant de solennité que d'amitié M. le professeur François-Bernard Michel, membre et ancien président de l'Académie des Beaux-Arts, fidèle de notre Ville. Ses recherches, à la fois médicales et culturelles, en font une personnalité d'ampleur internationale que nous sommes fiers d'avoir parmi nous aujourd'hui.

Sans vouloir faire un inventaire à la Prévert, je vais très rapidement coudre un patchwork (comme ne le disait pas Frédéric Mistral) des quelques grands axes pour 2015.

- La restauration scientifique des Arènes se poursuit.
- Cet été, une remarquable exposition sur la sculpture romaine sera présentée à la Chapelle des Jésuites en préfiguration au musée de la Romanité, à la pose de la première pierre duquel je vous invite au nom de Jean-Paul Fournier.
- Au musée des Beaux-Arts, cet été, en parallèle avec la sculpture romaine, ce sont les sculptures de la collection du musée qui seront valorisées.
- Après une exceptionnelle exposition du fonds photographique du musée du Vieux Nîmes, ce seront, cet été, les céramiques et des éléments des collections relatifs au Pont du Gard que nous donnerons à voir.
- Cela m'offre une transition facile pour vous confirmer combien la Ville de Nîmes instruit avec expertise et créativité son dossier de candidature au classement de Nîmes au Patrimoine de l'Humanité – Unesco que Mary Bourgade, adjointe au Tourisme, suit avec enthousiasme.
- Au musée des Cultures taurines, une somptueuse exposition de Féria à Féria développera le thème de la cape des toreros.
- À Carré d'Art – musée d'Art contemporain, trois événements : une exposition d'œuvres sur le thème *Formes biographiques* ; le nouvel accrochage d'œuvres de la collection ; l'exposition des « nominés » au Prix Marcel Duchamp que Nîmes a le privilège d'accueillir.
- Vous savez combien Jean-Paul Fournier, qui fut adjoint à l'urbanisme, est sensible à l'architecture de notre Ville. Après avoir créé le secteur sauvegardé, il a souhaité l'étendre à de nouveaux espaces afin de mettre en valeur tout particulièrement le faubourg Nord-Gambetta. Cela a été voté au Conseil municipal d'hier. Par ailleurs, le sénateur-maire a souhaité que le secteur sauvegardé soit largement étendu. Cette longue procédure est en cours sous l'autorité de M. le préfet du Gard, cela rejoint d'ailleurs les souhaits de l'Académie.

Vous constatez ainsi, Mesdames et Messieurs, le parallélisme réconfortant, créatif et sympathique entre les champs d'activité des membres de l'Académie et les projets et réalisations culturels de la Municipalité. Une troisième dimension qui les contient toutes, consiste en ce qui est pour notre Ville un atout économique et intellectuel considérable : le tourisme culturel. D'ailleurs, les agendas de Jean-François Séguier ne prouvent-ils pas que ce tourisme culturel a connu, dès le siècle des Lumières, une vogue qui ne s'est jamais démentie. Ne citons, pour mémoire, que le cas de Thomas Jefferson.

Cet ensemble de données confirme et illustre ce que l'Académie de Nîmes et la Municipalité, présidée par Jean-Paul Fournier, valorise au quotidien avec dynamisme et fierté : la vocation humaniste universelle de Nîmes.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Année 2014

par Robert CHAMBOREDON
Président sortant

Si nous en croyons le premier article des statuts de 1888, promulgués à la veille du centenaire de la Révolution française sous la République troisième du nom, et censés présider aux destinées de l'académie de Nîmes, ses travaux « comprennent les lettres et les beaux-arts, les sciences et leurs applications au point de vue de l'utilité publique¹ ». C'est pourquoi,

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les Élus,

Mesdames et Messieurs les Représentants des autorités civiles, militaires et religieuses,

Messieurs les Représentants de l'Institut de France, de l'Académie des sciences et des lettres de Montpellier, de l'Académie cévenole et de celle des Hauts Cantons,

Mesdames et Messieurs,

c'est un honneur et un devoir de dresser devant vous le bilan de ses activités pour l'année 2014.

1. *Organisation de l'Académie de Nîmes, Statuts et règlement*, Académie de Nîmes, Presses de Uchaud, 2008, p. 11 ; lesdits statuts ont été annexés au décret du 16 août 1888.

Seize séances ordinaires et deux séances publiques, à l'occasion desquelles dix-huit communications furent présentées par sept membres résidants, six membres non résidants et sept correspondants – trois prises de parole ayant été effectuées en duo – constituent la *major pars*, et la plus visible, des travaux académiques de notre compagnie, ce à quoi il convient d'ajouter les deux séances administratives coutumières.

Selon des modalités diverses, sept communications relèvent du genre biographique :

- Sous forme de solo, quant au contenu, avec *Un Nîmois flamboyant : Jacques Favre de Thierrens (1895-1973)*, présenté par M. Robert Chalavet² ; *Maurice Aliger, l'académicien, l'archéologue, le poète*, évoqué par M^{me} Anny Herrmann³ et M. Jean-Luc Pontvieux⁴ ou encore *Un prince de l'Église allemand en face du nazisme : Clemens August von Galen, cardinal évêque de Münster (1878-1946)* dont M. Robert Debant⁵ dressa le portrait, alors que M. Christian Salenson⁶ parla de *Louis Massignon, la République et l'islam*.
- De duo, à propos de *Jacques-Gabriel Bulliot (1817-1902) et Jules Ollier de Marichard (1824-1901)*, deux pionniers de la recherche archéologique du XIX^e siècle dont M. Jean-Michel Ott⁷ exposa les destins parallèles.
- De trio, pour ce qui est des *Trois orphelines en action. Les filles de Jean-Baptiste Favre de Saint-Castor et/ou de Victoire de Marceillan à travers guerres et révolutions (XVIII^e-XIX^e siècles)* mises en situation par M^{me} Danielle Bertrand-Fabre⁸.
- De tribu, avec *La famille Hoffmann ou le mécénat sans frontières* dont M. Jacques Meine⁹ conta la saga où s'entremêlent parcours individuels et destin collectif.

Sous pareille expression, six autres communications, au demeurant très variées, peuvent être regroupées :

2. Membre non résidant, communication présentée le 21 mars 2014.
 3. Membre non résidant, communication présentée le 26 septembre 2014.
 4. Correspondant, *Ibidem*.
 5. Membre résidant, communication présentée le 25 avril 2014.
 6. Membre résidant, communication présentée le 19 décembre 2014.
 7. Correspondant, communication présentée le 17 octobre 2014.
 8. Membre non résidant, communication présentée le 10 janvier 2014.
 9. Membre non résidant, communication présentée le 27 juin 2014.

- *De Nîmes à Rome : sénateurs nîmois* fut exposée par M. Michel Christol¹⁰ ; il revint à M. Pierre Chillet¹¹ de traiter des *Déserteurs et insoumis de la Grande Guerre* avant que M. Bartolomé Bennassar¹² ne parle, en ces lieux, de *La movida madrilène (vers 1978 - vers 1983)*. Trois sujets à caractère historique.
- Avec *La chirurgie au fil du temps : de la trépanation primitive à la chirurgie robotique*, M. Guilhem Godlewski¹³ a retracé le parcours temporel de « l'ouvrage de la main » – κείρ έργον – destiné, avec la médecine, à retarder autant que faire se peut le « grand passage » abordé par M^{me} Hélène Deronne¹⁴ et M. Frédéric Auriol¹⁵ sous l'angle de *L'accompagnement en fin de vie, une réponse respectueuse et humaine*. Ici, la diachronie le dispute à l'universel.
- Autre destinée, examinée à travers la représentation, *La figure du chartiste dans la littérature. Entre mythe et réalité* fut brossée par M. Jean-François Delmas¹⁶. Une manière originale pour sensibiliser l'auditoire aux questions patrimoniales.

Avec cinq communications à caractère exclusivement local et régional, ces dernières figurèrent en bonne place dans notre programme annuel.

- M^{me} Hélène Deronne et M. Antoine Bruguerolle¹⁷ s'interrogèrent de conserve sur le concept de *Patrimoines ?*, en posant leurs *Regards à travers l'histoire de la ville*, autrement dit de la cité nîmoise, et M. Pascal Trarieux¹⁸ renchérit avec *Le patrimoine pictural des églises de Nîmes*.
- En suivant M^{me} Évelyne Brandts¹⁹, nous avons pris – par la pensée – « *Le train de Cerdagne, alias le Petit train jaune* »

10. Correspondant, communication présentée le 2 mai 2014.

11. Correspondant, communication présentée le 24 janvier 2014.

12. Membre non résidant, communication présentée le 2 février 2014.

13. Correspondant, communication présentée le 5 décembre 2014.

14. Membre résidant, communication présentée le 7 novembre 2014.

15. Correspondant, *Ibidem*.

16. Membre non résidant, communication présentée le 14 octobre 2014.

17. Membres résidants, communication présentée le 3 octobre 2014.

18. Membre résidant, communication présentée le 11 avril 2014.

19. Correspondant, communication présentée le 7 février 2014.

dont l'existence est menacée, tandis qu'avec Monsieur Guilhem Fabre²⁰ nous avons gravi – en esprit et vissés à nos chers et inconfortables fauteuils – « *Le relief du versant nord du pic Saint-Loup* »...

- Quant à Madame Vanessa Ritter²¹, ce sont les « *avancées du travail sur la collection de cartes postales anciennes de l'Académie de Nîmes* » qui composent « *Le fonds Filleron-Lorin* » (riche de quelque 44 700 exemplaires) qu'elle a mesurées.

Une façon d'établir un état des lieux que je me permets d'étendre aux mouvements ayant affecté l'année dernière notre compagnie. L'académie de Nîmes, dans le courant de l'année 2014, a été endeuillée à six reprises.

- Deux membres honoraires nous ont quittés avec Monsieur Marc Chausse, l'architecte, réalisateur, entre autres, du bâtiment qui accueille le siège social de la CNABRL (Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône Languedoc) du haut de ses cinquante mètres, et avec Monsieur André Bonnet, géologue de son état. Tous deux avaient été, auparavant, membres résidants de notre compagnie.
- Deux membres non résidants ont connu le même sort en la personne de Monsieur Maurice Agulhon, professeur au Collège de France et spécialiste mondialement connu et reconnu de l'histoire de la République, et en celle de Monsieur Pierre-Albert Clément, qui exerça la profession d'ingénieur.
- Il en alla de même pour Messieurs Claude Vermeil et Pierre-Yves Castanier, respectivement médecin hospitalo-universitaire et industriel, qui étaient du nombre des correspondants.
- Nous avons par ailleurs enregistré la démission de Monsieur Bernard Mounier, que ses activités professionnelles empêchaient de participer à nos travaux.

20. Membre résidant, communication présentée le 7 mars 2014.

21. Membre résidant, communication présentée le 7 mars 2014.

Dans le même laps de temps, huit nouveaux membres sont venus nous rejoindre dans l'hôtel de la rue Dorée.

- Deux membres résidants ont été reçus aux fauteuils de Messieurs Paul Maubon, décédé, et Yvon Pradel, devenu membre honoraire : Madame Dominique Prat, docteur en médecine, chef de service au Centre hospitalo-universitaire de Nîmes, et Madame Simone Mazauric, professeur émérite des universités, spécialiste de l'histoire des sciences à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle).
- Avec Monsieur Hugues Bousiges, qui fut plusieurs années durant président d'honneur de notre compagnie au titre de préfet de Gard, c'est un membre honoraire que nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir.
- Cinq correspondants ont été élus et accueillis également : Madame Marie-Lucy Dumas, professeure agrégée d'histoire honoraire et docteur en science politique ; Monsieur Luc Simula, professeur agrégé de sciences économiques et sociales honoraire ; Monsieur Jean Pey, adjoint de conservation honoraire au Musée archéologique de Nîmes ; Monsieur Jean-Marie de Bermond de Vaultx, maître de conférences émérite et docteur en droit ; Monsieur Jean-Pierre Rouanet de Vigne Lavit, professeur de médecine spécialiste de l'imagerie médicale.
- Enfin, deux membres non résidants, dont la réception a été programmée pour l'année 2015, ont également été élus : Monsieur Michel Christol, professeur des universités émérite, spécialiste en histoire romaine, et Monsieur Alain Duhamel, politologue et journaliste dont la réputation n'est plus à faire.

Ce qui nous conduit, inéluctablement, à porter notre regard vers l'avenir.

De la quarantaine de réunions de travail tenues durant l'année – une dizaine pour le bureau ; une douzaine pour les six commissions en place ; une quinzaine pour les cinq groupes de travail constitués ; sans oublier la délibération du jury chargé d'attribuer le prix Forado – plusieurs projets ont vu le jour et pris forme tandis qu'un autre, plus ancien, est en passe d'aboutir. Veuillez bien me permettre d'en présenter les grandes lignes :

- D'ici quelques semaines, seront communiqués aux autorités municipales les résultats de l'enquête réalisée sur le patrimoine des faubourgs de Nîmes, cinq années durant, par une bonne vingtaine de membres de notre académie dans le cadre de la commission du patrimoine, afin de sensibiliser les élus à l'intérêt historique, esthétique, paysager, environnemental, que revêtent certains bâtiments, alignements et j'en passe. Le diagnostic établi, reflet d'un regard de profanes, est notre contribution aux projets d'extension de la zone du secteur sauvegardé et de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- L'année 2016 devrait voir le rétablissement du Prix de l'Académie tombé en déshérence depuis plusieurs décennies.
- Trois chantiers ont été ouverts, qui devraient s'étaler sur plusieurs années : la réalisation d'un Dictionnaire des académiciens du xx^e siècle et de celui des Gardois dudit siècle, ainsi qu'une Histoire de l'Académie, traitée de manière chronologique et thématique.
- Le groupe de travail intitulé « L'Arc méditerranéen », s'emploie à l'organisation, au printemps 2017, d'un colloque, qui réunira sous l'égide des académies de Nîmes, Marseille, Toulon, et des institutions similaires existant dans les pays du Maghreb – la liste n'est pas limitative – des chercheurs travaillant sur les liens interculturels entre les deux rives du bassin occidental de la Méditerranée. La figure de l'émir Abdelkader qui, au péril de sa vie, alors qu'il vivait en exil à Damas, sauva en 1860 près de 12 000 chrétiens du massacre²², devrait y tenir une place essentielle.
- D'ici 2018/2019, une exposition est projetée, en collaboration avec la bibliothèque du Carré d'art, qui permettra de faire connaître au public une partie du fonds de cartes postales, précédemment évoqué, sur un thème lié au premier conflit mondial et aux destructions qu'il a occasionnées.

Enfin, l'année 2020 sera l'objet de deux commémorations intéressantes, à des titres divers, notre académie :

22. Quelque 10 000 chrétiens furent alors massacrés.

- le centenaire de sa première réunion dans les locaux de l'hôtel Guiran (16 rue Dorée) ;
- le bicentenaire de la naissance de l'« enfant du miracle », autrement dit du duc de Bordeaux devenu comte de Chambord, qui porta pendant plus de soixante ans les espoirs des légitimistes, et dont l'académie possède, à la faveur de la donation que lui fit Henri Bauquier au début des années 1950, près de 550 médailles, gravures, lithographies et autres objets divers. Une belle occasion pour faire connaître aux Nîmois son existence, par trop confidentielle, à la faveur d'une grande exposition.

Ainsi, nous poursuivrons la politique d'ouverture progressivement mise en place, à laquelle contribuent, de diverses façons :

- le site informatique, créé il y a de cela quelques années par Monsieur Alain Aventurier, secrétaire perpétuel, que nous allons enrichir au fil des mois (v. http://academiedenimes.org/_actualites-de-lacademie/) ;
- la publication annuelle du volume de nos *Mémoires* sur laquelle veille très attentivement Monsieur le secrétaire perpétuel ;
- l'organisation, en sus de la séance publique solennelle, d'autres séances publiques²³ ;
- la visite de l'hôtel Guiran, organisée pour des groupes²⁴ qui en font la demande en dehors des traditionnelles Journées du patrimoine, ouvertes au public ;
- l'accueil de chercheurs (universitaires et étudiants) venus consulter les quelque 9 000 ouvrages que compte la bibliothèque, et pour lesquels nous nous efforçons d'améliorer d'importance les conditions matérielles d'accueil ;
- la participation à la CNA (Conférence nationale des académies), à Paris et Orléans, où l'Académie a été représentée par Madame Michèle Pallier et moi-même ;

23. Ce fut le cas le 14 octobre 2014, dans la salle Terrisse du lycée Alphonse Daudet, grâce à l'obligeance de Madame Janine Barbé, proviseur de l'établissement que nous remercions vivement.

24. Six groupes en 2014.

- les relations amicales nouées avec plusieurs académies méridionales, à commencer par celle des Sciences et des Lettres de Montpellier, qu'il sera bien d'entretenir, d'intensifier et d'approfondir ;
- la participation au projet intitulé « Sur les pas de Saint-Louis à Aigues-Mortes » (SLAM) ;
- sans oublier les interventions de plusieurs de nos consœurs et confrères sur les ondes ou dans les colonnes de la presse locale et régionale.

Comment ne pas mentionner, enfin, les deux déplacements que nous fîmes d'abord au début avril, à l'initiative de Monsieur Bernard Moreau, à Aigues-Vives pour visiter la maison natale de Gaston Doumergue, puis, à la fin septembre, sous la houlette de Monsieur Gabriel Audisio – promu barbe²⁵ pour la circonstance –, dans le Luberon sur les traces des vaudois, histoire d'entretenir la coutume des hérésies.

Ouvrons un instant le portrait-charge de l'Académie française et de ses membres, peint par notre compatriote Alphonse Daudet avec *L'Immortel*, paru, merveilleuse coïncidence, entre le 5 mai et le 7 juillet 1888 dans *L'Intransigeant*, l'année même – vous l'avez toutes et tous relevé ! – de la promulgation de nos statuts – annexés au décret du 16 août : « Je travaille nuit et jour, j'entasse les volumes, deux, trois *in-octavos* par an, je suis de deux commissions de l'Académie, je ne manque pas une séance, je figure à tous les enterrements, et même, l'été, je n'accepte aucune invitation de campagne pour ne pas perdre un seul jeton. [...] Car il ne faut pas croire qu'on flâne à l'Académie ; ces legs, ces fondations dont le nombre augmente d'année en année, tant d'ouvrages à lire, de rapports à grossoyer, et le dictionnaire, et les discours²⁶ !... » Eh bien ! Mesdames et Messieurs, si mes propos antérieurs ne vous avaient pas convaincus, il vous suffirait de consulter le registre des emprunts de notre bibliothèque, d'avoir assisté, avant-hier, au service funéraire en l'honneur de notre regretté et estimé

25. Sortes de pasteurs qui, après quelques années d'apprentissage des textes et de séjours auprès de barbes plus anciens, confessaient et présidaient les cérémonies des vaudois.

26. Alphonse Daudet, Œuvres, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, 1994, t. 3, p. 701 et 709.

confrère – Monsieur Robert Debant – dont je salue la mémoire, ou encore d'avoir été présent à la séance ordinaire tenue quelques heures après, pour être à même de juger du caractère outrancier ou non des propos de l'auteur du *Petit Chose*.

Dans ce même ouvrage, le secrétaire perpétuel du Quai Conti est présenté comme étant « le dessous de rien²⁷ » ! Gageons alors – j'en prends à témoin Blaise Pascal – que si nous parvenons à mener à bien les divers projets dont vous m'avez fait l'amitié d'écouter l'aride énoncé il y a peu, celui de la rue Dorée deviendra « le dessus de tout », ce à quoi la sympathie consubstantielle et communicative qui l'anime – au point de me faire regretter que 2014 n'ait pas été une année bissextile pour l'exercice du mandat présidentiel... – ne manquera pas d'œuvrer.

Quant à votre humble serviteur, une fois remerciés le sénateur-maire de la Ville de Nîmes, le président du Conseil général du Gard ainsi que la société Haribo Ricqlès Zan pour l'aide qu'ils nous apportent, il ne lui reste plus qu'à souhaiter à son successeur, Monsieur Jean-Louis Meunier, une heureuse traversée, et à partir en villégiature, près d'un moulin, semer « l'herbe d'oubli », chère à Louis Guilloux, regarder pousser les fleurs, les cognassiers, les amandiers, tout en surveillant très attentivement la croissance d'un pommier et d'un sapin.

27. *Ibidem*, p. 769.

DISCOURS DE PRISE DE FONCTION à la présidence de l'Académie de Nîmes

**« Il doit être constant l'effort pour s'élever »
(Christian Liger : « Les cinq envols de Cyrano »)**

par Jean-Louis MEUNIER
Président de l'académie

Monsieur le Préfet, président d'honneur de l'académie,
Monsieur le Sénateur-Maire,
Mesdames et Messieurs les Élus ou leurs représentants,
Mesdames et Messieurs les Autorités civiles, militaires et religieuses,
Monsieur le Président de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France,
Monsieur le Vice-président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Madame Catherine Liger,
Mesdames et Messieurs,

Quand, dans la cour du lycée Alphonse Daudet et au début des années 1960, Christian Liger nous demandait de nous mettre en rang ou de ne pas nous livrer à quelque sottise que la discipline d'alors menaçait d'heures de colle, nous n'avions aucune raison de ne pas obéir : la demande était dite avec fermeté, mais avec une courtoisie très rare à cette époque chez le personnel de surveillance du lycée.

Par un autre Christian, nous savions bien que Christian Liger était

aussi un écrivain, déjà publié chez la prestigieuse maison Gallimard : à la rentrée de l'année scolaire 1961-1962, Giudicelli avait apporté les numéros de juillet et août 1961 de *La Nouvelle Revue Française*, dans lesquels nous avons lu les deux actes de *Sacrifice* – la pièce sera jouée au Théâtre du Tertre à Paris en 1962, sous le titre *Le Sorcier*, avec Claude Martin dans le rôle de Giordano Bruno. À première lecture, nous avons été surpris par ce théâtre, plus familiers que nous étions, Jean-Michel Gaillard, Gérard Lewin, Frédéric Bazille, Michel Boissard et moi-même, entre autres galopins, avec la sensualité violente du vers racinien, l'ardeur politique ou religieuse du vers cornélien et la fougue de l'alexandrin de Victor Hugo. Mais la recherche de la vérité et la façon de la dire, nouvelle pour nous par ses images, bousculait nos certitudes adolescentes et iconoclastes, et Giordano Bruno, le héros principal de la pièce, parlait pour nous :

Mécénigo : Il n'y a point de force qui puisse entrer dans mon palais et me demander de vous livrer, ou de vous chasser.

Marina : Est-ce que vous n'avez pas été protégé depuis Padoue ?

Bruno : J'ai connu d'autres réceptions, et de plus ferventes, et par des seigneurs plus puissants. Ce n'est pas chez eux que j'ai pu rester plus longtemps. On a organisé des cérémonies pour me recevoir. Il y avait des trompettes, les professeurs mettaient leurs robes noires et leurs écharpes. Cela n'empêchait pas les longs crépuscules d'étouffer la lumière ni les voix de se faire plus sourdes... Cela n'empêchait pas les regards, droits devant eux, comme des sabres. La réception est toujours belle. Ce sont les semaines qui la suivent, qui pourrissent et s'effondrent. J'ai appris que l'amitié n'a pas de patine lorsqu'elle vieillit, et qu'elle n'est jamais belle à voir.

Mécénigo : Ce n'est pas par amitié que je vous ai invité ; c'est pour une certaine justice que j'imagine.

Et, à la fin de la pièce :

Bruno : Cardinal, je compte sur toi pour témoigner de ma vraie nature. Tu me décriras, tenant le feu dans chaque main, les bras levés vers les démons. Tu diras que je suis un sorcier, que je n'appartiens pas à la terre, mais aux esprits de l'Eau et des Flammes. Cardinal, tu témoigneras que je suis une salamandre, un cheval de mer ou un corail, mais surtout, ne prétends pas que je suis un homme ! Entends-tu ? Ne dis jamais que je suis un homme...

Les soldats l'emmènent.

Le Cardinal (à Mécénigo) : J'enverrai une procession pour purifier cette salle, et l'appartement où il vivait. Vous êtes allé jusqu'aux limites de la justice, Seigneur ; on vous admirera beaucoup en ville.

Mécénigo (a un geste court, désabusé) : C'est mon fils...

Ils se tournent tous les trois vers Carlo, qui est resté sur le palier.

Dei Grimaldi : Je crois que ce sera un beau Mécénigo.

Ces mots, ce lyrisme sonnaient comme autant de sollicitations à ouvrir nos passions intérieures, nos lectures et notre réflexion au plus loin de nos raisonnements, aidés en cela par nos parents pour qui la lecture était une obligation, surtout quand l'écrivain maîtrise et partage avec naturel les richesses, la puissance et les subtilités de la langue. D'autant plus que *Sacrifice* s'éloignait aussi de ce que nous considérions alors comme un ronronnement, Lamartine, Vigny, Hugo parfois, Coppée souvent, Balzac et Stendhal quelquefois, tous confondus dans une réprobation que, les années passant, nous saurions relativiser. Relativiser, pour nous enchanter avec gourmandise des beautés poétiques et généreuses, offertes par Du Bellay, Voltaire, Chateaubriand, Zola, Proust et Valéry, en attendant le jet dans les romans de Michel Butor, de Marguerite Duras et de Le Clézio – la liste n'est pas limitative et délaisse le *Gendrot et Eustache* et le *Lagarde et Michard*...

Nous guettions avec impatience l'arrivée des cahiers de *La Nouvelle Revue Française* et d'autres revues, et notre joie était décuplée quand le nom de Christian Liger figurait à leurs sommaires. Nous avons appris à faire nôtres les grands textes d'André Suarès, de Marc Bernard, de Jean Paulhan, écrivains et consciences, certes avec bien d'autres, d'un xx^e siècle multiple par ses soubresauts et fécond par ses résurgences humanistes, et Christian Liger a pris toute sa part dans leur présence, dans notre formation. Le clerc n'a pas trahi, Julien Benda peut s'en féliciter.

Pour mieux situer notre étonnement et notre admiration, deux rappels, comme on le dit au théâtre, me seront nécessaires : celui de l'effort déployé sans compter par Yvon Pradel et la Compagnie des Arènes pour nous conduire dans le temps des œuvres théâtrales et dans celui de leur modernité et de leur actualité. Et ce que nous avait dit un autre professeur, Robert Lafont, dans les tout premiers jours de janvier

1960 : « Camus vient de mourir tragiquement, c'est une immense perte pour les humains et pour la littérature. Lisez-le en plus du programme, vous n'en serez que mieux avec vous-même. » Ces quelques mots, bien dans les prises de position chères à Lafont, j'en garde la marque, dans mon engagement toujours vivace à faire partager l'œuvre de Camus.

Cette langue camusienne, fertile parce qu'immédiate, nous la faisons nôtre dans *Sacrifice*, comme nous la recevions en 1963 par *Les Noces de Psyché*, ces noces de l'esprit avec le monde, dans l'espoir qu'elles se réaliseront – ainsi le disait Christian Liger quand il parlait de sa pièce. Yvon Pradel et sa compagnie en ont donné à l'époque une lecture vibrante de passion, et il serait juste qu'elle soit représentée, les mots résonneraient en 2015 à l'égal de ce qu'ils le faisaient en 1963.

Après de nombreuses péripéties, Mariam, fils de la reine Erika, épouse Psyché, fille du roi de l'Île. Erika fait le bilan de sa vie et parle de Pirate, officier de Mariam et de Lanna, sœur de Psyché, elle s'adresse à celle-ci :

Erika : Avant eux, je passais entre des montagnes ombreuses ; après Pirate, j'ai vu les contours de mes ambitions de reine, j'ai vu les arêtes vives de mes envies de reine. Je veux que Mariam tente la métamorphose ; je crois qu'il saura saisir le peuple du bois, du fer, des mines et des poissons, et qu'il lui donnera volonté d'être digne de vous. Revenez, Psyché. Vous vivrez avec Mariam et dans sa ville. Je laisserai Pirate, je laisserai Lana sur cette île ; ils y danseront le branle qu'ils méritent. Psyché et Mariam, je veux vous voir à la pointe du pays. Je veux vous poser en figure de proue...

Psyché et Mariam montent vers la reine, tandis que Pirate descend vers le roi, les conseillers et Lanna.

... Nous allons passer outre aux lois politiques, aux lois guerrières, aux lois des langues épaisses et des doigts gourds. Psyché, même si Mariam apprend à vous aimer comme une femme ordinaire, vous resterez toujours l'étoile que la cime d'un arbre a retenue prisonnière et dont il faut apprendre à regarder la lumière.

Nous étions nombreux à demander une dédicace à « l'auteur » – à Liger, disions-nous, comme nous dirions « à Giudicelli », pour *Le jeune Homme à la licorne* – dans la librairie tenue avec bonhomie par Jacqueline Pélaborde, dite Pépé, Place du Marché, à quelques pas du

lycée Daudet, lycée et librairie inséparables du cheminement nîmois de Christian Liger.

Ce cheminement le conduira à publier en 1987 chez Ramsay, avec des photographies prises par son fils Vincent, *Nîmes sans visa – Portrait d'une ville*, avant qu'il ne tente l'expérience municipale dans la liste de Jean Bousquet, à la fonction de maire-adjoint délégué à la Culture. Son engagement ne fut pas vraiment politique mais seulement lié au désir de faire avancer le quotidien des Nîmois en les impliquant dans une vie et une atmosphère culturelles qui marquait la ville de Nîmes et qui ne demandait qu'à se perpétuer, c'est-à-dire à s'amplifier en s'ouvrant au monde national et international de l'art et de la littérature. Certains le lui ont reproché, puis nombre d'entre eux se sont ravisés, devant la ténacité dont fit preuve Christian Liger. La bibliothèque de Carré d'Art lui doit beaucoup.

Il faut bien lire le titre : « *sans visa* », ce n'est pas un passeport pour entrer dans la ville, c'est montrer combien la ville de Nîmes est ouverte aux autres, comment elle a permis à d'autres de s'ouvrir à eux-mêmes et pourquoi elle est libre. Livre de déambulation, fourmillant d'anecdotes et de références signifiantes qui dessinent le portrait intérieur d'une ville source de désirs et d'imaginaire, ville parfois sauvage mais toujours tendue en direction du visiteur en quête de l'âme d'un lieu, *du lieu*, à l'aune du plaisir pris à déambuler dans l'Histoire, en oubliant tout ce que l'on sait – Julien Gracq avait publié en 1985 *La Forme d'une ville*, il s'agit de Nantes, et les deux livres déclinent une même problématique –.

Humanisme

Depuis 1530, l'ambition intellectuelle démanche la grande bourgeoisie nîmoise. Elle a senti le temps ; les grands espaces des pensées antiques rénovées et des recherches nouvelles l'attirent. Pourquoi brusquement cette ouverture ? Pourquoi cette prescience dans ce coin du Languedoc ? Un marxiste dirait que le regain économique provoque le renouveau intellectuel ; un sociologue que cette cité jalouse de ses pouvoirs municipaux trouve là un moyen de contrer le pouvoir ecclésiastique ; un nîmois dirait que... c'est le génie nîmois.

Et, plus avant dans le livre :

Dans cette librairie Teissier que vous alliez dépasser sans la voir, vous ne rencontrerez pas Ferréol, préfet des Gaules, ni Henri Bataille. Mais peut-être Lawrence Durrell ou Robert Sabatier. Vous y croiserez l'écrivain Jack Thiéuloy en train de tourner un film un singe sur l'épaule ; mais aussi un torero y faisant sa campagne électorale, ou un manadier de Camargue en partance pour les îles Marquises. Cette allée de livres est aussi un carrefour de mots : de la droite à la gauche on y croise toutes sortes de « consuls » ; le gourou barbu maître des lieux sait tout sur tout le monde – ou tout au moins fait semblant. Il vous sortira de sa manche aussi bien le bouquin publié il y a trente ans que vous avez cherché partout, que quelque rumeur hilarante ou bien l'état d'avancement du dernier roman de l'un de ses amis.

Il existe aussi un lien entre *Croquis en marge* de Marc Bernard, publié en 1943, et *Nîmes sans visa*.

Mon propos n'est pas de réitérer l'éloge de Christian Liger, Monsieur Victor Lassalle a prononcé les mots justes dans son discours de bienvenue, le 27 mai 1983 à l'académie de Nîmes, et Madame Brigitte Maurin l'a fait dans son discours en réponse à celui de Monsieur Pascal Gouget, quand elle a succédé à Christian Liger, le 11 juin 2004. Mon propos est de faire partager aujourd'hui, en seule et toute amitié et confraternité, le plaisir que je prends à la lecture de l'œuvre de notre contemporain – et aujourd'hui essentiellement à la lecture de son théâtre, les romans auraient trop allongé cette communication –, parce que cette lecture me nourrit et m'engage à aller de plus en plus loin dans une préhension du Temps, de l'Histoire et de la Littérature.

Dans son discours de réception à l'académie de Nîmes, Christian Liger soulignait « l'exigence » qui était celle de son professeur Henry Seston, il rappelait que Jean Paulhan fut, avec Saussure, Foucault, Jakobson et Edgar Morin, l'un des tout premiers à montrer « l'importance du langage dans la formation de l'esprit humain ; et que les rapports de l'un à l'autre étaient réversibles ». Et il affirmait : « C'est pourquoi la culture doit être dynamique et sortir d'elle-même. Lorsqu'André Suarès veut parler de ses écrivains de prédilection, il les appelle de "Grands Vivants" ». La proposition est encore actuelle, avec Nathalie Sarraute, Le Clézio, Hélène Cixous, Modiano, Lydie Salvayre, Hubert Nyssen et Marie Rouanet, à chacun d'ajouter des noms.

À la lecture de ces citations, des mots s'imposent : « exigence »,

« langage », « esprit humain », « rapports réversibles » et « culture dynamique ». Ce ne sont pas des constats, pour Christian Liger ils relèvent du caractère inchoatif de l'être humain situé non face à face mais à côté de, à l'égal de et au respect de l'autre – mieux vaut cheminer par la parole vers ce que l'on sait atteindre au bout du chemin, que de se précipiter l'un vers l'autre sur ce même chemin pour se heurter dans le silence du rien à dire et dans le fracas de l'invective. Christian Liger avait déjà proposé, dans son étude parue dans *La NRF* du 1^{er} septembre 1965, *Les cinq envols de Cyrano* : « La marche du plus pesant au plus pur des langages n'est pas une vaine et gratuite recherche. C'est la marche même de Cyrano. » Et cette maxime, appliquée à Savinien de Cyrano de Bergerac, convient à nos contemporains linguistes, scientifiques, stylisticiens et grammairiens, dans quelque domaine que s'exercent leurs compétences, eux pour qui le but de leurs travaux est d'attirer notre attention sur l'essentiel et sur les dangers de certains mots. « Vaine », c'est le renoncement, « gratuite » c'est le paraître. Dans *Les Noces de Psyché* :

Mariam : J'ai deviné en vous l'inépuisable. Comme la parabole des vagues sur le profond de nos mers, comme cette géométrie légère et courante qui est l'éternel frisson de nos mers.

Psyché : Pourquoi m'avez-vous choisie ?

Mariam : Vous étiez toute solitaire au milieu de vos filles.

Psyché : Tout de suite, tout de suite, vous m'avez distinguée.

Le roi : Sans doute ne se comprennent-ils pas, mais ils se parlent. Laissons-les.

Facile à dire ? Peut-être. Mais la métaphore est nécessaire à vivre, si l'on prétend devenir un être humain. Mariam et Psyché ont fini par se comprendre.

Retenons de l'Histoire qu'en 1960, la Seconde Guerre mondiale était achevée depuis quinze ans, que la guerre d'Indochine lui avait succédé, que la guerre d'Algérie était en cours, mais que l'Europe – « une chance pour la paix » avait aussi dit Camus – en était à ses débuts... Pour rester dans le seul domaine du théâtre, retenons aussi que les années 1960 ce sont – parmi tant et tant d'autres – Anouilh, Montherlant, Audiberti, Beckett, Ionesco, Genêt, Camus, Adamov. Ce sont aussi Jean Vilar, Jean-Louis Barrault, Marcelle Tassencourt,

Hermantier (bien connu à Nîmes, grâce à notre confrère Robert Chalavet), Gérard Philippe, Maria Casarès, Daniel Sorano, Catherine Sellers, Madeleine Renault et Sylvia Montfort. Ce sont encore les compagnies installées en banlieues : théâtre politique (au sens étymologique), théâtre de l'absurde, théâtre de la vie contemporaine, qui ajoutent un maillon de plus à la longue chaîne du mot et du nous par la scène, avec les mots et le poids de l'Histoire. Christian Liger s'inscrit dans cette dynamique et dans cette diachronie de la mémoire, lui qui à plusieurs reprises a convoqué le personnage de Prométhée, « le prévoyant », Prométhée qui a fait tenir l'homme debout sur ses deux jambes, à la demande de son frère Épiméthée.

Mais la question se pose alors et quand même : Christian Liger est-il un écrivain provincial, un écrivain régionaliste ? Pas plus que François Mauriac, Jean Giono, Marc Bernard et Jean Carrière. Le pire serait de « n'en faire qu'un Nîmois », la formule est triviale. Christian Liger est un Nîmois qui a su, qui sait vivre et partager dans et par la littérature de son époque – en toute conscience et responsabilité – où qu'elle s'écrive, se publie et se donne à lire et à entendre. La critique l'a reconnu, il n'est que de consulter les recensions critiques pour s'en rendre compte, et le succès apporté par les auditeurs et les lecteurs de son théâtre le prouve.

En Christian Liger, il y avait, au physique et au spirituel, du Grand d'Espagne et de l'André Suarès : même conscience de la noblesse intérieure et l'engagement pour le premier – les armes en moins –. Même flamme, pour le second, dans la défense et illustration de la littérature la plus exigeante qui puisse être, sans concession aucune à écrire pour noircir du papier, à exister par un nom sur une couverture – fût-elle ornée de la marque d'un éditeur bien en vue –, à céder à la tentation de cacher la moindre et authentique vérité que l'Histoire a faite et connue. Claire Paulhan et Olivier Corpet parlent d'« archive existentielle » : « Ce qu'elle conserve d'irréductible, qui échappe à l'ordre et à la raison de l'Histoire, se dérobe à ses logiques et à ses causalités, qui demeure porteur d'une histoire personnelle et donc d'une émotion, d'une présence¹. » Christian Liger le rappelait fermement, dans *Chronique de la vie et de la mort d'Hitler*, en 1969 :

1. *Archives de la vie littéraire sous l'occupation : À travers le désastre*, Paris, Taillandier / IMEC éditeur, 2009, p. 24.

Bormann : Voici, mon Führer.

Hitler : Parlez-moi de la France. Au moins, la France l'ai-je saignée.

Le Général : Elle n'était pas si morte. Elle s'est inventé un officier fabuleux. Il lève une troupe en colère qui fait verser nos chars et nos trains.

Hitler : Il faudra donc, pour vous faire taire, que je vous tue !

Le général monte sur la petite scène.

Le Général : Trop tard.

Hitler : Vous, vous défendez la plus chère de nos provinces d'Allemagne.

Le Général : Il va falloir l'abandonner.

Hitler : Écoutez : les ponts, qu'ils soient jetés dans le Rhin ; les usines, qu'elles brûlent et qu'on casse leurs machines. Que l'on éteigne et que l'on mette bas les fourneaux. Les mines, qu'on les noie et qu'on les bouche.

Le Général : Cela est allemand ; cela nous appartient !

Hitler : Détruisez, incendiez.

Le Général : Pour plusieurs siècles, les gens de ces régions seront ruinés. Des Allemands qui sont à peine nés, vous les condamnez.

Hitler : Au néant ! Au néant ! Que la jeunesse disparaisse.

Le général : L'avenir.

Hitler : Tuez l'avenir ; qu'il disparaisse. Que rien ne vive après moi, que rien ne continue.

Le Général : Non.

Hitler, hébété : Non ? Non...

Le Général, fort tranquille : Partout autour de moi, mes soldats se rendent. Des bataillons sont prisonniers. De l'Allemagne, je reconnais à peine les arbres géants de cette forêt.

« À quoi sert la littérature ? À consoler de la vie, mais aussi à songer plus loin et plus avant que le songe », proposait Christian Liger dans *Les cinq envols de Cyrano*. Il n'y a plus rien à dire, après avoir lu cette phrase. Il y a tout à lire.

Je vous remercie.

PRIX FORADO

Édition 2015

par **Robert CHAMBOREDON**
Président du jury

Le jury chargé d'attribuer le Prix Forado a rassemblé Mesdames Danielle Bertrand-Fabre et Hélène Deronne, Messieurs Gabriel Audisio, Antoine Bruguerolle, Jean-François Delmas et Robert Chamboredon.

Des trois travaux qu'il a examinés¹, son choix s'est porté sur celui de M. Thomas Bernard, auteur d'une thèse de 785 pages soutenue en 2013 à l'École des chartes, pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, intitulée : *Un administrateur éclairé au « caractère original » : le général Fornier d'Albe (1769-1814)*.

Sorti major au concours externe d'entrée à l'Institut national du patrimoine en décembre 2012, Monsieur Thomas Bernard est depuis cet été conservateur au ministère de la Culture et de la Communication, à la Direction générale des patrimoines, dans le Service interministériel des archives de France, chargé du développement de l'archivage électronique dans les collectivités territoriales. Avant cela, il a été élève de l'École des chartes dont il a réussi le concours d'entrée préparé au lycée Alphonse Daudet de Nîmes.

1. Les deux autres ouvrages sont les suivants : de M. Lucas Céleste, *Du Sang et les Mots : Les violences au temps des troubles de Religion en Bas-Languedoc*, Mémoire de Master 1 présenté à l'École normale supérieure de Lyon, 227 p. ; de M. Gilles Magny, *Les fraudes électorales en Vaucluse 1871-1876*, Mémoire de maîtrise ancien complété par des recherches en 2014 ; 112 p.

Gaspard-Hilarion Fornier, est issu d'un lignage de négociants nîmois protestants dont les descendants ont embrassé, sous le règne de Louis XVI, des carrières d'officiers militaires et de magistrats. Ignoré du *Dictionnaire Napoléon* publié sous la direction de Jean Tulard – alors qu'aussi bien Benjamin Constant que Victor Duruy avaient cité son nom ! – Fornier d'Albe n'a pas connu la carrière des Ney, Masséna, Lannes, Davout et bien d'autres encore ; devenu général de brigade, c'est peu dire que ses mérites n'ont pas été pleinement récompensés.

La lecture d'une vingtaine de lignes de la conclusion de l'ouvrage n'en demeure pas moins édifiante :

[...] S'il est une chose à retenir des présentes recherches, c'est sans conteste l'éclaircissement qu'elles apportent sur les capacités administratives d'un officier dans les places étrangères, ou même françaises. Des tentatives pour sécuriser la place de Rosette et pour redistribuer ses richesses, aux pistolets offerts par les magistrats de Stuttgart pour remercier d'Albe de sa bienveillance ; des mesures de réquisition d'urgence à l'armée des Pyrénées, à la lutte à Lille avec les autorités civiles et au soin pris à la nourriture et à l'instruction des soldats, de la mise en défense de Custrin en 1811, aux désastres du scorbut et à la capitulation de 1814, le général apparaît comme un administrateur talentueux, loué par tous les habitants des places qu'il commande. Capable de se faire respecter de ses supérieurs comme de ses subordonnés, ayant une très bonne capacité de travail et de prévision, arrivant à devancer les problèmes et portant un très grand soin à la gestion quotidienne des vivres et des approvisionnements, versé dans l'art militaire de la défense des places et sachant s'entourer d'adjoints et de collaborateurs talentueux avec lesquels il entretient des relations amicales, l'officier est l'intermédiaire parfait entre les généraux de division déconnectés des vrais enjeux du terrain et les aspirations locales des habitants [...].

L'intrusion française déclenche des passions francophiles ou francophobes qu'il faut gérer, ce qu'on ne peut faire sans connaître l'arrière-plan historique et institutionnel du pays qu'on habite, d'où les nombreux mémoires recopiés. Jamais intimidé par les puissants, Hilarion nous permet d'entrer dans un terrain à peu près vierge de l'historiographie française de la Révolution et de l'Empire, celui de l'empreinte laissée par ces administrateurs qui, certes, ne sont pas restés longtemps, mais ont modelé la société locale et ont déposé des germes qui fleuriront au XIX^e siècle. L'histoire de ces hommes, de ces rouages

de l'armée française est encore largement à écrire. Si le passage des armées a été bref, dévastateur et trop superficiel pour vraiment laisser leur empreinte sur l'Europe, l'action de ces gestionnaires érudits comme Fournier d'Albe a sans doute façonné l'arrière-plan idéal de la masse silencieuse des peuples conquis.

Administrateur, gestionnaire, il n'en a pas moins participé aux guerres de la Révolution, du Consulat et de l'Empire (Iéna ; Wagram...). Surtout, il a été un remarquable diariste et nous a légué un Journal de la Campagne d'Égypte, celui du siège de Custrin/Oder, un Journal de santé et une abondante correspondance dont le lauréat a su tirer la « substantifique moëlle ».

Par ce travail pionnier, Monsieur Thomas Bernard fait honneur à l'École des chartes, au lycée Alphonse Daudet dont il est issu, et je permets, au nom de l'ensemble du jury, de lui adresser toutes nos félicitations.

II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2015

Séance du 30 janvier 2015

VELAZQUEZ, GOYA, PICASSO, TROIS TABLEAUX, TROIS ÉPOQUES, TROIS REPRÉSENTATIONS DE LA GUERRE

par Micheline POUJOLAT
membre résidant

Note préliminaire : La communication orale a été illustrée pour chaque tableau par la reproduction des portraits des artistes, de l'ensemble et des principaux détails de chaque œuvre. En raison de la célébrité des œuvres et de leur facilité d'accès nous renonçons à faire figurer une iconographie dans notre texte. Le lecteur se référera sans difficulté aux ouvrages d'art ou aux sites internet indiqués en note¹.

Il faut une certaine dose d'inconscience pour s'aventurer à parler de trois tableaux universellement connus, œuvres de trois génies de la peinture espagnole, sur lesquels il semble que tout a été dit, et fort bien dit, par tellement plus compétent que soi ! Mais, ces tableaux m'ont toujours intéressée d'abord comme élève, ensuite comme professeur, je les ai souvent observés, commentés séparément et un jour il m'est venu l'idée de les étudier ensemble. Alors, je vais me risquer à ajouter

1. NDLR : Les liens indiqués plus loin en note pour visionner les œuvres sélectionnées du musée du Prado permettent au lecteur de se déplacer à l'intérieur de celles-ci, donc de suivre pas à pas le fil de l'analyse de l'auteur.

un petit grain de sel, à faire, comme le conseille Pierre Rabhi, ma part de colibri. Les tableaux dont je vais parler, *La Reddition de Breda*, appelé aussi *Les Lances*, de Velázquez, *Le 3 mai 1808* de Goya, le *Guernica* de Picasso se trouvent, tous les trois, à Madrid. Ils ont été un temps réunis au musée du Prado, sans avoir jamais été exactement sous le même toit. En effet de 1981 à 1992, le *Guernica* a eu un musée pour lui tout seul au Casón del Buen Retiro, annexe du Musée du Prado. Depuis 1992, il est exposé à quelques centaines de mètres de là, au nouveau musée Centro de Arte Reina Sofía.

La Reddition de Breda, *Le 3 mai 1808*, le *Guernica*, font tous les trois référence à trois faits de guerre précis, datés, qui ont eu lieu respectivement au XVII^e, au XIX^e et au XX^e siècle. Aucun des trois artistes n'a assisté à l'événement. Chacun d'eux s'est livré, après un délai de plusieurs années pour Velázquez et Goya, et de quelques mois pour Picasso, à une reconstitution, une reconstruction des faits. Dans quelles circonstances ces tableaux ont-ils été peints ? Quelles représentations de la guerre pouvons-nous y trouver ? Peut-on parler d'une évolution de cette représentation au fil des siècles ? Voilà les questions que je me suis posées et auxquelles je vais essayer de répondre.

Velázquez (1599-1660)

Diego Rodríguez de Silva y Velázquez est né à Séville en 1599 d'un père d'origine portugaise, il utilise le nom de sa mère Velázquez, sous lequel il devient célèbre. Il s'installe à Madrid et en 1623, est nommé peintre officiel de la cour du roi Philippe IV, qui est monté sur le trône en 1621. Il est mort à Madrid en 1660.

La reddition de Breda, est un épisode de la guerre des Flandres ou guerre de Quatre-Vingts Ans, qui oppose les Pays-Bas, en lutte pour leur indépendance, à la couronne espagnole. Ambrosio de Spinola commande les troupes espagnoles, Justin de Nassau celles des Pays-Bas. L'événement a lieu en 1625 alors que l'infante Isabel Clara Eugenia (1566-1633), fille de Philippe II et tante de Philippe IV est gouverneur, on disait à cette époque gouvernante, des Pays-Bas. Elle a reçu les Pays-Bas en dot lors de son mariage en 1598 avec son cousin Albert de Habsbourg (1559-1621). C'était un temps où les souverains

offraient des territoires et des peuples en cadeau ! Aucun des enfants du couple n'a survécu. À la mort d'Isabel Clara Eugenia, en 1633, les Pays-Bas catholiques retournent à la couronne espagnole.

Un an plus tard, en 1634 donc, Velázquez peint *La Reddition de Breda*², événement vieux de neuf ans, à la demande de Philippe IV, pour le « salon des Royaumes » du palais du Buen Retiro à Madrid, un petit palais d'agrément construit en 1630 comme une extension champêtre de la cour. En peignant la rencontre entre Spinola et Justin de Nassau³, Velázquez va célébrer, à travers la magnanimité de Spinola, la grandeur de Philippe IV qui vient de retrouver le pouvoir sans intermédiaire sur les Pays-Bas. Ce pouvoir ne durera pas : en 1637 la ville est reprise par Frédéric-Henri de Nassau. 1634 -1637, on voit que le créneau est très étroit ! Je crois qu'aucun tableau du musée du Prado ne commémore ce retournement de situation !

Le tableau fait référence à un passage de la *Comedia* de Calderón de la Barca *El Sitio de Breda* (Le Siège de Breda)⁴, lorsque Spinola reçoit les clés des mains de Justin de Nassau et lui dit :

*Justino, yo las recibo,
y conozco que valiente
sois, que el valor del vencido
hace famoso al que vence.*

Justin, je les reçois
Et reconnais votre courage,
Car le courage du vaincu
fait la gloire du vainqueur.

Voilà qui est dit, nous verrons qu'il s'agit bien de la gloire du vainqueur. Sur la place du Duque, au centre de Séville, s'élève une statue de Velázquez, sur le socle on peut lire : *Al pintor de la verdad, su tierra* (Au peintre de la vérité, hommage de sa terre). Velázquez a-t-il peint ici la vérité de la guerre ? Que voit-on de la guerre ? Nous n'en voyons pas grand-chose, pas grand chose de ce que nous pourrions en

2. *La rendición de Breda o Las lanzas*, Museo del Prado, Madrid.

3. Voir : <https://www.museodelprado.es/coleccion/obra-de-arte/las-lanzas-o-la-rendicion-de-breda/0cc7577a-51d9-44fd-b4d5-4dba8d9cb13a#ficha-obra>

4. Calderón de la Barca, Pedro, *El sitio de Breda*, I, v.1008-1011.

attendre ; les soldats en armes se devinent à peine à l'arrière-plan et les fumées qui s'élèvent dans le ciel évoquent bien incendies, ruine et destructions, mais tout cela est loin de nos yeux et n'attire pas notre attention. C'est « la guerre à distance », selon le mot de notre éminent confrère Bartolomé Bennassar.

Au xviii^e siècle, la guerre est affaire de gentilshommes, ce sont eux qui font l'histoire et l'histoire retient leurs exploits. C'est eux que Velázquez nous présente au premier plan en une vision très aristocratique de la guerre, deux généraux, deux hommes d'honneur, aux sentiments élevés, au milieu de leurs officiers. Le vaincu Justin de Nassau reconnaît sa défaite et va remettre les clés de Breda à Ambrosio de Spinola.

Par une spirale, caractéristique de la peinture baroque, qui part du soldat hollandais de dos à gauche, passe par le chapeau que Spinola tient à la main, s'enroule sur la croupe du cheval de droite pour revenir sur la tête du cheval dans le camp hollandais, notre regard est conduit au cœur du tableau, cœur comme point géométrique central mais aussi comme événement central. La clé de la ville se détache dans le vide, bien visible sur fond clair, à l'instant où Justin de Nassau la présente à Spinola. Mais si la clé est bien le centre du tableau, elle n'est pas le point final de la spirale : une fois posés sur la clé, nos yeux s'élèvent vers celui à qui elle est destinée et vont suivre son propre regard. Spinola semble l'ignorer, à l'instant où elle va changer de mains, l'essentiel pour lui est ailleurs. Il délaisse l'aspect matériel, prévu par les conventions et le protocole et concentre toute son attention sur le visage de Justin de Nassau qui s'incline devant lui, il pose le bras sur son épaule sans cesser de le regarder et ne lui permet pas de s'incliner plus bas. La clé, objet symbole de sa victoire, lui importe moins que la présence de son adversaire et son seul souci est de lui donner une marque de respect, presque d'affection. Le vainqueur n'accepte pas la soumission du vaincu, la défaite d'un gentilhomme ne saurait se transformer en humiliation.

Spinola est en grand uniforme, le tissage luxueux de l'habit évoque une cuirasse mais ce n'en est pas une, il s'agit d'une scène de guerre, mais la guerre est finie. Sur leur tenue d'apparat, les deux généraux portent l'écharpe de commandement au côté gauche, on ne peut pas ne pas remarquer celle de Spinola, cascade de satin et de dentelle, éclair

de lumière rosée. Le jeu du face à face nous laisse à peine voir celle de Justin de Nassau. Le tableau montre la valeur des deux anciens adversaires, leur rang, leur dignité, la noblesse des sentiments, mais il ne laisse aucun doute. Tout signale que Spinola est le vainqueur et que la victoire revient à l'Espagne et à son roi. À droite, la forêt des lances, qui ont donné son nom au tableau, évoque la puissance des vainqueurs, elles sont levées en signe de paix, et aussi d'élévation des sentiments.

On note du côté espagnol la rigueur des attitudes. Les traits des visages, leur austérité rappellent les hidalgos peints par Le Greco, les officiers semblent bavarder tout en gardant une certaine raideur, les lances bien droites qui symbolisent l'ordre, le droit, sont ici ou là, un peu inclinées, la victoire est acquise, la discipline peut se relâcher. Derrière Spinola, deux officiers sont comme les témoins de cet événement : l'un regarde l'échange entre les deux généraux avec intérêt, l'autre tourné vers le spectateur semble nous inviter à admirer la grandeur, l'importance de ce qui se passe devant nos yeux.

À cet officier espagnol correspond le regard étonné du soldat hollandais, à l'extrême gauche. L'Espagnol nous prend à témoin et semble dire : « Voyez comme nous sommes grands », le Hollandais, lui, pourrait dire : « Voilà qui n'est pas banal ». Du côté hollandais, la délégation est moins solennelle, plus restreinte, composée en apparence davantage de soldats que d'officiers, on voit moins de dentelles et de visages austères, les lances et les piques sont plus rares, elles s'élèvent moins haut. Vaincu et vainqueur sont clairement identifiés.

Le propos de Velázquez n'est pas de faire le reportage d'une victoire militaire symbolisée par la remise des clés mais plutôt de montrer la supériorité, la grandeur d'âme de Spinola et des Espagnols, rappelons-nous le regard de fierté du gentilhomme espagnol, il n'a pas l'air étonné comme le soldat hollandais, il admire mais ne s'étonne pas, la grandeur lui est naturelle ! La guerre était juste, la victoire est méritée, la supériorité des Espagnols ne fait pas de doute et la magnanimité de Spinola n'est que le reflet de celle encore plus admirable de l'Espagne et de son roi.

Velázquez donne une représentation idéalisée de la guerre, le feu, les destructions, la désolation sont au loin. La construction du tableau est équilibrée, symétrique. L'espace de paix au premier plan, l'espace de guerre en arrière-plan. Le temps et l'espace sont bien définis, les

armes se sont tues, le vainqueur rend hommage au vaincu et démontre sa bonté d'âme, par là il sert et exalte la majesté de son roi. En passant du xvii^e au xix^e siècle, nous changeons d'époque et de point de vue. Il va encore s'agir de grandeur, de noblesse, mais dans un tout autre registre.

Goya (1746-1828)

Francisco de Goya y Lucientes est né à Fuendetodos, petit village d'Aragon en 1746. En 1786, il est nommé peintre officiel et, en 1789, peintre « de la chambre » du roi Charles IV. Il est mort en 1828 à Bordeaux. Le contexte historique est, comme dans *Les Lances*, celui d'une guerre d'indépendance, et cette fois, ce sont les Espagnols qui luttent pour préserver la leur. Cette guerre, inscrite dans l'histoire d'Espagne comme « La guerre d'indépendance », a duré de 1808 à 1814 et a opposé l'Espagne aux troupes d'invasion de Napoléon. Durant six ans, le roi Charles IV et son fils Ferdinand VII ont été remplacés sur le trône d'Espagne par le frère de Napoléon : Joseph.

Cette guerre a donné à Goya le sujet d'une série d'eaux-fortes intitulée *Les désastres de la guerre* et de deux tableaux qui mettent en scène les événements du 2 et du 3 mai 1808. Sur le tableau du 2 Mai⁵ est peinte la charge des Mamelouks de Napoléon, commandés par Murat, contre la population de Madrid.

Le tableau du 3 Mai⁶, le plus connu et le plus reproduit, représente l'exécution des rebelles. Dans le catalogue du musée du Prado, il porte le titre suivant : *Le 3 mai 1808, les fusillés sur la montagne du Prince Pío*⁷. Goya peint ce tableau en 1814, la guerre d'indépendance vient de se terminer. Goya n'a pas assisté aux événements qui se sont produits à Madrid six ans plus tôt, mais, comme l'indique le titre du tableau, il situe la scène avec précision, le lendemain des émeutes du 2 mai, dans un faubourg à l'ouest de Madrid, aujourd'hui quartier de La Florida. En ce début du xix^e siècle, les idées de la Révolution française, les

5. *El dos de mayo o La carga de los mamelucos 1814*, 2,66 x 3,45, Museo del Prado, Madrid.

6. Voir : <https://www.museodelprado.es/coleccion/obra-de-arte/el-3-de-mayo-en-madrid-o-los-fusilamientos/5e177409-2993-4240-97fb-847a02c6496c#ficha-obra>

7. *Los Fusilamientos del 3 de mayo en la montaña del Príncipe Pío de Madrid*.

écrits des philosophes des Lumières se propagent, l'individu peut revendiquer la reconnaissance de sa liberté de pensée et de sa dignité de citoyen, et les peuples expriment leurs aspirations propres, sans être soumis aux choix de leur souverain et c'est bien ce qui se passe en 1808, alors qu'à Madrid, le peuple se soulève contre les Français qui l'envahissent, et qu'à Bayonne, le roi Charles IV négocie son abdication avec Napoléon. Le peuple ne suit plus aveuglément et en silence son souverain.

Le personnage principal est un homme seul, un homme du peuple, il se détache au milieu d'un groupe où l'on distingue un moine, une femme coiffée d'un fichu ; la simplicité des vêtements, les visages ne laissent pas de doute : ce sont des hommes, des femmes simples, des « petites gens », que Goya identifie à l'Espagne, l'Espagne qui a souffert et lutté et vient de retrouver son indépendance.

Velázquez a peint l'instant où la clé va changer de mains, Goya peint l'instant et l'espace d'une tragédie, l'instant à peine mesurable qui sépare l'ordre de faire feu du tir lui-même, l'espace fini où se joue le drame. La guerre n'est plus « à distance », elle est devant nous et elle tue. Elle a tué et elle va encore tuer des êtres de chair et de sang et cette vision est insupportable. Parce qu'ils ne la supportent pas, la majorité des assistants se voile la face, quelques-uns ont le courage d'ouvrir les yeux, des yeux terrorisés mais ouverts. Avec eux, que voyons-nous ? Partout nous voyons l'horreur : des cadavres déjà entassés annoncent ceux qui vont suivre, une mare de sang s'étale sur le sol, il n'y a pas d'issue, la mort est inéluctable, le monticule à gauche interdit toute fuite, le ciel est noir, la masse imposante et sombre de l'église ferme l'horizon, à droite (l'avenir est à droite, dans le sens de notre lecture habituelle) la ligne des soldats ferme l'avenir, ils sont sans visage, obéissants aux ordres, privés de toute initiative. Il n'y a rien à espérer du peloton d'exécution, le coup va partir ; et déjà la pointe des baïonnettes est sur la tête des assistants du deuxième plan.

Il n'y a pas à espérer un salut qui viendrait d'ailleurs, alors toute l'attention se concentre sur le personnage central, qui est-il ? Je l'ai déjà dit, c'est un homme du peuple, individu anonyme, il est identifiable et inconnu et à cause de cela, il est lui-même, avec ses particularités physiques et morales. Il n'est pas très beau, pas très grand, mais il est courageux et nous n'en saurons pas plus, il est aussi le peuple de

Madrid, le peuple espagnol en lutte pour sa liberté. Il est à genoux, et il se redresse, avec courage et fierté, sa chemise a la même couleur que celle qui émane de la lanterne posée au sol, en un échange troublant, l'homme, éclairé par la lanterne, devient à son tour la source de lumière. Je cite Christian Bobin lors d'un entretien avec Louis de Courcy : « Les peintres ne questionnent pas la lumière. Les plus grands tableaux sont des auberges où elle est accueillie, sans qu'on lui demande son identité⁸. »

Cet homme est le peuple espagnol innocent, misérable et digne, martyrisé, héroïque. Il est aussi tous ceux qui résistent et s'opposent à la barbarie des envahisseurs qui veulent asservir leur pays. Héros issu du peuple, nous ne connaissons pas son nom, cela n'est nécessaire ni pour nous, ni pour sa célébrité, c'est bien ainsi, nous pouvons l'appeler Juan, selon le vers de Pablo Neruda : « *la tierra se llama Juan* », la terre se nomme Juan. Il est Juan, la terre, le peuple. En face de lui, se dresse l'alignement du peloton d'exécution, le mur de l'ordre et de la discipline. On ne voit que des armes et des uniformes, la violence dépourvue de visage, dépourvue d'émotion, de ceux qui ne peuvent ou ne savent qu'obéir et qui, peut-être, « ne savent pas ce qu'ils font ».

L'alignement n'est plus celui des lances de Breda, levées vers le ciel en signe de paix mais celui des fusils braqués, prêts à donner la mort. L'homme lève les bras en croix, ses vêtements lumineux, sa main ensanglantée, laissent peu de doute, il est comme le Christ, la victime innocente, il est un autre Christ qui meurt pour les siens. La victime innocente affronte la cruauté des envahisseurs, sa mort est inéluctable, il est prêt à mourir, mais à cet instant fixé sur la toile pour toujours, il reste un homme vivant. Le peuple espagnol ne meurt pas. Et voici ce que dit Eugenio d'Ors dans *Trois heures au musée du Prado* :

Que voyons-nous, pour l'anecdote, dans ce tableau ?
 Une exécution.
 Que voyons-nous pour l'idéologie ?
 Une apothéose au contraire.
 Un cri triomphal de la liberté.⁹

8. Bobin, Christian, entretien avec Louis de Courcy, in *Toute l'énergie du monde*, Hors série, La Croix, Octobre 2013.

9. D'Ors, Eugenio, *Tres horas en el museo del Prado*, Madrid, Alianza editorial, 2004.

Goya nous montre le sang, la peur, la violence, la laideur de la guerre. Il nous indique aussi que d'un côté, dans la lumière, il y a l'innocence et le courage, et de l'autre, dans l'obscurité, la violence et l'injustice. Nous sommes loin de la « guerre douce » et de la vision aristocratique de Velázquez, il s'agit toujours de donner à voir la grandeur de l'Espagne, non plus celle de son roi, mais celle de son peuple. Nous savons bien que les portraits que Goya a peints du roi Charles IV et de sa famille sont peu flatteurs et ne servent en rien ni la grandeur de la monarchie ni celle du peuple !

Velázquez donc, présente la guerre comme un face-à-face, Goya la présente comme un affrontement, dans les deux cas nous voyons qui sont les adversaires, les ennemis, où sont la défaite et la victoire, le bien et le mal. Il y a de l'ordre dans le monde et la guerre a un sens. Ce n'est plus le cas, au xx^e siècle, de la guerre que peint Picasso dans *Guernica*.

Picasso (1881-1973)

Pablo Ruiz Picasso, est né à Málaga en Andalousie en 1881, (comme Velázquez, il utilise le nom de sa mère et c'est sous ce nom qu'il est devenu célèbre). Il a 7 ans lorsque sa famille déménage à Barcelone. Dès 1904, il s'installe définitivement à Paris, il fréquente les artistes et les poètes, en particulier les surréalistes. Il meurt à Mougins en 1973.

En janvier 1937, le gouvernement de Front populaire de la République espagnole commande à Picasso un tableau pour le pavillon de l'Espagne à l'Exposition internationale des « Arts et techniques appliqués à la vie moderne » (Exposition universelle) qui se tient à Paris du 25 mai au 25 novembre 1937. Picasso a été nommé par le Front populaire directeur du Musée du Prado en septembre 1936, toutefois il ne quitte pas Paris et n'exercera jamais cette fonction. Pour la petite histoire, voici une anecdote racontée par le directeur général des Beaux-Arts, José Renau, à Rafael Fernández Quintanilla auteur de *L'odyssée du Guernica* : le gouvernement disposait de peu de moyens financiers pour ce projet, alors il a puisé dans la caisse du corps des carabiniers le produit des amendes pour infractions douanières, où l'on

voit que la contrebande peut être mise au service de l'art !¹⁰

Le lundi 26 avril 1937, les avions allemands de la Légion Condor, alliés des troupes franquistes, bombardent Guernica, au Pays basque espagnol. Le bombardement a lieu à 16 h 30, un jour de marché, il dure trois heures, on estime le nombre de morts civils à un millier pour une population d'environ 7 000 habitants. En bombardant Guernica, les Allemands n'attaquent pas une ville ordinaire. Guernica est l'ancienne capitale de la Biscaye, l'une des quatre provinces du Pays basque espagnol, du Pays basque sud pour parler comme les Basques. C'est la ville symbole de l'identité et des libertés de tout le Pays basque, la ville où se trouve le « chêne de Guernica », lui aussi symbole millénaire : sous cet arbre les élus de la communauté basque prêtent serment et les souverains espagnols avaient coutume de renouveler leur engagement à respecter les droits et privilèges du Pays basque que l'on appelle « fors », (encore aujourd'hui la constitution de 1978, toujours en vigueur, parle de la « communauté forale de Navarre et du Pays basque »). L'arbre n'a pas été touché par les bombes, il est mort un peu plus tard de vieillesse et a été remplacé par un autre chêne comme cela s'est fait à plusieurs reprises au cours des siècles.

Après le bombardement, Picasso décide du nom du tableau qu'il est en train de préparer pour l'exposition internationale. Dora Maar, sa compagne à l'époque, a photographié les huit étapes principales de la réalisation. Picasso utilise dans la composition plusieurs éléments des gravures de la « Minautauromachie » réalisées en 1935. Selon la décision de Picasso, le *Guernica* est déposé en 1939 et pour toute la durée de la dictature franquiste au Museum of Modern art de New-York. Le tableau revient à Madrid le 10 septembre 1981, six ans après la mort de Franco, il est installé dans un premier temps au Casón del Buen Retiro puis transféré, en 1992, l'année de l'inauguration, au musée Reina Sofia, comme je l'ai déjà précisé¹¹.

En 1937, au moment où Picasso peint *Guernica*, le souvenir et les conséquences du carnage de la guerre de 1914-18 sont très présents. Picasso était à Paris pendant le premier conflit mondial. En

10. Fernandez Quintanilla, Rafael, *La odisea del "Guernica"*, Barcelona, Editorial Planeta, 1981.

11. Voir : http://www.museoreinasofia.es/sites/default/files/styles/foto_horizontal_wide/public/obras/DE00050.jpg?itok=3DTLztk6

tant qu'Espagnol, il n'y a pas participé, mais il a vu ses amis proches, Braque, Derain, Guillaume Apollinaire mobilisés ; certains ont été blessés. En 1937 toujours, l'Espagne est entrée depuis un an dans une guerre civile qui s'achève quelques mois à peine avant la déclaration de la Seconde Guerre mondiale de septembre 1939. Le monde va de conflits en conflits. Le bombardement de Guernica autant par sa violence, par le nombre de victimes civiles innocentes que par son poids symbolique, résume les horreurs de la guerre civile espagnole mais, au-delà du fait historique, Picasso peint la violence et l'horreur de toute guerre.

Ce tableau, de très grand format (7,82 mètres de long sur 3,50 de haut), est tout en noir, gris et blanc, il n'y a pas de couleurs, on ne trouve ni paysage, ni décor, ni vêtement, qui permette de situer la scène dans le temps ou dans l'espace ; le titre est une indication précise mais il est extérieur à la toile. La présence de la lampe à pétrole et de l'ampoule à incandescence, l'une et l'autre découvertes de la fin du XIX^e siècle, nous permet de dire qu'il s'agit d'une guerre « moderne ». Dans cette guerre, où sont les combats, où sont les ennemis ? Il n'y a pas de combat, pas d'affrontement. Il n'y a plus d'ennemi à hauteur d'homme comme dans les guerres des siècles passés et dans les deux tableaux que nous venons de voir ; ici l'ennemi est invisible, absent du tableau il reste caché et lance la mort du haut du ciel, l'ennemi que l'on ne voit pas existe, il lance des bombes. L'ampoule électrique entourée de rayons au-dessus de la tête du cheval est la cause de tout le massacre, elle est la bombe, car en espagnol ampoule électrique se dit « petite bombe ».

Le personnage de l'extrême droite est séparé de tous les autres, il est tendu vers le petit carré blanc. Est-ce une fenêtre, une possibilité de s'échapper ? Non il n'y a pas d'espoir à attendre de cet espace de lumière déjà couronné de flammes, les bombes sèment la mort sans répit à l'intérieur comme à l'extérieur. À gauche, un bras et un visage font irruption dans la scène, la lampe à pétrole brandie éclaire la scène. La violence du geste, l'expression du visage obligent à regarder vers la gauche, côté sinistre, spectacle sinistre dont il est impossible de détourner le regard.

Dans une confusion de corps désarticulés, animaux, femmes, enfants, morts et vivants se mêlent, on voit des yeux révoltés, des

bouches ouvertes, on entend les hurlements de douleurs, les cris d'effroi. L'ordre du monde n'existe plus, le désordre, la destruction, le désespoir, l'horreur sont accentués par la déstructuration des représentations classiques qu'introduit le cubisme. L'ennemi reste caché ; ne sont visibles que les effets de sa violence et de sa puissance de destruction.

Picasso s'est souvent contredit sur le sens symbolique des divers éléments du tableau pour finir par dire : « Le cheval est un cheval, le taureau est un taureau et chacun peut voir en eux la représentation de ce qu'il voudra ». Voilà qui est clair et nous laisse toute liberté d'interprétation, essayons de ne pas en abuser. Tout est désolation, violence sans limite, tous sont victimes, la mère se tord de douleur, le cadavre de son enfant dans les bras, elle crie vers le ciel d'où est venue la mort, le taureau debout se détourne du spectacle, il est étrangement impassible, est-il le symbole du peuple espagnol qui résiste à toutes les épreuves ? Entre la tête du taureau et celle du cheval, en noir sur fond noir à peine visible, près de disparaître, un oiseau tombe, la colombe de la paix est blessée à mort et le cheval – représente-t-il le fascisme ? – semble encore vouloir la mordre. Il écrase de son sabot le corps désarticulé du soldat, un soldat républicain sans aucun doute, le combat est inutile, l'épée est brisée, la fleur de l'espérance se fane dans les mains du milicien, que peut une épée contre des avions qui lâchent des bombes ? L'épée brisée n'est pas signe de la violence brisée, mais plutôt de l'inutilité de toute résistance face au bombardement.

Avec *Guernica*, Picasso nous présente sans aucune complaisance un monde disloqué par la guerre, la guerre est sans issue, elle n'est pas une solution, elle est source de chaos. Tout aspect bon, beau est exclu comme pour nous dire que la guerre est à exclure. « C'est vous qui avez fait ça ? », aurait un jour demandé un officier allemand et Picasso aurait répondu : « non c'est vous ». Authentique ou non, ce mot dit une vérité de la guerre moderne. La mort est donnée à distance et celui qui lâche les bombes n'en voit pas les conséquences.

Peut-on parler d'une évolution de la représentation de la guerre au fil des siècles ? Lors d'un voyage de classe à Madrid, nous avons traversé dans la pénombre un long couloir où étaient exposés les dessins préparatoires du *Guernica* avant de pénétrer dans la salle où se trouvait seul, protégé par des vitres blindées, l'immense tableau, c'était

le choc de la lumière retrouvée, et le choc du face-à-face avec la toile. Certains élèves sont restés muets mais l'un d'eux a crié : « Comme c'est laid ! » (Cela se passait avant 1992 au Casón del Buen Retiro, plus tard lorsque j'ai revu le *Guernica* au musée Reina Sofía la mise en scène était bien moins dramatique). Cet élève dit lui aussi une vérité, la guerre est laide, et devant *Guernica*, qui donc pourrait redire le mot de Guillaume Apollinaire : « Ah Dieu ! Que la guerre est jolie ! »

Cela n'est plus possible, aujourd'hui des peintres, des photographes, nombreux, indispensables, continuent à représenter la guerre, et nous retenons toujours la violence, la mort, le sang, les larmes. Ils ne donnent pas à voir la grandeur de la guerre, il n'y a ni beauté ni grandeur dans la guerre. Les tableaux et les photos de guerre sont des témoins d'événements précis. Pour ce qui est des photos, l'actualité nous en offre, hélas, de trop nombreux exemples, ils sont aussi des témoignages en faveur de la paix, la photo de la fillette victime du napalm, celle de la mère tenant son fils victime du terrorisme en Algérie, ont fait beaucoup pour que cessent certains conflits.

La courtoisie, les manifestations de grandeur d'âme telles que les peint *Velázquez* ne sont pas une spécificité de la guerre, elles en sont souvent absentes et elles se retrouvent, fort heureusement, dans d'autres circonstances, mais la guerre apporte toujours ce que nous montrent *Goya* et *Picasso*, les victimes innocentes, les peuples accablés, la violence aveugle, le désordre et l'absurdité, le chaos. Parfois, pour certains, il y a des moments de grandeur mais il y a toujours la violence, la souffrance, et la mort des innocents, le sang chez *Goya*, le chaos chez *Picasso* nous ouvrent les yeux sur la réalité : il n'y a pas de guerre douce.

J'ai présenté cet exposé dans l'ordre chronologique des événements et j'ai commencé par le tableau de *Velázquez*. Quitte à paraître naïve, je finirai sur ce même tableau. *Velázquez* mettait au loin la violence et la destruction dans un idéalisme qui refuse la réalité pour ne voir que la gloire, mais on peut aussi dire qu'il montre que le seul moment où la guerre est belle, c'est quand elle fait place à la paix.

Bibliographie

Velázquez

Lacambre, Geneviève et Tinterow, Gary, Catalogue de l'exposition *Manet Velasquez, la manière espagnole au XIX^e siècle*, New York, Met. Museum of Modern Art, 2002-2003.

Torres Guardiola, Pascal, *La peinture en Espagne du XV^e au XX^e siècle*, Paris, Que sais-je ?, 1999.

Sureda, Joan, *Velázquez pintor y hombre del rey*, Barcelona, Lunweg ed., 2009.

Fernández, Pedro Jesús, *Quién es quien en la pintura de Velázquez*, Madrid, Celeste ed., 1996.

Goya

Collectif, Fundación Amigos del Museo del Prado, *Goya*, Barcelona, Galaxia Gutenberg ed., 2002.

Bobin, Christian, Entretien avec Louis de Courcy, in « Toute l'énergie du monde », Hors série, *La Croix*, Octobre 2013.

Picasso

Larrea, Juan, *Guernica*, Barcelona, Edicusa ed., 1977.

Cortenova, Giorgio, *Pablo Picasso. Su vida, su obra*. Barcelona, Carroggio S.A. ed., 2005.

Saura, Antonio, *Contre Guernica*, Genève, 5 continents éditions, 2008.

Fernandez-Quintanilla, Rafael, *La odisea del “Guernica”*, Barcelona, Editorial Planeta, 1981.

Liens internet pour visualiser les œuvres

<https://www.museodelprado.es/coleccion/obra-de-arte/las-lanzas-o-la-rendicion-de-breda/0cc7577a-51d9-44fd-b4d5-4dba8d9cb13a#ficha-obra>

<https://www.museodelprado.es/coleccion/obra-de-arte/el-3-de-mayo-en-madrid-o-los-fusilamientos/5e177409-2993-4240-97fb-847a02c6496c#ficha-obra>

http://www.museoreinasofia.es/sites/default/files/styles/foto_horizontal_wide/public/obras/DE00050.jpg?itok=3DTLztk6

Séance du 6 février 2015

LES NOTAIRES ROYAUX DE VERGÈZE, TÉMOINS PRIVILÉGIÉS DE LEUR TEMPS

par Bernard FÉVRIER
correspondant

Témoins et acteurs de la vie quotidienne aux portes de la Vaunage sous l’Ancien Régime, les notaires royaux de Vergèze, fidèles au roi par définition, n’en étaient pas moins fidèles à leurs convictions... tout en respectant la neutralité indispensable à leur fonction. Issus de vieilles familles protestantes, ils étaient parfaitement représentatifs de la population locale, profondément ancrée dans la Réforme, de façon officielle jusqu’en 1685 puis en qualité de « nouveaux convertis » après la révocation de l’Édit de Nantes. La période étudiée (1614 - 1791) et les milliers d’actes contenus dans la cinquantaine de minutiers déposés aux Archives du Gard, testaments, contrats de mariages, accords, transactions... permettent de suivre l’évolution des mentalités et des rapports sociaux au sein des communautés villageoises.

Une information de choix

Le premier août 1615, Maître Jacques Davin, notaire royal de Vergèze, rédige un contrat d’arrentement :

L’an mil six cens quinze et le premier jour du mois d’aoust advant midy pardevant moy notaire royal sousigne [...] estably en personne [...] noble Pierre de Gaude, escuyer, seigneur de Garrigues, lequel [...] arrente a Claude Blachad de Vergèze [...] une fontanelle appellé les

Boulhens que le dit seigneur a dans le terroir de Vergèze [...] pour le temps de cinq ans¹.

À cette époque, en Languedoc, les termes occitans étaient fréquemment utilisés par les notaires, notamment dans les domaines liés aux particularités locales. Ici, *fontanelle* peut être traduit par petite fontaine ou source. Aujourd'hui, la notoriété de cette source a largement dépassé les frontières du Languedoc et même celles de l'hexagone. Le succès international de l'eau de Vergèze débuta à l'aube du xx^e siècle lorsqu'on y associa le nom du médecin nîmois Louis Perrier qui, quelques années auparavant, avait relancé l'exploitation de l'établissement thermal des Bouillens. Ce toponyme correspond à l'aspect des lieux avant leur aménagement moderne : une simple mare, prolongée par un bassin rectangulaire dont l'eau semblait bouillir sous l'effet de bulles de gaz naturel. Ce bassin, alors uniquement utilisé pour les bains, était apprécié depuis plusieurs siècles pour les vertus curatives des eaux et des boues. L'exploitation du site semblait être rentable comme le précise la suite du contrat :

... a été de pacte entre les dites parties que le dit Blachad, pour les revenus de la fontanelle sera tenu payer au dit Seigneur de Garrigues la somme de 115 livres [...] le dit Blachad aura son passage et ensemble tous ceux qui auront a aller aux Bouilhens pour se mouler [...] a été accordé entre les dites parties que en cas y aurait guerre en le pays et que le dit Blachad ne puisse jouir des Bouilhens, le Seigneur de Garrigues sera tenu de le rembourser a proportion [...] et sera permis au Seigneur de Garrigues de soy aller mouler dans les Boulhens et ensemble ses enfants et domestiques et amis.

Le contrat semblait bien rodé et prévoyait des dédommagements en cas de conflit armé. Il est vrai que le souvenir des guerres de religion était encore bien présent, la situation ne s'étant stabilisée qu'avec l'Édit de Nantes en 1598.

Vergèze et ses notaires

En ce début de xvii^e siècle, le village de Vergèze, entre Vaunage et

1. Arch. dép. Gard, 2 E 75 209.

Petite Camargue, compte environ 120 feux, soit 500 à 600 personnes. Les localités limitrophes et toutes proches de Codognan et Mus, représentent, à elles deux, une population à peu près équivalente. Cet ensemble de trois paroisses regroupant autour d'un millier d'habitants constitue l'essentiel de la clientèle de l'étude notariale de Vergèze qui semble avoir été créée en 1614. Auparavant, les habitants faisaient appel aux services des notaires de Calvisson, Aimargues ou Aigues-Vives. Le premier titulaire connu de l'étude fut Jacques Davin, de 1614 à 1645. Antoine Peironnet lui succéda et exerça jusqu'en 1657. Guillaume Peironnet, son fils, instrumenta jusqu'au milieu des années 1690. Le village compta même deux notaires entre 1666 et 1679 avec Jean Peironnet. Se succédèrent ensuite François puis Antoine Peironnet, fils de Guillaume. Les notaires de Vergèze ont laissé peu de témoignages directs concernant leur vie personnelle, leur famille, leurs opinions. Cette discrétion nous impose d'analyser avec soin les rares mentions annexes qu'ils ont pu inscrire dans leurs minutiers. À Vergèze et dans les environs, la population est très majoritairement ancrée dans la Réforme depuis les années 1560. Lors de sa visite pastorale du 13 octobre 1659, Monseigneur Cohon, évêque de Nîmes, précise que la paroisse de Vergèze, dont l'église est ruinée, compte 120 familles dont seulement six sont catholiques. Cette proportion est sensiblement la même à Codognan et Mus. Jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, les notaires de Vergèze sont protestants. On les retrouve, avec leurs familles, dans les actes de baptêmes, mariages et sépultures des registres pastoraux. Cependant, fidèles au roi par définition, ils n'en sont pas moins attachés à leurs convictions. En août 1682, Guillaume Peironnet inscrit sur la dernière page de son minutier une brève mention « fin du presant registre a cause de l'edit de sa majesté ». L'édit en question est celui donné par le roi en juillet 1682 interdisant aux protestants d'exercer les fonctions de notaire. On imagine le choix difficile imposé à Guillaume Peironnet qui préfère se démettre plutôt que d'abjurer. Il sera très rapidement remplacé par un catholique, Jean Chabrier, qui commence un nouveau registre dès le 20 août 1682 et le tiendra jusqu'en octobre 1685.

Variété des actes notariés

À cette époque, le recours au notaire est une démarche presque ordinaire pour la plupart des habitants. Les minutiers renferment d'innombrables opérations de la vie quotidienne qui, de nos jours, sont considérées comme parfaitement banales : contrats d'apprentissage, locations de bétail, simples accords entre particuliers. Les milliers d'actes contenus dans la cinquantaine de minutiers de l'étude de Vergèze, couvrant les XVII^e et XVIII^e siècles, sont une source quasi inépuisable de renseignements, aussi bien pour les événements liés à la vie privée : testaments, contrats de mariage, émancipations... que pour les opérations à caractère financier : prêts, quittances, collecte d'impôts... La qualité des rubriques, en début ou fin de registre, permet de retrouver aisément les actes répertoriés par catégorie et par nom des contractants. Parmi ces actes, les *prisfaits* (prix-faits) généralement passés après enchères publiques et avant travaux de construction, regroupaient dans le même acte, le descriptif de travaux à réaliser et les conditions financières du marché entre le maître d'ouvrage et le maître maçon.

La création d'une glacière à Vergèze en 1680 nous apprend tout d'abord que l'utilisation de la glace à cette époque n'était pas réservée à la seule bourgeoisie des grandes villes même si ce produit de luxe ne concernait que quelques familles aisées de Vergèze. Deux contrats concernant le projet nous permettent de découvrir les caractéristiques de ce type de bâtiment et les modalités de son exploitation. Le 5 septembre 1680, devant Maître Guillaume Peironnet, une convention est signée entre six notables du village qui se regroupent en association ; il y a là, Jean de Faget avocat, Izac Cauzid bourgeois, Louis Chabrier prêtre et vicaire du lieu, Jean Martin propriétaire du terrain, André Peironnet, le frère du notaire, ce dernier faisant lui-même partie de l'association. La convention précise que les six associés s'engagent à faire construire une glacière au quartier de *La croux des horts* (la croix des jardins). La glacière sera ensuite remplie de glace aux frais des associés qui payeront les charretées. Ils désigneront chaque année par tirage au sort celui qui sera chargé d'ouvrir la glacière quand tous le décideront et jamais avant le premier juin, d'en sortir 60 livres de glace qu'il transportera chez lui et où les autres associés viendront chercher

leur part². Un mois après, les associés baillent à prix-fait à Guillaume Cassafièrre, maître maçon de Vergèze la construction de la glacière. Les détails techniques figurant dans l'acte nous permettent d'avoir une idée assez précise de ce type de construction. La glacière était constituée d'une grande cavité souterraine maçonnée et voûtée, elle-même située dans un bâtiment circulaire intégralement construit en pierre et ne comportant qu'une étroite porte côté nord. Une précision dans le texte du prix-fait a toute son importance : « le dit Cassafièrre sera tenu faire le couvert de la glassière avec barts en pierre de Mus bien coupés et deubemant pozés mascles et femelles comme sont ceux de la grande glassière d'Aimargues. » Si la glacière de Vergèze n'existe plus, celle d'Aimargues est toujours en place et correspond parfaitement à la description.

Les informations sur la vie quotidienne

Les multiples actes notariés concernant les communautés d'habitants permettent de pallier les lacunes des archives consulaires dont certaines ont même totalement disparu. Les consuls passaient chaque année de nombreux contrats avec des particuliers qui, à la suite d'enchères publiques, s'engageaient à effectuer les opérations nécessaires au fonctionnement de la vie communautaire : gestion du four commun, de la boucherie, des poids et mesures locales, gardiennage collectif du bétail, surveillance des cultures, collecte des impôts... Les contrats nous renseignent sur le quotidien des habitants et fourmillent de détails sur des us et coutumes aujourd'hui tombés dans l'oubli. Parmi ces derniers, *le bail du four commun* reste le plus emblématique car il touchait à l'élément majeur et incontournable pour l'ensemble de la population, le pain quotidien même si nous apprenons, à la lecture des actes, que les fournées étaient rarement quotidiennes ! Le bail prévoyait deux jours de *fournade* par semaine à Mus et Codognan et trois jours à Vergèze. Le fournier était même parfois tenu de prévenir les habitants afin qu'ils commencent à pétrir leur pâte. Ainsi le 8 novembre 1670, les consuls de Codognan

... baillent à maitre Claude Codur habitant du dit lieu la charge

2. *id.*, 2 E 75 234.

de fournir et charrier le bois necessaire pour la cuizande du pain au four commun en conséquence de la moingsditte [...] et se charge aussi d'avoir un fournier pour [...] aller chercher le pain cru chez les habitants [...] l'enfourner [...] et l'aller porter cuit dans la maison de chacun [...] le dit Codur sera tenu de faire cuire et fourneger tous les vendredis et samedis de chaque semaine, et pendant les moissons et vendanges, tous les jours³.

Ce dernier détail met en évidence la présence de travailleurs saisonniers plus nombreux durant ces périodes. Quant à la rémunération de ces tâches, elle était directement versée par chaque habitant au fournier en fonction de la quantité de pain donné à cuire. Ce pourcentage pouvait être payé en pain ou en argent. Le bail de 1670 prévoyait que si le nombre de pains dépassait 60, un habitant devait aider le fournier à les transporter sur les *tables à porter pain*. Ces sortes de brancards à quatre pieds figurent parfois dans les inventaires après décès ou parmi les objets légués dans les testaments, tout comme les *pastières* à pétrir. Chaque foyer préparait son ou ses propres *pastons* à domicile avec sa propre farine, à la qualité variable. Aussi, le fournier devait veiller, lors de la livraison après cuisson, à ne pas inverser les pains. On suppose que les particuliers devaient tracer sur la pâte leurs initiales ou une marque de famille permettant d'identifier chaque pain à la sortie du four. Ces marques familiales sont encore parfois visibles, maladroitement tracées au bas de certains actes, lorsque les intéressés étaient illettrés. Le 4 janvier 1697, le bail du four de Mus comporte une particularité assez surprenante : le fournier a l'obligation d'aller « couper le bois au devois de monsieur le marquis de Calvisson et charrier iceluy dans le four sauf dans les mois de mars et avril afin de préserver les nichées de perdrix qui s'y pourraient trouver⁴ ». On pourrait penser aujourd'hui qu'il s'agissait là d'une mesure écologique avant l'heure. Mais il est plus réaliste d'imaginer que cette interdiction avait pour seul but la protection du gibier sur les terrains de chasse du marquis. Le *bail des pourceaux*, établi chaque année au cours du xvii^e siècle, semble avoir disparu au siècle suivant. Cette très ancienne coutume imposait le regroupement et le gardiennage de tous les porcs

3. *id.*, 2 E 75 245.

4. *id.*, 2 E 75 240.

du village sous la responsabilité d'un *pourquier*. La mesure visait surtout à éviter la divagation des animaux et les dégâts aux cultures. En 1645, les consuls de Vergèze chargent Pierre Neyraud de

... garder les pourceaux dans la pourcairade [...] les habitants devront lui payer deux boisseaux et demi de seigle, mesure de Vergèze, pour chaque pourceau ou truye [...] le dit Neyraud s'engage à fournir un verrat pour couvrir les truyes⁵.

Le *bail du courretage* listait les attributions et les obligations du moins-disant ayant obtenu l'exclusivité des mesures et *pezades* à l'aide des instruments de mesure officiels de la communauté lors des ventes de céréales, de vin ou d'huile. La collecte annuelle des impôts faisait l'objet du *bail des tailhes*. En 1665, à Codognan, Antoine Puech est chargé de « faire la levée des tailhes et impositions des habitants » et recevra 11 deniers par livre collectée », soit 4,5 % environ⁶. Par contre, le *bail du livre du ministre* qui était accordé à un particulier après adjudication, ne concernait que la communauté protestante et avait pour but de collecter les fonds nécessaires à la rémunération du pasteur. Le 4 octobre 1682

... Jacques Nouzaret consul moderne de la Religion Préthendue Réformée de Codognan, suivant le pouvoir à lui donné par le consistoire [...] baille à Jean Martin la levée des gages de Mr de Parades, ministre et de Mr Rossel chantr⁷.

Problèmes posés par les protestants

Tout au long du xvii^e siècle, les notaires ont dû s'adapter en permanence au contexte politico-religieux et aux obligations légales en matière de terminologie. L'attitude du pouvoir royal à l'égard des réformés est de plus en plus contraignante au cours du règne de Louis XIII et encore davantage sous Louis XIV. L'évolution des termes utilisés par le notaire pour désigner les réformés suit cette tendance. Jusqu'au printemps 1633, à chaque fois qu'il précise le culte

5. *id.*, 2 E 75 217.

6. *id.*, 2 E 75 226.

7. *id.*, 2 E 76 254.

pratiqué par un protestant, Maître Davin écrit « Religion Chrestienne Réformée » ou « Église Chrestienne Réformée ». Mais le 7 mai 1633, lors du contrat de mariage entre Jean Aubanel et Marie Carrière, le notaire utilise une formule jusqu'alors inédite « les fiancés promettent de s'épouser en l'église de laquelle ils font profession ». Formule que l'on peut qualifier de neutre. Quelques mois plus tard, le 10 novembre 1633, lors du testament de Jean Fabre, le notaire écrit pour la première fois « le testateur veut estre ensevely en la forme de la religion préthendue réformée ». Mais une rature, au cœur de la phrase, attire l'attention et dépasse largement la simple erreur de plume. En effet, c'est l'adjectif *préthendue* qui a été rayé⁸. Cette première utilisation de la formule désormais officielle semble avoir posé problème. Mais est-ce le testateur, au moment de la relecture, qui a refusé le mot *préthendue*, ou le notaire, gêné par ce qualificatif officiel mais heurtant ses convictions et qui aurait pris l'initiative de rayer le mot ? Ces subtilités en matière de terminologie mettent en évidence la prudence dont nous devons faire preuve lors de la lecture de certains actes. En effet, compte tenu des fortes tensions entre les protestants et le pouvoir royal, il est indispensable de décrypter certaines formules trop conformistes, d'interpréter les non-dits et de lire entre les lignes. Les preuves flagrantes et multiples du décalage entre l'écrit officiel et la réalité se retrouvent par centaines dans les contrats de mariage de la seconde moitié du XVIII^e siècle où les *nouveaux convertis* promettent, devant le notaire, de s'épouser en face de l'église catholique, et se retrouvent, quelques jours plus tard, devant le pasteur qui les unit.

Arrivée de nouveaux catholiques, reconstruction de l'église

En cette première moitié du XVII^e siècle, les trois églises de Vergèze, Codognan et Mus sont détruites depuis près de cinquante ans. La plupart des prêtres ont quitté la région ou ne sont présents que de façon épisodique dans des communautés qui ne comptent que quelques catholiques. Des immeubles et des terres ayant appartenu, avant les troubles du siècle précédent, à l'église catholique, sont occupés ou exploités par des habitants dont les parents ou les grands-parents en

8. *id.*, 2 E 75 214.

étaient autrefois les fermiers ou emphytéotes, et qui, en l'absence presque totale de clergé local n'ont jamais été en contact avec l'administration ecclésiastique. Cependant, autour des années 1640, à Vergèze et dans les villages voisins, l'Église tente de reconquérir le terrain perdu. Mais le pouvoir local est généralement détenu par les communautés protestantes largement majoritaires. On peut comprendre, dans ces conditions, que les prêtres sans église et les rares catholiques locaux n'aient pas souhaité s'engager dans une confrontation s'annonçant difficile. On assiste alors, presque simultanément, à Codognan et à Vergèze, à l'arrivée de familles catholiques bien organisées. Ces arrivées coïncident avec la mise en application progressive de la parité consulaire entre protestants et catholiques dans toutes les localités, quelle que soit la proportion de l'une ou de l'autre des communautés.

Au milieu des années 1640, Claude Codur, un catholique venant d'Aigues-Mortes, mais originaire de Forcalquier, s'installe à Codognan. Le 6 février 1644, il apparaît pour la première fois dans un acte où il est question d'achat de chevaux. Il est alors cité comme habitant de la ville d'Aigues Mortes demeurant à Codognan. En 1645, il devient propriétaire de plusieurs terrains à Codognan et Vergèze. Dans les années suivantes, il est qualifié de marchand ou de bourgeois, il possède une maison à Codognan et achète des terres qu'il afferme à des exploitants locaux. Le 10 décembre 1649, Claude Codur conclut un prix-fait avec Pierre Gabarel, maître maçon d'Aubais, mais cette fois, le contrat a un caractère très particulier car il vise à reconstruire... l'église de Codognan. L'acte prévoit que le maçon se charge de

... relever les muralhes [...] les rebattir de nouveau de la même hauteur qu'avait esté cy devant [...] le dit Codur fournira et transportera à pied d'œuvre tous les matériaux servant à reconstruire l'église [...] pierres, chau, sable, poutres, thuiles⁹.

Le maçon s'engage à terminer les travaux avant la fin du mois d'août de l'année suivante. Pour une raison indéterminée, les travaux ne purent être achevés. En effet, cinq ans plus tard, le 6 juin 1654, le même Claude Codur signe un nouveau prix-fait de reconstruction de l'église. Cette fois, c'est Jean Nourrit, maître maçon natif de Saint-

9. *id.*, 2 E 75 218.

Auban, un Provençal, qui est choisi. Le bail prévoit de

... parachever de construire l'église [...] bastir les murailles de la même épaisseur qu'elles ont été commencées et hauteur que sont à présent [...] faire la voute au dessus [...] à l'endroit qui est déjà commencé¹⁰.

Cette description laisse entendre qu'il y a bien eu une tentative de reconstruction. Cette fois encore, Claude Codur s'engage à fournir et transporter sur le chantier tous les matériaux nécessaires. Mais le sort semble s'acharner sur les travaux car, quatre ans plus tard, l'église n'est toujours pas terminée et le 9 avril 1658, Claude Codur retourne pour la troisième fois chez le notaire pour y contracter un prix-fait avec deux maîtres maçons de Vergèze qui seront tenus de « hausser les murailles des cotés du levant, couchant et vendroit de même hauteur que celles du marin¹¹ ». Ce troisième contrat semble enfin avoir été concluant puisque, l'année suivante, l'église Saint-André de Codognan est officiellement bénie par Monseigneur Cohon, lors de sa visite du 13 octobre 1659. Dix ans et trois tentatives auront été nécessaires pour reconstruire le bâtiment.

On peut s'étonner de la démarche individuelle de Claude Codur commandant la reconstruction de l'église d'un village dont il n'est pas originaire. Certes, il était un fervent catholique, mais les travaux et les matériaux ont dû représenter une somme considérable. Le plus surprenant reste cependant la triple tentative de reconstruction de l'édifice. Pourquoi les deux premières n'ont-elles pas permis de terminer le bâtiment ? Défaut de matériaux ? Malfaçons ? Rupture de contrat de la part des maçons ? Cette dernière hypothèse semble la plus probable car les deux premiers prix-faits, contrairement au dernier, ne furent pas suivis de la quittance correspondant au paiement des travaux. Il faut dire que la reconstruction d'une église, en ruine depuis plus d'un demi-siècle, au centre d'un village presque uniquement composé de protestants devait susciter des réactions pas toujours favorables et que la tâche des maçons était sans doute pour le moins délicate.

10. *id.*, 2 E 75 221.

11. *id.*, 2 E 75 223.

Un nouveau temple mais aussi un nouveau prêtre catholique

Cependant, alors que débutait la deuxième tentative de reconstruction de l'église, la communauté protestante de Codognan décidait de bâtir un nouveau temple. Le 15 mai 1654, dans le cadre d'un échange, le Consistoire devient propriétaire d'un terrain dans le village et décide d'y construire le lieu de culte de « ceux de la RPR »¹². Treize jours après, le 28 mai, les maçons reçoivent, par prix-fait, l'ordre de bâtir un temple sur cette parcelle. Six mois plus tard, les travaux sont entièrement terminés comme le prouve la quittance inscrite en marge du prix-fait. La rapidité avec laquelle la décision fut prise et les travaux exécutés dénote une certaine impatience chez les protestants qui souhaitaient sans doute disposer d'un nouveau temple avant que l'église ne soit reconstruite.

Pour les catholiques, et en particulier la famille Codur, sans doute mis en confiance par l'achèvement des travaux de l'église, la reconquête se poursuit. En 1662, Claude Codur fait donation d'une vigne à son fils Pierre qui est qualifié d'étudiant, sur le point de devenir prêtre. Deux ans plus tard, le 4 février 1664, une reconnaissance féodale nous apprend que Pierre Codur est non seulement devenu prêtre, mais qu'il est même le vicaire perpétuel de Codognan. En effet, Jacques Clavel, qui habite une maison au centre du village reconnaît la tenir « de la directe seigneurie [...] de messire Pierre Codur prebtre et vicaire perpétuel de l'église St André de Codognan, recteur de l'œuvre et fabrique de la dite église ». Jacques Clavel promet à Pierre Codur d'être « bon fils et emphytéote » et s'engage à lui verser « à chaque feste de Saint Arcangel » la censive de 21 deniers¹³. Le descriptif du bâtiment indique que les deux maisons mitoyennes font partie du même fief. L'acte fait également l'historique des propriétaires successifs de la maison depuis la précédente reconnaissance féodale devant Maître Fossat notaire d'Aimargues le 29 mai 1549. Vont se succéder alors plusieurs séries de reconnaissances de ce type dans lesquelles Pierre Codur exige des emphytéotes, en plus de la redevance annuelle, les droits de lods impayés lors des dernières successions. À chaque fois, les actes rappellent avec précision des reconnaissances antérieures

12. *id.*, 2 E 75 221.

13. *id.*, 2 E 75 226.

dont certaines remontent au Moyen Âge. Ainsi, le 15 novembre 1667, Gilles Davin déclare être emphytéote d'une maison située rue du puits commun et doit verser 140 livres correspondant à plusieurs droits de lods impayés. L'acte fait référence à la reconnaissance de la dite maison par Gilly Coudougnan, reçue par Guiraud Benoit, notaire apostolique d'Aimargues, le 10 janvier 1345¹⁴. Le 26 septembre 1667, Pierre Codur négocie un accord avec les consuls de Codognan. L'acte précise que, le 17 février 1592, les consuls de l'époque,

... afin de construire un temple, avaient vendu une vigne prétendue propriété de la communauté de Codognan alors qu'elle faisait partie des biens de l'église et qu'elle lui avait échappé pendant les troubles et guerres de notre province.

Afin d'éviter un procès, un accord amiable est trouvé. La vigne revient à l'Église et les consuls versent 33 livres au vicaire pour frais et défaut de revenus depuis 1592. Le vicaire déclare que cette somme sera employée aux réparations des biens de *la clastre* (les biens immobiliers de l'église)¹⁵. Pierre Codur semble maîtriser parfaitement les dossiers et archives des biens de l'église ainsi que le droit féodal. Sa famille est fortement impliquée dans le milieu catholique comme le prouve le testament de son père Claude, le 11 septembre 1665, dans lequel il lègue « aux pauvres de Codognan faisant profession de la religion catholique une salmée bled thozelle mesure du dit lieu » et donne 30 livres pour faire une croix de pierre au coin du cimetière des pauvres. Louis Codur, son fils aîné, prêtre et maître de chapelles à Boulogne sera son héritier universel et général. Pierre Codur son autre fils, prêtre et vicaire de Codognan, a déjà reçu une vigne. Jean Codur, son plus jeune fils, recevra 300 livres lorsqu'il atteindra l'âge de 25 ans¹⁶.

Peu de temps après, le susdit Jean Codur, se lance à son tour dans la défense des intérêts de la communauté catholique. Le 11 mars 1669, alors qu'il vient d'être désigné greffier consulaire de Codognan, il se présente devant le notaire Jean Peironet pour faire enregistrer une déclaration. Il réclame à Jean Brunel, un protestant ayant assuré la même

14. *id.*, 2 E 75 227.

15. *id.*, 2 E 75 227.

16. *id.*, 2 E 75 226.

fonction l'année précédente, le livre des délibérations consulaires et autres papiers de la communauté que le dit Brunel n'a pas restitués¹⁷. En 1683 et 1684, Jean Codur, deviendra même notaire d'Aigues-Vives et Codognan, en remplacement du notaire protestant, Jean Mirabaud, empêché d'exercer pour cause de religion.

Encore des installations de catholiques

En ce milieu du xvii^e siècle, à Vergèze, une autre famille catholique s'installe et présente un parcours similaire. Le 6 août 1656, Martin Chabrier, maître tailleur d'habits et son épouse Marie Roux font baptiser leur fille Jeanne par le prêtre de Vergèze qui précise que les parents sont « habitants de Nismes ». Dans les années qui suivent, Martin Chabrier apparaît plusieurs fois dans des actes notariés à l'occasion d'achats et de locations de terres. Il semble avoir de bonnes relations avec Claude Codur de Codognan à qui il achète une vigne en 1658. La famille Chabrier est elle aussi très liée au milieu ecclésiastique. Le 1^{er} septembre 1671, Martin Chabrier donne procuration à Louis Chabrier, son fils, prêtre de Saugrais au diocèse de Montpellier, le priant de « se transporter à la ville d'Uzès afin d'y consentir au mariage d'Honoré Chabrier, son autre fils ». Le même jour, dans une seconde procuration, Bernard Moussier, prêtre et vicaire de Vergèze

... sachant Honoré Chabrier, fils de Martin, estre dans l'état de se mettre en mariage [...] donne procuration à Louis Chabrier prêtre de Saugrais afin de constituer au dit Honoré Chabrier son frère, la somme de trente cinq livres¹⁸.

Le 20 août 1682, suite à la démission du notaire protestant Guillaume Peironnet, c'est Jean Chabrier, un autre fils de Martin, qui devient officiellement notaire de Vergèze et commence son premier minutier¹⁹. Peu de temps avant, son frère Louis, de retour du diocèse de Montpellier, est devenu prêtre et vicaire de Vergèze, succédant à Bernard Moussier. Mais ce dernier, gravement malade, est venu se faire

17. *id.*, 2 E 75 245.

18. *id.*, 2 E 75 245.

19. *id.*, 2 E 76 254.

soigner dans la famille Chabrier. Le 2 août 1683, il dicte son testament face au notaire Jean Chabrier :

Bernard Moussier, prêtre et curé de Combaillaux, diocèse de Montpellier, présentement malade à Vergèze depuis 3 semaines [...] lègue 10 livres aux pauvres et veut que cette somme soit distribuée par son héritier en pain qu'il fera cuire à la porte de l'église²⁰.

Cette surprenante dernière volonté de cuisson du pain pour les pauvres à la porte de l'église semble purement symbolique pour deux raisons : l'église de Vergèze est toujours en ruine et le four commun en est très éloigné. Le testateur devait sans doute vouloir rappeler ainsi que le culte catholique n'était pas éteint à Vergèze et espérait peut être réveiller des bonnes volontés susceptibles de faire reconstruire l'église. La symbolique suivra le prêtre jusque dans sa tombe, puisque neuf jours plus tard, le 11 août, Louis Chabrier, écrira dans le registre paroissial de Vergèze : « messire Bernard Moussier, cy devant vicaire du présent lieu [...] a été ensevely dans les ruines de l'antienne esglise ». La suite du testament nous apprend que Martin Chabrier héritera de 22 livres pour les soins qu'il a apportés au testateur pendant sa maladie. Louis Chabrier, prêtre de Vergèze est désigné héritier universel et général.

Où l'on voit apparaître les N. C.

Pendant les trois années où Jean Chabrier remplaça son confrère protestant, les relations entre les deux hommes semblent avoir été cordiales. Guillaume Peironnet vint à plusieurs reprises dans l'étude pour y passer des actes de vente ou des quittances le concernant et, à chaque fois, Jean Chabrier le citait en précisant « Maître Guillaume Peironnet, ancien notaire ». Dans les premiers jours d'octobre 1685, les dragonnades touchent toutes les localités de la région, entraînant des conversions massives. Dès le lendemain de ces abjurations collectives, tous les habitants de Vergèze sont devenus officiellement catholiques, ou plutôt « Nouveaux Convertis », y compris Guillaume Peironnet et sa famille. Dès lors, rien ne s'oppose plus au retour de l'ancien notaire qui peut à nouveau exercer. Effectivement, Jean Chabrier rédige son

20. *id.*, 2 E 76 254.

dernier acte le 21 octobre et clôture son minutier sans y inscrire le moindre commentaire. Le lendemain 22 octobre, un nouveau minutier est ouvert et comporte l'annotation suivante : « premier registre de Guillaume Peironnet fils, notaire royal et greffier des conventions et arbitrages²¹. » C'est effectivement le fils de l'ancien notaire qui fait ses débuts officiels. Le premier acte, qui n'est pourtant qu'un simple échange de terres, est précédé par une formule mystique : « Au nom de dieu soit fait amen, seigneur tout puissant ». Comme le voulait la tradition chez les notaires, on remerciait Dieu au moment de débiter sa carrière et avant de rédiger son premier acte. Guillaume fils n'était pourtant pas un inconnu dans l'étude puisque son nom, son écriture et sa signature apparaissaient déjà avant 1682 dans certains actes reçus par son père qui le citait alors comme témoin et le qualifiait de « praticien ». Il faisait, en fait, office d'apprenti ou de clerc de notaire. On pourrait alors penser que le père a passé le relais à son fils, mais, moins de deux mois après, le 17 décembre 1685, Guillaume Peironnet père reprend du service et ouvre un nouveau registre, le père et le fils tenant chacun leur propre minutier²². Mais le duo ne durera que quelques mois. Après un dernier acte reçu le 6 mars 1686, le jeune notaire termine son registre par la mention suivante :

le présent registre a fini à cause du despart dudit Peironnet notaire pour l'armée, cavalier de Monsieur d'Arenes des Ports, capitaine du régiment du chevalier Duc. Le dit despart arrivé ce jourd'hui mercredi dixième avril 1686.

Ce début de carrière militaire lui est-il imposé ou est-ce une démarche volontaire ? En l'absence de tout autre commentaire, rien ne permet de le savoir. Douze ans plus tard, en 1698, il reviendra à Vergèze et reprendra définitivement la suite de son père.

Départ des protestants – « les fugitifs »

Les semaines qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes voient toute une série d'actes directement concernés par les départs

21. *id.*, 2 E 75 234.

22. *id.*, 2 E 75 235.

hors du royaume de ceux qui ont refusé d'abjurer, à commencer par les pasteurs. Le 2 novembre 1685,

... Margueritte de Roudil, femme séparée de biens de François de Labrunne, cy devant ministre de Mus [...] laquelle, sur le point de partir pour se retirer aux pays estrangers [...] et ne pouvant, de ce fait, gérer les affaires qu'elle a en cette province et royaume [...] donne procuration à Suzanne et Jeanne de Labrunne, ses filles.

Le 7 novembre 1685,

... Jean de Parades ci devant ministre de Codognan, sur le point de quitter le royaume suivant le congé à lui donné par l'intendant de cette province en conséquence de l'édit du roi du mois d'octobre dernier [...] donne procuration à Magdeleine de Mellet de Montmirail son épouse afin de gérer ses affaires²³.

Dans ces deux cas, le départ hors de France est annoncé officiellement et préparé par les pasteurs, qui prennent la précaution de désigner des proches comme procureurs. Par contre, les fugitifs hors la loi apparaissent indirectement dans certains actes. Le 28 février 1690, Pierre Gaufrès, de Vergèze dicte son testament. Son épouse Magdeleine Davin est désignée héritière universelle et générale et le testateur cite ses six enfants. Mais l'un d'eux a droit à un commentaire particulier : « Guillaume Gaufrès, son fils, qui est sorti du royaume pour fait de religion, s'il revient et s'il plaît à sa majesté lui faire grace, recevra une olivette et une vigne²⁴. » Le 21 janvier 1691, Jacques Gaufrès, malade et alité, reçoit le notaire qui enregistre son testament. Là encore, c'est l'épouse, Marie Neyraud, qui est désignée héritière universelle et générale. Le testateur exprime sans détours son sentiment à l'égard de ses deux enfants : « Jean et Madelaine Gaufrès, ses enfants, se sont enfuis du Royaume à son insu, contre son intention et contre les défances portées par les édits du Roy et se sont retirés en pays de Suisse ». Le testateur déclare leur avoir adressé plusieurs lettres leur demandant de revenir et de ne pas abandonner leurs père et mère déjà bien avancés en âge. Il rajoute même :

23. *id.*, 2 E 75 236.

24. *id.*, 2 E 75 236.

Considérant Jean et Madelaine Gaufrès, ses enfants, comme rebelles, ingrats et désobéissants, il les prive du droit de légitime qu'ils pouvaient prétendre sur ses biens [...] cependant, si Jean Gaufrès son fils revient en France et s'il plaît à sa majesté lui faire grace et le rétablir en ses droits, le testateur le désigne héritier après le décès de la dite Marie Neyraud.

Jacques Gaufrès décèdera peu de temps après son testament²⁵. Trois ans plus tard, le 8 mars 1694, sa veuve est chez le notaire pour y faire enregistrer une déclaration dans laquelle on peut lire :

Jean Gaufrès, fils de feu Jacques et de la dite Marie Neyraud ayant appris les détails du testament de son père se serait porté au présent lieu de Vergèze pour dire à sa mère le déplaisir qu'il avait de l'avoir quittée et abandonnée sur sa vieillesse et qu'il avait le dessein de revenir dans sa maison avec elle pour la servir comme un bon fils et reprendre le soin de ses affaires.

Aussi, Marie Neyraud

... voulant donner à son fils les moyens de vivre honnetement se démet de son statut d'héritière universelle et générale des biens de son feu mari au profit de Jean Gaufrès son fils ici présent et acceptant²⁶.

Temples démolis, églises reconstruites, nouvelles impositions

Dès la fin de l'année 1685, les temples sont tous démolis sur ordre du roi. Aussi, très rapidement le pouvoir royal s'empresse de trouver des solutions pour faire reconstruire les églises en ruines. C'est le cas à Mus avec un prix-fait en date du 3 décembre 1685. Le maître d'ouvrage est Abel Despiere, seigneur d'Arenes, écuyer, habitant de Montpellier et de Mus, il est l'héritier de feu Henry de Montalieu, seigneur de Caveirac et de Mus. Ce dernier, protestant, avait prévu par testament de donner 800 livres à la communauté de Mus pour l'entretien du ministre, mais l'acte précise que...

25. *id.*, 2 E 75 237.

26. *id.*, 2 E 75 238.

ayant plu au Roy de révoquer l'édit de Nantes, le temple de Mus étant démoli et l'exercice de la religion prétendue réformée éteint, l'héritier du dit Montalieu serait prêt à réemployer la dite somme au rétablissement et réparations de l'église de Mus.

Les maçons seront payés avec cette somme de 800 livres à laquelle s'ajoutera le prix des matériaux issus de la démolition du temple²⁷. En février 1687, trois actes similaires et consécutifs attirent l'attention par leur titre. Le premier, reçu le 19 février 1687, s'intitule « Bail de la levée de l'imposition du cartier d'hiver de Mus ». Si ce type d'adjudication est bien connu, c'est le titre de l'imposition qui est très particulier. Il s'agit de la

... contribution aux cartiers d'hiver de la compagnie de Monsieur de Panes, capitaine dans le régiment de Cambrezis logée au dit Mus sur les habitants contribuables [...] en conséquence de l'ordre de Monseigneur le duc de Noailles gouverneur de cette province et de l'ordonnance de Monseigneur Lamoignon intendant de cette province du 24 janvier dernier [...] les anciens catholiques étant exemptés.

Le deuxième bail, reçu le même jour concerne Codognan et traite de « l'imposition sur les nouveaux convertis tailhables de Codognan pour la contribution et subsistance de 3 mois de la compagnie de Mr Pinon logée au dit Codognan ». Le troisième bail est passé le lendemain et concerne Vergèze. L'imposition se monte à 1 033 livres et correspondant à « la subsistance et entretien de la compagnie de Monsieur de Novy logée au dit Vergèze depuis le 1er décembre dernier en cartier d'hiver²⁸ ». Le motif exact de cette imposition ne figure pas dans l'acte mais il est sans doute à rapprocher des divers événements survenus l'année précédente dans la région et en particulier l'assemblée « au désert » qui fut surprise dans les bois de Vergèze le 24 mars 1686 et dont le procès fut suivi de plusieurs condamnations aux galères et d'une peine capitale.

Au tout début du XVIII^e siècle, le registre de Guillaume Peironnet fils couvrant les années de 1701 à 1706 présente une lacune de dix-huit mois ; aucun acte n'ayant été enregistré entre février 1703 et septembre

27. *id.*, 2 E 75 234.

28. *id.*, 2 E 75 235.

1704. Nous sommes alors en pleine guerre des camisards. Pendant cette période troublée, la région fut le théâtre d'événements violents, à commencer par l'assassinat du baron de Saint-Cosme survenu sur le territoire de Vergèze en août 1702. Le 21 mai 1703, l'église et le presbytère de Vergèze furent incendiés, les meubles et effets du prêtre Louis Chabrier détruits. Ce dernier s'était réfugié à Nîmes. Guillaume Peironnet avait sans doute, lui aussi, quitté Vergèze par crainte des violences. Il faut dire que le notaire semblait avoir toute la confiance du clergé comme l'indique le testament de Louis Chabrier, prêtre de Vergèze, le 20 septembre 1713. L'acte, rédigé par le notaire sous la dictée du testateur et sans aucun témoin a été refermé puis scellé. Les sept témoins n'ont signé que le texte explicatif rédigé sur la page externe du testament²⁹. Au décès de Guillaume Peironnet en 1715, son fils François est âgé de 14 ans et ne reprendra l'activité de l'étude qu'en 1731. Son premier registre commence par une formule mystique presque identique à celle qu'avait utilisée son père en 1685, « Mon comancement soit, au nom de dieu le père, le fils et le Saint Esprit, qui veulhe bénir mes travaux³⁰. » François Peironnet n'exercera que huit ans et sera suivi de son frère Antoine qui cessera sa carrière en 1751.

Un notaire « révolutionnaire »

Après quarante ans d'absence de notaire à Vergèze, c'est Pierre Domergue qui reprendra l'étude, en novembre 1789. Entre temps, bien des choses ont changé. À Paris, bien sûr, au cours de l'été, mais déjà deux ans auparavant, à Versailles. En effet, l'un des premiers actes de Maître Domergue est un contrat de mariage passé le 17 novembre 1789. Les futurs époux promettent « se prendre en vrai et légitime mariage, le faire bénir et solenniser en conformité de l'édit donné pour les non catholiques³¹ ». Si le début de la formule est encore typique de l'Ancien Régime, les derniers termes marquent la fin d'une époque. L'édit dont il est question, signé par Louis XVI en novembre 1787, plus connu sous le nom d'Édit de tolérance, permet désormais à ceux qui ne font pas profession de la religion du roi de faire enregistrer leurs

29. *id.*, 2 E 75 244.

30. *id.*, 2 E 75 248.

31. *id.*, 2 E 75 255.

actes d'état civil. En fin de registre, lors du dernier contrat de mariage, le 10 février 1791, le notaire a encore modifié la formule : les futurs mariés s'engagent à faire solenniser leur union « en conformité des lois de l'état³² ». C'est la fin de l'Ancien Régime, aucune religion n'est citée, aucune référence au roi. Une page d'Histoire se tourne... Pierre Domergue sera le dernier notaire royal de Vergèze.

32. *id.*, 2 E 75 255.

Séance du 27 février 2015

**L. LUCA CAVALLI-SFORZA
L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ
RETROUVÉE PAR LA GÉNÉTIQUE**

par Pascal GOUGET
membre résidant



Luigi Luca Cavalli-Sforza¹

Introduction

Qui sommes-nous et d'où venons-nous ? La réponse à la seconde de ces questions – d'où venons-nous ? – jette quelques lumières sur la réponse qu'on peut donner à la première – qui sommes-nous ? La préhistoire et l'archéologie ont exploré le passé lointain des hommes.

1. Source : AZQuotes.com. Wind and Fly LTD, 2016. 08 May 2016.
http://www.azquotes.com/author/69634-Luigi_Luca_Cavalli_Sforza

À son tour, la génétique apporte sa contribution. Pour suivre le développement de cet apport, il n'est de meilleur guide que Luigi Luca Cavalli-Sforza, le créateur de la géographie génétique. Quelques éléments biographiques nous aideront à cerner le personnage.

I – Enfance et adolescence

C'est un enfant nommé Luigi Cavalli qui naît à Gênes le 25 janvier 1922. Sa mère, lauréate en lettres, lui apprend à lire et à écrire à la maison. Son père travaille dans la publicité, métier alors tout nouveau. Après deux ans à l'école des Jésuites, entre six et sept ans, il continue ses études au lycée jusqu'à 15 ans. Dès l'âge de dix ans, il se rend compte de l'inutilité de bien des choses qu'on lui enseigne. À 14 ans, alors que son professeur de religion affirme ne pas croire en la théorie de l'évolution, celle-ci lui paraît des plus raisonnables. Plus tard, il reconnut l'importance de cette précoce prise de position dans la détermination de ses choix de vie. En raison de la lenteur des enseignements auxquels il était soumis et de l'ennui que cela lui inspirait, entre 14 et 15 ans, il devint indiscipliné, jusqu'à risquer l'échec aux examens, aussi décida-t-il de préparer seul les examens d'État pour lesquels il obtint les meilleurs résultats, condensant deux années en une et finissant avec trois ans d'avance. Il aimait l'étude des langues, le grec, le latin, le français particulièrement, l'allemand et l'anglais.

Pour la suite de ses études, comme à l'âge de seize ans il était indécis sur le choix d'une faculté, sa mère l'envoya passer les vacances d'été à l'Université d'Exeter pour améliorer son anglais. C'est là, que passant par les laboratoires de biologie, il est fasciné par les microscopes et il comprend que s'il veut travailler avec de tels outils il lui faut étudier la médecine. De retour en Italie, en 1938, âgé de 16 ans, il s'inscrit à la Faculté de médecine de Turin. En seconde année de médecine, il est nommé élève interne à l'Institut d'anatomie de Turin, ce qui lui permet de suivre les cours de Giuseppe Levi (qui eut pour élève trois futurs prix Nobel, Salvador Luria, Renato Dubelcco, et Rita Levi-Montalcini). Après l'expulsion de Giuseppe Levi de la Faculté en application des lois raciales, Luigi Cavalli poursuit ses études au prestigieux Collegio Ghislieri de Pavie.

En 1940, à Ghislieri, en troisième année de médecine, il entreprend à 18 ans ses premiers travaux de recherche avec son ami Giovanni Magni. Ils étudient la virulence du bacille de l'anthrax et du pneumocoque sur la souris. Ils commencent aussi à étudier l'effet sur la virulence des mutations induites par les rayons ultra-violet et par des substances mutagènes, comme le gaz moutarde. Ses études se poursuivent sous la direction du généticien Adriano Buzzati-Traverso (frère de l'écrivain Dino Buzzati). Ni Buzzati ni Cavalli n'aimaient le prénom Luigi. Son patron lui proposa de le nommer Luca, acronyme de Luigi Cavalli. À vingt ans Luigi Cavalli devient L. Luca Cavalli. Ce n'est que bien plus tard, à 27 ans, après la mort de son père, qu'il fut adopté par son grand-beau-père côté maternel, le comte Sforza, de l'illustre famille milanaise de ce nom, et qu'il devint ainsi L. Luca Cavalli-Sforza.

S'étant établi à Berlin pour poursuivre ses recherches, Buzzati convainquit Luca et son collègue Magni de le suivre à Berlin-Buch (aujourd'hui Institut Max Planck) alors dirigé par le grand généticien russe Nicolaj Wladimirovic Timofeef-Ressovsky. Enthousiasmé par cette rencontre, Cavalli décida de se consacrer à la génétique. De retour en Italie, il suivit Buzzati à son nouveau poste, à l'Institut d'hydrobiologie de Pallanza, déplacement qui lui permit de poursuivre tranquillement ses études pendant les années de guerre. En 1944, il obtient le titre de docteur en médecine et chirurgie de l'université de Pavie. Entre temps il s'était fiancé à la nièce de Buzzati-Traverso, Albamaria Ramazzotti, dont il eut trois fils et une fille. Conscient du fait que l'instruction mathématique reçue au lycée était insuffisante, il commença à étudier la statistique, pensant qu'elle pourrait lui être utile pour ses futures études, ce qui fut le cas.

II – Le bactériologiste

Au cours d'un bref séjour en Angleterre, il fit connaissance avec Ronald Fisher en 1948. Ronald Fisher (devenu depuis Sir Ronald), de trente-deux ans son aîné, est un généticien renommé. C'est aussi le père de la statistique moderne. Ce fut le début d'une collaboration d'une importance fondamentale. Fisher connaissait les travaux de Tatum et Lederberg sur la *recombinaison* des bactéries,

en l'occurrence *Escherichia coli*. Fisher proposa à ce jeune homme intéressé par la génétique bactérienne et la statistique de travailler près de lui à l'Université de Cambridge. Il lui facilita l'installation d'un petit laboratoire consacré à la génétique bactérienne. Cavalli se mit en rapport avec Lederberg, il répéta et confirma les résultats que ce dernier avait obtenus avec Tatum. Ce fut le début d'une collaboration épistolaire et d'une grande amitié entre Cavalli et Lederberg.

Le gaz moutarde a des propriétés mutagènes et, grâce à son emploi, Cavalli put isoler en 1950 un *Escherichia coli* mutant, multipliant par 1 000 la fréquence de recombinaison. Cette souche nommée Hfr (pour *High frequency of recombination*), puis F+, est à l'origine de nombreux travaux que je ne peux développer ici.

Fisher s'est beaucoup intéressé à la génétique des populations et a développé des modèles d'études concernant la génétique des groupes sanguins ABO. C'était aussi un sujet d'intérêt pour Cavalli. Fisher n'ayant pu convaincre les bailleurs de fonds de l'intérêt de la génétique bactérienne, Cavalli revient en Italie en 1950 après avoir passé deux ans et demi en Angleterre. Il commence à enseigner la statistique à Pavie. À partir de 1951, il est professeur de génétique.

Pendant, en Amérique, Lederberg, Tatum et Beadle poursuivent les recherches sur la conjugaison bactérienne pour lesquelles ils recevront le Prix Nobel en 1958.

III – De la génétique bactérienne à la génétique des populations humaines

Après son retour en Italie, la Fondation Rockefeller lui propose un contrat de recherche à développer sur un thème de son choix tout en restant à Parme. Cavalli s'était alors passionné pour des recherches sur la *dérive génétique*, une théorie nouvelle qui avait trait à l'étude de la variation fortuite des proportions de gènes dans différentes populations. Il décida que sa recherche aurait pour objet l'étude de la dérive génétique sur la population de la vallée de Parme. Ces études l'ont occupé de 1955 à 1964.

La dérive génétique se produit particulièrement quand seule une petite partie d'une population survit. Ceci peut se produire soit à la suite de la migration d'un groupe qui s'est coupé de son origine, soit à

la suite d'une catastrophe naturelle qui a établi un barrage entre deux populations, par exemple à la suite d'une épidémie qui a éliminé une partie importante de la population, Dans ces conditions certains gènes ne participent plus au brassage qui homogénéise les génomes des grandes populations et ces gènes acquièrent une plus grande fréquence.

Les premiers travaux sur la diversité génétique humaine ont porté sur les produits des gènes des groupes sanguins ABO, MN, et Rhésus. Cavalli entreprit d'étudier avec Antonio Moroni la diversité génétique des groupes sanguins d'habitants de villages isolés de la vallée de Parme et de confronter les résultats obtenus à la fréquence des mariages consanguins connus par les archives paroissiales. Les mariages consanguins réduisent la diversité génétique qui existe entre les membres d'un couple. Les calculs doivent prendre en compte les effets opposés de la consanguinité, qui diminue la diversité génétique, et les effets de l'absence de brassage des gènes dans une large population qui, au contraire, augmentent cette diversité. Les données récoltées en pays montagneux ont montré un taux de variation génétique nettement supérieure à celles observées dans la plaine, effet de dérive génétique due à l'isolement, ils ont montré un taux de variation intermédiaire dans les collines ce qui s'explique par le fait que les mouvements de population sont moins importants dans les montagnes que dans les plaines.

En 1960, il a invité à venir travailler avec lui Anthony Edwards, un élève de Ronald Fisher, expert en génétique des populations et en statistique. Avec l'aide d'Anthony Edwards, Cavalli obtient des informations sur les groupes sanguins des populations du monde. La *fréquence génique* des différentes formes, ou allèles, des gènes des groupes sanguins a été calculée ; ces fréquences permettent de suivre les migrations et les filiations des diverses populations du monde. Elles ont permis de créer le premier arbre évolutif de l'espèce *Homo sapiens*, arbre alors incomplet, que les progrès de la biologie moléculaire ont permis de préciser dans les années suivantes.

Cavalli estime alors que la *simulation sur ordinateur* est l'instrument idéal pour étudier les taux de migrations et les flux de gènes dans des populations. Son équipe est la première à utiliser l'ordinateur Olivetti de l'Université de Pavie, une grosse machine dont la mémoire était des milliers de fois inférieure à celle de nos ordinateurs portables et dont il faut créer les logiciels, ce que fait Anthony Edwards. Avec Edwards

et Antonio Moroni, Cavalli réalise une simulation démographique sur ordinateur, la première du genre, portant sur 5 000 individus pourvus de leurs gènes ABO, MN, Rhésus. Cette population virtuelle se comporte comme celle de 20 villages situés en altitude dans le val de Parme. Leurs résultats montrent que la dérive génétique est la meilleure explication de la fréquence réelle des gènes trouvés dans les populations des collines élevées. Dans ses travaux sur la génétique des populations de la vallée de Parme, Cavalli a forgé les instruments qu'il va ensuite appliquer à des populations plus larges.

Cavalli est un esprit d'une curiosité universelle. Il a toujours insisté sur l'importance d'une *approche multidisciplinaire* pour l'étude de l'évolution génétique et culturelle de l'humanité. La préhistoire, l'archéologie sont essentielles pour confronter les dates données par la génétique aux observations sur le terrain. Ses travaux le conduisent à faire appel à de nombreuses disciplines qui vont de l'anthropologie à la linguistique, l'histoire, la géographie humaine, l'économie, la démographie, l'étude des noms, de l'art pariétal et bien d'autres. Il a su s'entourer de brillants collaborateurs et dans la suite de cet exposé, lorsque je parlerai des travaux de Cavalli, il s'agira toujours de Cavalli-Sforza et collaborateurs. Ces travaux sont caractérisés par une savante utilisation des méthodes statistiques, indiquant précisément l'intervalle de confiance qui leur est attaché. Cavalli a aussi fait l'effort d'expliquer le résultat de ses recherches dans des écrits accessibles à tous.

IV – Progrès des techniques en biologie

Comment étudier la géographie et l'histoire des gènes humains alors que les populations qui portaient ces gènes ne sont plus ? Elles ne sont plus, mais elles ont des descendants qui conservent dans leur ADN les traces des mutations passées. Les migrations ont laissé derrière elles de petits groupes d'hommes qui se sont installés dans des lieux isolés et n'en ont plus bougé. Le travail des généticiens sera d'aller recueillir des échantillons biologiques dans ces lieux lointains où habitent ces petits groupes de populations sédentaires. Au cours des 60 000 ans de dispersion des groupes humains, de rares mutations se sont produites et ont été conservées. L'étude de leur accumulation progressive permet de suivre la route parcourue par les migrants et dans une certaine mesure

de les dater. Précisons que les mutations faisant l'objet de ces études sont neutres et, sauf exceptions, n'ont pas de valeur évolutive.

Avant d'exposer succinctement les résultats des travaux de géographie génétique de Cavalli, de ses collaborateurs et de ses successeurs, il convient de rappeler la rapide évolution des moyens mis à la disposition des chercheurs en une trentaine d'années. Après l'analyse des groupes sanguins, ce fut celles de nombreuses protéines du sang caractérisées par l'électrophorèse, qui mesure leur mobilité dans un champ électrique, en particulier les protéines du groupe HLA. Les années 70 voient le développement de la biologie moléculaire. À partir des années 1980, les techniques d'analyse de l'ADN, devenues courantes, ont permis d'étendre de façon importante le nombre de gènes connus et d'en appliquer l'étude à la diversité humaine dans le monde entier.

La technique du *polymorphisme de longueur des fragments de restriction* (habituellement désignée par le sigle RFLP) utilise des enzymes bactériennes, dites enzymes de restriction, pour couper des protéines en fragments de différentes longueurs qui sont visualisés par une électrophorèse sur gel. Si une mutation est survenue au niveau du site de restriction habituellement reconnu, la taille et le nombre de fragments obtenus sont différents. Le polymorphisme, c'est-à-dire la diversité entre les individus d'une même espèce, peut ainsi être mis en évidence grâce au polymorphisme de leurs protéines.

La *réaction de polymérisation en chaîne* ou PCR permet d'obtenir de grandes quantités d'un ADN particulier à partir d'un très petit échantillon. Son emploi est général en biologie moléculaire et en médecine légale. Les *microsatellites de l'ADN* sont des séquences d'ADN composées de petits blocs de bases qui se répètent de nombreuses fois. Le nombre des répétitions est très variable selon les individus. Là encore, une électrophorèse sur gel d'agarose permet de séparer les différents fragments d'ADN en fonction de leur longueur. Ces deux techniques ont été longuement utilisées par Cavalli.

Un *marqueur SNP* correspond au changement d'un seul nucléotide dans une séquence d'ADN. SNP est l'abréviation de *single nucleotide polymorphism* – polymorphisme nucléotidique simple. Les microsatellites et les SNP sont utilisés dans l'étude de l'évolution humaine, en médecine légale et dans les recherches de paternité.

Deux autres techniques ont renouvelé l'étude de la généalogie génétique, l'analyse de l'ADN *mitochondrial* et celle du *chromosome Y*. J'en parlerai plus loin, ces travaux venant tardivement dans la carrière de Cavalli-Sforza. Cavalli a passé dix ans à affiner son modèle de l'évolution humaine et des migrations au cours des temps en utilisant ces nouvelles techniques, RFLP, microsatellites de l'ADN et mutations du chromosome Y. Il a estimé que ces dix ans ont été une des périodes les plus importantes de sa vie.

V – Premiers résultats

Pendant plus de 600 000 ans, les hommes qui ont peuplé l'Europe, *H. erectus*, *H. neanderthalensis* ou *H. sapiens* étaient des chasseurs-cueilleurs. *Homo sapiens* a son origine en Afrique. Les théories de l'origine polycentrique qui supposaient qu'*Homo sapiens* ait pu évoluer en différentes régions à partir d'*Homo erectus* ont été réfutées par la génétique. Les témoignages les plus anciens sur *sapiens* datent d'il y a 195 000 à 100 000 années. Il y a 120 000 ans, l'homme moderne commence à se répandre au-delà de la vallée du Rift, soit vers l'intérieur de l'Afrique, soit à l'extérieur du continent. Plusieurs ondes migratoires se succèdent, suivant peut-être le cours du Nil ou partant vers l'est et traversant le détroit entre Djibouti et le Yemen. Une nouvelle poussée migratoire, il y a 85 000 à 70 000 ans, suit le même parcours et le porte enfin en Asie. Une troisième onde migratoire, il y a 60 000 ans, lui permet de rejoindre les moindres recoins de la planète au cours des 50 000 années suivantes. L'homme moderne arrive en Europe orientale et un peu plus tard en France il y a 40 000 ans.

À partir de cette époque, les traces de l'homme de Neandertal diminuent, puis finissent par disparaître, il y a 30 000 ans. Ensuite, l'homme moderne s'aventure jusqu'aux régions les plus froides de l'Asie. De là, il rejoint les Amériques au plus tard il y a 15 000 ans mais peut-être bien plus tôt (40 000 ans selon certaines découvertes archéologiques), profitant de la longue période pendant laquelle le détroit de Behring est resté émergé au cours de la dernière glaciation (Würm : 125 000 ans à 11 430 ans BP). Ces migrations étaient le fait de chasseurs-cueilleurs, l'agriculture ne s'étant développée qu'il y a 10 000 à 6 000 ans suivant les régions.

VI – La distance génétique, les arbres généalogiques et l'analyse en composantes principales

La distance génétique est un instrument qui permet la création d'arbres généalogiques. Elle se présente sous la forme d'une expression mathématique. Cavalli explique la distance génétique d'une façon simplifiée comme une différence entre des pourcentages de fréquences de la forme d'un gène. En réalité, il existe de nombreuses méthodes de calcul des distances génétiques et toutes sont assez compliquées. La distance génétique permet donc de créer des arbres généalogiques et, avec l'apport d'autres disciplines comme les méthodes de datation, la paléontologie et les études anthropométriques, de calculer de façon plus ou moins précise l'ancienneté des branchements de l'arbre généalogique de nos lointains ancêtres (v. tableau I).

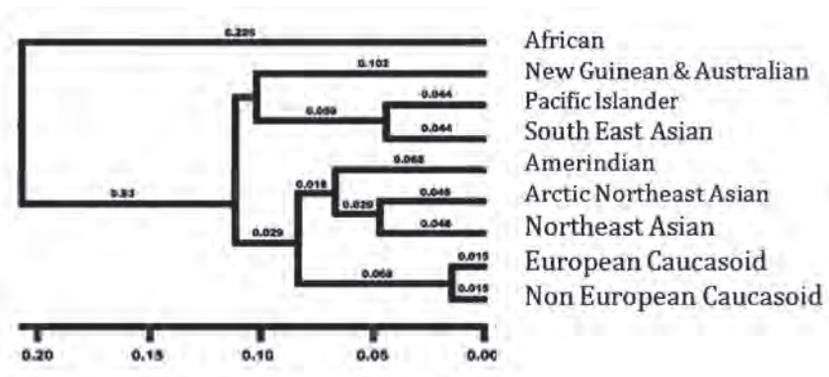


Tableau I. Exemple d'arbre généalogique établi d'après les distances génétiques. (Plus de détails in : Cavalli-Sforza, L.L., Menozzi, P. & Piazza, A., *The History and Geography of Human Genes*, 1994).

Cependant les arbres généalogiques n'épuisent pas toute l'information que l'on peut tirer des données recueillies. Pour aller plus loin, Cavalli utilise des procédures statistiques qui font partie de l'analyse multivariée, telles que le positionnement multidimensionnel et l'analyse des composantes principales (PCA).

Quand il a commencé à construire des arbres phylogénétiques pour comprendre l'évolution humaine, Cavalli est devenu conscient des excès de simplification qu'ils engendrent. Est-il juste de simplifier la réalité pour pouvoir la représenter comme un arbre ? Quand avec Anthony Edwards il a souhaité adapter les arbres aux données réelles, il s'est avisé d'une méthode alternative, l'analyse en composantes principales, qui permet une description plus fidèle des données et qu'il est toujours bon d'essayer de pair avec les arbres.

En génétique des populations, l'analyse des composantes principales s'applique aux fréquences de gènes, qui varient dans différentes populations. En bref, la *distance génétique* permet de créer des arbres généalogiques des populations. *L'analyse en composantes principales* permet une description plus fidèle des données. Les deux méthodes, les arbres et l'analyse en composantes principales, sont complémentaires. La première donne plus d'informations sur l'histoire, la seconde sur la géographie.

Des expansions de populations ont ponctué les 100 000 dernières années de l'évolution de l'homme moderne. L'influence génétique de chaque migration séparée n'aurait pu être constatée sans l'aide des cartes des composantes principales. Cavalli, Alberto Menozzi, et Paolo Piazza ont appliqué cette méthode pour la première fois en 1978 aux données alors disponibles sur l'Europe portant sur 39 gènes. Ils l'ont étendue plus tard à 95 gènes européens.

La première composante principale indique qu'il y a eu une expansion des fermiers du Moyen-Orient vers l'Europe. La carte de cette première composante est en excellente corrélation avec celle représentant l'expansion de l'agriculture fournie par les estimations du radiocarbone. Au cours de cette expansion, les fermiers venant du Moyen-Orient se sont mêlés aux chasseurs-cueilleurs qui avaient des séquences de gènes différentes.

La seconde composante principale de ces 95 gènes européens semble indiquer qu'il y ait eu deux courants majeurs de diffusion des gènes, probablement dus à deux expansions différentes : la première, partie du sud-ouest, d'où la population venant du nord-ouest s'était réfugiée durant la dernière glaciation et d'où elle aurait repris son expansion vers le nord quand celle-ci fut terminée, il y a environ 12 000 ans ; la seconde se serait développée sur un axe assez semblable mais

en sens opposé, à partir du nord-est de l'Europe, à une date postérieure, avec la migration des populations de langue uralique (c'est-à-dire de la région de l'Oural).

La troisième composante principale montre une expansion à partir d'une région nord de la Mer Noire qui indiquerait, selon des sources archéologiques, la diffusion de pasteurs nomades qui ont domestiqué le cheval dans la steppe il y a 6 000 à 4 500 ans et qui, selon certains archéologues et linguistes, auraient propagé en Europe la plupart des langages indo-européens.

La quatrième composante principale semble indiquer la colonisation grecque au second et premier millénaire avant Jésus-Christ.

La cinquième composante principale de ces gènes européens correspond à l'aire occupée par les locuteurs de langage basque. Il ne s'agit pas là d'une expansion mais plutôt d'un reste de populations préneolithiques qui n'ont pas été complètement absorbées par les néolithiques venus de l'est. Les Basques ont gardé, en plus de leur langue, que l'on suppose descendre d'une langue autrefois parlée en Europe, quelques-unes de leurs caractéristiques génétiques d'origine. Ces travaux ont été approfondis jusqu'en 1991.

Diffusion culturelle ou diffusion démique ?

Comment l'agriculture s'est-elle répandue ? Est-ce que les agriculteurs néolithiques, disposant de ressources alimentaires supérieures à celles des chasseurs-cueilleurs, ont exploité de nouvelles terres en en refoulant les chasseurs-cueilleurs ? C'est ce que Cavalli appelle la diffusion démique. Ou bien est-ce que les chasseurs-cueilleurs ont adopté par imitation les techniques des fermiers et se sont-ils mélangés à eux ? Ce serait alors une diffusion culturelle. Les documents archéologiques ne permettent pas de répondre à cette question mais seulement de dater, grâce au radiocarbone, l'arrivée des céréales en divers lieux. L'importance de ces deux types de diffusion a fait l'objet de controverses (Sykes, Bryan W., *The Seven Daughters of Eve*). Le pourcentage d'Européens modernes qui partagent des gènes de fermiers néolithiques est de 26 % d'après les données génétiques de Cavalli, de 20% selon les estimations de Sykes basées sur l'ADN mitochondrial.

VII – Les Pygmées

En raison de l'intérêt qu'il portait aux populations de chasseurs-cueilleurs, Cavalli s'est passionné pour les derniers peuples vivant de la cueillette et de la chasse. Entre 1966 et 1985, il a monté dix expéditions pour étudier différents groupes de Pygmées, principalement les Aka de Centrafrique et du Cameroun, mais aussi les Mbuti et les Baka de nord-est de la République démocratique du Congo (1973-81). Il était fasciné par ces populations qu'il qualifie de gentilles et laborieuses et qui se sont prêtées, après quelques difficultés initiales, à de nombreux prélèvements sanguins, fort utiles pour l'étude de l'évolution humaine.

VIII – ADN mitochondrial et chromosome Y

Tout au long de sa carrière, Cavalli a mis en œuvre les nouvelles techniques apportées par les progrès de la biologie.

L'ADN mitochondrial

La plupart de nos cellules contiennent environ 2 000 petits organites appelés mitochondries. Ces organites génèrent l'énergie dont la cellule a besoin pour croître et maintenir ses échanges chimiques. Ils disposent d'un ADN particulier. L'ADN mitochondrial humain est court, un peu plus de 16 500 nucléotides, alors qu'il y a trois milliards de nucléotides dans le génome du noyau cellulaire. Cet ADN mitochondrial est transmis de la mère à ses enfants, mais il ne se retrouve pas de façon significative dans les spermatozoïdes. Les mutations de l'ADN mitochondrial sont au moins 20 fois plus fréquentes que celles des gènes nucléaires. Le taux de mutation est encore plus élevé dans un court segment, la boucle D, qui présente deux régions hypervariables. Ces caractéristiques en font un outil très utile en génétique, en particulier dans l'évolution récente des humains.

Cavalli a compris l'intérêt de l'ADN mitochondrial et a entrepris l'étude de ses mutations en 1987 mais il a été pris de vitesse par Allan Wilson et ses collègues de l'Université de Berkeley. Les résultats d'Allan Wilson concordent avec ceux qui ont été obtenus par Cavalli

avec des marqueurs autosomiques (c'est-à-dire concernant des chromosomes non sexuels). Un autre résultat important de l'étude d'Allan Wilson est la confirmation de l'origine africaine d'*H. sapiens*.

Toutes les mitochondries humaines dans le monde ont une origine commune en Afrique datée d'environ 168 000 ans, avec une erreur standard de 15%. C'est la théorie de l'Ève mitochondriale, dite encore Ève africaine ou Ève scientifique. De nombreuses autres femmes ont vécu en même temps que cette soi-disant Ève mais elles n'ont pas eu de lignée continue de mère en fille ; d'autres parties de leur génome ont persisté si elles ont eu une descendance mâle. Si toutes nos mitochondries proviennent bien de l'Ève africaine, elles n'en ont pas moins subi des mutations au cours des temps. Ces mutations ont contribué à la construction d'un arbre généalogique d'*Homo sapiens*.

Le chromosome Y

Pour les hommes, le marqueur est le chromosome Y. C'est le chromosome qui détermine le sexe masculin. La plus grande partie de ce chromosome, la région non-recombinante, n'a pas de correspondance pour s'apparier avec son partenaire, un chromosome X, comme c'est le cas pour les chromosomes non sexuels. Il en résulte que ce chromosome passe de père en fils sans autres changements que de rares mutations survenant au hasard.

Deux des collègues de Cavalli, Peter Underhill et Peter Oefner ont développé en 1995 une méthode d'analyse rapide de l'ADN faisant appel à la chromatographie liquide de haute performance après dénaturation par la chaleur. En moins de trois ans, 150 nouveaux polymorphismes de l'Y furent identifiés, ce qui permit de dresser un bel arbre généalogique partant des orangs-outans, des gorilles et des chimpanzés jusqu'aux humains modernes des diverses parties du monde. Ces mutations et celles de l'ADN mitochondrial ont été nommées haplotypes et regroupées en haplogroupes.

De même qu'on a pu parler d'une Ève génétique, on peut caractériser un Adam génétique lui aussi d'origine africaine. Mais comme les processus de transmission paternelle et maternelle sont indépendants, la date et le lieu diffèrent. La date de naissance de l'Adam génétique est controversée. Les premières estimations la donnaient proche de celle

de l'Ève mitochondriale. Des recherches ultérieures indiquent 103 000 ans + ou - 20% pour Adam. Ces dates n'ont rien de définitif et, d'après une étude récente qui demande à être confirmée, l'Adam génétique pourrait être beaucoup plus ancien.

Les remarques faites pour l'Ève mitochondriale sont valables pour l'Adam génétique : il avait des contemporains, mais ceux-ci n'ont pas eu une descendance masculine continue. Les mutations de l'ADN-Y et de l'ADN mitochondrial sont utilisées pour caractériser des groupes de populations. Ces deux ADN, peu sujets à la sélection naturelle, sont bien adaptés au suivi de l'évolution des populations.

IX – Gènes, peuples et langues

Cavalli s'installe à l'Université de Stanford en 1971 où il enseignera jusqu'en 1992. En 1981, puis à nouveau en 1989, il a été invité à donner une série de conférences au Collège de France. La traduction en anglais faite par un de ses collaborateurs a été publiée en l'an 2000 sous le titre *Genes, peoples and languages*. Cavalli a comparé l'évolution des langues à l'évolution génétique.

Il y a 60 000 ans, les hommes disposaient de langues d'une richesse probablement comparable à celle des nôtres aujourd'hui. Les vrais ancêtres de notre espèce étaient probablement un millier d'individus : c'était une tribu, ils résidaient tous au même endroit, en Afrique, et ils parlaient la même langue. Pour nos ancêtres africains, ce fut sans aucun doute un des grands avantages qui leur permit d'occuper le monde entier en 50 000 ans. Le progrès qui vint ensuite fut permis par le passage à l'agriculture et à l'élevage, il y a 10 000 ans en divers lieux sans liens entre eux, Mésopotamie, Chine, Mexique : cela entraîna une différenciation importante à la fois des gènes et des langues.

Pour suivre l'odyssée de nos ancêtres, nous avons vu qu'il faut s'adresser à de petites communautés depuis longtemps implantées au même lieu et rechercher les mutations qui se sont succédé dans leur génome au cours des âges. Très souvent ces petites communautés ont gardé leur langue particulière, le nom des populations et celui de la langue qu'elles parlent sont presque toujours identiques. La liste des langues existantes établie par les linguistes, pas moins de 6 000, a fourni une liste géographique très utile aux généticiens.

Pour comparer l'arbre génétique avec l'arbre des langues il a fallu former des groupes plus petits. Les données provenant de 1 800 populations aborigènes et portant sur environ 80 000 fréquences de gènes ont permis de créer des groupes génétiquement homogènes ; ceux-ci ont été réunis pour former des groupes moins nombreux et aboutir à une liste de 38 groupes génétiques couvrant le monde.

La classification des langues est plus difficile que celle des populations et n'a pas fait l'unanimité des linguistes. Cavalli suit les conclusions de deux linguistes de Stanford, Joseph Greenberg et Merritt Ruhlen qui croient à l'unité d'origine du langage. Ruhlen a classé les langages en dix-sept familles. L'arbre génétique des populations et l'arbre linguistique montrent une bonne corrélation (v. tableau II).

X – L'étude de l'évolution des cultures

À partir de 1972, un an après son arrivée à Stanford, Cavalli s'intéresse aux analogies entre l'évolution biologique et l'évolution culturelle. Cet intérêt pour les différences et ressemblances entre les cultures humaines a été éveillé par son travail sur le terrain avec les Pygmées. Selon lui l'évolution culturelle ne s'explique pas autrement que celle des organismes vivants. Mutations, dérive et sélection : ce sont aussi les clés de la compréhension des cultures humaines.

Cavalli définit la culture comme l'accumulation globale de tout ce qui peut être appris par l'imitation ou par l'enseignement, de la fabrication d'outils aux habitudes alimentaires, de l'écriture à l'ensemble des connaissances, techniques, artistiques et scientifiques acquises par l'humanité depuis ses origines. La culture, comme la mutation génétique, est un mécanisme d'adaptation. Les mutations génétiques se produisent rarement et sans but ; elles peuvent être avantageuses, désavantageuses ou neutres et se répandent lentement, au rythme des générations.

L'adoption ou le rejet des mutations culturelles dépendent de leur mode de transmission. La *transmission verticale*, c'est la transmission des parents aux enfants. Comme la transmission génétique, elle est très conservative. Les langues, les religions ont ce type de transmission.

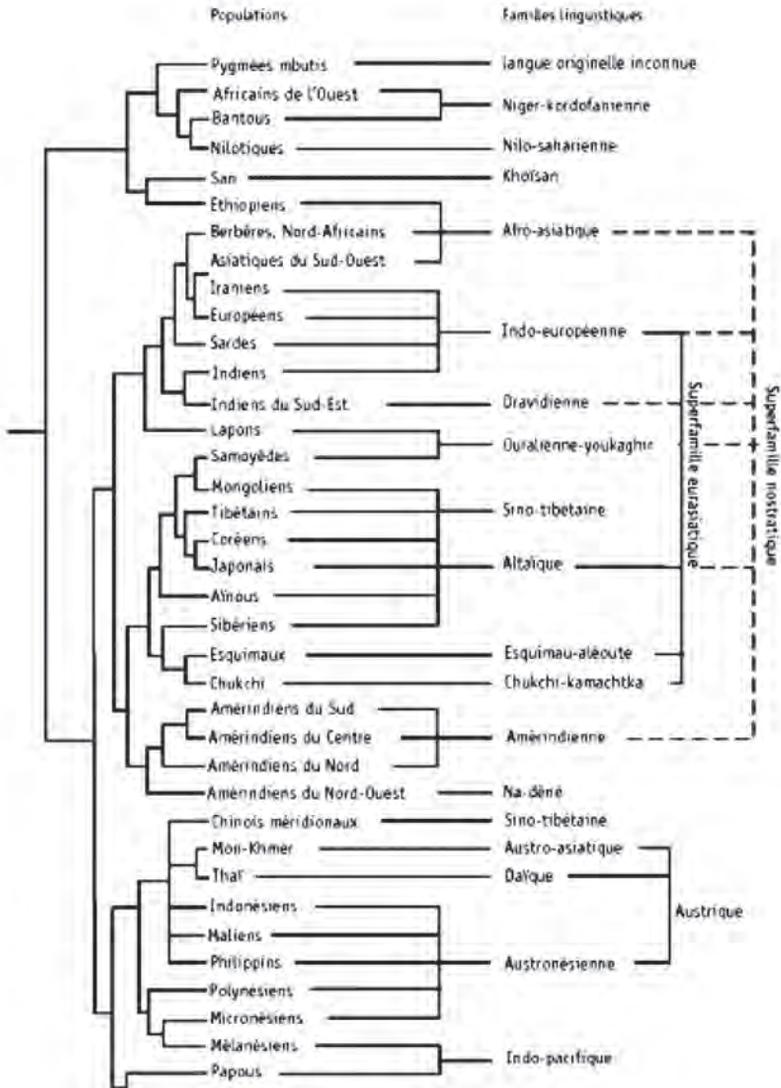


Tableau II. Relation entre arbre génétique et arbre linguistique. À gauche, l'arbre génétique des populations. (D'après Cavalli-Sforza, Menozzi, Piazza et Mountain, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 1988), figure reprise modifiée et traduite en français dans *L'Aventure de l'espèce humaine : De la génétique des populations à l'évolution culturelle*, de Luca Cavalli-Sforza, éd. Odile Jacob, 2011.

La *transmission horizontale* se fait entre les membres d'une même génération ou dans les relations où les questions d'âge ou de parenté n'ont pas d'importance. Contrairement à la transmission verticale, la transmission horizontale demande moins d'une génération. Une nouveauté culturelle, une idée nouvelle poursuit souvent l'objectif de résoudre un problème précis, elle se répand facilement si ses mérites sont appréciés. L'évolution culturelle qui en résulte peut être très rapide, presque instantanée avec les moyens modernes de communication.

Avec son élève Marcus Feldman, Cavalli a développé des modèles mathématiques de la transmission culturelle dans un livre publié en 1981, *Cultural Transmission and Evolution*. Ce livre, qui est un ouvrage théorique ne reposant pas sur des données d'observation et dont la lecture suppose de bonnes connaissances mathématiques, a reçu des anthropologues un accueil réservé.

En 1986, Cavalli, en collaboration avec l'anthropologiste Barry Hewlett, a appliqué cette théorie à une étude sur la transmission culturelle chez les Pygmées Aka : cette étude suggère que la forme conservatrice de cette culture vient de ce qu'une grande partie des connaissances nécessaires à la vie de chasseur-cueilleur est transmise de façon verticale.

XI – Le projet sur la diversité du génome humain (HGDP)

Ce projet est la suite d'une étude limitée commencée en 1984 chez les Pygmées de la République centrafricaine, étude qui fut ensuite étendue à une quinzaine de populations de diverses régions du globe. Les lymphocytes B du sang sont mis en culture et infectés par le virus d'Epstein-Barr, ce qui provoque leur multiplication indéfinie. Il est ainsi possible d'obtenir suffisamment d'ADN pour étudier le génome des donneurs. Ce projet a permis de commencer à caractériser la variation génétique mondiale, directement examinée sur l'ADN et a servi de pilote pour planifier le programme bien plus ambitieux de l'étude de la diversité du génome humain (HGDP).

En 1991, Sir Walter Bodmer, un autre ami de Cavalli et de Lederberg, demande à Cavalli de présider le *Projet de la Diversité du Génome Humain* (HGDP). Après 1992, le projet aboutit à une collection de 1 064 cultures de lymphocytes B obtenus à partir du sang

de donateurs volontaires de 52 populations. Les cultures proviennent d'individus de populations entièrement « indigènes », c'est-à-dire en place avant 1492. De nombreux laboratoires du monde entier ont contribué à cette recherche. La plupart de ces lignées cellulaires ont été confiées au *Centre d'Étude du Polymorphisme Humain* fondé en 1983 par Jean Dausset.

Jusqu'ici, l'étude de l'ADN des peuples dans des buts d'évolution des gènes ou dans des buts médicaux n'avait guère causé de problèmes. Il n'en a pas été de même pour le *Projet de la Diversité du Génome Humain*. Des mouvements d'opposition ont soulevé des problèmes politiques, économiques et éthiques à l'origine de longues controverses (Voir Jordan Paradise). Ces controverses incluent :

- 1) le concept de race dans l'espèce humaine. Pour Cavalli le concept de race n'est pas applicable à la variation humaine, parce qu'il n'y a pas de discontinuité suffisante entre les caractéristiques biologiques des populations – et toute tentative de classification en races humaines est soit impossible, soit totalement arbitraire.
- 2) des problèmes éthiques concernant la prise de sang ou des échantillons d'autres substances du corps à partir de populations indigènes qui ont parlé de biocolonialisme et même de biopiraterie.
- 3) les « politiques identitaires » : de nombreux débats ont opposé les constructions génétiques aux constructions culturelles des identités humaines. Appartient-il aux scientifiques, aux généticiens, de dire aux populations qui sont-elles réellement, d'où viennent-elles ?
- 4) des problèmes économiques : on a critiqué la vente éventuelle, sans contrepartie, d'ADN provenant de populations indigènes ou la prise de brevets pour des gènes d'intérêt médical découverts à l'occasion de cette prospection.

Les aspects commerciaux du HGDP, n'ont jamais eu d'intérêt pour Cavalli mais on a pu reprocher au groupe de chercheurs qu'il présidait une certaine naïveté dans l'approche des populations.

XII – Le professeur émérite

Devenu professeur émérite à 70 ans en 1992, Cavalli continue pendant quelques années à donner son cours sur *Genes, peoples and languages*. En 2008, à 86 ans, il quitte l'Université de Stanford et revient en Italie. Les travaux de Cavalli lui ont valu de nombreux titres honorifiques. Il est membre de l'Académie Nationale des Sciences des États Unis, de la Royal Society, de l'Académie des Sciences de France en 2002 (section Biologie humaine et sciences médicales), de l'Académie américaine des Sciences et des Arts, de l'Académie italienne des Lincei en 2013, de l'Académie pontificale des Sciences, malgré son engagement en faveur de l'avortement en cas de grave anomalie embryonnaire. Il a reçu en 1999 le prestigieux Prix international Balzan.

XIII – Francesco Cavalli-Sforza

Le second fils de Cavalli, Francesco, metteur en scène et diplômé en philosophie, a publié des livres de vulgarisation scientifique et des livres de science pour l'école. Avec son fils, Cavalli a publié plusieurs livres mettant à la portée de tous son œuvre et sa philosophie (voir bibliographie).

XIV – Genographic Project

Le travail de pionnier de Cavalli-Sforza en géographie génétique a été poursuivi par de nombreux laboratoires. Le travail le plus ambitieux est sans doute *The Genographic Project*, mis en œuvre par un de ses élèves, le généticien anglais Spencer Wells. Cette étude, faite entre 2005 et 2010, a porté sur des échantillons d'ADN prélevés sur plus de 100 000 personnes à travers les cinq continents. Les analyses ont été faites à partir de cellules jugales prélevées sur un écouvillon, ce qui soulève moins de contestations que les prises de sang. Utilisant les mutations de l'ADN du chromosome Y et l'ADN mitochondrial, ce projet a permis de cartographier les migrations humaines à travers les âges. Il a confirmé et précisé les résultats obtenus par Luca Cavalli-Sforza.

OUVRAGES ET SITES CONSULTÉS

Ammerman, Albert J., Cavalli-Sforza, Luigi Luca., *The Neolithic transition and the Genetics of Populations in Europe*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1984.

Bodmer, Walter F. and Cavalli-Sforza, Luigi Luca, *Genetics, Evolution and Man*, W. H. Freeman, San Francisco, 1976.

Bowcock, A. M., Kidd, J. R., Mountain, J. L., Hebert, J.M., Carotenuto, L., Kidd, K. K. and Cavalli-Sforza Luigi Luca, « Drift, Admixture, and Selection in Human Evolution : A Study with DNA Polymorphisms », *Proc. Nat. Acad. Sci. USA*, vol. 88 (3), 1991, p. 839–843.

Brenna, M. Henn, Cavalli-Sforza, Luigi Luca, Feldman, Marcus W., « The great human expansion », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 109 (44), 2012, p. 17758–17764.

Cann, Rebecca L., Stoneking, Mark, and Wilson, Allan C., « Mitochondrial DNA and human evolution », *Nature*, 325, 1987, p. 31-36.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, « Genes, peoples, and languages », *Proc. Nat. Acad. Sci. USA*, Vol. 94, N° 15, p.7719-7724, 1994.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, 1994. The Human Genome Diversity Project, <http://www.osti.gov/bridge/servlets/purl/505327>

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, *Genes, Peoples and Languages*, Londres, Allen Lane, The Penguin Press, 2000.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, *Évolution biologique, évolution culturelle*, Paris, Odile Jacob, 2005.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, Bodmer, Walter F., *The Genetics of Human Populations*, W. H. Freeman, San Francisco, 1971.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, and Cavalli-Sforza, Francesco, *The Great Human Diaspora, The History and Diversity of Evolution*, Perseus, Cambridge, Mass., 1995.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, et Cavalli-Sforza, Francesco, *La science du bonheur - Les raisons et les valeurs de notre vie*, Odile Jacob, 1998, janvier 2011.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, and Cavalli-Sforza, Francesco, *Chi siamo La storia della diversità umana*, Torino, Codice edizioni, 2013.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, and Feldman, Marcus W., *Cultural Transmission and Evolution, A quantitative Approach*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1981.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, Menozzi, Paolo and Piazza, Alberto, *The History and Geography of Human Genes*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1994.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, Piazza, Alberto, Menozzi, Paolo and Mountain Joanna, « Reconstruction of Human Evolution : Bringing Together Genetic, Archaeological, and Linguistic Data », *Proc. Nat. Acad. Sci. USA*, Vol. 85 (16), 1988, p. 6002–6006.

Cavalli-Sforza, Luigi Luca, Wilson, A. C., Cantor, C. R., Cook-Deegan, R.M. and King, M.C., « Call for a Worldwide Survey of Human Genetic Diversity : Vanishing Opportunity for the Human Genome Project », *Genomics*, 11, 1991, p. 49-91.

Hewlett, Barry S., *Hunter-Gatherers of the Congo Basin : Cultures, Histories and Biology of African Pygmies*, Transaction Books, 2014.

Menozzi, Paolo, Piazza, Alberto, Cavalli-Sforza, Luigi Luca, « Synthetic Maps of Human Gene Frequencies in Europeans », *Science*, Vol. 201, p. 786-792.

Paradise, Jordan K., « Human Genome Research and Return of Research Results », *Encyclopedia of Bioethics*, 4th Ed, Bruce Jennings Ed., Macmillan, 2014, p. 1579-1583.

Piazza, Alberto, Menozzi, Paolo. and Cavalli-Sforza, Luigi Luca, Synthetic gene frequency maps of man and selective effects of climate, *Proc. Nat. Acad. Sci. USA*, Vol. 78, 1981, N° 4, p. 2638-2642.

Plazza, Alberto, Rendine, Sabina, Minch, Eric, Menozzi, Paolo, Mountain, Joanna and Cavalli-Sforza, Luigi Luca, « Evolution Genetics and the origin of European languages », *Proc. Nat. Acad. Sci. USA*, Vol. 92, 1995, p. 5836-5840.

Stones, Linda and Lurquin, Paul F., *A Genetic and Cultural Odyssey, The Life and Work of L. Luca Cavalli-Sforza*, New York Columbia University Press, 2005.

Sykes, Bryan, W., *The Seven Daughters of Eve : The Science That Reveals Our Genetic Ancestry*, New York, Norton, 2001.

Underhill, P.Z., Jin, L., Lin, A.A., Mehdi, S.Q., Jenkins, T., Vollrath, D., Davis, R.W., Cavalli-Sforza, Luigi Luca and Oefner, P.J., « Detection of numerous Y chromosome biallelic polymorphisms by denaturing high-performance liquid chromatography », *Genome Res.*, 1997, 7, p. 996-1005.

Séance du 20 mars 2015

**LIBERTÉ, ÉGALITÉ, (FRATERNITÉ),
PETITE THÉORIE SUR
UNE GRANDE DEVISE QUI FLOTTE**

par Alain PENCHINAT
membre résidant

L'idée de cette communication m'est venue lors d'une conversation, à l'été 2014, avec mon ami, le pasteur Jean François Breyne, sur un sujet de société qui me préoccupe. Je remercie également mon ami, Georges Consolo, qui m'a mis sur une piste difficile mais intéressante. Je sais que certains pourront considérer que cette communication est un rien prétentieuse sinon audacieuse puisqu'elle ne vise, rien de moins, qu'à mettre en discussion la portée actuelle de la devise de la République. Je vous rassure, je n'encourage pas à prendre les armes. J'encourage, c'est peut-être trop protestant, à réfléchir sur tout, même sur les dogmes fichés en nous. Un jour, il est vrai, au musée du Désert à Mialet, notre confrère Alain Duhamel a lâché, un brin provocateur et gentiment ironique, et l'a redit il y a quinze jours, de ce fauteuil mais d'une façon plus policée, je cite : « Vous autres protestants, au plan des idées, on ne vous entend plus, car vous avez tout gagné. »

Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, alors je me lance. Le but de cette communication n'est pas de défendre une nouvelle idée mais de constater qu'une très bonne idée ne reste qu'une très bonne idée si elle n'est pas, ou mal, appliquée ou vécue. C'est le cas, me semble-t-il, de notre devise, sinon fondatrice mais maintenant éternelle, de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.

Les idéaux

Les deux cent vingt-cinq ans de notre République, à l'échelle de notre Histoire, ne sont rien et il est encore temps, sinon d'en revisiter les principes, du moins d'évaluer son fonctionnement à l'aune de ses principes. Notre devise républicaine n'est pas un slogan mais un fondement nouveau de notre société, établi en plusieurs étapes, sur trois pieds. Un fondement nouveau car né des Lumières et en rupture avec l'ordre des choses, que l'on croyait jusque là immuable, où la force servait de droit et la puissance des uns sur les autres était innée. Un fondement éternel car deux cent vingt-cinq ans après, personne n'en imagine de meilleur pour la condition humaine. Ce fondement repose sur trois pieds distincts et de pareille force, sorte de synthèse admirable entre mouvements de pensées. Trois pieds distincts qui se justifient l'un l'autre comme l'oreille justifie le son, le nez l'odeur et l'œil la beauté.

Dans ce tableau idyllique, nous décelons cependant un pied qui chancelle, celui de la Fraternité et qu'il convient de conforter comme si son futur défaut venait à mettre à bas notre édifice républicain. Ce n'est pas scientifiquement prouvé mais c'est « certain » : dans nos prises de paroles, publiques ou privées, dans nos conversations et dans nos écrits, à une « Fraternité » répondent cent « Libertés » et cent « Égalités ». Cela est moins vrai, on l'a noté, depuis le 7 janvier dernier. Plus de Liberté et d'Égalité, comme si la devise de la République était amputée de son dernier tiers. Par commodité, peut-être, ou par efficacité, conséquence de l'on ne sait quelle modernité qui voudrait qu'en le moins de mots possible on puisse dire le plus. Je ne le crois pas.

Je ne crois pas que c'est à cause de cette sorte de malchance d'être placée en troisième position, et d'être venue après, qui vaut à la Fraternité de prendre moins de place que Liberté et Égalité. La raison est plus profonde et porte en elle des germes dangereux. Je ne crois pas que l'éclat de « Liberté » et « Égalité » suffise à expliquer la mise dans l'ombre de « Fraternité ». Il n'est pas question de faire pâlir « Égalité et Liberté » pour que, par contraste, « Fraternité » réapparaisse. Il s'agit d'expliquer que les idéaux de Liberté ou d'Égalité ne trouvent leur justification dans la vie des gens et des peuples que parce que l'idéal de Fraternité les complète. C'est le philosophe, Charles Renouvier,

qui, dans son *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*¹, nous dit mieux que personne en 1848, je cite :

S'il n'y avait que Liberté, l'inégalité irait toujours croissant [...]; que s'il n'y avait qu'Égalité, le citoyen ne serait plus rien, ne pourrait plus rien par lui-même et la Liberté serait détruite [...]. Mais la Liberté et l'Égalité, réunies, composeront une République parfaite, grâce à la Fraternité.

Notre République, notre vivre ensemble, reposent sur de magnifiques idéaux qui nous mènent et nous conduisent dans notre vie en société moderne. L'idéal de Liberté est le fondateur, la condition nécessaire à une vie d'homme. Idéal rappelé à tout événement civil ou militaire et même... pour chérir la mer. L'idéal d'Égalité est son penchant moral ou religieux et justifie la jouissance individuelle du premier. Comment pourrais-je vivre sereinement ma liberté si c'est grâce à des droits que les autres n'ont pas ?

Mais ce sont des idéaux, que des idéaux collectifs que nos réalités individuelles ou sociales entravent. Quelle est la liberté du chômeur en fin de droits de mener sa vie comme il l'entend ? Quelle est la liberté de la jeune fille voilée par une pression ancestrale, peut-être compréhensible voire respectable ? Quelle est l'égalité quand l'un né beau et intelligent et l'autre beaucoup moins gâté et beaucoup plus limité ? Quelle est l'égalité entre le surdoué et la personne mentalement handicapée ? Les situations sont infinies dans lesquelles Liberté et Égalité sont des principes, des objectifs nécessaires mais chimériques comme s'ils ne dépendaient pas de nous mais d'un état supérieur sur lequel l'individu, pris isolément, n'a pas de prise.

Le pilier de la Fraternité dépend de nous, de nous seuls individuellement. Rien ne nous empêche d'être fraternels. Je veux être fraternel, je suis fraternel. Je veux être aimé, rien ne m'empêche, avec un minimum d'optimisme, de trouver quelqu'un qui m'aime. Le pilier de la Fraternité donne son sens, sa réalité vécue aux deux autres : Liberté – Égalité. Sans Fraternité, pas de réalité pour la Liberté et l'Égalité qui ne seront qu'à l'état de mythe. La Liberté et l'Égalité se conquièrent

1. Renouvier, Charles, *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*, Paris, Pagnerre éd., 1848, rééd. Éditions Garnier Frères, 1981.

au quotidien grâce à la Fraternité. Réfugiés, petits, malades, pauvres ne peuvent qu'en Fraternité avec les autres vivre la Liberté et l'Égalité.

L'empreinte de l'État

Le paradoxe me semble être que notre État républicain concourt lui-même à fragiliser le pilier de la Fraternité. Liberté et Égalité sont devenus de tels alpha et oméga que la puissance publique en arrive à gommer le principe de la Fraternité et décide que c'est la loi qui les fera vivre sans se rendre compte qu'est ainsi enclenché un engrenage infernal : pourquoi serais-je fraternel puisque la loi décide de la Liberté et de l'Égalité de l'autre ? Ce funeste engrenage est déclenché par une sorte d'aveuglement consécutif à l'éblouissement généré par Liberté et Égalité.

On doit être libre, on se doit de rendre tout homme libre. Seul, par lui-même, il doit jouir de sa Liberté. Tout se passe, de plus en plus, comme si l'État faisait de moins en moins confiance à la Fraternité pour assurer aux gens Liberté et Égalité qu'il leur doit. Sans voir que plus on légifère, plus on règle pour Liberté et Égalité, moins on s'appuie sur la Fraternité et plus il faudra encore légiférer et réglementer. Comme si la Fraternité devenait subie et non plus choisie. En caricaturant à peine, pourquoi laisserait-on une place dans le train à la femme enceinte ou à la personne âgée si des places leur sont réservées ? Pourquoi aider la personne en fauteuil roulant à « monter » au temple ou à l'église si la Loi impose la construction d'un ascenseur pour gommer un mètre de dénivelé ? Pourquoi donner, comme en Allemagne, beaucoup au titre du mécénat culturel alors que nos artistes attendent de la Loi une protection nécessaire ?

Les exemples abondent. On peut insister sur l'un d'eux : le fait que les besoins individuels en matière de santé puissent être entièrement remplis par l'anonymat de la collectivité. En matière de santé et aussi de prévoyance, très timidement à partir de 1830 (tiens, Guizot !), très largement depuis la création de la Sécurité sociale en 1945 et complètement depuis la future généralisation du tiers-payant, les besoins individuels de tous, y compris des plus démunis d'entre nous, peuvent être remplis sans recourir à aucune forme de solidarité autre que publique et anonyme. On s'en réjouit et je ne le regrette

naturellement pas sauf, peut-être, pour le tiers-payant généralisé.

Une étude remarquable de Christine André et de Robert Delorme publiée par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche² en 1991 et que l'on peut facilement actualiser montre que les dépenses de sécurité sociale sont passées de 1% du PIB en 1938 à 23% en 1985 et à 30% aujourd'hui. Certes les besoins en matière de santé et de prévoyance ont augmenté depuis 1938 et dans une moindre mesure entre 1789 et 1938. On déduit cependant des chiffres précités que le collectif public en multipliant par 30 depuis 1938 son effort a divisé par 30 l'effort de financement individuel et de solidarité autre que publique. Ces autres formes de solidarité non publiques ne sont nécessairement pas anonymes : je demande à quelqu'un, à une association de m'aider à payer quelque chose d'essentiel que je ne peux assumer seul.

C'est finalement la puissance de l'État, sa puissance économique d'une certaine façon, qui donne à nos citoyens une possibilité de s'affranchir de la Fraternité qui est finalement reçue plus comme une béquille, les « Restos du cœur » par exemple, que comme un bâton de marche pour aller plus loin en société. La comparaison géographique le prouve aussi. Mécénat et assistance privée sous toutes leurs formes sont très développés aux États-Unis alors que l'assistance publique est faible. Le combat du président Obama, qu'il risque de perdre, pour le *Medicare* témoigne de la résistance de beaucoup qui croient trop mécaniquement que la puissance de l'État ne peut qu'être inversement proportionnelle à la faculté individuelle d'aider. Il faut donc trouver la voie pour que la puissance de la solidarité nationale n'entrave pas le sentiment de Fraternité.

Et dans les faits ?

Mais que reste-t-il donc aujourd'hui de la Fraternité institutionnelle incarnée par les associations de solidarité ? À dire vrai, à part l'immense travail des bénévoles qui y œuvrent mais infiniment peu nombreux par rapport aux cinquante millions de français adultes, pas grand-chose. La réduction en peau de chagrin du nombre de dirigeants bénévoles, signe

2. André, Christine et Delorme, Robert, « Deux siècles de finances publiques », *Revue d'Économie financière*, Hors série CDC, 1991, pp. 51-64.

visible de Fraternité, se traduit très concrètement dans nos associations par la difficulté de plus en plus grande, année après année, à recruter pour nos conseils d'administration au point que la mission numéro un d'un dirigeant est de se trouver un successeur... On estime que la part du budget des grandes associations d'assistance, hors ressources tirées de l'activité, couverte par fonds publics est passée de 5% environ en 1930 à 95% en 2014. Ce qui veut dire qu'en 2014, seuls 5% du budget, hors ressources de l'activité, sont couverts par la Fraternité individuelle et encore avec une possibilité de s'en voir les deux tiers remboursés par l'État en déduction fiscale... Tout se passe finalement comme si l'État avait gardé la responsabilité financière de ces actions de solidarité en en contrôlant étroitement la gestion (prix de journée, subventions, approbation du budget, etc.) et en ne déléguant que les ressources humaines à une poignée de bénévoles, comme me l'a joliment rapporté le président de l'une de ces puissantes associations.

Ce recul mécanique de la Fraternité devant l'avancée sociale qu'est la socialisation des besoins est dangereux s'il s'inscrit dans les têtes par effet de cliquet, sans retour possible, quand les dépenses publiques ne progressent plus ou régressent. Nous le vivons aujourd'hui pour de bonnes ou mauvaises raisons comme le coût du travail et la compétitivité. La tendance nationale va vers une réduction de la part de notre richesse nationale vers les actions de solidarité sous toutes leurs formes. Pour la première fois en 2014, en moyenne pour les associations caritatives, la part de l'aide publique (Conseil général, villes, État) est passée sous la barre des 50% du budget toutes ressources confondues, c'est-à-dire y compris ressources tirées de l'activité, 49% exactement. Et l'on voit le danger, si les actions privées de solidarité (la Fraternité) ne prennent pas le relais.

Sans nostalgie aucune, se souvient-on qu'en 1871, un citoyen nîmois, qui, il est vrai, avait beaucoup reçu et un peu réussi, Edouard André, a couvert, seul, plus de la moitié de la souscription publique ouverte pour la fondation de Sciences-Po. Le monde que je connais le moins mal est le monde protestant : je ne vois pas qu'une coïncidence dans le fait que ce monde protestant n'ait plus créé d'œuvre majeure depuis 1914, date de création de l'impôt progressif sur le revenu ; qu'on n'en déduise pas hâtivement que je suis contre l'impôt progressif... Que l'on me comprenne bien. Je n'oppose pas Solidarité et Fraternité

en fustigeant la première pour louer la seconde. Je crois que si l'on n'y prend pas suffisamment garde, la solidarité trop règlementée risque de nous faire faire l'économie de la Fraternité. Je crois que trop de solidarité règlementée, en tout cas mal expliquée, risque de noyer la Fraternité ou risque d'éteindre tout sentiment vrai de Fraternité.

L'État rend subrepticement la Fraternité honteuse et pour reprendre un mot affreux des temps actuels, stigmatisante. En aidant l'autre, on croit le rendre dépendant et on croit lui enlever sa liberté. On relève un paradoxe si on considère que l'autre, qui a besoin d'être aidé, a précisément ce besoin parce qu'il est privé de liberté. Toutes les lois nécessaires sur le handicap et en particulier celles fondatrices de 1995 et de 2005, reposent sur l'idée que cette liberté doit être recouvrée individuellement, à toutes forces et sans discernement, par des dispositifs et des aménagements de toutes sortes, niant toute possibilité de Fraternité. Une commission importante lors de la mise en œuvre de la loi de 2005 sur le handicap était la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. On peut remplacer autonomie par liberté : la Commission des libertés des personnes handicapées. Il s'agit bien de règlementer pour plus de Liberté et d'une certaine façon pour moins de Fraternité. Le paradoxe pourrait être codifié : tout doit être fait (règlementation, dispositif, etc.) pour recouvrer seul une liberté qu'une aide permettrait, tout en me privant de liberté. Là, on est prêt à défigurer une façade de cathédrale pour éviter qu'une bonne âme n'aide quelqu'un en situation de handicap à gravir les quelques marches séparant la voie publique de la nef. En l'espèce, en le détournant à peine, je le confesse puisque je suis devant une cathédrale, on n'est pas très loin du vieux principe cicéronien, *Summum jus, Summa injuria* ; plus de droit, plus d'injustice, plus d'injustice aux trésors du beau.

On constate donc une sorte de suspicion à l'égard de la Fraternité et, curieusement, particulièrement à gauche avec, par exemple Chritiane Taubira, garde des Sceaux, qui adapte notre devise républicaine, Liberté, Égalité, Solidarités, avec un "s" précise-t-elle dans son discours de la Rochelle, le 31 Août 2014. C'est Georgina Dufoix, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, qui disait devant nous le 26 janvier 1986 : « Ainsi, la Solidarité nous apparaît-elle, en cette fin du vingtième siècle, comme le sentiment social authentique et premier. » C'est le pasteur-théologien, Stéphane Lavignotte pour qui,

si je lis Fraternité à la place de Charité dans son texte : « l'appel à la Fraternité épargne une analyse des injustices de l'ordre social³ ».

Si la solidarité a une dimension verticale et juridique (dans la racine du mot même, *in solidum*), la Fraternité a une dimension horizontale et d'amour sinon évangélique. La Fraternité donne un visage à la solidarité, le visage de celui qui donne et qui responsabilise celui à qui il est donné. La solidarité ne peut pas se substituer à la Fraternité. On ne va pas considérer comme autrefois, ce serait trop triste, que c'est la connotation chrétienne de la Fraternité qui la rend suspecte.

Cette suspicion à l'égard de la Fraternité n'est pas nouvelle : c'est Jacques Derrida qui donne du corps à la Fraternité honteuse en nous invitant à renoncer aux mots « générosité » et « fraternité », pour privilégier des mots qui ne présupposent « aucune généalogie, virilité ni souveraineté ». Derrida nous invite à renoncer à ces mots et ne trouve rien pour les remplacer, me semble-t-il, sauf « l'hospitalité » puisque nous sommes « irréductiblement exposés à la venue de l'autre ». Pour lui, être fraternel, c'est être souverain donc priver l'autre de liberté. Il reproche finalement à la main qui donne d'être au-dessus de la main qui reçoit en estimant, finalement, que celle qui est au-dessus prive de liberté, par le pouvoir que cela suppose, celle qui est au-dessous ; même si la parabole du Bon Samaritain semble nous dire que la main qui est au-dessus doit rapidement se retirer pour confier l'autre à un Autre. Pour Derrida, c'est comme si la Fraternité venait finalement en opposition à l'Égalité et à la Liberté alors que, de mon point de vue, elle en est au contraire le complément, comme l'eau est nécessaire au ciment et à l'acier pour construire solidement en société. Cette suspicion à l'égard de la Fraternité est la victoire, heureusement pas définitive, je l'espère, de Véronique Sanson sur le Dalai-Lama ; vous vous souvenez : « Besoin de personne... ». Comme souvent, une chanson populaire exprime un sentiment général, celui que l'autonomie et le « besoin de personne » sont des valeurs importantes alors que ce sont de fausses valeurs.

Comment donc expliquer cette transparence de la Fraternité face à la pleine visibilité de Liberté et Égalité ? La contribution du Professeur

3. Journal « Réforme » du 28 août 2014.

Jean-Pierre Dupuy dans la revue « Commentaire » de l'été 2014⁴ et relevée pour moi par Georges Consolo, aide à trouver la réponse en faisant dialoguer à distance Rousseau et les libéraux Hayek et Adam Smith. Je cite Jean-Pierre Dupuy :

Le mal, c'est lorsque les hommes dépendent de la volonté arbitraire d'un autre ; la condition de la Liberté, c'est d'échapper à cette subordination, le remède consistant en ce que chacun se soumette à une règle abstraite, impersonnelle et universelle qui le dépasse absolument, la Loi.

On a vu qu'on légifère à tout va sur Liberté et Égalité alors que la Fraternité ne ressort pas au domaine de la Loi et devient ainsi le parent pauvre du Contrat social qui repose sans doute exagérément et de plus en plus sur la définition qu'en donne le législateur qui est devenu, finalement et peut-être pas dans l'esprit virginal des Lumières, l'artisan tout puissant de notre Contrat social. Le déficit de Fraternité trouve donc son origine dans un excédent de lois que Benjamin Constant aurait aimé voir cantonnées à « la simple déclaration des relations des hommes entre eux et non pas à l'expression de la volonté générale ». En contre-point, on relève que les mouvements de fraternité peuvent changer la Loi : sur le mode léger, c'est ce qui s'est passé en 2011 à l'Opéra de Rome, un soir, lorsque, contrairement à tous les usages, le chef Muti a fait bisser le dernier acte de Nabucco en associant vigoureusement le public au chœur dans un mouvement unique de fraternité, ont rapporté tous les observateurs, devant un parterre de politiques prestigieux médusés et cela en signe de protestation contre la politique culturelle misérable et berlusconienne. Et la loi en a été changée. Si ces mouvements de fraternité sont plus forts, cela s'appelle la révolution.

En caricaturant à peine, s'il n'y a plus ou pas de Fraternité, c'est en lisant Aurélien Peter, historien et socio-anthropologue, dans la revue « Évangile et Liberté »⁵ que je me demande si nous ne retournons pas

4. Dupuy, Jean-Pierre, « La France et le marché. Sources philosophiques d'une incompatibilité d'humeur », *Commentaire*, Été 2014, n° 146, 2014/2, p. 335-342.

5. Peter, Aurélien, « L'Église et les pauvres au Moyen Âge », *Évangile et Liberté*, juin-juillet 2014, n° 218, p. 10-15.

d'une certaine façon au Moyen Âge. Je cite Aurélien Peter :

La charité fonctionne au Moyen Âge à peu près comme une économie du don contre don. Les biens matériels des riches passent par l'Église qui les redistribue aux pauvres ; ceux-ci procurent en retour des biens spirituels aux riches dont l'âme peut être sauvée de la sorte. Ainsi l'Église ne cherche pas à éradiquer la pauvreté, mais rend les pauvres essentiels à la tenue de la société tout en les gérant et les contrôlant.

Je vous laisse le soin de remplacer aujourd'hui Église par État. La solitude de Liberté et d'Égalité est illustrée dans cette même revue « Commentaire » de l'été 2012 qui rapporte une étude de « Valeurs-France » qui mesure depuis trente ans l'importance relative pour les Français des seules Liberté et Égalité ; comme si la Fraternité ne comptait plus ou si peu. L'une des autres raisons, me semble-t-il, de la mise à l'écart de la Fraternité dans l'exercice du couple Liberté-Égalité tient à la seule Égalité et à la confusion qu'elle entretient avec la justice, en se confondant de plus en plus avec la Justice. Or elles sont différentes : l'Égalité suppose l'amour que ne suppose pas la justice dont « ni les circonstances, ni les canaux » ne sont ceux de l'amour comme le soutient Paul Ricœur⁶. Ricœur justifie sa pensée par le fait que « la justice argumente en confrontant des raisons pour ou contre » alors que l'amour est un commandement, « un commandement d'amour ». D'où une espèce de syllogisme : si, à tort, l'Égalité est devenue la Justice et que la Justice n'ait pas besoin d'amour, alors l'Égalité n'a pas besoin de la Fraternité, expression d'amour.

Il semble aussi que par une sorte d'effet centripète, la Liberté puisse repousser la Fraternité : il n'y a pas de Liberté sans possibilité de choisir, donc la tentation existe, la tentation de l'égoïsme, vecteur de l'exclusion de la Fraternité. Liberté et Égalité sont donc seules aujourd'hui, comme un petit peu en deuil de la Fraternité qui les aurait lâchées et comme tous les vieux couples sans télévision, elles se racontent des histoires : elles adorent celles des droits et des devoirs.

C'est le pasteur, François Puaux⁷, père du co-fondateur du musée du Désert de Mialet qui, d'une certaine façon, a lancé l'histoire en

6. Ricœur, Paul, *Amour et Justice*, Paris, Éditions Points, 2008.

7. Puaux, François, *Les petits écrits pour le temps* (revue mensuelle, 25cts, 1852).

1852. Je le cite : « Si, comme protestant, nous aimons la liberté, ce n'est pas cette liberté qui consiste à faire tout ce que l'on veut mais tout ce que l'on doit ». Cette formule annonçait, me semble-t-il et par parenthèse, celle, fameuse, du Président Kennedy : « Ne te demande pas ce que peut faire l'Amérique pour toi, demande- toi ce que tu peux faire pour l'Amérique ».

Ne sentez-vous pas que cette dualité des droits et des devoirs devient une antienne qui se hisse dans l'esprit de beaucoup au niveau de Liberté et d'Égalité et qu'elle devient son pendant ? ou le prix à payer pour jouir de la Liberté et de l'Égalité ? C'est à ce point précis que je suis gêné : cette gêne vient de la même confusion que je ressens entre le « par » et le « pour » dans « Sauvé par les œuvres ou pour les œuvres ». La Liberté et l'Égalité nous ont été données ou nous les avons conquises. Le prix en a été payé. Définitivement. Je pense localement à la Bagarre de Nîmes de 1790, à nos ancêtres qui se sont guillotiné les uns les autres, au père de Guizot et à mon aïeul Colomb exécutés à quatre jours d'intervalle en 1794. Les devoirs individuels ne sont pas des compléments de prix. Ils sont consubstantiels à l'état de Citoyen. C'est parce que nous sommes libres et égaux que nous avons des devoirs. Nous n'avons pas des devoirs pour être libres et égaux. Et c'est là, précisément que la Fraternité nous manque. De même qu'en Église, au sens premier, c'est-à-dire « rassemblement », la Fraternité nous aide collectivement, en introduisant l'autre, à nous rappeler individuellement cette vérité. Je n'aime pas cette théorie du contrat synallagmatique, du marché ou du donnant-donnant avec les droits et les devoirs. La grâce de la République nous est donnée. Et c'est la Fraternité qui nous le rappelle.

Je reviens une seconde à François Puaux : « La Liberté n'est pas de faire tout ce que l'on veut ». Ce point de vue de Puaux, je sais qu'il est minoritaire mais je le partage, nous indique finalement qu'une bonne Liberté ne se jouit qu'au travers du filtre de la Fraternité. Je pense à cela, vous l'avez compris, eu égard aux événements tragiques du 7 janvier et à la liberté de la presse. Les mots ont un sens : la liberté au travers du filtre de la Fraternité, pas de la censure de la Fraternité. Fraternité n'est pas sagesse. L'esprit de la Fraternité est esprit de sagesse. C'est l'esprit de la Fraternité qui nous fait nous demander quelle serait la réaction de l'autre devant notre vérité que nous lui aurions exprimée *cash* ou

trash, comme disent nos jeunes, au nom de notre absolue liberté. C'est l'esprit de Fraternité qui nous fait nous demander si nous pouvons jouir de notre liberté de tout dire au prix de l'humiliation qui serait ressentie par l'autre. Cet esprit de Fraternité n'est pas reculade ou démission : il est porteur de dialogue et d'échange.

Dans son livre publié chez Grasset, « Qui doit gouverner ? »⁸, Pierre-Henri Tavoillot nous dit que notre époque combine de manière singulière un antilibéralisme de façade et un hyper-libéralisme de conviction. Nous serions donc tous des libéraux mais nous aimerions tous l'oublier. Le débat éternel sur le libéralisme est finalement celui du point d'équilibre entre Liberté et Égalité. Ce débat est rude, pesant et clivant. Pourquoi ne pas mettre la Fraternité dans ce débat ? C'est la Fraternité qui fait le lien entre Liberté et Égalité et qui les justifie l'un l'autre. Son absence du débat, comme de l'huile qui manquerait dans le moteur de notre vie en société, renverse la logique révolutionnaire qui faisait de Liberté et d'Égalité des idéaux complémentaires alors qu'aujourd'hui on les oppose avec pour chacune leurs champions.

J'espère que je ne vais pas choquer davantage. J'ose. Chef d'entreprise et trésorier, à soixante-deux ans, il est difficile de se refaire. Je crois que la Fraternité a un rôle macroéconomique essentiel. De gauche à droite, il y a consensus pour constater que la dépense publique a atteint un seuil qui devient intolérable voire dangereux à 57% de notre richesse nationale dont plus de la moitié en dépenses sociales de tous ordres. Un reflux est donc nécessaire et admis par tous. La question du rythme de ce reflux, elle, fait débat car personne ne sait vraiment quelle serait l'acceptabilité sociale du recul de la dépense publique. L'économie est une chose compliquée et qui n'est en tous cas pas une mécanique des fluides où serait constaté que l'on peut verser 100 d'un pot et retrouver 100 dans l'autre. Probablement on retrouvera beaucoup moins à court terme pour espérer beaucoup plus à moyen et long terme. Une réduction de la dépense publique, nécessaire, a un coût à court terme supporté d'abord par ceux qui en bénéficient par nécessité. Comment accepter que le renouveau de notre économie passe d'abord par un prix à payer par les plus fragiles ?

Le libéral que je suis croit qu'une baisse des dépenses publiques

8. Tavoillot, Pierre-Henri, *Qui doit gouverner ? Une brève histoire de l'autorité*, Paris, Grasset, 2011.

et donc des charges publiques aura un effet positif sur l'efficacité économique et, partant, sur l'amélioration globale du sort des gens ; mais que cette amélioration ne sera que progressive avec des frottements, des grincements et des injustices individuelles et que la Fraternité doit gommer. Tout se passe, je l'ai dit plus haut et à l'inverse pour la situation passée et présente, comme s'il fallait maintenant passer progressivement d'une Fraternité subie (l'impôt) à une Fraternité choisie (le don) : je décide d'aider l'autre. Cette préparation à la Fraternité est une chose essentielle. Il faut que j'accepte, si je paye moins d'impôt et moins de charges, d'aider davantage l'autre. On est au cœur d'une partie de la doctrine de Jean Calvin : la justification de la richesse individuelle, et des responsabilités qu'elle entraîne, par sa mise à disposition pour l'autre, pas forcément sous forme de distribution pure et simple, mais de création d'emplois et d'activité.

Puisque nous sommes dans le champ de l'économie, j'y reste un instant. L'économie de partage, en plein essor, n'est pas l'économie de la Fraternité. L'économie de partage que le « Nouvel Observateur » appelle « le business du partage » suppose un échange, un équilibre qui n'est pas dans la Fraternité. C'est un défi immense que de croire qu'il faille que s'installe dans les mentalités, loin du paternalisme du XIX^e siècle, quoique..., une nécessité de consacrer une part de ses ressources personnelles ou d'entreprise à l'autre. Comment gagner ce défi de la Fraternité pour une économie libérée ? En en parlant d'abord. En déringardisant la Fraternité. En valorisant autant ceux qui reçoivent que ceux qui donnent. En éduquant à la nécessité qu'aider les autres, c'est s'aider soi-même et qu'il est vain, pour les plus nantis, d'avoir pour seul objectif d'être le plus riche du cimetière.

On voit des signes encourageants mais fragiles vers ce changement des mentalités comme le développement des fondations et du soutien inter-générationnel. Il faudrait donc, collectivement, réagir et se dire, comme le mieux est l'ennemi du bien, qu'Égalité et Liberté ne peuvent briller seules et que la Fraternité est le gage de leurs valeurs. La question de la Fraternité n'est pas philosophique mais pratique. En tout cas, je n'entre pas, mais je ne l'ignore pas, dans le débat philosophique ou les cheminements de pensée qui ont fait que la Fraternité n'a été raccordée à nos principes républicains qu'à compter de 1790, qu'elle a connu des éclipses et qu'elle n'a définitivement fait bloc « officiellement »

avec Liberté et Égalité qu'en 1871. Je n'entre pas dans la question de savoir si l'homme est capable de Fraternité (est-il naturellement bon ? la société l'empêche-t-il d'être bon ?). Je sais qu'il le doit.

Selon Lytta Basset – « Oser la Bienveillance »⁹ et je crois qu'elle a raison, il est plus facile de pratiquer la fraternité en meute que tout seul. Je la cite : « Nous ne devons ni ne pouvons trouver en nous-mêmes, seuls dans notre coin, une telle énergie ». D'où l'importance des réseaux et des associations. Elle prend l'exemple des Justes, fraternels parmi les fraternels, qui n'auraient peut-être pas été Justes individuellement mais l'ont été grâce à l'entraînement des réseaux et des liens tissés entre eux. Je sais qu'à cet instant, plusieurs d'entre vous s'étonnent que je n'ai point encore évoqué la franc-maçonnerie puisqu'il s'agit de Fraternité. Je ne l'ai pas fait car c'est un univers que je ne connais pas et je n'ai pas voulu qu'une compilation de textes m'amène à une synthèse qui finalement ne m'appartiendrait pas alors que j'ai voulu me livrer à un travail de réflexion personnelle.

En guise de conclusion

Je ne voudrais pas terminer sur une note trop pessimiste et vous dire que, pour la Fraternité, tout n'est pas noir... Il y a Omar Sy, et ce film de Toledano et Nakache avec François Cluzet, « Intouchable », qui a chanté un véritable hymne laïque à la Fraternité. Est-ce que c'est parce que c'est le seul entendu au cours des dernières années que vingt millions de Français l'ont vu ? C'est probable et réconfortant. Du « Oser la bienveillance » de Lytta Basset, j'ai envie d'oser le « osons la bienveillance » comme une exhortation à redonner à la Fraternité le sursaut qui lui est nécessaire pour revenir dans le dialogue Liberté-Égalité.

Si notre devise flotte, notre République risque de couler. « Plus les conditions deviennent égales, moins les hommes sont individuellement forts, plus ils se laissent aisément aller au courant de la foule et ont peine à se tenir seuls dans une opinion qu'elle abandonne », nous a laissé Tocqueville. Mon opinion est que la foule a tort d'abandonner la Fraternité. La Fraternité empêche notre devise de flotter et empêchera

9. Basset, Lydia, *Oser la bienveillance*, Paris, Albin Michel, 2014.

notre République de sombrer. Il nous faut réagir en disant, en éduquant, en faisant, pour que soit compris que les trois valeurs admirables de la République qui rassemblent de Rousseau à Locke sont finalement, en particulier pour la Fraternité, des valeurs communes et essentielles qui nous fondent en société et qui doivent traverser les temps.

Je dois à la vérité de dire que je suis bien conscient que, dans cette communication, je décris plus une inquiétude quant à la Fraternité que je ne donne de pistes concrètes pour la revigorer. Il y a peut-être une piste, portée par quelques faibles voix, celle de la création d'écoles de la Fraternité, au sens où il faut réapprendre la Loi de la Fraternité dans des lieux à créer puisque le service militaire n'existe plus, que nos Églises sont trop faibles et que la cellule familiale est aussi fragile que les personnes qui la composent.

Les événements tragiques que la France a connus en janvier dernier ont montré deux réponses possibles au problème terrible de sécurité lié au refus du vivre ensemble des plus extrémistes : une réponse du toujours plus de lois et de réglementation et une réponse du plus de Fraternité, démontré par les immenses et exceptionnels défilés qui ont suivi comme d'immenses, exceptionnelles et, souhaitons-le, durables, nouvelles écoles de Fraternité. Je me console un peu de ce manque de pistes en me disant qu'un problème doit être identifié puis posé avant d'être résolu.

Je vous laisse sur cette exhortation, que j'aime beaucoup, d'Elsa Bouneau, présidente des Éclaireurs unionistes de France : « Je vous invite à décrocher des frontons de nos mairies et de nos écoles cette Fraternité et à la porter tous les jours en bandoulière ». Me voilà à la fin de mes réquisitions et que de tout cela ne soit pas dressé procès-verbal pour que vive toujours le débat sur notre République. Fraternellement, Merci.

Séance du 10 avril 2015

**DEUX FÉLIBRES
DANS LA GUERRE DE 1914-1918 :
PAUL VÉZIAN (1869-1952)
ET LOUIS ABRIC (1886-1953)
« Celui qui était au front,
celui qui n’y était pas... »**

par Anny HERRMANN
membre non résidant

Deux hommes, deux amis, deux amoureux de la langue provençale, *la lengo nostro*, deux félibres que seul sépare le Vidourle, Paul Vézian, paysan à Gallargues-le-Montueux, Louis Abric, boulanger à Lunel. En août 1914, Paul Vézian vient d’avoir quarante-cinq ans. Il n’est pas mobilisé. Louis Abric en a vingt-huit. Il part pour le front. Dès août 1914, Paul Vézian portera témoignage de la guerre. Louis Abric attendra l’année suivante pour écrire, de l’hôpital de Beauvais, son premier poème.

PAUL VÉZIAN (fig. 1)

Fig 1. Paul Vézian 1869-1952.

Le recueil

De tous les cahiers d'inédits de Paul Vézian, il est certainement celui qui a été oublié ou, peut-être, celui qu'on a voulu oublier. Retrouvé par sa petite-fille Mireille, l'été 2012, au fond d'un grand carton, alourdi de divers papiers et de nombreux numéros de *Vivo Prouvènço*, datés du début du xx^e siècle, il était destiné à passer inaperçu tant il rappelle, par sa taille, ces petits cahiers d'écolier que nous avons au cours préparatoire. S'il ne comporte aucune dédicace, aucun avant-propos, aucune préface, aucune ligne sur les intentions de l'auteur, il n'en renferme pas moins cinquante-huit sonnets, tous datés et rédigés du mois d'août 1914 à septembre 1917. Dix-neuf pour les deux premières années, quatorze pour l'année 1916, six seulement pour 1917. Après, c'est le silence. Il ne reprendra la plume qu'en 1918 pour écrire, en octobre, dans *L'Eco dóu bousquetoun*, le journal des félibres

dans la guerre, constitué de feuillets ronéotypés, un sonnet, dans lequel il s'adresse à *L'empereur descasu* (L'empereur déchu) et un autre, daté du 11 novembre et intitulé *La pas* (La paix). Ainsi, s'achèvera son témoignage d'homme qui n'a pas fait la guerre, d'homme de l'arrière.

S'il a commencé à écrire très tôt, en provençal, sans doute dès sa vingtième année, Paul Vézian a beaucoup écrit dans les trois années qui précèdent l'année 1914 et, très souvent, c'est la forme du sonnet qu'il a choisie, forme exigeante s'il en est et dont il a acquis la maîtrise. Forme, de plus, qui convient à son tempérament réservé et à son esprit rigoureux. Il aurait pu faire sienne la définition qu'a donnée du sonnet l'écrivain provençal Léon de Berluc-Perussis : « Ce petit poème, à l'allure alerte, au cadre exigu et rempli et qui vise, non plus au charme banal et prolongé de l'oreille, mais à saisir, comme par surprise, la pensée et le cœur¹. » Deux quatrains, deux tercets. Rien de plus. Toute grandiloquence est bannie. L'évocation ne peut être que brève et dense.

Le recueil – il n'a pas de titre et nous l'appellerons ainsi – s'ouvre par un sonnet, intitulé *La guerro* (La guerre). Août 1914, elle vient d'être déclarée. Paul Vézian en pressent toutes les horreurs qu'il révèle par une allégorie rappelant le célèbre tableau du Douanier Rousseau. La guerre, c'est un être sorti des Enfers, assoiffé, violent, mû par une volonté destructrice jamais assouvie :

*Sus soun chivau feroun, l'orro guerro s'abrivo
E l'espaso à la man semeno la terrou*

(Sur son cheval sauvage, l'horrible guerre se rue / Et l'épée à la main propage la terreur)

et plus loin :

*Verinouse, enrabiado, escampo l'espavènt
Sagato sèns pieta lis ome, li jouvènt*

(Haineuse, enragée, elle sème l'effroi / Assassine les hommes et tue les jeunes gens).

1. Durand, Bruno, *Bouches-du Rhône. Encyclopédie du département. Extrait du tome VI : La Renaissance provençale*, Marseille, 1913.

Et ce même recueil s'achève en septembre 1917 par *Lou telefounisto* (Le téléphoniste) qui voit son fil rompu par un obus, fil qu'il doit, coûte que coûte, réparer *en seguènt li trencado o bèn de rebalun* (en suivant les tranchées ou bien en se traînant) tandis que *l'orro mort que guèiro de longo varaio* (l'horrible mort à l'affût ne cesse de rôder).

Cette rupture de la communication n'est-elle pas aussi celle de l'inspiration du poète ou bien encore ne marque-t-elle pas la volonté d'en finir devant la lassitude manifestée en cette année 1917 ? C'est possible puisque Paul Vézian puise, sans aucun doute, les thèmes de ses poèmes dans les informations données par les journaux, informations qui, hélas, ne cessent au cours des mois, de se répéter dans une exaspérante et accablante monotonie :

*Chasqui matin, abitudo nouvello,
Quâuqui leitour que la guerro pïvelo
Van à la garo espera lou journau
Qu'adus li novo e li pipo-gournau².*

(Chaque matin, habitude nouvelle / Quelques lecteurs que la guerre fascine / Vont à la gare attendre le journal / Qui apporte nouvelles et rumeurs).

On pourrait croire aussi que l'intention de s'interrompre était née en lui dès le début de cette année 1917 car, sur les six sonnets rédigés, cinq sont dédiés à de jeunes félibres soldats : ainsi à Francis Pouzol, le félibre d'action de Villeneuve-lès-Avignon, qui sera tué en septembre 1918, au lieutenant et félibre Louis Bonfils de Montpellier – lui aussi mourra en 1918 –, à Albert Boudon, le félibre auvergnat du Puy-en-Velay, à Alari Sivanet, le provençal de Mourières et enfin, à Louis Abric, l'ami proche, le Lunellois, auquel il pensera en écrivant le dernier sonnet : *Lou telefounisto*. En une dernière pensée, en un dernier adieu, Vézian désirait alors les assurer tous de sa compassion sincère et fraternelle.

2. *Pipo-gournau* : Tout ce qui attrape les gens qui gobent tout facilement.

Les sentiments du poète : aller-retour du front à l'arrière

Mais reprenons notre recueil. Entre ces deux dates, août 1914-septembre 1917, évoquée par autant de tableaux, c'est l'épopée d'un peuple essayant de contenir – et avec quelle énergie ! – la *rounsado* (la ruée) de cet autre peuple *orgueious, menebre e plen de croio* (orgueilleux, brutal et tout plein de dédain). Avant que la lassitude de l'année 1917 ne s'empare de lui, Paul Vézian est à l'écoute, il lit, s'informe, même s'il doute parfois de la sincérité des journalistes, observe les photos publiées dans des journaux comme « Le Miroir » ou « L'Excelsior ». Il saisit l'ampleur de ce grand chambardement qui le stupéfie et dont il enregistre les échos venus jusqu'à cette lointaine province de Languedoc.

L'année 1914, c'est le front qui l'intéresse. Il en est éloigné. Il le situe mal, ne donne aucun repère géographique. Pour lui, c'est *amount* (là-haut), *amoundaut* (là-haut, dans le haut, dans le Nord...) ou bien *sus li frountièiro* (sur les frontières) ou encore *au païs di chato bloundinello* (au pays des jeunes filles blondes)... Même s'il en est éloigné, il en connaît les troubles. Ainsi la fuite des Belges, fuite violente, inattendue. Chassés de chez eux par *lis armado prussiano* (les armées prussiennes) qui ont brûlé cités, églises et couvents, les voilà sur les routes, désarmés, perdant toute dignité comme ces jeunes filles allant *descapelado* (sans chapeau) ; pauvres abeilles dont la reine, Elizabeth de Belgique, reste pour eux tous le phare dans la nuit, les protégeant des frelons germains (*li cabridan german*), dont le poète souhaite qu'ils reçoivent quelques bons coups de dards (*de bon cop de fissoun*). C'est *La bataio de la Marno* (La bataille de la Marne) où il dénonce les pertes par des traits réalistes :

*Quente chaple esfraious, que de cors chicouta,
Lou sòu s'es engraiassa dóu sang qu'a degouta*

(Effroyable carnage et corps déchiquetés / Le sol s'est engraisé du sang qui a coulé).³

3. Après la bataille des Frontières du mois d'août 1914 et le recul des armées françaises, c'est du 6 au 13 septembre que celles-ci reprennent l'offensive et repoussent les Allemands qui n'étaient qu'à une soixantaine de kilomètres de Paris.

C'est aussi l'évocation, dans son émouvante simplicité, de *La toumbo dôu jouvènt* (La tombe du jeune homme), comme isolée :

*Un pichot tucoulet sus l'orle de la routo,
Un kepi sens visièiro, un noum sus uno crous
Indicon qu'un soudard dourmis aqui dessouto
Un brave enfant dôu pople, un simple pèd-terrous.*

(Une petite butte tout au bord de la route / Un képi sans visièrè, un nom sur une croix / Indiquent qu'un soldat dort ici là-dessous / Un brave enfant du peuple, un simple pied-terreux).

C'est encore le réalisme de *Lou blessa* (Le blessé) dont la vie est tranchée, contre toute attente, par un éclat d'obus, venu le chercher au fond de la tranchée et dont la voix dolente s'élève : *Mi bons ami, li gus m'en pas manca* (Mes bons amis, les gueux ne m'ont pas manqué) et encore la sentinelle qui, dans une nuit froide, tout en veillant sur le sommeil de ses camarades, *agouloupa de flassado de lano* (enveloppés de couvertures de laine) rêve à son pays. Mais le comble de son effarement, c'est la ville de Reims, martyrisée, atteinte dans sa cathédrale :

*Sa vòuto s'es rimado e si muraio asclado
Sout la raisso sèns fin di boumbo, dis obus.*

(Sa voûte est brûlée et ses murailles fendues / Sous l'averse incessante des bombes, des obus).

Et puis l'hiver arrive et la guerre s'installe. Les marques de l'hiver sont là : *la cisampo camino* (La bise s'achemine). Il fait froid ici. Qu'en est-il là-haut ? Là-haut où nos chers défenseurs *patouion dins la nèu, la fango e lou verglas* (pataugent dans la neige, la boue et le verglas) ? Cette première année de guerre – disons plus exactement ces cinq premiers mois – s'achève par une évocation de Noël que Paul Vézian souligne en reprenant l'allégorie de la guerre, monstre hideux, si présent, si actif et qui, dans une sanglante réalité, étend ses ravages, laissant ainsi un *Nadau desavia*, (un Noël désorienté) qui ne retrouve

plus la joie de voir dans les cheminées *lis escloupet*, les petits sabots.

Pour les années suivantes, Paul Vézian, sans abandonner le front, privilégie l'arrière, ou mieux encore, assure un aller-retour du front à l'arrière, deux lieux qu'il unit dans le rythme des saisons, comme s'il voulait lier les douleurs des uns à celles des autres et chercher pour les dire les accents d'un réalisme lyrique. Le champ de bataille étale ses cadavres :

*Alounga fourro-bourro au mitan di caussido
Li dos man crouchetado e pèr fes lou còu tort,
Si cadabre enregi sus lis erbo passido
Deman seran coucha dins lou cros, ras d'un ort.*

(Allongés pêle-mêle au milieu des chardons / Les deux mains crochetées et parfois le cou tordu / Leurs cadavres raidis sur les herbes flétries / Demain seront couchés dans un trou près d'un clos).

À l'arrière, à l'hôpital, le blessé reçoit les soins :

*Sa tèsto dins si bando es quasi presouniètro,
Gramacio dounc dis iol lou geste amistadous*

(Sa tête dans ses bandes est comme prisonnière / Et c'est des yeux qu'il remercie le geste amical).

Ou encore le médecin attentif et précautionneux :

*Se clino sus lou lié di páuri matrassa
E paupejo atentiéu lis òrri blessaduro
Pèr pousqué n'embandi tóuti li couchaduro*

(Il s'incline sur le lit des pauvres mutilés / Et palpe, attentif, les affreuses blessures / Pour pouvoir en chasser les vilaines souillures).

Et le printemps est là. Pour la première fois, le regard du poète s'étend sur l'Europe :

*E dins l'Europa en fio, se perseguis la guerro
S'acoumoulon li dàu e secon pas li plour*

(Et dans l'Europe en feu, la guerre se poursuit / Les deuils s'y accumulent et les larmes aussi).

Il a une pensée pour l'Italie qui a rejoint la France en 1915 et qu'il flatte en rappelant le souvenir du consul Marius qui, après avoir arrêté les Cimbres en Italie, a vaincu les Teutons, en l'an 102 avant J.-C., *entre mar e Durènço* (entre la mer et la Durance). Il évoque la lointaine Russie et le grand peuple slave. Il évoque aussi cette pauvre Serbie – pourtant coupable ! – :

Pichot pople de pastre e d'ardènt païsan

(Petit peuple de bergers et d'ardents paysans).

Mais il revient vite en France, sur le front du Nord avec, en une vision médiévale, la mort sournoise et ô combien présente, se glissant par tous les sentiers, fauchant sans se lasser et qui, besogne faite, secoue ses mains rougies de sang ou encore avec l'évocation d' « une nature en loques », suivant l'expression de Gabriel Chevalier, jeune soldat arrivé au front en 1915⁴ :

*Lou bos antan superbe es tout espalanca
Li grands aubre ramu, plen de sabo, de vido
E de cant d'auceliho, aro soun desbranca
E soun brancage jais sus la terro ermassido*

(Le bois jadis superbe est tout démembré / Les grands arbres feuillus, pleins de sève, de vie / Et du chant des oiseaux ont leurs branches ruinées / Qui gisent à présent sur la terre inféconde).

Cependant, au fur et à mesure que se déroule la guerre, c'est l'arrière auquel il s'attache, ce sont les gens qu'il voit vivre autour de lui dans la simplicité, l'humilité mais aussi l'angoisse quand ce n'est pas le fatalisme. *Lou permissiounàri* (Le permissionnaire) qui

4. Chevalier, Gabriel, *La peur*, Le livre de Poche, 2008, p. 64.

doucement s'enfonce dans le bonheur indicible du foyer retrouvé mais qui s'incline, confiant, devant la destinée. Une petite vieille, dans l'encadrement de sa fenêtre, en conversation avec le facteur ; son petit-fils – c'était sa destinée – est devenu manchot ; pour toute consolation le facteur lui propose une prise de tabac en attendant la victoire et la paix ; le poème est daté de juin 1915. *La fiançado* (La fiancée), rongée de doutes et d'inquiétude et qui a peur de voir s'évanouir son rêve :

L'ànci la secuto e mai d'uno fès plouro

(L'angoisse la poursuit pleurant plus d'une fois).

Et bien entendu aussi, *La Vèuso* (La Veuve) à qui il rappelle la mort brutale et hideuse de son époux :

*Uno balo enemigo entre li dous vistoun.
Venguè brutalamen travesa sa cervello*

(Une balle ennemie entre les deux yeux / Vint brutalement traverser sa cervelle)

...et il lui rappelle aussi le sort douloureux qui va être le sien, celui de *s'estremina* (peiner) pour élever ses enfants et de vivre désormais sous son voile noir de veuve.

Enfin ce Noël de 1915. Il n'évoquera pas celui de l'année suivante. Une peinture intimiste, celle d'un foyer d'où l'homme jeune est absent. Un vieillard qui raconte des histoires à de petits enfants et une mère, à l'écart, les mains sous son tablier, humble, figée, ailleurs, dans l'attente non pas du retour de son époux, mais de celle, redoutée, de l'annonce de sa mort :

*S'aprenié quauque jour la terriblo nouvello
Trevirado d'à-founs pèr la vesioun crudèlo
Sentirié s'avani soun cor doulouireja*

(Si elle savait un jour la terrible nouvelle / Profondément troublée par la vision cruelle / Elle sentirait défaillir son cœur endolori).

La germanophobie de l'auteur

Nous avons évoqué *li cabridan german* au sujet de l'exode du peuple belge, dans le poème où Paul Vézian file la métaphore de la ruche attaquée ou encore ce peuple ennemi *orgueious, menebre e plen de croio*. Notre devoir est de ne point cacher la germanophobie dont l'auteur fait preuve, même si elle s'exprime sous une forme poétique et souvent en un langage métaphorique car elle est celle que partageait l'ensemble du peuple français. Eloigné du front, l'auteur ne voit dans les envahisseurs qu'*uno forço despoutico* pour laquelle sa haine est terrible, haine qui sourd de très nombreux poèmes. C'est une parole rude, violente, récurrente, définitive mais pleinement assumée.

Pour lui, l'armée allemande qu'il qualifie souvent de « prussienne » est comme un immense Léviathan ou un Moloch jamais repu qui, sans discontinuer, étend ravages et massacres *sus li frontiièiro* depuis la Mer du Nord jusqu'à la frontière suisse. Elle est le mal. Elle est une *chourmaio* (racaille) qui, au gré des poèmes, pourra être *germano* (germaine), *tudesco* (tudesque) ou encore *bregouso* (querelleuse) ou *ahirouso* (haineuse). Elle est l'émanation d'un peuple *envejous* (envieux), *aturous* (hautain), *cerco-rougno* (batailleur). Elle n'est qu'un troupeau de *loubatas alabre* (de grands loups voraces), de *tràiti sacamand* (de traîtres spadassins) ou encore de *impudènt e ferouge barbare* (d'impudents et farouches barbares). De plus, troupeau obéissant à un guide sinistre, l'empereur :

*Segrenous empeaire, alabre e triste eiglas,
Tu qu'as descadena sus l'Europa tranquilo
Lou flèu qu'a sagata tant de bèu cadelas
As ansi desvela toun amo fourbo e vilo*

(Sombre empereur, aigle vorace et triste / Toi qui déchaînas sur l'Europe paisible / Le fléau qui faucha tant de si beaux enfants / Tu dévoilas ainsi ton âme fourbe et vile).

N'en ajoutons pas davantage ! Parole rude, avons-nous dit, haine assumée, haine nourrie aussi depuis *setanto* (1870) et appelant à la revanche. D'ailleurs, dans un poème intitulé *La letro dóu felen* (La lettre du petit-fils), Paul Vézian évoque :

*Lou vièi soudard qu'a fa la guerro de setanto
E qu'es fier d'espingle sus soun pitre la crous*

(Le vieux soldat qui a fait la guerre de dix-huit cent soixante-dix / Et qui est fier d'épingler sur sa poitrine la croix).

Il est fier aussi, les larmes aux yeux, de lire la lettre du petit-fils dont le courage lui rend confiance car il sait qu'il lutte pour la justice et pour la liberté, *pèr la justico e pèr la liberta*.

En dépit de ce que certains historiens écrivent, il n'y avait pas que quelques nationalistes au patriotisme exacerbé à réclamer la revanche. Le peuple y était préparé. On l'y avait préparé. On l'en avait instruit. Et à ce sujet, nous pensons que les petits Gallarguois de l'école publique de la fin du XIX^e siècle ou ceux du début de XX^e n'étaient pas les seuls, en France, à devoir faire, sous la conduite de leurs maîtres, armés tous de carabines, des exercices de tir et que les petites filles de l'école maternelle n'étaient pas, non plus, les seules à recevoir, encore en 1915, comme récompense, des images montrant les exactions de soldats allemands en Belgique (v. fig. 2). Et quel est l'écolier français qui n'a pas lu, relu, voire appris par cœur « La dernière classe » d'Alphonse Daudet⁵ ?



Fig. 2. Image donnée à l'école maternelle de Gallargues-le-Montueux, en avril 1915, à Lucie Gaillard née en 1909.

5. Daudet, Alphonse, *Contes choisis*, Hachette, Paris, 1923, (*La dernière classe*, p. 133-138).

LOUIS ABRIC (fig. 3)



Fig 3. Louis Abric 1886-1953.

Semblable sentiment de haine chez l'ami Louis Abric, le boulanger de Lunel et même s'il est moins prégnant, l'expression est tout aussi brutale, qu'il évoque *la chourmaio germanenco* (la racaille germane) ou *lou barbare tudesc* (le barbare tudesque).

Celui qui était au front : Louis Abric

Lui a toujours écrit du front, vingt-huit poèmes de mai 1915 à novembre 1918, d'inégale longueur et publiés, avec le reste de son œuvre, dans un volume édité par *L'Escolo dóu Vidourle* de Lunel

en 1986 pour le centième anniversaire de sa naissance. L'ensemble est constitué de photocopies des manuscrits de l'auteur destiné à un lectorat averti puisque la plupart des textes ne sont pas accompagnés de leur traduction. Photocopies parfaites montrant une calligraphie soignée jusque dans ses ratures et ses surcharges⁶.

Tous les poèmes, inspirés par son séjour au front, sont datés avec précision : le jour, le mois, l'année. Il en situe également le lieu où il les a rédigés dans l'inconfort des tranchées. Ainsi, du front de Verdun, des tranchées de Juvincourt, de la forêt d'Argonne, devant Recouvrance (Ardennes), aux avant-postes de la Meuse, des tranchées de la Miette (Aisne)...

Blessé d'un éclat d'obus, sans doute sans gravité puisqu'il est remonté au front et qu'il a pu, dans la suite, reprendre son métier de boulanger, il éprouve, lui aussi, le besoin d'écrire et d'écrire en provençal comme il l'avait fait plusieurs années auparavant, n'hésitant pas, dès 1907, alors qu'il n'a que vingt-et-un ans, à envoyer un poème à Mistral qui gentiment lui avait demandé de rejoindre le félibrige comme Paul Vézian l'avait fait quelques années plus tôt. Il en deviendra d'ailleurs un des *majourau* en 1936 alors que six ans plus tôt, aux jeux floraux du *parage* de Montpellier⁷, célébrés en l'honneur du centenaire de la naissance de Mistral, il reçut, des mains de Madame Mistral elle-même, une branche de laurier cueillie au Pausilippe sur le tombeau de Virgile...⁸

Son premier poème *Dins la trencado* (Dans la tranchée) est constitué de deux sonnets, forme que, lui, ne cultivera guère. Le premier évoque une nuit étoilée, des sentinelles en alerte et des soldats prêts à l'assaut dont il chante l'héroïsme dans le second quatrain en un ample mouvement souligné par autant de rejets qu'il y a de vers :

6. Abric, Louis, *Majourau dou Felibrige, 1886-1953*, Escolo dou Vidourle, 1986.

7. *Lou Parage* de Montpellier, école félibréenne, créée en 1875.

8. *Notre hommage à Mistral*, le Nouveau Languedoc, Montpellier. (Discours prononcés par Jean Lesaffre et Roger Barthe lors de la cérémonie organisée le 14 juin 1930 au Palais de l'Université de Montpellier pour célébrer le centenaire de la naissance de Frédéric Mistral.)

*Lis erouï soudard qu'à pleno canastello
 An culi li lausié de la glòri dins l'ort
 De la Franço eternalo ounte rajo à desbord
 Lou sang que la fara regreia de plus bello...*

(Les soldats héroïques qui, à pleines corbeilles / Ont cueilli les lauriers de la gloire dans le jardin / De la France éternelle où coule abondamment / Le sang qui la fera reverdir de plus belle...).

Le ton est donné. Dans le sonnet qui suit, il s'attache à montrer la rencontre avec « le barbare cruel », le choc, la tuerie, des poitrines ouvertes d'où le sang, en abondance, coule sur les blonds épis :

*E bèn lèu sus lou sòu i'a de pitre dubert
 I'a de sang raissejant sus lis espigo bloundo*

Mais la France, la France éternelle, mérite de tels sacrifices :

*O Franço ! Bèu païs ama de la vitòri !
 Es au pres d'aquèu sang que se croumpo ta glòri
 E vaqui pèr-de-que lou donon tis enfant*

(O France ! Beau pays aimé de la victoire ! / C'est au prix de ce sang que s'achète ta gloire / Et voilà pourquoi le donnent tes enfants).

Homme exalté, félibre patriote, orateur éloquent, c'est ainsi qu'il apparaît dans le reste de son œuvre. Les traits de réalisme : *pitre dubert*, *sang raissejant* (poitrine ouverte, sang jaillissant) ne sont là, dans le poème, que pour témoigner de l'élan patriotique qui refuse tout atermoiement. Images poignantes au réalisme volontiers stéréotypé, mais dont la force évocatrice est le symbole même du sacrifice. C'est que, pour Louis Abric, combattant du Midi, il s'agit surtout de laver l'insulte faite aux soldats provençaux, insulte qu'il ne cessera de rappeler pour en montrer l'iniquité.

L'affaire du XV^e corps

De quoi s'agit-il ? Le 21 août 1914, au sud-est de Nancy, entre Morhange et Dieuze, on a déployé le XV^e corps, constitué essentiellement

de Provençaux et inclus dans la II^e armée que commandait le Général de Castelnau. Ce XV^e corps essuie une canonnade d'une violence inouïe. Ecrasés, vite privés de munitions, dépassés par des forces supérieures, les survivants se replient, laissant en cette seule journée plusieurs milliers de morts sur le champ de bataille. La consternation est générale. Joffre parle de faire fonctionner les conseils de guerre tandis que le ministre de la guerre, Adolphe Messimy, furieux de cette défaite brutale en rase campagne, demande au sénateur Auguste Gervais, du parti radical comme lui, de publier dans « Le Matin », un des plus grands journaux contemporains, un article à charge contre les Provençaux. L'effet est terrible.

Malgré la volonté du Général Servièrre, commandant la XV^e région, d'interdire la vente du numéro dans le Midi, le journal arrive en Provence. C'est alors une immense vague de protestations d'autant plus que les Méridionaux sont, par ailleurs, qualifiés de tous les défauts imputés généralement par les gens du Nord aux gens du Midi. On les déclare hâbleurs, fanfarons, lâches, paresseux, froussards et surtout dépourvus de sentiments patriotiques vu qu'ils sont si éloignés des champs de bataille.

« L'inébranlable confiance que j'ai dans la valeur de nos troupes », écrit le sénateur au nom du ministre, « et la résolution de leurs chefs me donnent la liberté nécessaire pour m'expliquer sur l'insuccès que nos armes viennent de subir en Lorraine. Un incident déplorable s'est produit ».

Il souligne que « toute l'avance a été perdue » et que « tout le fruit de la manœuvre a été compromis » et « que malgré les efforts des autres corps d'armée qui participaient à l'opération et dont la tenue a été irréprochable, la défaillance d'une partie du XV^e corps a entraîné la retraite sur toute la ligne ». Narquois, il poursuit : « Surprises sans doute par les effets terrifiants de la bataille, les troupes de l'aimable Provence ont été prises d'un subit affolement ». Puis, flatteur, il espère que les soldats du Midi « qui ont tant de qualités guerrières tiendront à l'honneur d'effacer et cela, dès demain, l'affront qui vient d'être fait par certains des leurs à la valeur française ». En effet il conclut : « Sans distinction d'origine, tous les soldats de nos armées sont prêts, jusqu'au dernier, à verser leur sang pour assurer, contre l'envahisseur

menaçant, le salut de la patrie⁹ ».

Malgré ces vœux pieux, le mal est fait et l'*escorno* (l'insulte), faite aux soldats de ce XV^e corps, marquera si fort les esprits qu'elle soulèvera des réponses indignées. Paul Vézian évoque en un seul sonnet, dédié à Pierre Azéma¹⁰ et écrit en septembre 1914, cette affaire pour stigmatiser un *poulticaire* (un politicien) qui a couvert de ses crachats *noste viè renoum de defensour sèns pòu* (notre vieux renom de défenseurs sans peur) et aussi pour rappeler, au cas où on l'aurait oublié, que c'est un bataillon de Marseillais qui, pour la première fois à Paris, a fait retentir *la bello Marsiheso* (la belle Marseillaise). Louis Abric, à son tour, rafraîchissant les mémoires, fait le même rappel :

*Li soudard dóu Clapas, d'Arle, de Cavaïoun,
Li fiéu de San Rafèu, d'Avignoun, de Marsiho
Tòuti li Miejournal que de la caloumnìo
Sentigueron lou traite e verinous fissoun,*

*N'avèn-ti pas deja canta la Marsiheso
E pourta li refrin dóu miejour cantadis
Dins lou cèu fernissènt de l'immourtau Paris ?*

(Les soldats du Clapas [Montpellier], d'Arles, de Cavaillon / Les fils de Saint-Raphaël, d'Avignon, de Marseille / Tous les Méridionaux qui de la calomnie / Sentirent le dard traître et venimeux / N'avaient-ils pas déjà chanté la Marseillaise / Et porté les refrains du Midi chantant / Dans le ciel frémissant de l'immortel Paris ?).

Le patriotisme des Méridionaux

Ainsi Louis Abric ne cessera de porter témoignage du patriotisme des Méridionaux en sonnant la charge, en battant le rappel de tout ce qui fait les forces vives du Midi, l'amour pour cette terre, pour ses héros. Il en appelle à *Calèndal*, l'humble pêcheur de Cassis qui n'a

9. Le Naour, Jean-Yves, *La désunion nationale. La légende noire des soldats du Midi*, Vendémiaire, 2011.

10. Pierre Azéma (1891-1967), né à Montpellier. Grande figure du Félibrige languedocien, dont il fut une des « *majourau* ». Pendant la guerre, il créa un journal « *Lo Gal* ». Fut gravement blessé au front.

pas craint de défier le terrible comte Séveran. Il en appelle à *Mirèio* (Mireille). Il en appelle à Mistral. Le 25 mars 1916, deux ans après les faits et en souvenir du deuxième anniversaire de la mort du poète, il écrit :

*Sus lou prat bataié, l'assaut èro douna
Li pelous miejournal, valènt, despetrina,
La baiouneto en man, pèr enlasta li panto
Courissien à la mort en cantant « Coupo Santo »
Calèndau sourrisié, Mirèio li badavo
E l'amo de Mistral dins lou cèu blous trevavo*

(Sur le champ de bataille, l'assaut était donné / Les poilus du Midi, vaillants, poitrine offerte / Baïonnette à la main pour embrocher les lourdauds / Couraient à la mort en chantant « *Coupo Santo* » / Calendal souriait, Mireille les admirait / Et l'âme de Mistral dans le ciel pur passait...)¹¹

Ce patriotisme méridional qu'il revendique, Louis Abric le fonde, comme d'ailleurs tous les autres félibres engagés dans la guerre, sur cette trilogie qui leur est commune : *la lengo, la raço, l'èime* (la langue, la race et l'âme...). *La lengo*, c'est la langue qui n'est pas, pour eux, la langue d'une communauté mais bien plutôt celle d'un peuple, langue que Mistral a sortie de la boue des gallicismes et autres barbarismes. Expurgée, rendue à sa pureté primitive, elle est devenue le langage qu'ils s'approprient avec d'autant plus de conviction qu'ils ont quitté leur sol. Tous, rassemblés, unis, ils appartiennent à la même *raço* (race). Mot difficile à prononcer aujourd'hui mais qui, dans leur esprit, a la force et le poids d'une identité, d'une lignée commune, d'un héritage commun.

Parlant donc cette même langue – bien qu'elle connaisse quelques variantes d'une microrégion à une autre – nés sur une même terre, travaillant sous un même ciel, vivant les mêmes émotions, ils ont forgé leur *èime* (esprit, pensée, sensibilité, âme) avec suffisamment de force, de volonté pour être, comme Calendal, capable d'affronter les pires épreuves et cela, au nom d'une autre patrie à laquelle ils savent aussi qu'ils appartiennent :

11. Dévoluy, Pierre, *Mistral et la rédemption d'une langue*, Bernard Grasset, Paris, 1941, p. 280.
« ...C'est le service militaire qui a groupé les Provençaux chantant « *La Coupo Santo* » à l'assaut du Vieil Armand et attestant ainsi qu'on sait défendre, en provençal, la France ».

la France. Du front de l'Aisne, le 12 février 1917, Abric écrit :

*O ma lengo ! o ma raço, o moun èime ! Ma vido
Es facho de l'amour que vous gardo moun cor
Car vous dève lis estrambord
De ma jouvènço entrefoulido*

(Ô ma langue ! ô ma race ! ô mon âme ! ma vie / Est faite de l'amour que vous garde mon cœur / Car je vous dois les enthousiasmes / De ma jeunesse folle).

La grande et la petite patrie

Ce Midi rêvé, sollicité, chanté, déclamé mais, pour Abric, lointain, comme celui qui naît sous les doigts de *Bertrandou le fifre, ancien berger* devant les Cadets de Gascogne affamés, est le socle de roche dure sur lequel prend appui leur patriotisme revendiqué.¹²

En effet, pour Vézian, qu'un peuple ait osé franchir une frontière, cette ligne immatérielle, mais symbolique qui ne fait parfois que séparer une forêt d'une autre, un champ d'un autre, un village d'un autre est l'injustice suprême, le scandale. C'est un peuple despotique, mû par des pensées despotiques, sous les ordres d'un chef despotique dont le désir vorace est de s'emparer des richesses d'un autre peuple qui, lui, est libre et épris de justice.

Pour Abric qui, contrairement à d'autres félibres soldats, se refuse à voir les vraies horreurs quotidiennes que pourtant il côtoie, seule compte, dans son œuvre, l'insulte à laver.

Abric, Vézian, celui qui était au front, celui qui n'y était pas... Tous deux Méridionaux, mais aussi Français, tous deux parlant aimablement les deux langues et, comme leurs contemporains, passant aisément de l'une à l'autre, se fondent sur la pensée mistralienne exprimée, en 1861, dans le poème *I troubaire catalan* (Aux poètes catalans) :

Sian de la grando França, e ni court, ni coustié

(Nous sommes de la grande France, ni en deçà, ni à côté¹³).

12. Rostand, Edmond, *Cyrano de Bergerac*, Acte III, scène IV, Fasquelle, Paris, 1923.

13. Courty, Michel, *Frédéric Mistral, Morceaux choisis*, Autre temps, 2000, p. 72.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne pouvons donner tous les titres des œuvres que la guerre de 1914-1918 a suscitées, que ce soit témoignages vécus ou études et réflexions d'historiens. Aussi nous limiterons-nous à donner seulement quelques titres.

Abric, Louis, *Poèmes publiés par l'Escolo dóu Vidourle*, Lunel, 1986.

Barthas, Louis, *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, Maspero, Paris, 1979.

Bonfils, Louis, dit Filhou, *Me fas caga, La guerre en occitan*, recueil de lettres envoyées à Pierre Azéma, Ampelos, 2014. (Préface de Philippe Saurel, maire de Montpellier).

Huard, Raymond, *À l'arrière du front. Le Gard, un département mobilisé 1914-1919*, Inclinaison, Uzès, 2011.

Le Naour, Jean-Yves, *Désillusion nationale. La légende noire des soldats du Midi*, Vendémiaire, 2013.

Pouzol, Francis, *Pouèmo, letro e article e li testimòni de sis ami*, Edicioun dóu Secret, 1921.

Vézian, Paul, *Poèmes de guerre, 1914-1917, traduits du provençal et présentés par Anny Herrmann*, Nombre 7, Nîmes, 2014.

Séance du 24 avril 2015

**LES NOCES DE FIGARO DE MOZART
REMANIÉES PAR CASTIL-BLAZE
AU THÉÂTRE DE NÎMES (1818)
ou les imbroglios d'un transfert culturel**

par Sabine TEULON LARDIC
membre non résidant

En hommage à Jean Mongrédien

« Un opéra n'est point fait pour être lu, il faut le chanter ou l'entendre chanter.
Il suffit qu'une chose soit bonne pour l'usage qu'on en veut faire¹. »

Le soir du réveillon de 1818, le Théâtre de Nîmes programme l'opéra *Les Noces de Figaro* de W.-A. Mozart (1756-1791) dans l'adaptation française de Castil-Blaze, de son vrai nom François-Henri-Joseph Blaze (Cavaillon 1784-1857 Paris), musicien et librettiste traducteur. À une époque où la pénétration du théâtre mozartien est balbutiante dans l'espace français, cette programmation est un événement. La représentation se déroule sur la scène du récent théâtre, édifié face à la Maison Carrée par l'architecte Antoine Meusnier, et inauguré le 3 février 1803² (fig. 1).

Un événement ? Dans la capitale, seuls trois opéras de Mozart ont été ponctuellement entendus. *Le Mariage de Figaro*, version

-
1. Castil-Blaze, « Préface [au livret] », *Les Noces de Figaro*, Paris, chez Barba Libraire, Avignon, chez Seguin aîné, Imprimeur-libraire, 1819, p. xx.
 2. Cf. les planches extraites du *Guide des Monuments de Nîmes Antiques et Modernes*, à Nîmes, chez Gaude, 1824.

partielle et traduite des *Nozze di Figaro*, représenté à l'Opéra de Paris (20 mars 1793) du vivant de Beaumarchais, est depuis relégué³. Leur ont succédé *Die Zauberflöte* (*La Flûte enchantée*) sous le travestissement des *Mystères d'Isis* (1801), puis *Don Juan* (1805), tandis que les premières biographies françaises jouent un rôle essentiel dans la formation du « mythe Mozart » selon Jean Mongrédien⁴. Cette programmation nîmoise intervient après le refus des théâtres lyriques parisiens de porter à la scène la traduction française des *Nozze*. Ce sont les prérogatives de la Comédie-Française, ayant le privilège de la comédie de Beaumarchais, qui génèrent ces freins. Seul le Théâtre-Italien en présente la version originale de *dramma giocoso* depuis le 23 décembre 1807⁵.



Fig. 1 : Théâtre de Nîmes, gravure (ca 1803).

3. À l'exception de l'audition du 2^e acte du *Mariage de Figaro* au concert de l'Opéra en 1796. Voir Mongrédien, Jean, *Des Lumières au Romantisme*, Paris, Flammarion, 1986, p. 315.
4. Mongrédien, Jean, « La France à la découverte de Mozart (1791-1815) », dans Jam, Jean-Louis (dir.), *Mozart. Origines et transformations d'un mythe*, actes du colloque international, 1991, Bern – New York, Peter Lang, 1994, p. 72-73. Notamment les biographies de Cramer, Charles-Frédéric, *Anecdotes sur W.-A. Mozart*, traduites de l'allemand, Paris, C.-F. Cramer, an X [1801] ; Winckler, Théophile, *Notice biographique sur Jean Chrysostome Wolfgang Théophile Mozart*, Paris, J.-J. Fuchs, an X [1801].
5. Suivies de *Così fan tutte* en 1799, *Don Giovanni* en 1811 et *La Clemenza di Tito* en 1816. À ce sujet, on consultera avec profit Mongrédien, Jean, *Le Théâtre-Italien de Paris 1801-1831. Chronologie et documents*, Lyon, Symétrie / Palazetto Bru-Zane, 2008, t. 2 (1801-1808), p. 570.

De nos jours, les opéras de Mozart sont un talisman pour les mélomanes, joués et enregistrés dans le monde entier, largement diffusés en France depuis la création du festival d'Aix-en-Provence. Mais autour de 1800, la programmation mozartienne est embryonnaire dans l'espace français en dépit des séjours parisiens de l'enfant Wolfgang, puis du jeune adulte (1778). Quelles sont les contingences qui accompagnent ce coup d'éclat au Théâtre de Nîmes, donnant lieu à la publication du livret français ? Quelle est la nature de cette adaptation de Castil-Blaze ? Enfin, quel sera son retentissement au sein de la diffusion mozartienne en France ? Nous esquissons ces réflexions en prenant appui d'une part sur la récente publication de *Mozart et la France* sous la direction de Jean Gribenski et Patrick Taïeb⁶ et, d'autre part, sur les travaux de Séverine Féron, cités au cours de notre étude.

Quelles contingences accompagnent ce coup d'éclat ?

Revenons sur la trilogie Mozart / da Ponte, soit *Le Nozze di Figaro* (1786), *Don Giovanni* (1787) et *Così fan tutte* (1790). Elle s'inscrit dans la tradition musicale qui prévaut en Europe, soit composer un *opera buffa* ou bien *seria* sur livret italien, alors même que leur création peut s'opérer à Vienne ou à Prague. En France, seul pays résistant à cette invasion italienne, en lui opposant Gluck ou Grétry, le goût pour l'opéra ultramontain s'impose néanmoins dans la capitale, activé par l'installation de G. Rossini (1817). Puis, il gagne peu à peu les villes en province comme le sous-entend le piquant livret du *Dilettante d'Avignon* (1829), opéra-comique de F. Halévy visitant les coulisses d'Avignon⁷. Contrairement à la capitale, le *bel canto* rossinien rencontre la résistance des publics qui lui préfèrent A. E. M. Grétry et ses successeurs dans le genre « éminemment français » qu'est

6. D'après J. Gribenski, cette période charnière voit « le passé [s'introduire] dans l'écoute et la pratique. Bénéficiaire de cette mutation capitale, la musique de Mozart en est aussi le moteur. » Gribenski, Jean, « Préface », dans Gribenski, Jean et Taïeb, Patrick (dir.), *Mozart et la France, de l'enfant prodige au génie (1764-1830)*, Lyon, Symétrie, 2014, p. 4.

7. Dratwicki, Alexandre et Jardin, Etienne, « Le Dilettante d'Avignon de F. Halévy », dans *Actes du colloque du Tricentenaire de l'Opéra-Comique*, Paris, 2015 (article à paraître sur Bruzanemediabase).

l'opéra-comique. Pour exemple, la traduction française de *La Gazza ladra* de Rossini par Castil-Blaze suscite les railleries d'un chroniqueur méridional en 1823 :

*Perchè la pièce a-t-elle été sifflée à l'unanimité [...], cette Pie voleuse, représentée pour la première fois dimanche dernier sur le théâtre de Montpellier. Eh ! que vont dire les dilettanti ! [...] Cari signori, l'œuvre est tombée de son propre poids, et par le seul fait du musicien [...] le public y est bien pour quelque chose, car il a eu l'audace de bâiller, et même de siffler, quand il ne dormait pas... J'en suis fâché pour les amateurs ultramontains, j'en suis fâché surtout pour ce pauvre Castil-Blaze, qui se donne toutes les peines du monde pour transformer en *opera buffa* tous nos théâtres chantants : le public français s'obstine à vouloir trouver sur notre scène lyrique tout autre chose qu'un concert, il veut être Français et non pas Italien⁸.*

Pour les publics sous Louis XVIII, « être français » consisterait donc à savourer le répertoire et la langue de la nation, plutôt que Rossini certes, mais aussi que Mozart, compositeur autrichien italianisant, après que les armées napoléoniennes ont occupé Vienne. Ce serait également se démarquer des *dilettante*, comme Stendhal ou Castil-Blaze, qui s'enivrent de cette vocalité italienne.

Un détour sur la fabrication du livret d'opéra s'impose car un auteur en cache plusieurs dans ces tribulations dramatiques. La technique hypertextuelle telle que la définit G. Genette⁹, fait ici rage. *L'hypotexte* est la comédie de Pierre Caron de Beaumarchais¹⁰ (1732-1799), créée à Paris le 27 avril 1784, par les Comédiens-Français, après trois ans de bataille d'opinion contre la censure. Son édition originale – chez Ruault en 1785 – consignait la place des vaudevilles chantés, une part musicale non négligeable, ainsi que sa diffusion chez les libraires de douze villes françaises et francophones, dont « À Nîmes, chez Gaude et Compagnie ». L'audace revendicative du propos et la virtuosité

8. *Le Véristique*, 20 mars 1823.

9. « J'entends par "hypertextualité" toute relation unissant un texte B (que j'appelle hypertexte) à un texte antérieur A (que j'appelle hypotexte) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle de commentaire. » Genette, Gérard, *Palimpsestes*, Paris, Éditions du Seuil, 1982, p. 13.

10. Beaumarchais est aussi le librettiste de *Tarare*, opéra français d'Antonio Salieri, représenté en 1787.

du dramaturge assuraient un triomphe durable à la comédie, dont les représentations essaïmaient depuis Paris vers les villes françaises ou européennes en traduction.

C'est sous la plume du librettiste privilégié de Mozart à Vienne, Lorenzo da Ponte, que surgit l'hypertexte, soit le livret des *Nozze di Figaro* en 1786¹¹, franchissant la censure viennoise sous l'empereur Joseph II grâce à quelques amendements minorant la critique sociale¹². En dépit de l'amputation de l'acte du procès, cet *opera buffa* fait fidèlement virevolter le clan du valet contestataire (Figaro avec Suzanne, la Comtesse et Chérubin) face à l'ordre ancien, incarné par le Comte et les opposants au mariage de Figaro. Si toute une gamme de sentiments s'exprime dans les airs, les volte-face dans les ensembles vocaux, l'action de cette « Folle journée » s'accomplit au fur et à mesure des récitatifs¹³, une spécificité du genre *buffa*. Rappelons que cette version originale est proposée au Théâtre-Italien de Paris à compter de 1807¹⁴.

Le second hypertexte, celui de la représentation nîmoise, est dû au transfert de l'*opera giocoso* viennois vers son arrangement français, un processus coutumier alors nommé « parodie-traduction » (de l'étymologie grecque de parodie « à côté de »). Pour comprendre la nature du transfert, il faut au préalable aborder la notion de genre au théâtre lyrique français, entérinée par la législation théâtrale. D'une part, celle-ci distingue deux genres qui ont chacun leur scène dans la capitale : l'Opéra (grand opéra entièrement chanté, au sujet sérieux) ou

11. *Le Nozze di Figaro*, *dramma giocoso* en 4 actes, créé le 1er mai 1786 au Hoftheater de Vienne.

12. Traduite en allemand et publiée (1785), la comédie de Beaumarchais subit la censure à Vienne pour la représentation de la troupe d'E. Schikaneder, ami de Mozart. Lorenzo da Ponte confie ses motivations à propos de sa réécriture du *Mariage de Figaro* : « Comme j'ai écrit un *dramma per musica* et non une comédie, j'ai dû laisser de côté plusieurs scènes dans leur entier et en abrégé d'autres. J'ai donc abandonné tout ce qui choquait la décence et les bonnes mœurs, ou ce qui serait inconvenant dans un théâtre honoré de la présence de Sa Majesté en personne. » Ponte, Lorenzo da, *Mémoires et livrets*, Labie, Jean-François (édit.), Paris, Poche-Pluriel, 1980.

13. Le *recitativo secco* est une section de chant *parlando*, accompagnée seulement par la basse continue.

14. P. Taïeb recense 196 représentations jusqu'en 1826 (cf. Taïeb, Patrick, art. cit. en note 6, p. 234).

bien l'Opéra-Comique dont le spectacle mi-chanté / mi-dialogué depuis ses origines, aborde, lui, des sujets plaisants et contemporains. D'autre part, cette législation oblige à représenter les opéras étrangers dans chacun de ces deux moules et en traduction. Néanmoins, une exception de prestige demeure : le Théâtre-Italien de Paris, créé sous Napoléon I^{er} (Théâtre de l'Impératrice), qui promeut l'opéra italien dans sa langue originelle. Autrement dit, la spécialisation « monogénée » de chaque théâtre parisien s'oppose à la programmation « polygénée » de ceux en région. Effectivement, le système de production (une troupe polyvalente et un orchestre à demeure) permet de diffuser l'éventail de tous les genres lyriques dans chaque ville, en sus de la comédie et du drame. La saison du Théâtre de Nîmes du printemps 1816 témoigne de la vitalité du système. L'offre théâtrale est diversifiée, à l'aune d'une soirée comme à celle du mois : les 18 soirées d'avril 1816 proposent par exemple 41 œuvres (théâtre parlé ou lyrique) en rotation¹⁵. Le goût des publics tire profit de la vogue des opéras en traduction, puisque son horizon s'élargit aux œuvres étrangères tout en maintenant sa compréhension. Sous la Restauration, Castil-Blaze en devient le promoteur, après ses études de droit et de musique au Conservatoire de Paris¹⁶. Selon Séverine Féron,

c'est par la traduction et l'adaptation en français des opéras en langue italienne ou allemande qu'il va s'imposer peu à peu sur le territoire national, débutant sa carrière dès 1817 dans le sud de la France en inscrivant au répertoire les œuvres de compositeurs alors peu connus du public provincial tels que Cimarosa, Mozart, Rossini,

15. « Ministère de l'Intérieur / Bureau des sciences et des Beaux-arts / Théâtre / 24^e arrondissement / Troupe stationnaire de Nîmes / Direction du Sieur Singier / 1^{er} trimestre / année théâtrale de 1815 à 1816 » (Arch. dép. Gard, 8 T 7).

16. La diffusion mozartienne est particulièrement dense lors des concerts publics du Conservatoire et l'étudiant Castil-Blaze ne peut manquer d'en être influencé lors de sa formation. Les extraits des *Nozze di Figaro* figurent notamment au programme des années 1798, 1803, 1804, 1805, 1807, puis, de manière continue de 1808 à 1814. Cf. Dufflo, Cécile, et Taïeb, Patrick, « L'œuvre de Mozart dans les concerts parisiens sous la Révolution et l'Empire », dans *Mozart et la France*, op. cit., p. 135-140.

Donizetti, Weber ou Beethoven¹⁷.

Selon ses propres témoignages, Castil-Blaze adapterait *Le Nozze di Figaro* à l'intention des théâtres de départements :

J'avais destiné *Les Noces de Figaro* aux Théâtres de province. Paris n'a-t-il pas son *Opera buffa* ? Mon travail était assez avancé, quand je le montrai à un Acteur célèbre, qui réunit à toutes les grâces du chant de grandes connaissances en musique. M. Martin me conseilla de proposer ma pièce à l'Administration de l'Opéra comique¹⁸.

Sa seconde confiance interprète différemment ses motivations, tout en recoupant la précédente :

La caisse de l'Opéra-Comique étant vide, Martin, Huet viennent au nom des sociétaires me demander *Les Noces de Figaro* de Mozart, traduites, arrangées pour la scène française. La pièce est copiée, apprise, répétée en scène ; mais l'alarme était au camp des auteurs français ; ils craignaient surtout que l'œuvre de Mozart ne fût un premier pas pour arriver au *Barbier de Séville* dont la gaieté *dilettante* les frappait de terreur ; on agit vivement auprès du ministre et Mozart fut éconduit¹⁹.

Ce choix est d'autant plus avisé qu'il revisite un fleuron du répertoire théâtral français, mine inépuisable de *libretti* d'après notre arrangeur :

17. Féron, Séverine, « Castil-Blaze, traducteur et promoteur du théâtre lyrique étranger en France », Bouchardon, Marianne et Ferry, Ariane (dir.), *Rendre accessible le théâtre étranger en France (XIX^e-XX^e siècles*, colloque organisé par le Cérédi (Centre d'Études et de Recherche Éditer / Interpréter, Rouen, 2014, Presses du Septentrion (à paraître). Voir également Dratwicki, Alexandre et Taïeb, Patrick, « Introduction », dans Castil-Blaze, *Histoire de l'opéra-comique*, Lyon, Symétrie, 2012, p. 2.

18. Castil-Blaze, « Préface », p. XXI. Plus loin, l'arrangeur insiste sur la décentralisation de son activité qui contourne le passage obligé par Paris : « Je rends cet opéra à sa première destination, en le faisant jouer dans les Départements. L'Europe entière a prononcé sur son mérite ; il peut par conséquent, se passer de l'épreuve ordinaire. Il ne s'agit point d'une composition nouvelle, dont la Capitale, qui chez nous seulement, sert de règle aux Provinces, doit obtenir les prémices. » (*idem*, p. XXII).

19. Castil-Blaze, *Histoire de l'opéra-comique*, p. 252.

La plupart des Comédies que les étrangers embellissent de leurs accords, ont été empruntées au Théâtre Français. Reprenons ces ouvrages ; ils ne sont pas gâtés au point de ne pouvoir être rajustés. C'est ainsi que sans un grand effort d'imagination, je puis m'affranchir des vices ordinaires de l'Opera buffa, et placer les *Noces de Figaro* au-dessus de tout ce que notre répertoire lyri-comique a de plus estimé²⁰.

En vue de se protéger du monopole du Théâtre-Italien, il défie astucieusement leurs interprètes de rendre la finesse supposément française d'intentions :

D'ailleurs peut-on apprécier parfaitement Mozart à l'Opera buffa ? Cette musique serrée, spirituelle et scénique est exécutée faiblement par des automates inanimés, [...]. Les Italiens excellent dans le *caricato*, la grosse bouffonnerie, mais ils ne sauraient rendre ces intentions fines, cette vivacité du dialogue, ce comique de bon ton, cette fleur de malignité qui fait le charme de nos pièces²¹.

Fuyant le réseau de privilèges des théâtres de la capitale selon S. Féron,

... Castil-Blaze va alors prendre le contre-pied du parisianisme des élites bourgeoises et du conservatisme des institutions. Attaché à "sa patrie" (le Comtat Venaissin), fier de ses racines occitanes – il parle couramment le provençal [...] et animé par un élan démocratique réel, il choisit sa région en disputant à Paris son hégémonie musicale²².

Et de fourbir ses premières armes au Théâtre de Nîmes, ville-préfecture qui compte alors 41 195 habitants²³. Il confie au directeur Alexis Singier « son adaptation française du *Mariage secret* de D. Cimarosa en 1817, suivie par celle des *Noces de Figaro* l'année suivante²⁴. » Pour notre arrangeur, diffuser le patrimoine européen sous la Restauration, c'est « naturaliser en France les colosses de l'harmonie, ces œuvres merveilleuses devant qui tout se prosterne. Ils éloignent la

20. Castil-Blaze, « Préface », p. vi.

21. Castil-Blaze, « Préface », p. xxv.

22. Féron, Séverine, art. cit.

23. Voir l'*Annuaire administratif et commercial du département du Gard pour 1818*, à Nîmes, chez J. B. Guibert, Imprimeur du roi, p. 117.

24. Féron, Séverine, art. cit., *Le Mariage secret* de D. Cimarosa (livret de Bertati, traduit par Castil-Blaze) est représenté le 11 mars 1817 au Théâtre de Nîmes.

moindre idée de rivalité, ils seront à jamais les objets de la plus noble émulation²⁵. »

Remanier l'œuvre de Mozart et da Ponte au crible de l'opéra-comique... via Beaumarchais

Le travail du traducteur d'opéra consiste à remplacer les paroles allemandes ou italiennes par une version française ajustée à la phrase musicale, en se servant quelquefois de la licence qui lui est accordée de changer les valeurs des notes ou leur arrangement pour faire filer une ou deux syllabes de plus ou masquer leur défaut. Tel air, tel duo, tel quatuor ne conviennent pas : qu'on les supprime en entier et l'action scénique marchera avec plus de rapidité²⁶.

Nous avons plus haut précisé les particularités de l'*opera buffa*, dont les récitatifs font progresser l'action, différemment de celles de l'opéra-comique, qui juxtapose le chanté (en vers) au parlé en prose, comme la comédie. Pour cette translation française, Castil-Blaze traduit non seulement les vers italiens chantés²⁷, mais en outre, il modifie partiellement l'intégrité musicale de l'opéra. En bon avocat du barreau, il justifie chaque opération en préface du livret publié, sorte de manifeste de l'arrangeur sous la Restauration, doublé d'une réflexion argumentée sur les deux genres en question. (v. fig. 2). Démêlant les fils d'un imbroglio européen, son orientation est clairement de réintroduire la comédie originelle dans le cadre de l'opéra-comique :

Tout en rendant justice au poète italien, qui a distribué la musique de la manière la plus heureuse, je n'ai pas cru devoir le suivre pour l'ordonnance du drame. Je suis revenu à Beaumarchais, et c'est lui que l'on retrouvera sous la musique du compositeur allemand²⁸.

25. Castil-Blaze, « Préface », p. vii.

26. *Ibid.*, p. xix-xv. Argument repris dans *De l'Opéra en France*, Paris, Janet et Cotele, 1820, t. 2, p. 174.

27. « L'imitation – une analogie de texte ou bien de sujet depuis le modèle vers l'hypertexte » selon Genette, Gérard, *op. cit.*

28. Castil-Blaze, « Préface », p. xxvii. Cette visée serait familière à la parodie-translation dans le cas d'opéra tiré d'une pièce française. Pour la traduction de *Don Giovanni* par Thuring et Baillot en 1801, A. Fabiano relève « la prise en compte dans la réécriture du livret de la comédie de Molière ». Cf. Fabiano, Andrea, « Les représentations de *Don Giovanni* à Paris », *Mozart et la France*, p. 102.

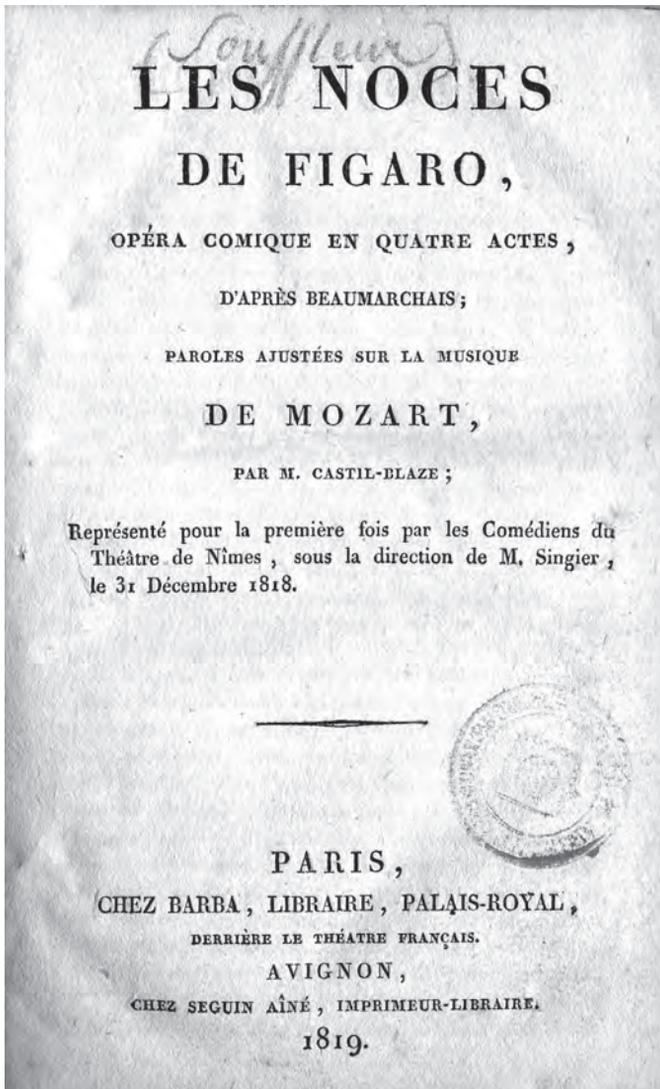


Fig. 2 : Castil-Blaze, page titre, *Les Noces de Figaro*,
Avignon, Seguin, 1819.

Ce souci de « gallicité » se double d'une volonté de réduire l'œuvre en fonction des capacités d'écoute qu'il évalue chez ses compatriotes.

La Folle journée est la comédie la plus volumineuse du Théâtre Français, on en a fait l'opéra le plus long de la Scène Italienne. Le traduire en entier aurait été une folie. Il fallait donc y renoncer, ou se résoudre à faire des suppressions pour donner place au dialogue, et renfermer le drame dans les bornes ordinaires. Comme l'excès est un défaut [...], j'ai pensé qu'en retranchant une partie de la musique, il en resterait encore assez et que les auditeurs [en seraient] satisfaits²⁹.

Nous distinguons trois processus de son arrangement. Au plan dramatique d'ensemble, la structure de l'opéra viennois en quatre actes est conservée, tout en s'infléchissant vers la comédie pour tout ce qui devient dialogue parlé. Castil-Blaze réhabilite les prénoms de la pièce (Barberina redevient Fanchette, etc.) et en adopte les didascalies, avec de rares ellipses. Il valorisera d'ailleurs cet aspect lors d'une future traduction d'opéra italien :

La partition d'un opéra traduit ne suffit point pour sa mise en scène ; il faut encore un livret portant des indications très détaillées, minutieuses même, et d'une absolue nécessité pour les acteurs qui n'ont pas vu jouer la pièce et qui ne peuvent être dirigés par l'auteur du drame³⁰.

Mais en outre, certaines réorganisations de scènes s'opèrent au plus proche de la comédie, comme le dévoile notre tableau comparatif du premier acte (v. annexe : Étude comparée du 1^{er} acte du *Mariage de Figaro* / *Le Nozze di Figaro* / *Les Noces de Figaro*). Plus loin, il tente même de réintroduire partiellement le fameux monologue de Figaro, digression du valet questionnant la liberté humaine chez Beaumarchais. À cet effet, sa parodie de l'air mozartien, au sein de l'acte nocturne au jardin³¹, renoue avec la prose de Beaumarchais. Tel qu'il le projetait en

29. *Ibid.*, p. xxvi.

30. Castil-Blaze, « Préface », *Anne de Boulen, opéra en trois actes, paroles de Castil-Blaze, d'après le drame italien de Romani, musique de Donizetti*, Paris, Aulagnier, 1835, p. 6.

31. Aria de Figaro « Aprite un po' quegli occhi », *Le Nozze di Figaro*, acte IV, scène 8 (traduction : « Ouvrez donc vos yeux, Hommes imprudents et sots ! »).

préface³², sa technique hypertextuelle s'abreuve au persiflage du valet envers les femmes, dont les contours sont versifiés :

O femme ! créature faible et décevante,
 Ton instinct est-il de tromper ?
 À tes attraits, sirène séduisante,
 Heureux qui pourrait échapper !
 Ah ! c'est trop loin pousser la perfidie !
 Au même instant qu'elle donne sa foi...
 Pendant le cours de la cérémonie...
 Un billet... Il riait en le lisant... et moi
 Comme un benêt... Monsieur le Comte !
 Non, vous ne l'aurez pas.
 Je vais m'atteler à vos pas ;
 Il n'est rien que je ne surmonte³³.

En revanche, il ne tente pas de réhabiliter l'intense diatribe sociale de ce monologue - « Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie ! » Certes, la Révolution a entretemps modifié la société française, mais l'actuelle Restauration, après la Terreur blanche particulièrement féroce dans Nîmes, réinstaura l'ordre social, la paix civile et... la censure théâtrale avec autorité. La transformation la plus flagrante est l'amputation des récitatifs pléthoriques chez Mozart et da Ponte, au bénéfice des dialogues (parlés) de Beaumarchais, réinjectés entre les airs, soit avec fidélité, soit en réduction (cf. annexe). Péremptoire, l'adaptateur dénie le contenu des récitatifs au profit de l'hypotexte, qui, de matrice chez da Ponte, redevient ici la composante même de l'œuvre :

Il n'y a pas de récitatif dans l'opéra-comique, il est remplacé par un dialogue parlé, [...] et soutenu par les agréments du style. On suit l'action, on s'y attache, on veut marcher avec rapidité vers le dénouement. L'air

32. « Pouvais-je lui faire répéter de vieux quolibets sur la perfidie des femmes ? Je ne pense pas que l'on me sache mauvais gré d'avoir substitué à ce lieu commun trivial quelques traits du monologue de Beaumarchais » (Castil-Blaze, « Préface », *Les Noces de Figaro*, p. XVIII).

33. Castil-Blaze, *Les Noces de Figaro* (acte IV, scène 6), p. 74. Pour la scène correspondante de la comédie, voir Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro* (acte V, scène 3), Paris, Éditions Flammarion, 2010, p. 216-220.

le plus agréable, le duo le plus harmonieux ne plairont pas s'ils ne sont en situation. La pièce est l'objet principal, la musique un brillant accessoire ; et nos opéras ne lui doivent pas plus leurs succès, qu'ils ne les doivent à leur décoration. [...] personne ne regrette [les récitatifs], ils eussent absorbé tout l'esprit de Beaumarchais : la coupe de l'Opéra-comique est la seule qui convienne aux *Noces de Figaro*³⁴.

Le dialogue inséré dans la scène initiale, entre les deux duos du couple des valets, le démontre aisément : Castil-Blaze introduit celui de Beaumarchais à la virgule près³⁵. Par ce processus quasi génésiaque, l'adaptateur peut s'appuyer sur la mémoire du spectateur-lecteur de 1818, certainement familier de la comédie par son expérience de spectateur ou bien de lecteur (v. fig. 3).

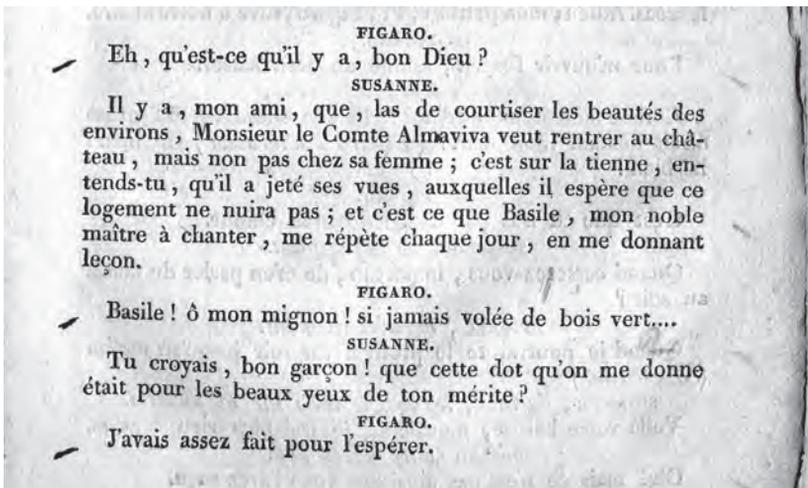


Fig. 3 : Castil-Blaze, *Les Noces de Figaro*, acte I, scène 1 (p. 5 du livret).

34. Castil-Blaze, « Préface », p. iv. Quatre récitatifs *accompagnati* échappent à l'éviction totale : celui de Figaro (acte I, scène 11), de la Comtesse (acte III, scène 1), du Comte (acte III, scène 7) et à nouveau de Figaro (acte V, scène 5). Cf. Castil-Blaze, *Les Noces de Figaro*, p. 21, 49, 53, 73.

35. Dialogue à compter du vers 35. Cf. Beaumarchais, *op. cit.* (acte I, scène 1), p. 90-91.

Dernier exemple de transformation structurelle, observons l'ajustement du fameux finale du second acte, que da Ponte qualifiait de « drame au sein du drame ». La suppression des ensembles qui le précèdent – *exit* le trio *Susanna, or via sortite*³⁶ et le duo *Aprite, presto, aprite* – mutilent pour partie l'extraordinaire progression mozartienne, distillée au fur et à mesure des péripéties. Paradoxalement, Castil-Blaze s'en offre tout à la fois le sauf-conduit et la sanction dans sa préface :

Dans les opéras étrangers, il y avait beaucoup trop de musique. Il faut donc en supprimer une partie. Cela doit être fait avec une grande réserve. Sacrifiez les morceaux faibles, ceux qui embarrassent l'action, ou dont l'exécution n'est confiée qu'à des acteurs subalternes, mais surtout ne mutilez pas, ou vous renversez l'ordonnance d'un ouvrage, et le dénaturez entièrement³⁷.

Le second processus de transformation est moins attendu que le précédent. Sa réécriture des paroles d'airs n'obéit pas seulement au diktat de la versification, processus inhérent à la « fabrique opéra » en ce siècle. Outre les variations sur le vocabulaire, elle peut affecter la sémantique. Lorsqu'il désamorce par exemple la sensualité du libertin da Ponte, un élément cependant fondamental de la dramaturgie des *Nozze*, Castil-Blaze s'en justifie également en préface. Il stigmatise les *libretti* du *buffa* à l'aune de la décence de l'opéra-comique : « On épuiserait les traits du ridicule sans parvenir à peindre l'Opera buffa. D'ignobles caricatures, de plates bouffonneries, les *lazzi* de la foire, tel

36. Avec une certaine désinvolture, l'arrangeur reconnaît sa « belle facture » tout en lui reprochant : « Il embarrasse l'action et présente à peu près la même situation que le duo qui ouvre le finale suivant. » (Castil-Blaze, « Préface », p. xxvi).

37. Castil-Blaze, « Préface », p. xv. Sans les détailler, relevons la suppression d'airs chantés par les « acteurs subalternes » à l'acte IV : la cavatine de Barberina *L'ho perduta* (scène 1), l'air de Marcellina *Il capro et la capretta* (sc. 3) et celui de Basilio *In quegli' anni* (sc. 7). Néanmoins, l'arrangeur relève ici pour l'unique fois la supériorité de Mozart sur Beaumarchais : « la scène de nuit, si invraisemblable à la Comédie Française, reçoit de la musique un charme délicieux qui fait tout pardonner. Ces diverses conversations qui se croisent, ces mots fugitifs, ces nombreux apartés, inévitable écueil de la déclamation parlée, ont fourni au Compositeur les moyens de produire des images charmantes, des masses harmonieuses, des dessins variés, où le chant simultanément se mêle au simple dialogue avec un merveilleux artifice. » (*idem*, p. xxviii).

est le comique italien³⁸. » La fameuse romance du page Chérubin du second acte, rôle conservé de travesti³⁹, semble le prototype d'une sage réécriture :

Auprès d'un frêne / Un troubadour, / Traînant sa chaîne, / Brûlant d'amour, / Contait sa peine / Aux échos d'alentour / Feu qui dévore / Règne en mes sens, / Ajoute encore / À mes tourments, / Sans espérance / D'avoir un jour / La récompense / De mon amour. / Mon cœur palpite / Ne sais pourquoi ; / Désir m'agite / Si je la vois. / Simple et timide, / Quand elle vient ; / Plaisir me guide, / Et devoir me retient⁴⁰.

Cette connotation médiévale du *fin'amor* minimise l'aveu explicitement sensuel chez da Ponte – « *Sento un affetto / Pien di desir / Ch'ora è diletto / Ch'ora è martir, Gelo e poi sento l'alma avvampar*⁴¹ ». Cependant, au plan métrique, les courts vers de l'ajusteur sont calqués sur les incises mélodiques régulières de la canzone mozartienne (*Voi che sapete, Che cosa è l'amor*, acte II, n° 24). L'artisan revendique d'ailleurs l'élaboration de cet ajustement au clavier :

C'est au piano qu'il faut travailler ; c'est là que les mystères d'une harmonie savante vous seront dévoilés. [...] le charme de la mélodie amène l'inspiration et c'est avec les accents du compositeur que vous évoquez le démon de la poésie⁴².

38. *Ibid.*, p. IV.

39. Connaissant la faiblesse structurelle des troupes de théâtres des départements, Castil-Blaze va jusqu'à proposer avec pragmatisme le transfert de la romance de Chérubin (mezzo soprano) vers le rôle de la Comtesse (soprano), transfert qu'il introduit par une astuce du dialogue. Voir Castil-Blaze, « Observations », *Les Noces de Figaro*, p. 86.

40. Castil-Blaze, *Les Noces de Figaro* (acte II, scène 5), p. 28. Cette réécriture est à mettre en vis-à-vis de la romance de Beaumarchais, originellement chantée sur le timbre de *Malbrough s'en va-t-en guerre* : « Mon coursier hors d'haleine, / (Que mon cœur a de peine !) / J'errais de plaine en plaine / Au gré du destrier. / Au gré du destrier, / Sans varlet, n'écuyer, / Là près d'une fontaine, / (Que mon cœur a de peine !) / Songeant à ma marraine, / Sentais mes pleurs couler. » Cf. Beaumarchais, *op. cit.* (acte II, scène 4), p. 124-125.

41. Traduction : « Je ressens un sentiment plein de désir, tantôt doux, tantôt furieux, Il me glace ou il m'enflamme ».

42. Castil-Blaze, « Préface », p. VIII.

Le dernier processus n'est pas le moindre, il s'agit des mutations de typologie vocale chez les deux protagonistes masculins. Celles-ci se conforment à la distribution des emplois au théâtre de l'Opéra-Comique⁴³ et dans toute troupe lyrique française. Ainsi, le baryton-basse mozartien (Figaro) mute vers le baryton Martin⁴⁴, une voix plus élevée et claire, typique du répertoire d'opéra-comique. Castil-Blaze l'opèrerait afin que son air soliste (*Non più andrai*, acte I, n°20) « rende le rôle de Figaro le plus brillant de l'emploi des Martins⁴⁵ ». C'est également le cas pour l'emploi de basse mozartienne, idiomatique du rang noble du grand Corregidor d'Andalousie et de son caractère rageur. Ne pouvant s'accommoder de l'emploi de basse d'opéra-comique (un emploi bouffe), le Comte devient... ténor, à l'instar de la transformation que notre traducteur opèrera sur le rôle de *Don Juan* (Lyon, 1821)⁴⁶. Pour *Les Noces*, il s'en justifie : « Nos basses-tailles ne sont point faites au genre noble. [...] Un seul air a été transposé. Dans les morceaux d'ensemble, j'ai pu faire un échange de parties⁴⁷. » (v. fig. 4).

Il faudrait bien évidemment sonder de la même manière toute la partition de cet arrangement pour compléter notre étude. Dans le cadre de cet article non musicologique, nous nous en tiendrons à sa profession de foi fanfaronne :

Je sais tout Mozart par cœur, je me plais à le suivre dans ses brillants discours. Depuis la roulade légère du soprano jusqu'aux grosses notes du *buffo*, depuis le trait de violon jusqu'à la tenue de cor, rien ne m'échappera⁴⁸.

43. Voir celle prévue par l'arrangeur et les comédiens : Castil-Blaze, « Préface », p. XXII.

44. Encore vivant en 1818, le chanteur offre son nom à une typologie qui perdure jusqu'à *Pelléas et Mélisande* de C. Debussy (1902). C'est à Martin qu'est destiné le rôle de Figaro dans la distribution parisienne, rédigée en préface (*ibid.*, p. XXII).

45. *Ibid.*, p. XXVII.

46. Féron, Séverine, art. cit. L'auteure met ces mutations sur le compte du pragmatisme de l'arrangeur, sachant qu'aucun théâtre de département ne dispose de deux basses.

47. Castil-Blaze, « Préface », p. XXVII.

48. *Ibid.*, p. xv.

<i>PERSONNAGES.</i>	<i>ACTEURS.</i>
LE COMTE ALMAVIVA, grand Corréidor d'Andalousie.	<i>MM.^{rs} Ancilla. (*)</i>
FIGARO, valet de chambre du Comte, et concierge du château.	<i>Monrose.</i>
BARTHOLO, médecin de Séville.	<i>Chapiseau.</i>
BASILE, maître de musique de la Comtesse.	<i>Lizes.</i>
ANTONIO, jardinier du château, oncle de Susanne, et père de Fanchette.	<i>Lapointe.</i>
LA COMTESSE ALMAVIVA.	<i>MM.^{es} Cazal.</i>
SUSANNE, première camariste de la Com- tesse, et fiancée de Figaro.	<i>Edouard.</i>
CHÉRUBIN, premier page du Comte.	<i>Olivier.</i>
MARCELINE, femme de charge.	<i>Lizes.</i>
FANCHETTE, fille d'Antonio.	<i>Varangot.</i>
UNE JEUNE BERGÈRE.	
UN LAQUAIS.	
UN PAYSAN.	
PRUD'HOMMES, HUISSIERS, ALQUASILS, PAYSANS, PAYSANNES, GARDES-CHASSE, VALETS, PIQUEURS.	

*La scène est au Château d'Aguas-Frescas, à trois lieues
de Séville.*

(*) Voyez la Préface, pour la distribution de Paris.

Fig. 4 : Distribution au Théâtre de Nîmes, dans Castil-Blaze,
Les Noces de Figaro, Avignon, Seguin aîné, 1819, p. 2.

La version française de Castil-Blaze reconfigure donc les contours du *buffa* de Mozart / da Ponte en opéra-comique via l'hypotexte selon l'esthétique du « juste milieu ». Ce sont bien les deux genres à l'horizon d'écoute du public français – le « frivole opéra-comique » selon l'expression de Beaumarchais⁴⁹ et la comédie – qui structurent son adaptation. Lorsque le respect d'œuvre originale est une notion non advenue, sa logique initiale est bien le vecteur des ajustements : « Quoique la musique des morceaux supprimés soit aussi belle que celle du reste de l'opéra, on a cru devoir faire ces changements pour abrégé la durée de la pièce et donner plus de mouvement à l'action dramatique⁵⁰. » Une innocence bien sûr désarmante pour notre temps qui, depuis, a assimilé le concept patrimonial.

Quels retentissements à Nîmes et pour la diffusion mozartienne en France ?

En 1807, les représentations des *Nozze di Figaro* au Théâtre-Italien soulevaient l'inévitable questionnement : comment légitimer l'adaptation lyrique d'une comédie si emblématique de l'identité culturelle nationale ? « Ce n'est ni en opéra, ni en ballet qu'il faut voir cet ouvrage, mais au Théâtre-Français. C'est là seulement qu'on jouit de cette gaîté hardie, de cette vivacité d'idées, de tours d'expressions, qui font le mérite de cette pièce⁵¹. » Dans la foulée, le critique de la *Gazette de France* posait le lieu de représentation (et donc, le genre lyrique) comme un facteur déterminant de sa réalisation :

Il suffira de dire que les acteurs de l'Opéra, plus habitués à chausser le cothurne que le brodequin, auraient dû laisser cette pièce à l'Opéra-Comique ; cependant, comme les finales sont les morceaux dans lesquels les chanteurs italiens se font particulièrement remarquer [...], l'ouvrage de Mozart est mieux à l'Opera-Buffera qu'ailleurs⁵².

49. Beaumarchais, « Préface », *Le Mariage de Figaro*, *op. cit.*, p. 50.

50. « Changements faits aux *Noces de Figaro* lors de la mise en scène de cet opéra sur le Théâtre de l'Odéon, le 22 juillet 1826. » dans Castil-Blaze, *op. cit.*, avant-dernière page [non numérotée].

51. « *Le Nozze di Figaro* », *Affiches, annonces et avis divers ou Journal général de France*, 25 décembre 1807. Cité par Mongrédien, Jean, *op. cit.*, p. 571.

52. *Gazette de France*, 25 décembre 1807. Cité par Mongrédien, Jean, *op. cit.*, p. 573.

Dix ans plus tard, quelle réception réserve le public nîmois à cet acte de naturalisation ? Le compte rendu du *Journal du Gard* place les mérites de l'arrangeur et de Mozart quasi à égalité :

Aujourd'hui, l'accueil mérité qu'a reçu *Figaro*, me force à divulguer le nom du poète, que les amateurs de la bonne musique et les littérateurs connaissent depuis longtemps. M. C. Blaze, ex-inspecteur de la librairie, mérite les plus justes éloges [...]. Le nombre des spectateurs n'était pas considérable, aussi la pièce a-t-elle été bien écoutée. La musique a excité en plusieurs endroits des applaudissements suspendus par la seule crainte d'interrompre les morceaux chantés. On a remarqué surtout le final du premier et deuxième acte, le nocturne du quatrième, chanté par Suzanne et le chœur [...]. Le nom de Mozart était dans toutes les bouches⁵³.

Concernant l'exécution de cet opéra si ambitieux, nous sélectionnons deux aspects dévoilant la forte identification à la double tradition du Théâtre-Français et de l'Opéra-Comique (ex Théâtre Feydeau).

Les *Noces de Figaro* ont été parfaitement jouées, et je ne crois pas que sur aucun théâtre de province, la pièce eût été exécutée avec autant d'ensemble et de goût. M. Monrose a chanté avec beaucoup d'agrément plusieurs morceaux et entre autres le grand monologue, *O femme, femme !* Il a joué avec esprit le rôle de Figaro, et a fort bien dit la scène où le Comte et lui cherchent mutuellement à se tromper. [...] M^{me} Edouard a joué Suzanne comme on la joue au Français, comme on la chanterait à Feydeau : la fraîcheur de sa mise était parfaitement en harmonie avec celle de sa voix et la grâce de son jeu⁵⁴.

Ces éloges nous incitent à penser que la pluridisciplinarité de la modeste troupe nîmoise serait précisément un atout pour cette parodie-traduction. En effet, nous trouvons trace du savoir-faire de ces chanteurs, acteurs tout aussi patentés, dans les chroniques postérieures du *Journal du Gard*. Le mois suivant, ces deux artistes (Monrose et Edouard) donnent la réplique à la vedette du Théâtre-Français, M^{lle} Georges, en tournée à Nîmes⁵⁵. Curieusement, l'opéra n'est pas repris durant la

53. « Théâtre », *Journal du Gard*, 2 janvier 1819.

54. *Idem*.

55. Mademoiselle Georges (Marguerite-Joséphine Weimer, dite). Cf. *Journal du Gard*, 23 et 30 janvier 1819.

saison, alors que son temps de préparation a probablement monopolisé la troupe et l'orchestre. Les raisons de cette éviction proviendraient-elles du monopole des théâtres, via la législation française des arrondissements théâtraux ? Ainsi, lors de la saison 1823, le visa du ministère de l'Intérieur précise les limites du répertoire nîmois :

Toutes les pièces qui le composent sont autorisées : on y a cependant mentionné l'obligation de ne jouer *Le Comte d'Albert* et *Le Mariage de Figaro* que d'après les exemplaires conformes à ceux de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Français⁵⁶.

Quelle est à présent la postérité de cette recreation mozartienne hors de Nîmes ? Elle est reprise aux théâtres de Nantes, Bruxelles, Gand, Lille, de Montpellier en 1826. La critique montpelliéraine entérine la proximité Grétry / Mozart, que cette adaptation en opéra-comique a rendu efficiente :

Mozart et Grétry ont suivi la même route, professé les mêmes doctrines, leurs droits à l'estime de leurs contemporains et à l'admiration de la postérité sont les mêmes ; ils ont l'un et l'autre pris la nature sur le fait, pour la reproduire dans leur mélodieuse et divine harmonie, à l'oreille d'un public connaisseur, idolâtre, avec le même charme, la même vérité et le même succès ; c'est surtout dans le compositeur allemand que l'on trouve cette réunion de qualités. [...] En France, nous possédons de Mozart [...] *Les Mystères d'Isis* et *Le Mariage de Figaro* [...] Nous devons *Le Mariage de Figaro* à M. Castil-Blaze et Beaumarchais, et c'est, sans contredit, la meilleure traduction⁵⁷.

Cette analogie entre Mozart et Grétry n'est pas seulement la perception d'un chroniqueur languedocien en 1826, mais une réalité objective que Castil-Blaze met d'ailleurs en relief dans son manuscrit de *l'Histoire de l'opéra-comique*. Par sa connaissance du théâtre lyrique européen, il est un des premiers musicographes français à entrevoir des rapprochements transnationaux. À propos de *L'Amant jaloux* de Grétry (Paris, 23 XII 1778) et des *Nozze di Figaro*, il évalue les similitudes musicales pour une même situation, la scène d'intrigues avec la personne dissimulée dans le cabinet⁵⁸.

56. Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet du Gard, Paris, 28 juin 1823 (Arch. dép. Gard, 8 T 7).

57. « Montpellier Spectacle – *Le Mariage de Figaro* », *Le Véristique*, 29 novembre 1826.

58. Cf. Castil-Blaze, *Histoire de l'opéra-comique*, p. 112. Influence possible sur le jeune Mozart qui séjourne en France cette année-là ?

Quel retentissement à Paris à présent ? Ces représentations en région servent de tremplin à celles au Théâtre de l'Odéon, le 22 juillet 1826, précédées de l'édition de la partition en texte bilingue français / italien⁵⁹. Fort de ce premier pas, Castil-Blaze adopte la même stratégie en adaptant *Don Giovanni* de Mozart au Grand-Théâtre de Lyon en 1821 sous la direction d'A. Singier, ex-directeur de Nîmes, avant les représentations à l'Odéon (1827). La représentation nîmoise est donc bien un tremplin pour leur action commune, comme l'avoue l'instigateur :

Admirateur passionné de Mozart, j'ai trouvé bien des jouissances dans mon travail. J'attendrai cependant que l'on ait prononcé sur le sort de *Figaro*, avant de mettre en partition *Don Juan*, et la *Flûte enchantée*. Je crains de nouveaux obstacles⁶⁰.

Ces itinéraires dévoilent les contingences de circulation des opéras de Mozart dans l'espace français. Pour autant, cette activité est également fort lucrative si l'on se réfère au traité qui le lie à l'éditeur Charles Laffillé :

M. Blaze vend et cède irrévocablement en toute propriété à M. Laffillé les partitions de *Don Juan*, *Les Noces de Figaro*, *La Flûte enchantée* de Mozart, *Le Mariage secret* de Cimarosa, *Le Barbier de Séville* de Rossini et une sixième partition au choix de M. Laffillé toutes lesquelles partitions ont été traduites et arrangées en opéras-comiques français par le sieur Blaze [...]. M. Laffillé s'engage à payer M. Blaze pour prix de ces six partitions traduites ou arrangées en opéras-comiques français la somme totale de douze mille francs⁶¹.

Les chroniqueurs parisiens ne sont pas aussi laudatifs que les méridionaux envers leur confrère provençal du *Journal des Débats*.

59. Une soixantaine d'éditions des *Nozze* paraissent à Paris de 1792 à 1825, partielles ou totales, en partition d'orchestre ou en chant piano comme celle-ci (chez Laffillé en 1822). Cf. Gribenski, Jean, « Édition musicale, opéra, réception : les éditions françaises des *Nozze di Figaro* (1792-1822) », *Mozart et la France*, p. 41-51.

60. Castil-Blaze, « Préface », p. xxv.

61. Deux Traités avec Charles Laffillé, 20 octobre 1820, texte manuscrit, BNF, Richelieu musique. Nous remercions S. Féron de nous avoir communiqué cette précieuse source, issue de son article à paraître : Féron, Séverine, « La circulation du théâtre lyrique étranger en France sous l'égide de Castil-Blaze », *Les mondes du spectacle au XIX^e siècle*, congrès de la Société des Études romantiques et dix-neuviémistes, 2013 (publication en ligne à venir).

Leurs reproches sont d'autant plus argumentés qu'ils ont tout loisir, eux, de comparer la version originelle jouée au Théâtre-Italien. Ainsi, les sarcasmes d'Hector Berlioz sont sans appel, lui qui crée le néologisme de « castilblazade⁶² » en censeur de ce qu'il interprète comme des « mutilations ».

M. Castil-Blaze en était venu à faire en personne la musique et les paroles de ses opéras, lui qui jusque là avait chargé de ce soin Mozart, Rossini, Weber, Meyerbeer, Cimarosa, Regnard, Collé, Molière et tant d'autres hommes de génie ou de talent, qu'il n'avait que la peine de rhabiller un peu ; car les compositeurs surtout étaient loin de lui offrir cet idéal de beauté musicale qu'il rêvait⁶³.

Quant à Joseph d'Ortigue (1802-1866), musicographe et cousin cavailonnais, installé comme lui à Paris, il est trop jeune pour commenter cette production nîmoise du *Mariage de Figaro*. Cependant, quelques années plus tard, lors des représentations de *Don Juan* à l'Opéra dans la version Castil-Blaze⁶⁴, d'Ortigue crédite « le siècle d'aujourd'hui [d'être] le contemporain de Mozart parce que, au siècle dernier, les œuvres de Mozart étaient la prophétie du nôtre⁶⁵. » Par ce constat, nous évaluons la portée de la mission des arrangeurs mozartiens, se jouant d'imbroglis culturels de Paris à Vienne, ou encore de Nîmes à Paris. Pour autant, est-ce que « tout finit par des chansons », comme dans le vaudeville final du *Mariage de Figaro*⁶⁶ ?

62. Néologisme qualifiant l'arrangement du *Freischütz* de C. M. von Weber en *Robin des bois* (1826). Cf. Berlioz, Hector, « Lettre à sa sœur [Paris, 14 mars 1841] », dans *Correspondance générale*, Citron, Pierre (édit.), Paris, Flammarion, 1975, vol. 2, p. 683.

63. Berlioz, Hector, « Théâtre Ventadour. Première représentation de *Pigeon vole*, opéra en un acte, paroles et musique de M. Castil-Blaze », *Soirées de l'orchestre*, Paris, Stock, p. 460. Concernant les « mutilations » sur les productions de Mozart, voir également Berlioz, Hector, *Mémoires*, Ramaut, Alban (édit.), Lyon, Symétrie, 2010, p. 100-102, p. 103-104.

64. *Don Juan*, opéra en 5 actes, livret d'E. Deschamp et Castil-Blaze, musique de W. A. Mozart.

65. Ortigue, Joseph d', « *Don Juan* », *Revue européenne*, mai 1834, dans *Écrits sur la musique 1827-1846*, L'Écuyer, Sylvia (édit.), Paris, Société française de musicologie, 2003, p. 403.

66. Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro* (acte v, scène 19), p. 243.

Des diamants au canon

« Mozart trouvait des diamants, et Mozart était lapidaire, sculpteur, sublime joailler » s'exclame Castil-Blaze dans son *Histoire de l'opéra*. Si l'admiration du musicographe ne fait aucun doute, son adaptation des *Nozze di Figaro* opte pour une reconfiguration dramatique résolument taillée, à l'instar de contemporains familiers de la « scène bâtarde⁶⁷ ». En la destinant au public nîmois en 1818, et à ceux d'autres villes françaises avant celui de Paris, il cible les théâtres et les auditoriums en stratège. Un public reconnaissant au vu des conclusions de la chronique nîmoise :

Comme les *Noces de Figaro* prendront rang dans les fastes dramatiques, n'oublions point que c'est à Nîmes que tous les rôles ont été créés, et payons à la direction un juste tribut de reconnaissance pour les soins qu'elle a mis à monter cet excellent ouvrage⁶⁸.

Voulant conjointement servir deux figures tutélaires – Beaumarchais et Mozart à l'aube de sa renommée française – sa technique hypertextuelle nous intéresse aujourd'hui par ce qu'elle révèle de la puissance assimilatrice des canons lyriques sur le territoire français. Notre décryptage a esquissé les transformations d'un *opera buffa* viennois en opéra-comique, via la matrice d'une comédie française. Les transferts culturels s'enrichissent donc mutuellement par la circulation des œuvres et cette réappropriation du *Mariage de Figaro* « nationalise » l'opéra mozartien dans les mentalités antepatrimoniales. En 1893, Saint-Saëns professe encore :

L'influence française est évidente dans *Le Nozze di Figaro*, ce n'est là ni de la musique allemande ni de la musique italienne : aussi la

67. Expression empruntée à la publication de Bourdin, Philippe et Loubinoux, Gérard (dir.), *La Scène bâtarde : entre Lumières et romantisme*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2004.

68. *Journal du Gard*, 2 janvier 1819.

traduction française lui sied-elle à merveille : si elle la gêne un peu parfois (et si peu) elle ne la dénature pas⁶⁹.

Le concept d'œuvre originale, corollaire de la diversité culturelle, n'est décidément pas à l'ordre du jour dans l'Europe des nations. En 2015, ce concept est aisément mobilisé, en partie grâce à la technologie des sous-titrages dont le théâtre de Nîmes a usé pour les représentations des *Nozze* à l'automne 2013, puis en décembre 2015. Que ce soit en salle d'opéra, en DVD ou bien lors des projections de ciné-opéra, le sous-titrage ne nuit pas à l'épanouissement d'une *Folle journée* jamais éphémère en compagnie de Mozart.

N.B. Les figures 2,3 et 4 proviennent des Archives de la Ville de Montpellier. 3 S261.

69. Saint-Saëns, Camille, « *Don Giovanni* », *La Revue de Paris*, 1^{er} décembre 1896. Repris dans Saint-Saëns, *Écrits sur la musique et les musiciens 1870-1921*, Sorret, Marie-Gabrielle (édit.), Paris, Vrin, 2012, p. 495. À l'Opéra-Comique et au Théâtre-Lyrique, les versions françaises des *Nozze* sont successivement signées de Jules Barbier et Michel Carré (1858), de Paul Ferrier (1919), d'Adolphe Boschot (1939). Il faut attendre 1964 pour une programmation en version originale. Cf. Dutronc, Jean-Louis et Capacci, Christophe, « L'œuvre à l'affiche », dans *Les Noces di Figaro, L'Avant-scène Opéra*, novembre 1990, p. 184-197.

Annexe – Étude comparée du 1^{er} acte dans *Le Mariage de Figaro* / *Le Nozze di Figaro* / *Les Noces de Figaro*.

<i>Le Mariage de Figaro</i> comédie de Beaumarchais (acte, scène)	<i>Les Noces de Figaro</i> livret français de Castil-Blaze (acte, scène)	<i>Le Nozze di Figaro</i> opéra de Da Ponte / Mozart (acte, scène)
Acte I, sc. 1: Figaro, Suzanne	I, 1 : Duo de Figaro & Suzanne, <i>Cinq, dix, quinze</i> dialogue de la comédie Duo : <i>La nuit auprès d'elle / Madame t'appelle</i> reprise du dialogue de la comédie	I, 1 : Duetto de Figaro & Susanna, <i>Cinque ... dieci</i> récitatif dialogué Duetto, <i>Se e caso Madama</i> récitatif dialogué
I, sc. 2 : Figaro seul	I, 2 : Air de Figaro, <i>Je ris vraiment de l'erreur qui l'abuse</i>	I, 2 : récitatif et Aria de Figaro, <i>Se vuol ballare</i>
I, sc. 3 : Marceline, Bartholo, Figaro	I, 3 : dialogue de la comédie (mêmes personnages que la comédie)	
I, sc. 4 : Marceline, Bartholo	I, 4 : dialogue réduit d'après Beaumarchais (mêmes personnages) Air de Bartholo, <i>La vengeance ! / Pour moi quelle jouissance !</i>	I, 3 : récitatif Marcellina & Bartolo Aria de Bartolo : <i>La vendetta, o la vendetta</i>
I, sc. 5 : Marceline, Bartholo, Suzanne	I, 5 : Marceline, Bartholo, Suzanne : dialogue réduit d'après Beaumarchais	I, 4 : récitatif Marcellina, Susanna, Bartolo Duetto de Susanna Marcellina : <i>Via resti servita</i>
I, sc. 6 : Suzanne	I, 6 : Suzanne en monologue (<i>idem</i> à la comédie)	
I, sc. 7 : Suzanne, Chérubin	I, 7 : Suzanne, Chérubin en dialogue Air de Chérubin, <i>Comment t'exprimer mon délire ?</i> reprise du dialogue de la comédie	I, 5 : récitatif Susanna & Cherubino Aria de Cherubino : <i>Non so più</i>
I, sc. 8 : Suzanne, Comte, Chérubin caché	I, 8 : Suzanne, Comte, Chérubin dialogue réduit d'après Beaumarchais (didascalie de Beaumarchais pour la cachette du Comte et de Chérubin)	I, 6 : récitatif Cherubino, Susanna, Conte
I, sc. 9 : Comte et Chérubin cachés, Suzanne, Bazile	I, 9 : Comte et Chérubin cachés, Suzanne, Bazile dialogue de Beaumarchais réduit jusqu'à ce que le Comte se démasque Trio : <i>Qu'ai-je entendu, quelle audace !</i> reprise du dialogue réduit d'après Beaumarchais	I, 7 : récitatif Susanna, Basilio, Conte Terzetto, <i>Cosa sento !</i> récitatif (les mêmes)
I, sc. 10 : Chérubin, Suzanne, Figaro, Comtesse, Comte, Fanchette, Bazile, valets, paysans et paysannes	I, 10 : Chérubin, Suzanne, Figaro, Comtesse, Comte, Fanchette, Bazile, valets, paysans, paysannes Chœur des paysans : <i>Honneur, honneur à Monseigneur !</i> reprise du dialogue de la comédie	I, 8 : chœur des paysans, <i>Giovanni liete</i> récitatif (tous)
I, sc. 11 : Chérubin, Figaro, Bazile	I, 11 : Chérubin, Figaro, Bazile Récitatif Chérubin : <i>Mon capitaine, embrassons-nous aussi</i> Air de Figaro : <i>Mon ami, suis le dieu qui t'appelle</i> (le chœur reprend le refrain : <i>Suis le chemin de la gloire</i>)	[même scène I, 8] récitatif (tous) Aria de Figaro, <i>Non più andrai</i> (le chœur reprend le refrain <i>Alla gloria militar</i>)

Séance du 15 mai 2015

LA JUSTICE RESTAURATIVE : UNE JUSTICE HUMANISTE

par Michel BELIN
correspondant

La justice pénale actuelle est en crise sinon en déclin. Cela se traduit par une inflation législative effrénée et plus particulièrement pénale, une surpopulation carcérale et une incapacité à réduire le sentiment d'insécurité et la récidive. De surcroît cette justice repose sur le principe de punition qui serait le seul à pouvoir apaiser durablement la victime ou ses proches, une punition sous sa forme la plus répressive et radicale à savoir l'emprisonnement. Ce postulat est loin de se vérifier lorsque l'on interroge la victime sur ses attentes.

Or il existe une autre justice qui nous vient d'outre-Atlantique et que l'on nomme « restaurative ». Ce terme est évidemment un néologisme que l'on utilisera car il englobe les notions de restauration et de réparation qui sont au cœur de ce modèle qui n'a pas pour finalité première d'infliger une peine à celui qui a enfreint la règle. Après avoir démontré l'essoufflement de la justice pénale traditionnelle, nous verrons comment a été redécouverte une justice pénale ancestrale, quelles en sont ses caractéristiques et principales critiques. Nous examinerons sa traduction dans des textes internationaux et nationaux qui constituent le fondement sur lequel se bâtit désormais la justice du XXI^e siècle.

La crise de la justice pénale :

L'inflation législative pénale

À propos de l'inflation législative – qui n'est d'ailleurs pas un phénomène nouveau –, le doyen Carbonnier, éminent juriste s'il en fut, s'exprimait ainsi en 1979 :

À peine apercevons-nous le mal que nous exigeons le remède ; et la loi est, en apparence, le remède instantané. Qu'un scandale éclate, qu'un accident survienne, la faute en est aux lacunes de la législation. Il n'y a qu'à faire une loi de plus et on la fait. Il faudrait beaucoup de courage à un gouvernement pour refuser cette satisfaction de papier à son opinion publique.¹

Mais tenons-nous-en au domaine pénal : de 2002 à 2012 : 33 lois de procédure pénale et 67 lois sur le droit pénal de fond ont été produites. D'un code pénal qui contenait en 1992, 652 articles, l'on est arrivé à un document de 975 articles et pour le code de procédure pénale, la progression est encore plus spectaculaire : 800 articles en 1958 et 1797 articles en 2011 soit un accroissement de 124 %. Le code pénal de 1810 comptait environ 500 infractions, il en existe aujourd'hui aux alentours de 15 000 mais moins de 2 000 sont utilisées.

Cette inflation s'est traduite par un accroissement des peines encourues par le biais des circonstances aggravantes si bien qu'un décalage de plus en plus important se fait entre les peines encourues, les peines prononcées et les peines réellement effectuées. (Il n'est qu'à voir à cet égard les délits de violences qui comptent pas moins de 15 cas de circonstances aggravantes). La victime comprend de moins en moins le fonctionnement de cette justice pénale qui s'éloigne de ses préoccupations.

La surpopulation pénale

La peine de prison demeure la punition la plus utilisée mais reste toujours aussi inefficace.

1. Carbonnier, Jean, *Essais sur le droit, répertoire du notariat*, Paris, Défrénois, 1979, p. 276.

En 2013, plus de 600 000 condamnations ont été prononcées, près de la moitié était des peines d'emprisonnement et sur ces 300 000 condamnations à de la prison 100 000 étaient des peines de prison ferme dont la durée moyenne s'établissait à plus de sept mois². L'autre peine la plus prononcée est la peine d'amende dans 35 % des cas. Autrement dit dans plus de 83% des cas, le juge prononce une peine de prison ou une peine d'amende.

Cette sévérité fait-elle pour autant diminuer la récidive ? Certainement pas. En 2010, quatre condamnés sur dix avaient déjà des antécédents judiciaires. Globalement, parmi l'ensemble des condamnés en 2004, 45% ont récidivé entre 2004 et 2011. Ce sont les condamnés pour vols ou escroqueries qui affichent les taux de récidive les plus élevés sur huit ans (53 %). Les taux de récidive à six ans sont d'autant plus élevés que la peine comporte un emprisonnement ferme et d'autant plus faible que la sanction ne comporte pas d'emprisonnement. Alors que 61% des sortants de prison sont réincarcérés dans les cinq ans, seules 32% des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement assorti du sursis avec mise à l'épreuve sont recondamnées à de la prison ferme.

La libération conditionnelle et les aménagements de peine entraînent des taux de récidive moins importants. Mais 80 % des personnes détenues sortent de prison sans aménagement de peine et ce taux s'élève à 98 % pour les personnes condamnées à une peine inférieure à 6 mois. La libération conditionnelle a concerné en France en 2012 moins de 8 000 personnes contre plus de 40 000 en Allemagne³.

Les peines de substitution, c'est-à-dire celles autres que la prison et l'amende, ont concerné 11 % de la totalité des sanctions prononcées dont seulement 2,8 % pour le travail d'intérêt général. Alors même que le tribunal dispose d'une panoplie impressionnante de peines dites de substitution à la prison que l'on appelle aussi

2. Josnin, Rémi, « Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées », *Infostat justice, bulletin d'information statistique*, avril 2014, numéro 127. http://www.justice.gouv.fr/art_pix/stat_infostat_127.pdf

3. *Les chiffres clés de la justice*, juin 2014, « Prévention de la récidive et individualisation des peines », *Chiffres clés*, Ministère de la Justice, juin 2014, p. 6. http://www.justice.gouv.fr/include_htm/reforme_penale_chiffres_cles_plaquette.pdf

peines communautaires – comme la peine de sanction-réparation –, celui-ci n'y recourt qu'avec parcimonie.

Je n'évoque que pour mémoire, compte tenu de l'absence suffisante de recul, la nouvelle peine de contrainte pénale qui est la mesure phare de la loi Taubira du 15 août 2014 et qui est une nouvelle peine de substitution à l'emprisonnement, le condamné étant astreint à un certain nombre de contraintes qui visent toutes à un maintien dans la communauté et non à une exclusion. Contraindre n'est pas tout à fait punir, c'est poser des limites, fixer des règles, apprendre le vivre ensemble. La contrainte impose mais dans un but bien précis, celui de réinsérer, de réintroduire dans la société. La contrainte a une visée pédagogique.

De plus en plus de détenus⁴

Bien entendu cet usage massif de la peine de prison a pour autre effet d'accroître considérablement la population pénale : en 1980 il y avait 37 000 personnes écrouées, elles étaient en 2014, pratiquement 78 000, soit plus du double. Pour la seule période du 1^{er} septembre 2000 au 1^{er} septembre 2009, le nombre de détenus en France passait de 47 005 à 61 787, soit une augmentation de 31 %, et le taux de détention à 96 pour 100 000 habitants.

Au 1^{er} mai 2015, la France comptait 66 967 personnes détenues pour 57 826 places opérationnelles ; 7 établissements ou quartiers ont une densité carcérale supérieure à 200% ; 1 072 personnes ne disposent que d'un simple matelas posé sur le sol ; la surpopulation carcérale n'existe que dans les maisons d'arrêt, ce qui est d'autant plus inquiétant puisqu'elles hébergent des prévenus, présumés innocents mais parfois aussi délinquants chevronnés et des condamnés à de courtes peines, souvent primo- délinquants avec un risque de contagion important. La maison d'arrêt de Nîmes avec 393 détenus pour 192 places fait partie des établissements les plus surpeuplés. Les juges sont de plus en plus sévères et pourtant ils sont invités à ne recourir qu'exceptionnellement

4. Les chiffres contenus dans ce paragraphe sont ceux publiés par le Ministère de la Justice (*Chiffres clés de l'administration pénitentiaire*). www.justice.gouv.fr, direction de l'administration pénitentiaire, service communication, directrice de publication Isabelle Gorce.

à la prison : c'est le grand paradoxe de notre législation qui multiplie les risques d'être emprisonnés et qui en même temps établit des règles pour empêcher le recours à la prison.

La prison : une punition mal assumée

Dans la justice rétributive ou répressive, la prison a toujours été la sanction présentée comme étant la plus efficace, la seule susceptible de rétablir l'équilibre rompu, l'égalité entamée par l'infraction. Mais la prison qui fut considérée à sa naissance comme un progrès par rapport aux peines corporelles et barbares précédemment infligées, est aujourd'hui critiquée pour les effets pervers qu'elle engendre. Si bien que même notre législateur, si prompt à établir des textes de plus en plus répressifs, prend des dispositions pour en amortir les effets. Ainsi, tant la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 que celle du 15 août 2014 affirment le principe de subsidiarité de l'emprisonnement.

Le dernier alinéa de l'ancien article 132-24 du code pénal comme le deuxième alinéa du nouvel article 132-19 de ce même code, disposent en effet : qu' « une peine d'emprisonnement sans sursis ne peut être prononcée qu'en dernier recours si la gravité de l'infraction et la personnalité de son auteur rendent cette peine nécessaire et si tout autre sanction est manifestement inadéquate. » Et si jamais, le juge prononçait malgré tout une peine d'emprisonnement, un autre juge, appelé juge de l'application des peines, devrait éviter l'incarcération, défaire ce que son collègue a fait : « dans ce cas, la peine d'emprisonnement doit, si la personnalité et la situation du condamné le permettent, et sauf impossibilité matérielle, faire l'objet d'une mesure d'aménagement ». Et je rappelle que ces mesures d'aménagement, depuis 2009, concernent les peines allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement.

Par cette législation, la France ne fait que s'aligner sur une recommandation du Conseil de l'Europe qui, en 1999, énonçait comme principe que « la privation de liberté devrait être considérée comme une sanction ou mesure de dernier recours et ne devrait dès lors être prévue que lorsque la gravité de l'infraction rendrait tout autre sanction ou mesure manifestement inadéquate ».

Et que font nos voisins ?

Il n'y pas de fatalité à toujours plus d'incarcération. Puisque l'on nous compare toujours à l'Allemagne, observons que dans ce pays, sur 10 ans, la population pénale a baissé de presque 7%. Outre-Rhin, l'on ferme des prisons⁵. En Basse-Saxe, le nombre de détenus a diminué de 30% en huit ans. Le Land a d'ailleurs annoncé récemment son intention de fermer deux de ses prisons. En 2013, 47 302 personnes étaient sous les verrous en République fédérale, contre 50 974 trois ans plus tôt, selon les chiffres de l'Agence fédérale des statistiques. C'est le nombre de prisonniers condamnés à des périodes d'emprisonnement de moins de trois mois qui a chuté le plus rapidement ces trois dernières années (5 718 en 2013, contre 6 238 en 2010). Une baisse qui résulte d'une volonté d'éviter une contagion pour les petits délinquants.

En Suède, les prisons aussi ferment faute de détenus⁶. En effet, dans ce pays nordique, le nombre de détenus est en baisse d'environ 1% par an depuis 2004, année où le pays avait enregistré son plus fort taux de remplissage avec 5 722 prisonniers. Entre 2011 et 2012, le nombre de détenus a même chuté de 6%, pour atteindre 4 852 prisonniers – sur une population totale de 9,5 millions d'habitants –, soit l'un des taux d'incarcération les plus bas au monde. Aux Pays-Bas, il y a 12 000 détenus pour 14 000 places. Ce qui a obligé le ministère de la Justice néerlandais à fermer huit établissements pénitentiaires. De nouvelles fermetures ont été annoncées pour la période 2013-2018⁷. Même aux États-Unis, la population carcérale a diminué pour la troisième année consécutive. Et on assiste du coup à la même tendance : en 2011 et 2012, dix-sept États ont ainsi fermé ou envisagé la fermeture de prisons⁸.

Et pour conclure, si on en finissait avec le concept de punition

La prison se justifierait par la nécessité de protéger la société :

5. *Le Figaro international* du 12 novembre 2013, article de Annabelle Georgen, recueilli sur Slate, magazine en ligne, 23.01.2014.

6. *Ibid.*, article de Meddy Mensah, www.lefigaro.fr, du 12.11.2013.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

soit. Mais à qui fera-t-on croire qu'il existe en France près de 70 000 individus qui présentent un réel danger. Elle servirait également à amender le coupable autant que faire se peut, soit, mais il faudrait en accepter le prix qui aujourd'hui est déjà élevé : 100 euros la journée de détention en maison d'arrêt, 191 euros en maison centrale et 500 euros pour un mineur⁹. Et que dire des condamnations à la perpétuité. Celle-ci servirait enfin, dit-on, à réparer l'offense faite à la victime soit, mais il faut admettre alors qu'elle est plus vengeance que justice, et ce n'est pas forcément ce que recherche la victime, comme le disait Paul Ricœur « derrière la clameur de la victime, se trouve une souffrance qui crie moins vengeance que récit¹⁰ ».

En réalité, la prison c'est d'abord la punition, qu'on le veuille ou non : c'est-à-dire un moyen d'assouvir sa soif de vengeance, une espèce de mesure compensatrice comme si une souffrance pouvait apaiser une autre souffrance. La punition rétablit l'ordre, elle ne rend pas la vie. En fait, nous dit Paul Ricœur, « c'est à la loi qu'est due en premier lieu la sanction ; non pas certes due à la loi plutôt qu'à la victime mais due à la victime parce que due à la loi. À l'opinion publique aussi quelque chose est due par la sanction qu'une certaine catharsis de la vengeance viendrait couronner¹¹. » La loi est la première bénéficiaire de la sanction ; la victime et la société ne viennent qu'après.

La justice pénale actuelle est centrée sur le criminel et sur la punition qui doit lui être infligée. Le crime est perçu comme une atteinte à l'ordre public et une violation de la loi. L'État s'approprie en quelque sorte un litige qui ne le concerne qu'indirectement. Le principal inconvénient de ce système est qu'il laisse passifs ceux qui sont les premiers concernés à savoir l'auteur et la victime. Non seulement il les laisse passifs mais en plus il leur impose des règles complexes, difficilement compréhensibles pour les non initiés. Le second inconvénient réside dans l'incapacité de cette justice à répondre aux souffrances des victimes en ne leur proposant qu'une réparation pécuniaire. Le troisième inconvénient est que l'auteur ne se sent

9. *Rapport sénatorial* de Jean-René Lecerf déposé le 20-11-2014. <http://www.senat.fr/rap/a14-114-8/a14-114-81.pdf>

10. Paul Ricœur lors de son audition comme témoin dans l'affaire dite du sang contaminé.

11. Ricœur, Paul, *Le Juste*, Paris, Editions Esprit, 1995, p. 199.

nullement responsable, entraînant un risque de récurrence important. Enfin dernier désavantage : une incapacité de cette justice à rétablir la paix sociale en ne faisant pas diminuer le sentiment d'insécurité. Or, il existe une autre justice.

Une justice ancestrale, redécouverte

Les sociétés primitives se sont efforcées de trouver des solutions aux conflits qui ne se terminent pas automatiquement par l'exclusion du groupe de celui qui a fauté. Elles ont surtout permis aux personnes directement concernées par le crime de dégager une solution par elles-mêmes, le plus souvent par le dialogue et la discussion entre l'auteur et la victime sous l'œil et l'écoute bienveillante d'un ou plusieurs sages.

Les cercles de guérison ou de sentence chez les Inuits du Québec et plus largement au sein des premières nations d'Amérique du Nord, les conférences du groupe familial chez les Maoris, aborigènes de Nouvelle-Zélande, la justice traditionnelle et la palabre en Afrique, autant d'infrajustices, de traditions culturelles et religieuses qui ont toujours accompagné la justice étatique et qui seront remises au goût du jour par les pionniers de la justice restaurative¹². Howard Zehr a pu ainsi écrire que « les racines de la justice restaurative sont aussi vieilles que l'humanité¹³ ».

La renaissance

En ce mois de mai 1974, les habitants de la ville d'Elmira en Ontario coulaient des jours heureux et rien ne laissait présager que cette commune d'un peu moins de 10 000 habitants entrerait dans l'histoire de la justice. Pourtant le jeune Kelly Russ et son ami, cette nuit-là, allaient contribuer à rendre définitivement célèbre cette petite agglomération canadienne et de manière peu glorieuse dans un premier temps. En effet, sous l'emprise de l'alcool et de la drogue, ces deux jeunes gens de 18 et 19 ans se sont livrés, durant toute une nuit, à des

12. Cario, Robert, in Préface du livre de Howard Zehr, *La justice restaurative*, voir note 13, p. 9.

13. Zehr, Howard, *La justice restaurative, Pour sortir des impasses de la logique punitive*, Genève, Labor et Fides, 2012, p. 34.

actes de vandalisme causant 22 victimes, qui eut une voiture dégradée, qui une vitrine de magasins brisée, qui une porte saccagée, etc.

Ils furent arrêtés le 28 mai 1974, confiés à un agent de probation, Mark Yantzi, mennonite pratiquant, qui proposa au juge que les auteurs rencontrent leurs victimes. Contre toute attente et sans base légale, le magistrat accepta et invita les deux auteurs avec leur agent de probation à se rendre auprès des victimes pour connaître l'évaluation de leur perte afin de les dédommager. Kelly et son ami refirent leur parcours de vandales, frappèrent aux portes des victimes, se présentèrent et expliquèrent le motif de leur visite, Yantzi et un de ses collègues restant en retrait. Le 26 août, le juge leur infligea une amende et ordonna une période de probation de 18 mois avec obligation d'indemniser les victimes. Trois mois plus tard, les jeunes gens avaient revu chaque victime et lui avaient remis un chèque correspondant au montant du préjudice subi. La justice restaurative dans sa version moderne était née.

Que retenir de cette expérience et en quoi était-elle si innovante ? Tout d'abord elle met en avant l'idée selon laquelle l'infraction est avant tout un préjudice causé à l'autre, un tort fait à quelqu'un. Ce qui est important ce n'est pas le trouble à l'ordre social engendré par les multiples dégradations mais les conséquences et les répercussions qu'elles ont eues pour les victimes. La deuxième nouveauté résulte dans la rencontre entre l'auteur et la victime, en l'espèce un face-à-face en dehors de la présence d'un juge. On met immédiatement un visage sur celui et celle concernés par les faits et par là on l'humanise, on le rend semblable à soi. Enfin, le dernier point nouveau est la détermination en commun (auteur et victime) en présence d'un tiers de la réparation due sans que cela exclue une sanction infligée par le juge.

De la théorie à la recherche d'autres pratiques

Le père fondateur

Howard Zehr, criminologue américain est considéré comme le père fondateur de la justice restaurative. Il a initié le premier programme victimes / infracteurs aux États-Unis dans les années 1970 et a conçu une théorie de cette nouvelle justice. Dans un ouvrage paru en 2002,

intitulé « *The Little Book of Restorative Justice* », il écrit que « la justice restaurative est une philosophie [qui] fournit un cadre alternatif pour réfléchir à ce que sont le crime et l'infraction¹⁴ ». Pour Howard Zehr, la justice restaurative s'intéresse « en priorité aux besoins : ceux des victimes, ceux des communautés et ceux des infracteurs, [alors que] le système judiciaire classique est construit autour des infracteurs et des sanctions qu'ils méritent¹⁵ ».

La justice restaurative analyse le crime comme une violation des personnes et des liens interpersonnels. Dans nos sociétés nous sommes tous en relation les uns avec les autres. Le concept africain d'« *ubuntu* » définit parfaitement cette situation : « une personne est ce qu'elle est à travers les autres, par les autres ». Le crime brise cette interconnexion entre les individus et la justice doit s'efforcer de rétablir le lien rompu. Dans la justice restaurative, l'on s'intéresse d'abord aux victimes et à leur besoin spécifique « qu'un infracteur ait été identifié et appréhendé ou pas ». La victime est créancière d'obligations incombant à l'auteur. « Des torts commis découlent des obligations¹⁶. » Mais la caractéristique principale de la justice restaurative est de s'intéresser tout autant aux auteurs et aux communautés qu'aux victimes. Ainsi la justice restaurative met l'accent sur la responsabilisation de l'infracteur en insistant sur le double volet que comprend la notion de responsabilité : mesurer l'ampleur des souffrances occasionnées et prendre les dispositions pour les réparer.

Enfin, il ne peut y avoir rétablissement complet du lien social sans l'implication des membres de la communauté dans la solution du litige. Il convient ici de préciser ce que l'on entend par communauté. Il ne s'agit pas des communautés, à savoir des catégories ethniques, religieuses ou sociales, mais des groupes de personnes qui sont concernés en commun par le crime et capables de témoigner tant auprès de la victime que du délinquant de l'intérêt que présente pour la société une restauration des uns et des autres. Si par exemple un enseignant est agressé à l'école par un parent d'élève, les professeurs et les parents seront invités à désigner celles et ceux qui les représenteront au titre de la communauté, dans

14. *Ibid.*, p. 27, 28.

15. *Ibid.*, p 41.

16. *Ibid.*, p 47.

le déroulement de la mesure de justice réparatrice. La communauté a son mot à dire dans les mesures de réparation qui doivent permettre le rétablissement de tous les liens sociaux entre victime et auteur mais aussi entre auteur et proches. Un des objectifs de cette justice est de réintégrer le délinquant dans le groupe social, dans la communauté.

Une nouvelle philosophie pour régler les conflits

Il est difficile de donner une définition de la justice restaurative mais les commentateurs s'accordent sur celle proposée par Tony F. Marshall, criminologue anglais :

La justice restauratrice est un processus par lequel les parties concernées par une infraction décident ensemble de la façon de s'occuper des suites de celle-ci et de ses répercussions futures.

Le plus important est par conséquent le processus, le déroulement de la démarche et non le résultat. Les parties au conflit reprennent en quelque sorte possession de leur destin en décidant par eux-mêmes des solutions à apporter, en présence évidemment d'un facilitateur qui veille à l'équilibre entre auteurs et victimes. L'important est ce qui va se passer et non ce qui s'est passé. La justice restaurative a pour ambition de corriger les insuffisances de la justice pénale traditionnelle en offrant restauration et réparation pour les victimes, les auteurs et la société. Alors que la justice pénale place en son fronton la punition qu'elle traduit le plus souvent sous la forme d'années de prison, la justice restaurative a pour but principal de renouer les liens entre auteur, victime et proches, liens rompus par l'acte criminel qui n'est pas perçu et analysé comme seulement une violation de la loi.

Il y a d'abord l'idée que la justice pénale actuelle règle tant bien que mal les conséquences d'une infraction mais non ses répercussions ; les conséquences se limitent au domaine du matériel, du concret ; elles se calculent ou se mesurent en se mettant au temps de l'infraction et se résolvent en monnaie sonnante et trébuchante. Les répercussions prennent en compte la souffrance de la victime, révèlent une perte psychologique et pas seulement matérielle. Les répercussions sont beaucoup plus vastes que les conséquences. Alors que la justice répressive regarde le passé, s'intéresse aux conditions dans lesquelles

le crime s'est déroulé, la justice restaurative se tourne vers l'avenir : que va devenir la victime ? De quoi demain sera fait ? Comment se reconstruire et se restaurer ? Comment le délinquant va-t-il retrouver sa place dans la société ? Et comment la communauté des hommes va-t-elle pouvoir à nouveau accepter celui qui n'a pas respecté le pacte social ?

Il y a aussi l'idée que la justice restaurative veut redonner du pouvoir aux justiciables pour résoudre leur litige et non plus déléguer ou confier leur sort à des professionnels du droit. La justice restaurative pense qu'auteur et victime par le biais d'un tiers neutre peuvent trouver par eux-mêmes les solutions à leur conflit sans, bien entendu, que cela tende vers une justice privée. Enfin, dans la justice restaurative, punir l'auteur n'est pas rendre justice, ce qui compte c'est évaluer les besoins de la victime, de l'auteur et de la société afin de les combler. La justice restaurative est sous-tendue par une philosophie profondément humaniste : l'auteur appartient à la même société que la victime et vaut toujours mieux que ses actes. Jean Jaurès, lors d'un débat sur l'abolition de la peine de mort, déclarait à l'Assemblée nationale le 18 novembre 1908 :

C'est trop commode de créer un abîme entre les coupables et les innocents. Il y a des uns aux autres, une chaîne de responsabilité. Il y a une part de solidarité. Nous sommes tous solidaires de tous les hommes même dans le crime.

Sur ces idées fondatrices, se construit une justice réellement réparatrice et restauratrice. Réparatrice pour la victime car il ne s'agit pas évidemment d'éluder la nécessité d'obtenir la réparation d'un préjudice matériel et moral par l'octroi d'une somme d'argent ; mais aussi restauratrice, qui va bien au-delà de la simple cicatrisation de plaies puisqu'elle ambitionne de lui redonner toute sa dignité. Réparatrice et restauratrice pour l'auteur qui prendra conscience de la souffrance qu'il a occasionnée, assumera ses responsabilités et retrouvera sa place dans la société. Réparatrice et restauratrice pour le corps social qui peut espérer regagner une harmonie perdue.

La mise en musique

Les instruments dont dispose la justice restaurative se regroupent autour d'un même principe qui est celui de permettre l'expression d'une parole libérée et libératrice, la rencontre inconcevable de l'auteur et de la victime, la détermination d'une solution qui vise au rétablissement de la paix sociale. Ne sont présentées ci-après que les méthodes utilisées en Europe dans des pays à la culture semblable à la nôtre :

La médiation victime / infracteur

Sur instruction de l'autorité judiciaire, auteur et victime sont invités à trouver une solution équitable à leur conflit avec l'aide d'un tiers qualifié et spécialement formé appelé médiateur. Le procédé consiste en un face-à-face, une rencontre afin que l'auteur puisse mesurer le réel impact de la faute commise et que l'un et l'autre arrivent à un accord sur une juste réparation qui peut très bien ne pas être seulement pécuniaire. Bien entendu, mais c'est vrai pour toute mesure de justice restaurative, la victime doit être volontaire et pour cela avoir été informée sur la nature et le déroulement de l'opération. Quant à l'auteur, il doit avoir reconnu les faits. En France, la médiation figure dans le code de procédure pénale. Il s'agit d'une mesure alternative aux poursuites qui est réservée au seul parquet et qui concerne des faits de faible importance et des primo-délinquants. Telle qu'elle est ainsi pratiquée, il ne s'agit pas d'une médiation restaurative qui, elle, n'est pas cantonnée aux petits délits et peut être ordonnée par un juge après une déclaration de culpabilité et avant le prononcé d'une peine, que l'on se souvienne de l'expérience d'Elmira.

La conférence du groupe familial (ou concertation restauratrice en groupe)¹⁷

Cette pratique concerne essentiellement la justice des mineurs. Il s'agit toujours d'une rencontre, mais élargie pouvant comprendre une dizaine de personnes. Tous ne sont pas de la famille de l'un ou

17. Lecomte, Jacques, « Les multiples effets de la justice restauratrice », *Journal du droit des jeunes*, avril 2014, 2014/4, n°334a, p 4.

de l'autre au sens strict. Ils peuvent être choisis parmi des voisins ou des enseignants ou simplement des amis. La présence des avocats est possible et, dans certains pays, le policier est présent. La conférence est préparée par des visites d'un animateur chez la victime et chez l'auteur. Au début de la conférence, le coordinateur rappelle pourquoi tout le monde est là puis donne la parole à la victime qui raconte ce qu'il lui est arrivé et comment elle l'a vécu. Une discussion s'engage entre tous les participants et l'on essaie de comprendre pourquoi l'auteur en est arrivé à commettre son forfait. Chacun doit s'exprimer. Un dialogue s'instaure. Quand le coordinateur l'estime utile, il interrompt la séance afin que le délinquant, sa famille et ses proches se retirent et élaborent en privé un plan visant à réparer le préjudice. Lorsque la séance plénière reprend, le mineur auteur présente lui-même ses propositions. La victime donne son avis, demande au besoin des précisions et au final un protocole est signé par tous les acteurs. Il est soumis au juge qui n'a pas le pouvoir de le modifier mais ce dernier interviendra si l'accord n'est pas respecté. Ces conférences qui ont été inspirées des pratiques des Maoris aborigènes de Nouvelle-Zélande sont pratiquées aujourd'hui Outre-Atlantique mais aussi en Europe : aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Belgique.

Les rencontres détenus / victimes (RDV)

Il s'agit sans doute de la méthode la plus audacieuse et la plus novatrice. Elle consiste à mettre en présence un groupe de détenus et un groupe de victimes qui ne se connaissent pas mais qui ont en commun un même type de crime ou de délit. Le but est évidemment différent des autres mesures auparavant décrites puisque l'auteur est condamné.

Ce que les uns et les autres viennent chercher en participant à ces rencontres post-sentencielles se trouve situé, fort pertinemment, sur un autre registre, plus symbolique mais pour autant susceptible d'être fortement réparateur : la libération des émotions négatives consécutives au crime qui continuent de les submerger à défaut d'avoir été effectivement prises en compte par des professionnels jusqu'alors¹⁸.

18. Cario, Robert, *Justice restaurative, principes et promesses*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 116.

Elles comprennent en général trois à quatre victimes, trois à quatre condamnés, deux facilitateurs de parole et deux représentants de la communauté. Elles consistent à permettre à chacun de s'exprimer. Le seul objectif recherché est le dialogue, la communication. Il n'y a pas de résultat à attendre autre qu'un échange, que la découverte de la subjectivité de l'autre. En particulier, les auteurs ne bénéficieront d'aucune remise de peine, d'aucune libération conditionnelle. Les rencontres sont étalées sur plusieurs semaines, en général cinq à raison d'une rencontre par semaine suivie d'une sixième dite « rencontre cadeau », au cours de laquelle pourront être remis des présents à valeur symbolique tel un livre, un dessin, une lettre etc. Cette rencontre cadeau a lieu deux mois après la cinquième.

Ces mesures sont précédées d'une longue préparation tant des auteurs que des victimes. La présence de représentants de la communauté est ici encore fondamentale. Le représentant de la communauté est « celui grâce auquel la dynamique dichotomique propre à la pensée pénale (le couple victime / agresseur) se casse¹⁹ ». L'auteur ne peut en effet admettre les répercussions de son acte que s'il ressent que la communauté est prête de nouveau à l'accueillir. Le représentant de la communauté prend également une part prépondérante dans le processus de restauration de la victime. Aux yeux de celle-ci, il est celui qui n'a pas su la protéger, ni l'aider, ni l'écouter. Il est enfin celui qui fait comprendre à la victime qu'elle n'est pas la seule victime, que dans un crime c'est toute une communauté qui est atteinte, ébranlée, mise en insécurité. Le représentant de la communauté a donc un rôle central et essentiel dans les RDV. Il n'est pas qu'un simple observateur. Il parle, réagit, fait part de ses émotions, de son dégoût, de son empathie :

Il libère les participants d'un fardeau particulièrement pénible : celui de devoir assumer seul et sans aide le crime, ses conséquences personnelles et ses répercussions pour la collectivité dans son ensemble²⁰.

19. Rossi, Catherine, « Les rencontres détenus-victimes dans le cadre de crimes graves au Québec : une offre unique de reconnaissance sociale des conséquences des crimes les plus graves », in *Les rencontres détenus-victimes*, sous la direction de Robert Cario, L'Harmattan, Paris, 2012, p. 60, 61.

20. *Ibid.*, p. 61.

Ces RDV reposent sur un postulat : le respect mutuel. La victime s'engage à respecter le criminel quelle que soit l'horreur de son crime, quant à l'auteur il prend soin de respecter la victime quelles que soient la vengeance et la colère qu'il a pu ressentir en elle, enfin le représentant de la communauté se doit d'être empathique à l'égard et de l'auteur et de la victime. Une seule expérience de RDV a eu lieu et a été évaluée en France en 2010 à la Maison centrale de Poissy, en région parisienne. Elle ne reposait à l'époque sur aucun texte juridique : rien ne l'autorisait, rien ne l'interdisait. Elle s'est révélée particulièrement riche sur le plan humain.

Il existe bien d'autres modes d'emploi de la justice restaurative, notamment les cercles de sentence et les cercles de soutien et de responsabilité pour la prise en charge, un peu avant leur sortie de prison, des auteurs d'infractions sexuelles. Nous aurions pu aussi faire figurer dans cette énumération certaines procédures figurant dans notre code de procédure pénale qui ne sont pas présentées comme étant de la justice restaurative mais qui en ont tous les critères comme les peines communautaires telles que le travail d'intérêt général, le stage de citoyenneté ou encore la réparation pénale pour les mineurs délinquants. Enfin l'on ne saurait oublier les Commissions de réconciliation collective en cas de victimisation de masse, comme la Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud ou au Rwanda.

En réalité il n'y a pas de recensement exhaustif de ces méthodes tout simplement parce que chacun les adopte et les adapte selon les cas qui lui sont soumis et il arrive que des opérations combinent plusieurs pratiques. À la condition de répondre à un certain nombre de critères que nous avons développés, elles peuvent se prévaloir de leur caractère restauratif. Toute cette mise en œuvre de la justice restaurative a été analysée, évaluée et plusieurs textes internationaux et nationaux l'ont intégrée, si bien qu'elle est aujourd'hui une justice à part entière et bien entendu comme toute institution humaine sujette à critique.

De l'évaluation à la codification

L'évaluation des mesures restauratives

Dans son ouvrage *Justice restaurative, principes et promesses*²¹, Robert Cario consacre une dizaine de pages à l'évaluation des pratiques restauratives. Il souligne qu'à partir des recherches évaluatives disponibles, il est possible de remarquer, d'une manière générale, que la justice restaurative répond mieux aux attentes et au besoin des justiciables, sans distinction significative relativement au moment de sa mise en œuvre (avant ou après poursuite, ou après condamnation). Toutes les études montrent que victimes et auteurs au travers des médiations, des conférences, des cercles et des rencontres postsentencielles sont plus satisfaits que dans la prise en charge par la justice répressive traditionnelle. Dans telle évaluation, il est constaté que plus de 95% des médiations face-à-face ont abouti à un accord qui a été respecté neuf fois sur dix. Le taux de récidive apparaît également beaucoup moins élevé d'environ 30%.

Il convient cependant de nuancer ces chiffres car ils ne portent que sur les personnes qui ont été volontaires pour participer à ces mesures. S'agissant des auteurs, il est évident que leur démarche active laisse déjà augurer d'un bon résultat. Quant aux victimes, elles ont souvent besoin d'un accompagnement psychologique distinct venant compléter la mesure restaurative.

Introduction de la justice restaurative dans le droit positif

La justice restaurative resterait embryonnaire et à l'état d'expérience si elle demeurait ignorée des principales instances juridiques internationales. Or, depuis une quinzaine d'années, elle apparaît dans plusieurs textes, ce qui ne peut que faciliter son développement. Une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies de 2002 (E/2002/30) encourage les États membres à élaborer et appliquer des programmes de justice restaurative. Le même texte insiste

... sur le fait que la justice réparatrice constitue face à la criminalité,

21. Cario, Robert, 2010, *op. cit.*, p. 138 à 146.

une réponse dynamique qui respecte la dignité de chacun et l'égalité entre tous, favorise la compréhension et contribue à l'harmonie sociale en veillant à la guérison des victimes, des délinquants et des communautés.

Les Nations Unies ont d'ailleurs publié en 2008 un *Manuel sur les programmes de justice réparatrice*²². Pour sa part, une recommandation du Conseil de l'Europe en date du 15 septembre 1999 prône le développement de la médiation en matière pénale. Enfin, une directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 25 octobre 2012 établit des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité. Dans ce document il est rappelé que

... les services de justice réparatrice, tels que la médiation, la conférence en groupe familial et les cercles de détermination de la peine peuvent être très profitables à la victime mais nécessitent la mise en place de garanties pour éviter qu'elle ne subisse une victimisation secondaire et répétée, des intimidations et des représailles.

Cette directive demande par conséquent aux États membres de prendre des mesures garantissant la protection de la victime en cas de recours à une mesure de justice réparatrice. Celle-ci ne peut être utilisée que dans l'intérêt de la victime et après avoir recueilli son consentement libre et éclairé.

Se fondant sur cette directive européenne qui doit être transposée dans notre droit avant novembre 2015, le législateur français dans la loi du 15 août 2014 relative à « l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales » a officialisé l'ancrage de la justice restaurative en créant dans le titre préliminaire du code de procédure pénale un sous-titre II, intitulé « de la justice restaurative » et comprenant un seul article. Dans un premier alinéa, il est précisé

... qu'à l'occasion de toute procédure pénale, et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine, la victime

22. Nations unies, Office contre la drogue et le crime, *Manuel sur les programmes de justice réparatrice*, Vienne, New York, 2008. URL : https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Programme_justice_reparatrice.pdf

et l'auteur de l'infraction, sous réserve que les faits aient été reconnus, peuvent se voir proposer une mesure de justice restaurative.

Le possible recours à une mesure de justice restaurative est donc particulièrement large et couvre toutes les étapes de la procédure pénale : avant le procès, pendant le procès et après le procès. Le deuxième alinéa donne d'abord une définition de cette mesure

... permettant à une victime ainsi qu'à l'auteur d'une infraction de participer activement à la résolution des difficultés résultant de l'infraction, et notamment à la réparation des préjudices de toute nature résultant de sa commission.

Il fournit ensuite quelques précisions sur les modalités de mise en œuvre de cette disposition qui ne peut être que fondée sur une stricte confidentialité et un volontariat éclairé, en présence d'un tiers qualifié. Ce texte est pour l'instant resté lettre morte mais il a le mérite d'exister et pourra ainsi servir de fondement à celles et ceux qui voudraient bien innover dans ce domaine si sensible de la justice pénale, si sensible au point que déjà apparaissent en France des critiques de cette justice, critiques parfois sérieuses mais le plus souvent purement idéologiques et par conséquent sans grand intérêt.

Les critiques les plus répandues

L'on ne peut négliger dans la population l'existence d'un courant purement répressif qui ne saurait seulement entendre que l'on puisse s'intéresser aux délinquants autrement qu'en les punissant sévèrement et en les emprisonnant. Ceux-là seront toujours des opposants à la justice restaurative, considérant qu'il s'agit d'une justice laxiste qui aboutit finalement à ne pas punir les auteurs. Il serait vain d'essayer de les faire changer d'avis. Il existera toujours une frange de victimes qui considérera que plus le délinquant est puni plus elle sera satisfaite. Pour ces dernières, les mettre sur un même plan que l'auteur est en quelque sorte une injure tant leurs intérêts sont en opposition. Elles ne reconnaîtront jamais le caractère illusoire de leur position, car si « une punition plus sévère peut dans certains cas satisfaire des émotions immédiates d'indignation et de rage, elle ne contribue pas à leur paix

psychologique à plus long terme²³».

Les autres victimes, – nous pensons qu'elles sont la majorité –, seront plus réceptives à plusieurs arguments qui tordent le cou à l'idée selon laquelle la justice restaurative serait une faiblesse de la société vis-à-vis des criminels. Il convient tout d'abord d'observer que « la justice restaurative n'est pas forcément une alternative à la prison » même si à terme elle diminue le recours au système carcéral. « Les démarches inspirées de la justice restaurative ne sont pas incompatibles avec une peine d'emprisonnement²⁴. » On l'a vu avec les rencontres détenus / victimes.

Elle n'est pas davantage « forcément l'opposé à la justice rétributive²⁵. » Une telle analyse laisserait penser que la justice restaurative aurait vocation à remplacer la justice rétributive, ce qui est inexact. Outre le fait que la justice réparatrice ne peut s'appliquer qu'à celles et ceux qui reconnaissent les faits, elle vient dans les autres cas le plus souvent en complément de la justice pénale. Tel est le choix effectué par notre législateur qui a inclus la justice restaurative dans le code de procédure pénale. Enfin, s'il est vrai qu'elle est parfois une mesure alternative, l'on ne peut raisonnablement croire qu'elle présente pour l'auteur une mesure de clémence car il n'est jamais facile de reconnaître en face de l'autre le mal que l'on a fait. Pourquoi la punition devrait-elle toujours être une mesure comme la prison, un rejet de la société, une exclusion ? N'y a-t-il pas une sanction, une souffrance à découvrir à travers l'autre, celui que l'on ne veut pas voir, celui qui nous fait honte et qui pourtant est en nous et s'est révélé dans le passage à l'acte ?

Une des critiques les plus sérieuses adressées à la justice restaurative est qu'elle ne serait pas bénéfique pour les victimes et qu'elle accroîtrait même parfois le risque de survictimation. Dans les rencontres délinquants / victimes, l'on ne peut ignorer le risque d'un traumatisme supplémentaire pour les victimes. Mais là encore les études montrent que les victimes sont beaucoup plus satisfaites de ces rencontres que si elles se contentent du mode de traitement par la justice

23. Walgrave, Lode, ; « La justice restauratrice et les victimes », *Journal international de victimologie*, tome 1, numéro 4, juillet 2003.

24. Zehr, Howard, *op. cit.*, p 35.

25. *Ibid.*

pénale classique. Sans compter que pour certaines victimes, celles qui n'ont pas eu de procès pour certains motifs – soit que l'auteur n'ait pas été identifié, soit qu'il soit décédé ou encore jugé irresponsable –, il s'agit de la seule occasion qui se présentent à elles pour exprimer leur souffrance, leur ressenti et tenter de comprendre ce qui a pu conduire à l'irréparable. Elles veulent comprendre la motivation du criminel, être respectées, écoutées. La crainte d'une rencontre directe ou indirecte avec celui qui est responsable de votre souffrance est tout à fait légitime. Il est donc fondamental de bien préparer la victime à l'idée même de cette rencontre avant de lui expliquer en quoi elle consistera, de gérer le déroulement du dialogue de telle sorte qu'elle se sente en sécurité. Il est surtout important de respecter le désir de la victime si celle-ci ne veut pas participer à ce type de rencontre. La victime doit enfin savoir que l'objectif de la justice restaurative n'est pas de « la contraindre à pardonner ou à se réconcilier avec les infracteurs. Cette option est entièrement laissée à l'initiative des parties en présence²⁶ ».

Les magistrats et le législateur n'ont de cesse depuis quelques années d'accroître les droits des victimes et de s'intéresser à leur sort en organisant une prise en charge globale c'est-à-dire sociale, psychologique et juridique mais confiée à des associations subventionnées par le ministère de la Justice. Il n'empêche qu'il reste que le procès pénal est toujours centré sur l'auteur et que son objet demeure de le juger. La victime reste en marge, sur le côté et a le sentiment que sa souffrance ne peut être prise en compte par la justice. Ce ressenti est le principal reproche que les victimes font à la justice répressive et l'on ne peut que reconnaître l'apport fondamental de la justice restaurative pour combler ce manque.

Conclusion

La loi pénale a pour objectif de rechercher l'auteur d'une infraction et de lui infliger une peine, une souffrance. Ce ne serait qu'à ce prix que justice serait rendue, comme si derrière l'idée de justice subsistait toujours quelque peu celle de vengeance. La justice restaurative n'est pas à la recherche de la punition pour la punition, ne cherche pas à

26. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 31.

faire souffrir l'autre car une douleur que l'on inflige n'efface pas une autre douleur déjà là. Elle part du principe que le crime est déjà en soi une souffrance, un malheur, une plaie qui s'abat sur la victime, sur l'auteur, sa famille, ses proches mais aussi sur tout un groupe atteint par l'infraction. Il convient dès lors de trouver les voies de la guérison pour qu'auteur, victime et communauté puissent à nouveau tenter de vivre ensemble non pas en oubliant ce qui s'est passé mais en essayant de renouer les liens brutalement rompus. La médication la plus efficace ne repose pas sur des prescriptions des juges ou des procureurs mais doit être recherchée par chacun de nous dans une démarche d'échange et de respect mutuel. La parole est le propre de l'homme. En redonnant force au dialogue, à la discussion, l'on « réhumanise » l'autre.

La justice restaurative n'est pas une voie facile : que d'efforts à consentir pour aller vers celui qui est la cause de son malheur ! que de honte à afficher pour assumer l'inconcevable ! que d'amour à manifester pour tendre la main vers celui qui s'est exclu ! Pour Howard Zehr, « la justice restaurative, c'est le respect : respect pour tous, même pour ceux qui sont différents, même pour ceux qui semblent être nos ennemis²⁷. »

Il faudra sans aucun doute accomplir encore beaucoup de sacrifices pour reconnaître en chacun de nous l'humanité et la dignité qui l'animent, mais c'est le prix à payer pour enterrer définitivement la haine. La justice restaurative nous invite à prendre ce chemin. Il n'est pas utopique de penser que nous ne devrions plus hésiter à l'emprunter.

Bibliographie

Cario, Robert, *Justice restaurative, principes et promesses*, Paris, L'Harmattan, 2010, 300 p.

Cario, Robert (dir.), *Les Rencontres Détenus-Victimes, l'humanité retrouvée*, Paris, L'Harmattan, 2012, 164 p.

27. Zehr, Howard, *op cit.*, p 61

Cario Robert (dir.), *La Justice restaurative, Une utopie qui marche ?*, Paris, L'Harmattan, 2010, 103 p.

Gailly Philippe, *La Justice restaurative*, textes réunis et traduits, Gouzon, Larcier, 2011, 471 p.

Sarlet, Stéphanie, *Justice restaurative et auteurs d'infractions à caractère sexuel*, Éditions universitaires européennes, 2011, 70 p.

Zehr Howard, *La Justice restaurative. Pour sortir des impasses de la logique punitive*, Genève, Labor et Fides, 2012, 98 p.

Séance du 12 juin 2015

LE DÉPUTÉ GARDOIS FRANÇOIS FOURNIER ses actions à la Chambre durant la guerre 14/18

par Michel FOURNIER
correspondant

Pour ma seconde communication, j'ai tenu à vous présenter une autre personnalité de mon village de Manduel et cette fois, il ne s'agit pas d'un félibre, mais d'un homme politique au parcours on ne peut plus atypique : le député socialiste François Fournier. Tout d'abord, je ne vous en brosserai pas un portrait, mais j'en ferai une simple esquisse, ensuite je vous parlerai de ses positions contre l'armement avant la guerre et, pour finir, de ses nombreuses actions durant les hostilités de 1914 à 1918.

François Fournier naît à Manduel le 14 août 1866 dans une famille de paysan très modeste dont il est le second garçon et le dernier enfant. Il va à l'école du village tenue par les Frères des Écoles chrétiennes et se passionne pour le travail d'un des forgerons de Manduel. Son temps de scolarité achevé, durant quelques années, il aide ses parents aux travaux de la terre et fréquente toujours la maréchalerie voisine. Jusqu'au jour où il décide de quitter famille et village afin d'accomplir son tour de France en tant que maréchal-ferrant. L'année de ses 20 ans, pour la Saint-Éloi d'hiver, le 1^{er} décembre, il est reçu à Lyon, Compagnon du devoir sous le nom de « Languedoc le résolu », son parrain étant « Provençal va sans crainte ». Il est appelé sous les drapeaux pour faire son service militaire, bien évidemment dans un régiment de cavalerie, le 8^e régiment de hussards à Valence.

Libéré des obligations militaires, il s'installe à Arles, travaille aux ateliers de la compagnie navale Satre et commence ses activités politiques en créant des groupes socialistes dans cette ville et dans les villages environnants et même dans le Gard (fig. 1). Il lance aussi un journal « Le Travailleur » pour la défense de la classe ouvrière, il anime des débats et des réunions dans les Maisons du Peuple. Ceci n'a pas l'heur de plaire à ses patrons, tant et si bien qu'un matin d'avril 1894, à sa prise de poste, on lui interdit l'accès de l'atelier et il est congédié. Il assigne ses patrons au tribunal de commerce d'Arles et gagne son procès pour licenciement abusif. Il entre alors aux ateliers du chemin de fer de la Camargue et devient un syndicaliste de tout premier plan. Un an plus tard, il épouse une jeune fille de Boulbon et s'installe comme maréchal-ferrant dans ce village de jardiniers où la gent chevaline est nombreuse.



Fig. 1. « L'Union socialiste de Manduel »,
Document appartenant aux descendants d'Henri Fournier, frère du député.

Il poursuit ses activités socialistes et, du syndicalisme à la politique, il n'y a qu'un pas à franchir. François Fournier le franchit le 4 février 1901 au second tour des élections législatives partielles, suite au décès du député Delon-Soubeyran survenu le 17 septembre 1900. Il entre pour la première fois sous les ors de la République et s'installe dans l'hémicycle de la Chambre des députés le 11 février 1901 (fig. 2), à point nommé en pleine discussion sur la séparation de l'Église et de l'État. Il prend une part importante dans les débats pour soutenir, sans réserve, la politique anticléricale du gouvernement.



*Fig. 2. Photo figurant sur la fiche du député François Fournier
(Archives de l'Assemblée Nationale).*

Mais voilà, il ne fait pas bon pour un député socialiste, libre penseur et anticléric, d'avoir pignon sur rue dans un village de Provence à majorité de droite et, de plus, royaliste. En raison des entraves apportées à l'exercice de sa profession de maréchal-ferrant et voulant se consacrer entièrement à ses activités politiques, François Fournier prend la décision d'aller s'installer à Paris avec son épouse et ses trois

filles (qui n'étaient alors que des enfants), vraisemblablement dès la fin 1902. Malgré son assiduité aux séances de la Chambre, ses missions à travers la France, les réunions du groupe socialiste de l'Assemblée, celles du Cercle républicain du Gard à Paris, ou encore celles de La Libre pensée, ses visites à l'École nationale de la maréchalerie de Paris et des rencontres avec ses frères Compagnons du devoir, ce Gardois assoiffé de savoir trouve du temps libre. Il commence des études de droit et, en juillet 1911, dans la liste des jeunes et fringants étudiants de la faculté de droit recevant leurs diplômes se trouve un député âgé de 45 ans, c'est François Fournier, qui s'inscrit aussitôt au barreau de Paris.

Mais revenons à sa carrière politique. Au mois d'avril 1902, il se lance dans la campagne électorale pour les élections législatives des 27 avril et 11 mai et il est élu au second tour. Dans son programme électoral, on peut lire : « J'ai voté pour la démocratisation de l'armée et la réduction du service militaire ». Il demeurera toujours fidèle à ce double objectif, réduire le temps du service militaire à deux ans et limiter l'armement des nations.

1904

Dans de la séance du 27 juin 1904, lors de la discussion sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889, ayant pour objet la diminution du service militaire à deux ans, François Fournier soumet un amendement, la suppression de l'article 38 concernant les punitions et les jours de « rabiote » imposés aux militaires par leurs supérieurs. Après une longue joute oratoire entre le député et le général André, ministre de la Guerre, l'amendement de Fournier n'est pas adopté. Il est délégué pour la cérémonie du centenaire de Kant le 12 février 1904 à Königsberg et le 20 septembre 1904 au congrès international de La Libre pensée à Rome. Lors des élections législatives de 1906, François Fournier inscrit à son programme :

- Réduction des charges militaires, rendue possible par une politique de paix internationale ;
- suppression des périodes d'instruction militaire de 28 et de 13 jours ;
- interdiction de tout prolongement de la période du service militaire ;

- renonciation à toute guerre offensive, sous quelque prétexte que ce soit ;
- renonciation à toute alliance qui n'aurait pas pour objet exclusif le maintien de la paix ;
- mais on trouve aussi : la gratuité de l'enseignement et de la justice ; l'abolition de la peine de mort et le congé de grossesse.

Et lorsqu'on suit le député de la première circonscription de Nîmes au cours de sa campagne électorale, on constate qu'il ne manque pas de mettre l'accent sur la période militaire de deux ans, sur des pensions à verser aux anciens militaires blessés ou infirmes et, bien évidemment, sur la paix. Il est, à nouveau réélu au second tour. François Fournier se bat aussi pour les retraites, en particulier dans l'agriculture, pour le travail pour tous et contre le chômage.

1907

La séance du 7 juin 1907, présidée par Henri Brisson, concerne les instructions que le gouvernement de la République compte donner à ses plénipotentiaires envoyés à la conférence de La Haye. François Fournier étant devant un sujet qui lui tient particulièrement à cœur, intervient très longuement pour dénoncer les armements à outrance pouvant engendrer des dangers de guerre. Il dit qu'il faut se méfier de la paix armée. Et dans son élan, il va jusqu'à citer Bossuet et Fénelon, ce dernier ayant dit : « La guerre est un mal qui déshonore le genre humain ». (Ce qui déclencha des réactions ironiques, vous le pensez bien, du côté de la droite). Il évoque la pétition revêtue de 75 000 signatures, déposée sur le bureau du président de la Chambre dans laquelle on peut lire :

Afin de rendre la guerre désormais impossible, afin d'alléger les charges militaires, les soussignés demandent au Gouvernement de la République de donner aux délégués à la conférence de La Haye, le mandat de proposer l'arbitrage obligatoire pour tous les différends internationaux.

Il cite les chiffres du budget de guerre pour 1908, et pense que l'on ferait mieux de consacrer ces sommes à régénérer l'industrie. Il conclut son intervention sur un projet qui lui tient particulièrement à cœur : la constitution d'un *Parlement international* qui pourrait examiner les

litiges et trouver des solutions, trancher les questions internationales et éviter de redoutables conflits.

1912

Le 3 février 1912, François Fournier revient sur son idée de *Parlement international* dans la tribune libre du journal parisien « La Lanterne » au sujet de la capture, par l'Italie, des navires français le Carthage, le Manouba et le Tavignano. Il se réjouit que l'on ait pu constituer la Cour permanente de La Haye. Et dénonce à nouveau les armements des nations et les budgets de guerre trop importants.

1913

Début juin 1913, François Fournier dépose à nouveau sur le bureau de la Chambre un projet de résolution se terminant ainsi :

J'invite le gouvernement à prendre l'initiative de négociations diplomatiques en vue d'amener l'organisation d'un Parlement international ayant pour objectifs tout ce qui a trait aux rapports de droit entre les nations, d'établir des règles d'après lesquelles seront solutionnés les conflits internationaux et de fixer aussi les mesures propres à limiter les armements¹.

Ce n'est que le 15 juin 1913, lors de la séance présidée par M. Paul Deschanel, que la proposition de François Fournier est mise à l'étude. Il avait demandé une discussion immédiate, conscient qu'il lui serait difficile de défendre son projet. Il dénonce à nouveau le budget de la guerre qui s'élève à 2 milliards de francs. Il regrette que 600 000 hommes soient immobilisés dans les casernes alors que l'agriculture et l'industrie ont besoin de bras. Permettez-moi de citer seulement une phrase de son long exposé :

Nous concentrons nos forces vives vers un objet : celui de la défense nationale de guerre. De plus, nous vivons des périodes angoissantes et nous sommes toujours assaillis par les trances mortelles de vision effroyable d'une guerre toujours possible, toujours menaçante, toujours éventuelle. De l'autre côté de nos frontières, c'est pareil. Partout la folie des armements hypertrophie des budgets, c'est la course vers l'abîme².

1. Arch. de l'Assemblée nationale, 78^e séance du jeudi 5 juin 1913.

2. *Ibid.*

Quelques jours plus tard, le 19 juin, François Fournier et plusieurs de ses collègues demandent la discussion immédiate « tendant à l'ouverture de négociations diplomatiques en vue de l'organisation d'un Parlement international pour la solution des conflits et la limitation des armements³ ». François Fournier expose très longuement son sujet (trop peut-être). M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, rend hommage aux intentions de M. Fournier, mais traite les négociations qu'il évoque, de purement chimériques. La proposition n'a pas été adoptée par la Chambre, n'ayant recueilli que 142 voix contre 419.

1914

En mai 1914, François Fournier se représente aux élections législatives, on peut lire dans son programme :

Considérant que la France doit prendre toutes les généreuses initiatives, j'ai proposé la création d'un Parlement international qui non seulement pourrait fixer une jurisprudence commune aux nations, mais encore et surtout travailler au rapprochement des peuples qui pourraient alors alléger leurs charges militaires sous lesquelles ploient nos budgets et permettre dans la paix la réalisation des réformes sociales⁴.

Comme lors des élections précédentes, on peut suivre le candidat Fournier, député, pendant sa campagne électorale dans la 1^{re} circonscription, où il met à nouveau en évidence la loi des deux ans et le Parlement international, prônant ainsi la paix entre les nations et ce sera un véritable *leitmotiv* tout au long de ses visites dans les villages de sa circonscription. Je me suis permis de relever quelques phrases qui ont émaillé ses discours dans les villages :

À Moulézan : « Le rôle de la France républicaine est de préconiser en toutes circonstances les moyens pratiques pour amener les nations à s'arrêter sur la pente ruineuse où mène la folie des armements⁵. »

À Combas : « La France républicaine a pour devoir d'opposer une politique de paix à la folie des armements⁶. »

3. Arch. de l'Assemblée nationale, 93^e séance du jeudi 19 juin 1913.

4. *Le Républicain du Gard*, 17 avril 1914.

5. *Ibid.*, 9 avril 1914.

6. *Ibid.*, 10 avril 1914.

À Courbessac : « Je suis partisan d'une politique énergiquement pacifique. Je m'élève avec véhémence contre les charges en hommes et en argent de la paix armée et préconise la création d'un organe législatif entre les nations⁷. »

À Saint-Côme : « Je suis contre la loi des trois ans et je me prononce pour un retour immédiat au service militaire de deux ans et pour une propagande énergique en faveur de la paix entre les nations⁸. »

À Caveirac : « Il faut non seulement revenir tout de suite au service militaire de deux ans, mais encore il faut s'orienter vers une politique de paix qui démontrera aux nations l'inanité de la folie des armements⁹. »

À Caissargues : « Je propose la création d'un organe de législation internationale de nature à rapprocher les nations et à éviter les conflits¹⁰. »

À Garons : « Je désire voir les nations dans la voie pacifique qui leur permettra de diminuer le fardeau de la paix armée et les lourdes charges inhérentes qui en découlent. »

À Saint-Césaire : « Je préconise une politique de paix capable de rapprocher les nations pour permettre à l'humanité de s'épanouir par la justice et la solidarité¹¹. »

François Fournier est réélu au second tour le 11 mai 1914, c'est la cinquième fois. Ce sera aussi la dernière. Mais dès juillet les événements se précipitent :

1^{er} août, Jaurès est assassiné ;

3 août, l'ambassadeur d'Allemagne quitte Paris notifiant au Gouvernement français l'état de guerre ;

4 août, lors de l'ouverture de la séance à la Chambre, après le vibrant hommage rendu par le président de la Chambre à Jaurès, René Viviani, président du Conseil, communique le message du Président de la République devant un hémicycle comble et les députés debout.

Le 5 septembre, François Fournier est à Nîmes où il visite avec le médecin principal Touin, les militaires blessés rapatriés dans les établissements hospitaliers. Le député va dès lors partager son temps entre Paris et Nîmes. Après avoir écrit par le passé dans de nombreux

7. *Ibid.*, 12 avril 1914.

8. *Ibid.*, 17 avril 1914.

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*, 22 avril 1914.

11. *Ibid.*, 25 avril 1914.

journaux parisiens et nationaux, il va souvent s'exprimer à la une du « Républicain du Gard », organe de presse qui le soutient depuis les premiers jours de son entrée en politique. Dans l'édition du 20 octobre, sous le titre *Luttons*, on peut lire sous la plume du député Fournier :

Nous n'avons pas voulu la guerre ! Nous avons tout fait pour l'éviter ! Nous avons été jusqu'aux extrêmes limites des concessions ! Dans notre amour de la paix et notre idéal de réconciliation humaine, nous avons fait les plus grands efforts pour amener les nations à accepter les statuts de la paix universelle et, dans notre élan généreux, poussés par un grand souffle de fraternité universelle, nous allions jusqu'à supposer une généralisation suffisante de nos idées pour nous éviter les horreurs d'une conflagration par les armes.

De l'autre côté du Rhin, personne ne pensait ainsi. Fiévreusement, depuis quarante-quatre ans, l'empire allemand se préparait dans ses moindres détails, prévoyant tout et ne laissant rien au hasard. L'espionnage fournissait toutes les indications, pendant que l'État-major étudiait méticuleusement, comme les satrapes, les plus cruels raffinements de terrorisation à infliger aux populations inoffensives des villes à envahir. Contre ces mesures aucun ne protestait¹².

Les séances de l'Assemblée nationale sont momentanément interrompues. Cependant, François Fournier demeure dans la capitale. L'armée allemande est déjà sur le sol français. Notre député gardois se rend sur le terrain au nord de Paris, il en rapporte un précieux témoignage en ce qui concerne les bombardements et le comportement des soldats allemands. Ce sera l'objet d'un article fort intéressant à la une du « Républicain du Gard » du jeudi 5 novembre et intitulé *À propos d'un voyage*, article qui se termine ainsi :

À Paris, à Senlis, à Crépy-en-Valois, partout je trouve une population admirable de calme, de sang-froid, de courage et de dévouement, l'enthousiasme, la pensée du devoir et la volonté énergique de repousser les brutes qui, si odieusement, violent le sol de la Patrie.

François Fournier ne s'occupe pas seulement de faire le point sur l'évolution de cette guerre que l'on appellera la Grande, mais il se

12. *Ibid.*, 20 octobre 1914.

soucie aussi de la vie à l'arrière. C'est ainsi qu'à la fin de novembre, il a écrit au ministre du Commerce au sujet du manque de sucre et des droits qui grèvent les entrées de ce produit de base en France et en particulier celui venant d'Espagne. Le 19 décembre, nouvel article à la une du « Républicain du Gard » intitulé *L'Artillerie lourde*, un article dans lequel il fait tout un exposé très documenté sur l'artillerie lourde, les canons lourds et les canons courts, dont je vous fais grâce.

1915

En cette pénible période, les paroles et les écrits de François Fournier ont enflammé le patriotisme de ses électeurs car, dans les premiers jours de 1915, le député reçoit le courrier suivant de la part de M. Alphonse Avesque, entrepreneur à Saint-Mamert :

Ce 26 décembre 1914

Cher ami Fournier, député du Gard,

Je viens te demander un service et je crois que tu feras ton possible pour me faire plaisir.

Comme tu le sais, je suis versé dans le service armé. Je suis allé trois fois au recrutement et pas moyen de pouvoir partir faute d'engagement. C'est pour cela que je viens te solliciter de vouloir intervenir auprès du ministre de la Guerre pour me faire incorporer au plus tôt, principalement dans le Génie et sur le front pour faire les tranchées et de plus pour voir les Boches.

Espérant que ma demande sera prise en considération auprès du ministre, reçois cher ami, mes sincères amitiés.

Ton dévoué.

Avesque

À bientôt ma feuille de route¹³.

Nouvel article dans le journal du 29 janvier 1915, sous le titre *Étions-nous prêts ?*, il s'insurge contre ceux qui continuent à affirmer que les troupes manquent de canons et que notre frontière n'était pas suffisamment pourvue de fortifications. Il reconnaît cependant que les Allemands s'étaient sérieusement préparés pour cette guerre qu'ils voulaient déclencher. Mais il commente aussi l'échec des troupes allemandes qui, « dans leur première et furieuse ruée sur Paris, ont été

13. *Ibid.*, 2 janvier 1915.

battues sur la Marne et, depuis, en Alsace, en Argonne, en Champagne et ont subi la plus sanglante défaite sur l'Yser. » Pour soutenir sa position et étayer ses propos, il va même jusqu'à citer l'édition parisienne du « New-York Herald »¹⁴. Il s'inquiète toujours de la vie à l'arrière et de certaines restrictions, notamment de celle des cuirs qui bloquent la production nîmoise de chaussures. Le 17 février, ayant écrit au ministre de la Guerre, celui-ci lui répond :

Monsieur le Député et cher collègue,

Vous avez bien voulu me demander que l'Autorité militaire puisse délivrer à l'industrie privée les cuirs non utilisés pour l'armée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réquisition est levée sur tous les cuirs reconnus impropres pour les besoins de l'armée. Satisfaction est ainsi donnée à votre désir et je suis heureux de vous en faire part.

Agréez, Monsieur le Député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre et par son ordre :

Le chef adjoint chargé de
la direction des Affaires civiles
et du Secrétariat particulier

Le 22 mai 1915, on peut lire à la une du « Républicain du Gard », un article intitulé *Ils ont de qui tenir !*, une virulente critique contre le comportement sauvage des troupes allemandes où, comme à son habitude, il se plaît à illustrer son propos par des citations et notamment celle du combat qu'Arioviste mena contre les troupes gauloises à Magetobrie. Il revient à la charge dans l'édition du 5 juin dans l'article intitulé *Parallèle* dans lequel il dénonce les vols et les pillages : « Il se trouve même à Bruxelles un certain Von Bissing qui, sans scrupule s'empare de la caisse de la Croix-Rouge, destinée aux soins des blessés. »

François Fournier est très conscient que la campagne manque de bras, alors que femmes, enfants et vieillards assurent l'entretien des champs et des récoltes. C'est ainsi que fin juin, il écrit au ministre de la Guerre, d'une part pour lui demander que les prisonniers de guerre soient utilisés pour certains travaux et, d'autre part, que soient

14. *Ibid.*, 29 janvier 1915.

attribuées des permissions agricoles, au moins pour assurer la rentrée des récoltes. Par ailleurs, il écrit aussi au ministre de l'Agriculture afin que les usiniers et ouvriers employés dans les conserveries de pulpes d'abricots et de fruits et légumes du Gard, bénéficient d'un sursis d'appel. De précieuses denrées en cette dure période de restriction.

Toujours en lien avec ce souci d'utiliser les compétences au bon endroit, François Fournier dépose un amendement à l'article qui prévoit que les ouvriers des usines seraient remplacés au fur et à mesure par des auxiliaires, des réservistes ou des territoriaux. La discussion est mise à l'ordre du jour pour la séance du samedi 26 juin 1915. La discussion sur les dangers que représente l'emploi d'ouvriers non spécialisés, va rapidement se porter sur ce que l'on appelle alors les « embusqués ». Dans ses nombreuses interventions, lors de cette séance, François Fournier met des faits en évidence :

Dans certaines circonstances, on a fait entrer dans les usines, je ne sais à l'abri de quelles faveurs ou de quelles complaisances, des hommes complètement étrangers à la métallurgie. On a parlé encore tout à l'heure de notaires, de clercs d'avoués dans des usines¹⁵.

Là, François Fournier se retrouve sur son terrain de prédilection, les maréchaux-ferrants civils et militaires. Et il dénonce, soutenu par M. le marquis de l'Estourbillon, député royaliste du Morbihan, des erreurs irréparables pouvant coûter cher à la France :

On n'a malheureusement pas écouté mes conseils et mes avertissements et, dès le début de la guerre, on a été pris au dépourvu et on n'a pu assurer de façon régulière la ferrure de nos chevaux. On a dû faire appel à l'Amérique où l'on a acheté 6 millions de fers, lesquels ont été choisis, je ne sais par qui, mais dans tous les cas, on est obligé pour pouvoir les utiliser, de livrer ces fers aux maréchaux civils et de leur payer, pour la nouvelle manipulation, un prix aussi élevé que le prix d'achat. De plus, ce sont des fers de mauvaise qualité et n'assurent que très mal la marche de nos chevaux¹⁶.

Il poursuit son intervention en dénonçant l'occupation de certains postes, qu'il a contrôlés, par des chefs n'étant pas de la profession :

15. Arch. de l'Assemblée nationale, 46^e séance du samedi 26 juin 1915.

16. *Ibid.*

À l'arsenal de Versailles, 60 maréchaux sont commandés par un sous-officier entrepreneur de peinture. Aux forges d'Athis-Mons, qui ont une commande de 50 000 fers pour l'armée, c'est un sous-officier de marine qui commande. Aux Forges et laminoirs de Creil, pour les fers à cheval, c'est un jeune et brillant banquier qui dirige et commande leur technique aux maréchaux ; cette usine est mobilisée par la guerre et constitue pour le dit banquier un excellent embusquage.

Il a signalé cet état de fait à divers ministères mais, en raison du cloisonnement de l'administration, rien n'est fait, on ne trouve plus de fers pour l'agriculture et les transports commerciaux, ainsi que dans l'armée. Le 18 juillet 1915, paraît un autre article dans « Le Républicain du Gard », il s'intitule *Les Facteurs de la Victoire*, un grand message d'espoir se terminant ainsi :

À toutes nos forces matérielles, se joint le facteur moral aussi vivace, aussi puissant dans l'âme des Français que dans celle des Alliés, qu'il était au premier jour de la guerre. Toutes ces forces réunies, du côté des Alliés, constituent les puissants facteurs de la victoire.

Le 28 juin 1915, il avait informé le ministre de la Guerre, de l'existence d'importants problèmes d'acheminement des correspondances et des relations radio entre la France et le corps expéditionnaire des Dardanelles. En octobre, le gouvernement décide d'envoyer sur place une délégation pour contrôler cet état de choses et proposer des moyens afin de remédier à cette situation et, d'autre part, d'étudier la possibilité de verser la solde aux militaires du corps expéditionnaire en monnaie grecque, afin d'éviter la perte au change. Cette délégation qui s'embarque à Marseille en octobre 1915, est composée de trois députés : MM. Patureau-Baronnet, député de l'Indre, François Fournier, député du Gard, et Ribeyre, député de la Haute-Loire. À leur retour, François Fournier présente son rapport à la commission des Postes et Télégraphes de l'Assemblée, dont il fait partie, c'est le député Patureau-Baronnet qui communique le très long rapport de la délégation à la Chambre des députés.

À la mi-décembre, François Fournier est à Nîmes et fait le point sur la situation tant en Serbie qu'en Grèce dans un article qui paraît quelques semaines plus tard, le 2 janvier 1916 à la une du « Républicain du Gard », sous le titre *Salonique*.

1916

Lors de la séance de la Chambre du 1^{er} février 1916, notre député fait une interpellation, sur l'application de la consigne, mise en vigueur dans la 15^e région militaire un mois plutôt, interdisant aux militaires l'accès de 8 à 17 heures de tous cafés, bars, débits de boissons, restaurants, casse-croûtes et autres établissements similaires. En effet, la circulaire interdisait l'accès à ces établissements à tous les militaires même blessés ou malades, et François Fournier cite de nombreuses situations inadmissibles de militaires en permission ou en transit traînant dans les rues de Nîmes malgré le froid.

Suite au voyage effectué par la délégation des trois députés et à l'étude de la situation des communications avec Salonique et à leur entrevue avec les autorités grecques, début mars, Raymond Poincaré, Président de la République, fait promulguer une loi afin que les troupes de terre et de mer soient payées en monnaie grecque.

Toujours dans son souci de communication avec ses électeurs, François Fournier vient à Nîmes afin de donner une conférence sur son voyage en Orient, à la Maison du peuple qui se trouvait alors place de la Révolution. Une foule nombreuse se presse dans cette salle au premier rang de laquelle ont pris place : MM. Hudeto, préfet du Gard, Joly, chef de cabinet, Teyssèdre, président de la Chambre de commerce et Gaston Crémieux. Le député dépeint comme dans un guide touristique la vie dans cette partie de l'Orient, mais aussi, sur le plan militaire, il évoque la visite de la ville de Vardar sur le front serbe. Il fait part de l'entrevue avec les généraux Sarrail, Boulard, Bomand et avec M. Vénézilos. Dans la discussion avec ce dernier, les députés français apprennent que le roi Constantin de Grèce, d'éducation allemande, sous l'influence de son épouse, a dissout la Chambre des députés, s'est débarrassé de M. Vénézilos. Cependant, suite aux événements survenus dans les Balkans, le roi ne s'est pas encore décidé à prendre part à la guerre et, s'il doit le faire, il le fera aux côtés des Français. François Fournier termine sa conférence par cette information :

De retour en France, j'ai dit au président du Conseil des ministres qu'il fallait rester à Salonique et y rassembler de nombreux contingents en espérant que le roi de Grèce se décide à marcher au secours de la victoire¹⁷.

17. *Le Républicain du Gard*, 26 décembre 1916.

Lors du comité secret de la Chambre des députés, du 16 juin, sous la présidence de M. Paul Deschanel, François Fournier intervient longuement faisant le bilan des imprévoyances et des erreurs avant la guerre et dans les premiers mois de celle-ci :

Au début de la guerre, nous fûmes véritablement stupéfaits lorsque nous apprîmes que nous n'avions pas suffisamment de fusils pour armer nos hommes. Ce qui est triste et profondément regrettable, c'est qu'au début de la guerre, on avait cessé de fabriquer le fusil Lebel et il m'a été dit que l'on avait même détruit l'outillage nécessaire pour le fabriquer.

Plus loin dans sa longue intervention, il revient sur le sujet de l'artillerie lourde. Mais aussi sur la tenue des soldats en campagne :

Avant la guerre, on avait mis à l'essai plusieurs nouvelles tenues, on en avait fait dessiner de très belles par Detaille et on voyait nos soldats se promener avec des uniformes de toutes les couleurs et des casques de toutes variétés. Au début de la guerre, on n'était pas encore arrivé à se mettre d'accord sur leur tenue de campagne. Si bien que nos premiers fantassins s'en furent au combat avec leur pantalon rouge et leur képi rouge, qui offraient comme un champ de coquelicots, une visibilité complète à l'ennemi, à qui cette circonstance permit de décimer nos troupes dans ces durs et regrettables combats de Dieuze et du col Sainte-Marie¹⁸.

Il regrette aussi que l'État-major français, le Conseil supérieur de la guerre, le ministère de la Guerre ne se soit pas inquiété de ce qui se passait de l'autre côté du Rhin. Lors de ses participations aux congrès internationaux socialistes, François Fournier avait ressenti un engagement certain des socialistes allemands auprès de leur Kaiser, entendu parler de lutte contre les gouvernements bourgeois. Certains de leurs propos et leur prise de position lui faisaient pressentir que les socialistes allemands pouvaient être « les instruments dociles et fidèles de la politique du Kaiser ».

18. Arch. de l'Assemblée nationale, 9^e Séance du mardi 1^{er} février 1916.

Toujours soucieux de ce qui se passe à l'arrière, François Fournier sensibilise le gouvernement au sujet du travail pour l'industrie du vêtement à Nîmes, concernant les uniformes militaires. Il rappelle au ministre de l'Agriculture et au ministre de la Guerre les difficultés que rencontrent les paysans du Gard pour l'enlèvement des récoltes faute d'animaux de trait. Dans sa réponse, le ministre de l'Agriculture l'informe que, suite à la demande du préfet, une entente est intervenue afin que les habitants du Gard puissent recevoir des animaux du 16^e escadron du train de Lunel. En août 1916, il écrit au ministre de la Guerre pour le sensibiliser sur la réduction des subventions allouées aux œuvres de secours aux prisonniers de guerre.

Le 29 novembre, François Fournier est à Nîmes, il en profite pour visiter les blessés soignés au dépôt de l'Assomption. Il se rend à l'Œuvre des permissionnaires du front originaires des régions envahies, puis au Foyer du soldat fort bien équipé et enfin ne manque pas de féliciter les administrateurs MM. Salle et Lacoste.

1917

Fin mars 1917, il s'occupe des problèmes de ravitaillement dans le Gard et demande au ministre des Travaux publics, des Transports et du Ravitaillement, de prévoir l'acheminement vers le Gard des denrées par voie fluviale, suite aux problèmes rencontrés sur les rails. Lors de la séance de l'Assemblée nationale du samedi 30 juin, François Fournier enfourche son cheval de bataille. Il faut dire que cet ancien maréchal-ferrant a toujours défendu cette corporation à la Chambre, mais aussi lors des réunions politiques et, en cette période de guerre, il défend les maréchaux-ferrants militaires et les régiments de cavalerie. Lors de cette même séance, François Fournier demande quelques précisions sur l'emploi du budget de la Défense nationale mis au vote. Il ne manque pas de dénoncer un certain gaspillage :

On s'est livré, pour la cavalerie à un véritable gaspillage. On a acheté en Amérique, à grands renforts de dépenses, beaucoup de chevaux. On y a envoyé pour procéder à ces achats un grand nombre de vétérinaires qu'il a fallu payer au prix fort et lorsque les chevaux ont été amenés en France, sur, paraît-il, une observation du ministre du Ravitaillement déclarant ne pouvoir nourrir tous ces chevaux, on en a vendu 100 000 à des prix incroyablement bas¹⁹.

19. Arch. de l'Assemblée nationale, 67^e séance du 30 juin 1917.

Dès la fin juillet, François Fournier commence à s'intéresser à la libération des vieilles classes et dépose une interpellation lors de la 1^{re} séance de la Chambre du 2 août 1917. En effet, depuis le début de la guerre, les nouvelles classes ont été envoyées sur le front, sans pour autant qu'on libère les classes rappelées. De ce fait, au bout de trente-six mois de guerre, 32 classes sont à la disposition de l'autorité militaire. Le député, au cours d'une très longue intervention, rappelle la loi du 21 mars 1905 qui dit que les libérations des classes doivent avoir lieu au fur et à mesure du recrutement d'une nouvelle. Il rappelle aussi que si les économistes prévoient une guerre courte, le citoyen Jaurès, au cours d'une discussion sur la loi des trois ans, avait, du haut de la tribune, démontré qu'une guerre à venir ne pourrait qu'être longue.

1918

Toujours soucieux de ce qui se passe à l'arrière dans son département, le 1^{er} février 1918, François Fournier dépose une pétition des habitants du Gard demandant que des conventions soient établies prévoyant des échanges de prisonniers de guerre. Le 23, il pose la question au ministre des Finances concernant les impôts des militaires sur le front, des blessés ou mutilés. Le 11 mars, il informe M. le préfet du Gard au sujet de la pénurie de farine dans le département. À la Chambre, la séance du 31 juillet 1918 portant sur l'appel de la classe 20, François Fournier revient à la charge pour la libération des vieilles classes, celles de 1887, 1888 et 1889. Il intervient très longuement et y revient dans la séance du lendemain, ayant déposé un contre-projet. Il demande aussi la libération des pères de familles de cinq enfants. François Fournier y reviendra lors de la séance du 22 novembre et celle du 30 décembre 1918. Il ne faut pas oublier que si l'armistice a été signé le 11 novembre 1918, le traité de paix ne l'a été que le 28 juin 1919. Permettez-moi d'ouvrir ici une petite parenthèse pour évoquer, en octobre 1918, la parution du recueil de poèmes *L'Amour et la guerre*, écrit par Suzanne Fournier, fille aînée du député.

Pour cette année 1918, la dernière proposition de loi que François Fournier dépose sur le bureau de la Chambre est celle de l'érection d'un monument à la mémoire des soldats des armées alliées morts au champ d'honneur :

La guerre qui finit constitue un bloc d'héroïsme à la gloire de tous les Alliés. Aussi leur courage, leur foi, leur abnégation doivent être commémorés par un monument à la fois grandiose, impérissable et digne de leur belle énergie... Quant aux inscriptions, elles devront comprendre les noms des nations alliées et ceux des grandes batailles victorieuses²⁰.

L'examen de cette proposition a été renvoyé à la commission de l'Enseignement et des Beaux-arts. Qu'en est-il advenu ?

1919

En février 1919, lors du procès de cinq cheminots nîmois inculpés pour trafic d'attribution de wagons, par le biais d'utilisation de faux et usage de faux, devant le 4^e conseil de guerre à Paris, on trouve parmi les cinq défenseurs des accusés, M^e François Fournier et M^e Maurice de Montaud. En ce qui concerne notre député, sachez qu'il a plaidé durant deux heures. Le journal « La Vérité » dit qu'il a plaidé avec élégance et le journal « La Victoire » l'appelle l'éloquent parlementaire. Mais revenons à ses actions de député du Gard.

Lors de la séance du 16 mai 1919, François Fournier intervient au sujet de la prime de démobilisation dont le montant de 250 F paraît dérisoire. Il s'ensuit une longue joute oratoire entre le député François Fournier et le sous-secrétaire d'État.

Le 28 juin 1919, le traité de paix est enfin signé. Dans la séance de la Chambre du 26 août 1919, François Fournier prend position, rappelant les conditions imposées à l'Allemagne qui avait demandé l'armistice : restitution de wagons, livraison de machines agricoles et versement de certaines sommes. Il aurait voulu, à titre de symbole, que les 5 milliards versés à l'Allemagne en 1871 soient enfin restitués. Notre député espérait que le traité de paix entraînerait le morcellement de l'Allemagne, la ramènerait comme elle était en 1870. Il considère qu'elle est plus unie que jamais, et le traité de paix ne comporte pas le désarmement de l'Allemagne, mais prévoit une armée de 100 000 hommes. Il évoque aussi les nombreuses sociétés de gymnastique et les clubs sportifs très actifs en Allemagne et qui pourraient bien constituer dans un proche avenir une véritable pépinière de soldats et il craint que

20. *Le Républicain du Gard* du 14 décembre 1918.

nous soyons acculés à une nouvelle guerre plus terrible que celle qui vient de se terminer :

Nous ne sommes pas sûrs d'avoir réduit l'Allemagne à l'impuissance militaire et nous ne sommes pas sûrs d'avoir toutes les garanties nécessaires contre une nouvelle guerre... Les petites nations ne paraissent pas trop satisfaites de la part qui leur est faite. La Belgique, la Serbie et la Roumanie qui ont profondément souffert et qui ont vu leur sol dévasté ne reçoivent pas les compensations qu'elles étaient en droit d'attendre du traité de paix²¹.

La séance du jeudi 2 octobre 1919 est consacrée à la suite de la discussion du projet de loi portant sur l'approbation du traité de paix. François Fournier y prend la parole. Il rappelle sa position exprimée le 26 août, confirme qu'il votera la ratification du traité de paix, mais fait des réserves sur ses insuffisances et les nombreuses lacunes qu'il renferme. Il cite le refus de la Chine de signer le traité et s'en explique :

Son motif de refus provient de ce qu'on lui a refusé de rentrer en possession de la province de Chantoung. Cette province avait été ravie en 1898 un peu brutalement par l'Allemagne à la Chine, la conférence de paix a remis par des accords secrets le Chantoung au Japon...

Il termine son intervention par ces mots chargés d'espoir de paix, mais hélas très utopiques :

J'aime à croire, Messieurs, que bientôt tous les peuples verront où est la vérité et qu'ils organiseront une Société des nations, non seulement entre quelques nations, mais entre toutes les nations de l'univers, pour que la paix soit définitive dans l'humanité enfin réconciliée²².

Ce sera sa dernière intervention à la Chambre des députés. En effet lors des élections législatives des 16 et 30 novembre 1919, François Fournier se présente à nouveau et n'est pas réélu. Il joue sa dernière carte lors des élections sénatoriales partielles de janvier 1920 pour le remplacement du sénateur Bonnefoy-Sibourg décédé, il essuie le même échec.

21. Arch. de l'Assemblée nationale, 132^e séance du 26 août 1919.

22. Arch. de l'Assemblée Nationale, 217^e séance du jeudi 2 octobre 1919.

François Fournier se trouve dès lors en retrait de la scène politique, il conserve ses contacts avec les socialistes, il poursuivra son action en faveur des maréchaux-ferrants et gardera toujours des rapports très étroits avec ses frères Compagnons du devoir. Cependant quelques événements vont le rappeler vers cette douloureuse période de notre histoire, dont les plaies ne sont toujours pas cicatrisées. Le 20 mars 1920, une délégation de la société de Paris « Les Enfants du Gard » dépose une gerbe sur la tombe du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe. En tête de cette délégation on trouve MM. Gaston Doumergue, alors ancien président du conseil, Cazelles, sénateur, de Seynes, député, Marius Devèze et François Fournier, anciens députés. L'année suivante, il fait valoir ses droits à la retraite de député pour cinq mandats législatifs. Il peut se consacrer pleinement à ses plaidoiries tant à Paris qu'en province. Deux ans plus tard, le 7 septembre 1922, Louis Barthoux, Garde des sceaux, ministre de la Justice, nomme M^e François Fournier, avocat à la cour d'appel de Paris, président de la 1^{re} commission de constatation et d'évaluation de dommages de guerre du canton de Bourgogne à Bazancourt.

Voilà une petite partie de ce que fit ce modeste maréchal-ferrant durant ses dix-huit ans de députation, oublié de tous, même dans son village natal. Je tiens à remercier celles et ceux qui ont facilité mes recherches. Mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir suivi sur les pas du député François Fournier.

Sources

Pour les recherches des séances de l'Assemblée nationale :

- soit se rendre sur place aux Archives de l'Assemblée Nationale après avoir pris rendez-vous, ce qui ne présente aucune difficulté ;
- soit aller sur Internet dans l'adresse : Journal Officiel de la République française. Débats ; on y trouve toutes les séances depuis 1881, classées chronologiquement, années, mois et jours de séances.

URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb328020951/date>

« Le Républicain du Gard » peut être consulté :

- à la bibliothèque de Carré d'Art,
- ou aux Archives Départementales du Gard.

Séance du 26 juin 2015

**LE PRINCE HORDJÉDEF,
UN SAGE MÉCONNU DE L'ANCIENNE
ÉGYPTE**

par Vanessa RITTER
membre résidant

Fils puîné du célèbre pharaon de la IV^e dynastie Khéops et bien que quasiment oublié de nos jours, Hordjédef, qui vécut au xxvi^e siècle avant J.-C., fut l'un des sages les plus renommés de l'Égypte ancienne. Un *Enseignement* pseudépigraphe lui a en effet été attribué à la fin de la Première période intermédiaire (autour du xx^e s. av. J.-C.). De plus, il a joui d'une grande popularité à partir de la période ramesside (soit environ 1300 av. J.-C.) qui lui donne un rôle singulier d'intercesseur divin mais aussi de garant d'efficacité de formules magiques et ce, au moins jusqu'à la domination perse au vi^e siècle avant J.-C.

Malheureusement, les seuls « portraits » (qui sont plutôt, en Égypte ancienne, des représentations idéalisées du défunt) qui nous sont parvenus sont un fragment calcaire provenant des environs de la tombe de Hétephères I^{er} ainsi qu'une rapide esquisse dans un phylactère tardif où le prince est en deuxième position parmi une « ronde » de grands sages égyptiens. Dans les deux cas, le seul élément permettant d'identifier Hordjédef est son nom écrit devant le personnage. Dans sa tombe, nous devinons en plusieurs endroits son effigie au travers des martelages et de l'usure du temps.

La tombe G 7210-7220

Grâce au processus de « pétrification » de la vie quotidienne servant à la pérennité dans l'au-delà, nous avons conservé une grande partie de l'architecture funéraire. C'est souvent le seul moyen de reconstituer l'histoire et la biographie des grands personnages de l'Égypte antique. Dans le cas de Hordjédef, il s'agit même du seul témoin de sa vie réelle puisque toutes les sources plus tardives relèvent d'une « biographie dorée ». Son étude est donc nécessaire pour tenter de comprendre pourquoi ce « simple » prince est devenu, au fil des dynasties, l'un des personnages emblématiques de la sagesse et du savoir mais paradoxalement elle est complètement en ruine. En effet, de la tombe de Hordjédef, située dans le cimetière oriental de Gîza (G 7000), il ne reste quasiment rien, sans que l'on puisse déterminer à quelles époques elle a été détruite et a servi de carrière. On peut toutefois raisonnablement écarter une *damnatio memoriae* commise par son frère, le pharaon Rêdjédef, autrefois évoquée par certains égyptologues.

Le cimetière de Gîza G7 000¹ (fig. 1), dans lequel sont enterrés la plupart des enfants de Khéops, a la particularité de n'être composé que de mastabas jumeaux², organisés sur deux colonnes. La colonne septentrionale est la plus importante et se trouve dans l'axe de la pyramide de la reine Hétephères I^{re} (mère de Khéops et ainsi grand-mère) ; la seconde est située dans l'axe de celle de la reine Hénoutsen. Le premier double mastaba est celui du fils aîné du pharaon, Kawâb, ainsi que de son épouse, mais Kawâb est mort avant d'avoir pu succéder à Khéops.

C'est dans la rue suivante (G 7200) (fig. 2), à l'est, que se trouvent les tombes de Hordjédef (G 7220) et probablement celle de sa femme (G 7210), dont l'identité nous demeure inconnue. Devant l'entrée de G 7210, dans la rue, a été construit un petit bâtiment de six pièces (dont une soutenue par deux piliers) servant de vestibule à la tombe

-
1. Le cimetière oriental a été fouillé par G. Reisner de 1926 à 1931, mais la tombe G 7210-7220 n'a jamais fait l'objet d'une publication à part entière, bien que certains éléments soient présents dans les diverses typologies (Reisner, George, *A History of the Giza Necropolis*, vol. I, Cambridge, 1942, p. 58, 115, 117, 121, 205 et 373 [fig. 195]).
 2. La présence de mastabas jumeaux, composés de deux nucléus distincts, mais réunis par les pierres d'appui et de parement est tout à fait unique dans l'architecture égyptienne ancienne.

proprement dite et dont il ne reste que les fondations ainsi qu'un bassin (sans doute pour les libations) et son évacuation.

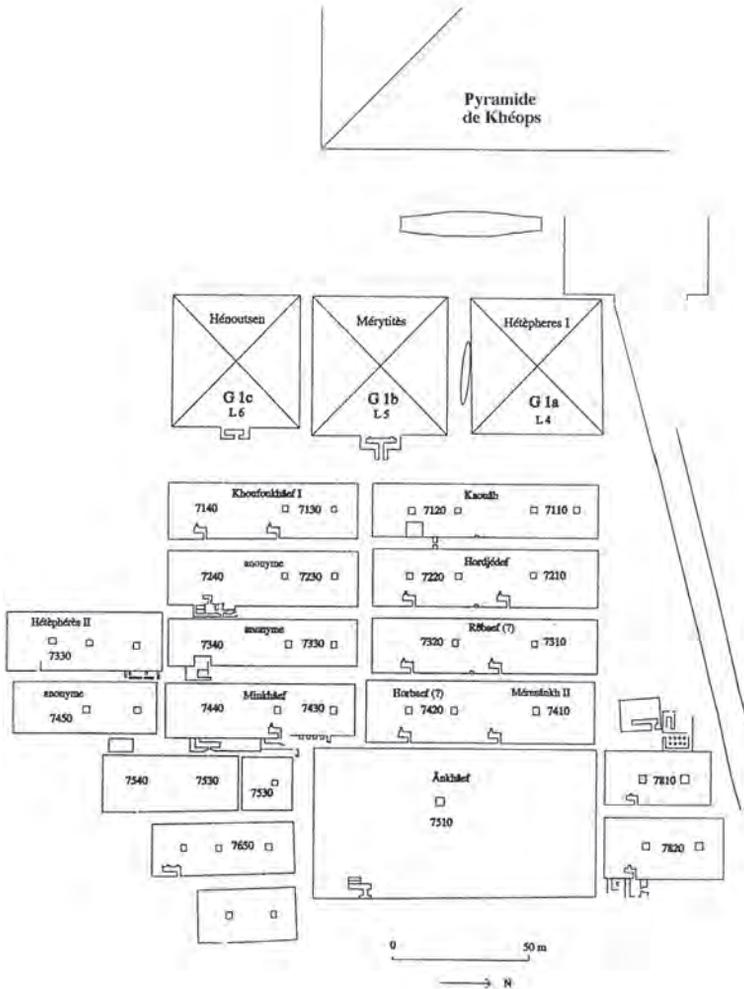


Fig. 1. Plan du cimetière oriental de la nécropole de Giza.
(D'après Simpson, William Kelly, *Giza Mastabas I*, Boston, 1974, plan A).



Fig. 2. Rue G 7200 (Cliché V. Ritter).

Seule la chapelle funéraire G 7220 (fig. 3 et 4a,b) comporte encore quelques inscriptions, qui nous ont permis d'identifier son propriétaire, ainsi que des traces de décors martelés. De même, la présence d'une crapaudine sur le dallage intact montre que la tombe était fermée par une porte. Quand nous entrons donc dans cette pièce réservée aux offrandes (matérielles ou invocatoires) qui ont pour but de continuer d'alimenter le défunt, nous nous dirigeons vers la *fausse-porte* qui est le lieu de communication par excellence avec le défunt. Comme toute fausse-porte, elle est constituée de part et d'autre de plusieurs registres de porteurs d'offrandes qui se dirigent vers le fond de la niche dans laquelle est représenté le défunt assis. Toutes ces scènes sont malheureusement très abîmées mais nous pouvons les reconstituer, notamment en comparant avec la tombe voisine de Khoukhâef I (G 7130-7140) (fig. 5) qui a essentiellement été conservée grâce aux Coptes qui s'en sont servis d'habitat et ont bâti des murs de briques crues contre les parois.

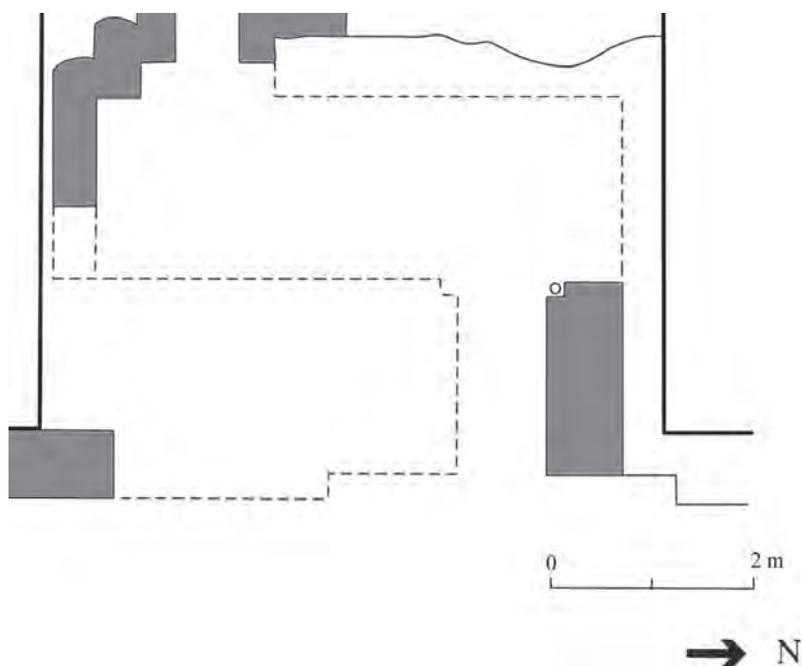
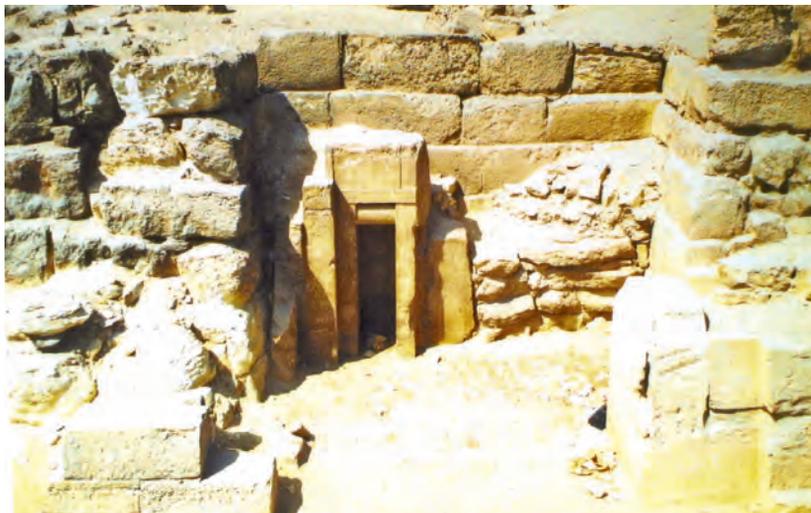


Fig. 3. Plan du mastaba G 7220 (V. Ritter).



*Fig. 4a et b.
Le mastaba de Hordjédef
(G 7220)
(Clichés V. Ritter).*



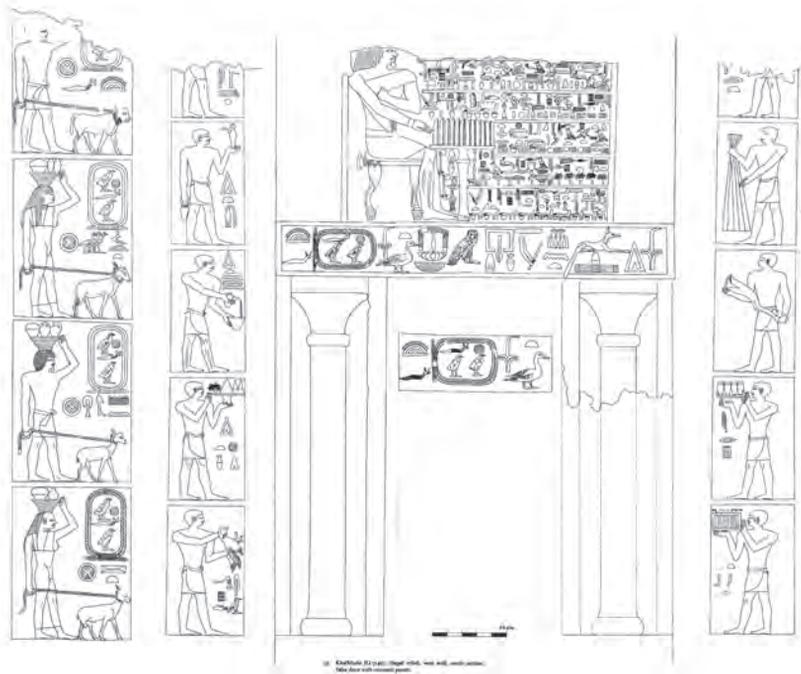


Fig. 5. Décor de la fausse-porte du mastaba de Khoukhâef I (G 7140), (Simpson, William Kelly, *The Mastabas of Kawab, Khafkhu I and Khafkhu II, G 7110-20, 7130-40, and 7150 and subsidiary mastabas of street G 7100, Giza Mastabas 3, Museum of Fine Arts, Boston, 1978, pl. 32*).

Grâce aux traces de textes conservés sur la fausse-porte et notamment sur le tambour [fig. 6), nous connaissons quelques-uns des titres du prince Hordjénef³, que nous pouvons classer en trois catégories :

Titres de cour

- *Prince et gouverneur* : ces deux titres sont très souvent associés et ce sont ceux que l'on retrouve dans le titre de son *Enseignement*.

3. Reisner, George, *op. cit.*, p. 326-327, 344 ; Baud, Michel, *Famille royale et pouvoir sous l'Ancien Empire égyptien II, Bibliothèque d'Étude 126, Institut français d'archéologie, Le Caire, 1999, p. 522-523 [158]*.

- *Fils du roi, de sa chair* : la spécification est toujours présente dans la locution égyptienne pour mettre en avant le lien fort de parenté.
- *Ami unique* : est paradoxalement, l'un des titres les plus fréquents à la cour du pharaon.

Tous ces titres sont inhérents à son rang et ainsi relativement habituels pour un prince royal.



*Fig. 6. Détail de la fausse-porte et du tambour de la tombe de Hordjédef
(Cliché V. Ritter).*

Hautes fonctions administratives

- *Administrateur de la flotte* : fonction peu fréquente et uniquement assumée par des princes.
- *Chef de tous les travaux du roi* : il s'agit probablement de son rôle le plus technique puisqu'il désigne le grand architecte royal. Pour le règne de Khéops, nous connaissons trois architectes ayant supervisé les travaux.
- *Gardien de Nékhen* : titre porté par une quarantaine de personnes et en rapport avec la ville de Hiérakonpolis.

- *Conseiller* (litt. « celui qui est dans le bureau-*is* ») : porté par 26 personnes durant l’Ancien Empire.

Contrairement aux précédents, il semble que ces titres correspondent chacun à une fonction administrative véritable exercée par Hordjédef ; ce ne sont pas des titres honorifiques.

Titre religieux

- *Prêtre d’Horus-dans-le-Palais* : nous ne connaissons que deux personnages ayant porté ce titre, Hordjédef et Mérytési (tous deux durant l’Ancien Empire).

En conséquence, le petit nombre de titres honorifiques ainsi que l’importance et la rareté de ses fonctions administratives et religieuses montrent vraisemblablement une implication relativement peu commune d’un prince dans l’administration royale.

Peu de temps après la mort du prince, nous constatons un phénomène plutôt rare en Égypte. En effet, deux stèles appartenant à des notables de la VI^e dynastie (vers 2300-2200 av. J.-C.) portent la mention « vénérable auprès de Hordjédef » (Ptahioufni, tombe G 4941) et la légende « adoration de Hordjédef » (Kha, tombe G 7211). Dans les deux cas, le hiérogrammate a substitué le nom de Hordjédef à celui du dieu Osiris, dans des locutions courantes de la phraséologie funéraire. En effet, dans ce contexte, tous les défunts sont nommés « vénérable auprès d’Osiris », dieu auquel ils sont assimilés. En fait, dans notre cas, il ne s’agit pas d’un réel culte à un prince divinisé mais de faire appel au défunt prince comme intercesseur auprès des dieux, dans un contexte géographique particulier, puisque Kha est enterré contre la tombe de Hordjédef.

L’Enseignement de Hordjédef

Nous quittons maintenant l’Ancien Empire, traversons les temps perturbés par les guerres civiles et arrivons à la fin de la Première période intermédiaire. Il a en effet été démontré à de multiples reprises que les premiers textes de la littérature égyptienne proprement dite n’apparaissent pas avant cette époque car le but de cette littérature est

essentiellement propagandiste et didactique (les textes « classiques » servaient à la formation avancée des scribes prétendant aux carrières administratives). Les *Enseignements* ont donc probablement été créés pour apaiser la population dans des périodes troublées et rappeler la nécessité de revenir aux anciennes valeurs éprouvées.

C'est dans ce cadre qu'a été composé le texte de l'*Enseignement de Hordjédef*⁴, qui semble être le plus ancien de ce genre littéraire et le fils de Khéops, déjà célèbre à cette époque, a été choisi comme caution historique et éclairée à cette compilation de proverbes. Le texte a été découvert pour la première fois en 1940⁵ sous la forme d'un ostracon calcaire écrit en hiératique (l'écriture cursive du hiéroglyphique) portant le titre de l'œuvre (fig. 7).

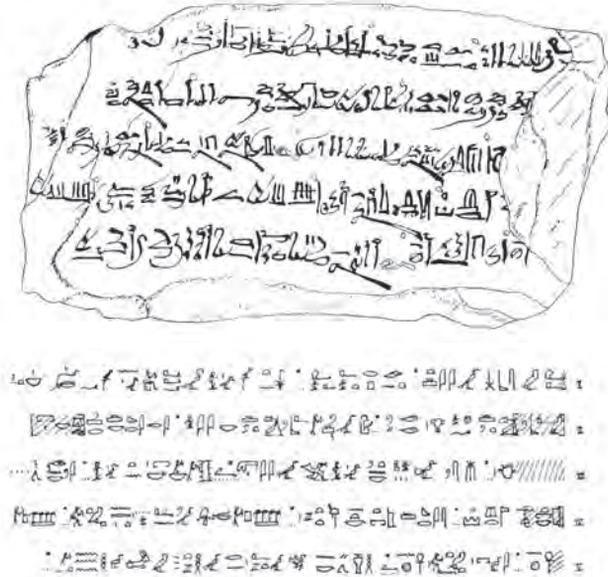


Fig. 7. Ostracon ASM 3400 [fac-similé et transcription], (Brunner-Traut, Emma, « Die Weisheitslehre des Djedef-Hor », *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Altertumskunde* 76, 1940, pl. I).

4. Nous devons l'édition synoptique du texte à Helck, Hans Wolfgang, *Die Lehre des Djedefhor und die Lehre eines Vaters an seinen Sohn*, *Kleine ägyptische Texte* 8, Otto Harrassowitz Verlag, Wiesbaden, 1984, p. 1-24.
5. Brunner-Traut, Emma, « Die Weisheitslehre des Djedef-Hor », *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Altertumskunde*, 76, 1940, p. 3-9 et pl. I.

Depuis, nous en sommes à 25 sources identifiées – 24 ostraca et une tablette en bois – portant sur 10 stances en plus du titre. En fait, pour obtenir un texte à peu près complet, il faut s’adonner à un véritable puzzle international, puisque les divers ostraca sont conservés au Caire, à Paris, Oxford, Londres, Vienne, Turin, Munich, Berlin, Chicago et New York (pour la tablette). Le travail de l’ostracologue est donc d’identifier le texte sur l’ostracon, le dessiner, le transcrire en hiéroglyphes (fig. 8), puis faire une édition synoptique de toutes les sources. Cependant, si ce texte pseudépigraphe a probablement été rédigé à la fin de la XI^e dynastie (soit la fin du xx^e s. av. J.-C.), toutes les sources que nous connaissons actuellement ont été écrites au plus tôt à l’époque ramesside (XIX^e-XX^e dynasties, soit entre 1293 et 1069 av. J.-C.) et la plupart proviennent de la rive occidentale de Louqsor et plus particulièrement du village des artisans de Deir al-Médîna.

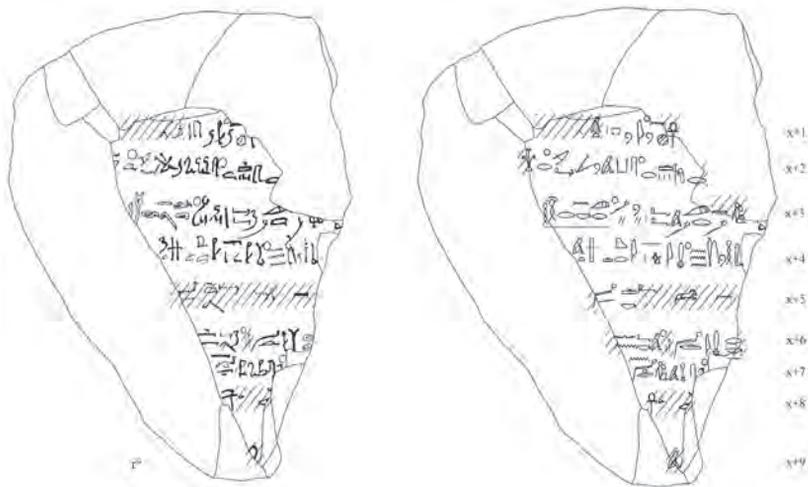


Fig. 8. Ostracon DeM 1229 r° [fac-similé et transcription] (V. Ritter).

Comme dans tous les textes du genre de l’*Enseignement*, et également dans le *Livre des Proverbes*, il s’agit d’un recueil de préceptes « pour une conduite de vie » mais contrairement à d’autres *Enseignements*, qui peuvent avoir des applications relativement concrètes (comme les manières à adopter selon le rang de la personne à

qui l'on s'adresse, la façon de se conduire dans diverses situations etc.), le texte soi-disant écrit par Hordjédef a pour préoccupation essentielle la postérité et la vie dans l'au-delà (v. annexe). Le texte a d'ailleurs connu une grande popularité et certains vers sont vraisemblablement passés dans la culture populaire sous forme de proverbes. Ainsi, des citations se trouvent dans certains *Enseignements*, jusqu'à l'époque tardive (Ptahhotep, Ânkhchéchouq). Mais l'aphorisme le plus célèbre, et que l'on rencontre à deux reprises dans notre texte, est :

Rends parfaite ta maison de la nécropole
et importante ta place de l'Occident

(Hordjédef, II, 3-4).

En effet ce distique est repris dans plusieurs textes, parfois copiés sur les parois de tombes et on le retrouve encore dans deux *Enseignements* et le *Rituel de l'embaumement* (à une époque beaucoup plus tardive).

Hordjédef : sage, magicien et « inventeur » de textes funéraires

C'est justement à propos de ce sujet existentialiste crucial et que l'on découvre tout au long de l'*Enseignement*, que Hordjédef est cité dans plusieurs textes littéraires célèbres.

Le premier, le *Chant du harpiste*, appartient à la littérature pessimiste. Il s'agit d'un texte composé au Moyen Empire, copié à plusieurs reprises sur les murs de tombes et dont nous connaissons une version sur papyrus conservé au British Museum (P. Harris 500). Dans la version inscrite dans la tombe d'Imenpahâpy (TT 355) (fig. 9) à Gournâ, le fils de Khéops y est même cité avant le célèbre Imhotep, concepteur de la première pyramide à Saqqâra. Les deux personnages sont indissociables dans plusieurs textes et ont un rôle similaire.

J'ai entendu les paroles d'Imhotep et de Hordjédef
Avec les mots desquels tout le monde parle.
Qu'en est-il de leurs tombes ?
Leurs murs se sont écroulés,

Leurs tombes n'existent plus,
Comme si elles n'avaient jamais existé⁶.



Fig. 9. Chant du harpiste dans la tombe d'Imenpahâpy à Gournâ [TT 355], (Wildung, Dietrich, Imhotep und Amenhotep: Gottwerdung im alten Ägypten, Münchner Ägyptologische Studien 36, Deutscher Kunstverlag, 1977, p. 22).

Le deuxième texte nommant les deux sages emblématiques de l'Ancien Empire est un texte lui aussi assez original dans la littérature égyptienne et inséré dans une chrestomathie ramesside. Ce passage du texte, que l'on dénomme parfois *L'immortalité des écrivains* et écrit

6. Extrait du P. Harris 500. Budge, Ernest Alfred Thompson Wallis, *Egyptian Hieratic Papyri in the British Museum*, second series, London, 1923, p. 23-24 et pl. XLI-LII.

sur le papyrus Chester Beatty IV, exprime le fait que la réelle postérité ne réside pas dans la course à la construction de monuments funéraires toujours plus imposants mais que ce sont leurs écrits et leur savoir qui rendent les auteurs éternels.

Quant aux scribes instruits
 Qui ont vécu à l'époque qui a suivi les dieux
 Et qui ont annoncé ce qui allait venir et s'est produit,
 Leurs noms sont devenus immortels,
 Alors qu'ils sont partis et ont achevé leur existence,
 Et que leurs proches sont oubliés.
 Ils ne se sont pas fait de pyramides de cuivre
 Ni de stèles de fer
 Ils ne savaient pas comment laisser d'héritiers,
 D'enfants qui prononceraient leur nom,
 Mais s'ils se sont créé des héritiers, c'est avec les écrits
 Et les Enseignements qu'ils ont composés.
 Ils se sont donné le papyrus comme prêtre,
 La palette comme fils aimant,
 L'Enseignement qu'ils ont rédigé comme pyramide,
 Le calame comme fils,
 Et l'ostracon comme femme.
 (...) Leurs prêtres funéraires ont disparu,
 Leurs stèles sont recouvertes de poussière,
 Leurs tombes ont été oubliées,
 Mais leurs noms sont encore prononcés grâce aux écrits
 Qu'ils ont composés de leur vivant,
 Leur souvenir est bon
 Jusqu'à la fin des temps.
 (...) Y a-t-il aujourd'hui quelqu'un comme à Hordjédef ?
 Y en a-t-il un autre comme Imhotep ?
 Aucun ne s'est manifesté parmi nos contemporains
 Qui soit semblable à Néferty ou Khéty (...)⁷

Enfin, un troisième texte, d'une nature tout à fait différente, montre un rapide dessin d'Imhotep et Hordjédef, main dans la main, ouvrant une farandole d'écrivains célèbres. Ce papyrus, datant du

7. Extrait du P. Chester Beatty IV v°, 3. Gardiner, Alan Henderson, *Hieratic Papyri in the British Museum*, Third series, *Chester Beatty Gift*, vol. I. Text, London, 1935, p. 38-39 et vol. II. Plates, pl. 19.

règne du pharaon perse Darius I^{er}, est un phylactère contenant plusieurs formules médico-magiques. Il y est ainsi recommandé de consigner les noms des « esprits habiles des grands fonctionnaires » et de placer le papyrus autour du cou d'une souris ou d'un bœuf pour leur éviter un sort funeste, ou encore de celui d'un homme pour qu'aucun mort ne puisse venir le tourmenter. Ce texte nous présente ainsi ces grands hommes comme détenteurs de la magie. On entrevoit également dans ce papyrus comment le phénomène d'assimilation d'Imhotep à Asclépios à l'époque hellénistique a pu s'opérer.

Pour faire que tu connaisses le nom des esprits habiles des grands fonctionnaires :

Si on les met autour du cou d'une souris,
aucun chat ne l'attrapera.

Si on les met au cou d'un bœuf de l'étable,
il ne sera pas abattu.

Si on les met au cou d'untel, né d'untelle,

aucun mort, aucune morte, aucun mal ne saura l'attaquer⁸.

Dans un célèbre conte, connu par le papyrus Westcar (6,22 - 9,21)⁹, le roi Khéops, s'ennuyant passablement dans son palais, demande à quatre de ses fils de lui narrer un prodige du temps passé. Quand vient le tour du quatrième et dernier fils, Hordjédef, au lieu de conter une histoire, il fait venir à la cour le grand mage Djédi (ayant l'âge canonique de 110 ans et vivant à Djedsnéfrou). Ce dernier accomplit alors le miracle démiurgique de rattacher la tête tranchée d'une oie puis celle d'un bœuf à leurs corps respectifs mais refuse de le réaliser sur un prisonnier. À la fin du récit, Djédi révèle à Khéops la fin de la IV^e dynastie et relate la théogamie ainsi que la naissance des trois premiers rois de la future V^e dynastie. Contrairement à ses frères, Hordjédef incarne donc, à travers ce récit, le présent et le futur.

Un autre aspect du personnage « mythologique » qu'est Hordjédef est d'être « l'inventeur », au sens archéologique, de grands textes

8. Extrait du P. Athènes 1826. Inédit. Communication et traduction Hans-Werner Fischer-Elfert.

9. Édition du texte : Blackman, Aylward Manley, *The story of King Kheops and the Magicians, Transcribed from Papyrus Westcar (Berlin Papyrus 3033)*, W.V. Davies éd., Kent, 1988, p. 8-12 et pl. 6-9. Traduction : Grandet, Pierre, *Khéops et les magiciens*, dans *Contes de l'Égypte ancienne*, Hachette, Paris, p. 65-77.

rituels sous l'autorité du dieu de l'écriture, Thot. En effet, dans le *Livre des Morts*, corpus de textes funéraires rédigé au Nouvel Empire, quatre chapitres, inscrits sur des papyrus de la XVIII^e dynastie, comportent une « notice d'invention » mentionnant qu'ils ont été trouvés par Hordjédef, sous le règne de Mykérinos (*sic*) dans le temple d'Hermopolis, dédié à Thot. Il s'agit, de plus de chapitres fondamentaux ; le 30B¹⁰ contenant la formule qui empêche le cœur de s'opposer au défunt pendant la psychostasie, il est essentiel à la protection du défunt. Le chapitre 64¹¹ correspond à la formule pour sortir au jour et le 137A (fig. 10) contient la formule de préparation des quatre flambeaux de glorification. Quant au chapitre 148, il a pour titre *Pour alimenter un bienheureux dans le monde des morts*. Les quatre notices sont quasiment identiques, seule la 137A diffère légèrement, probablement du fait qu'elle se trouve dans le même papyrus que la 64, le papyrus de Nou (= P. BM 10477). Tous les éléments de ces notices (Hordjédef, Mykérinos, le quartzite et le lapis-lazuli, la ville d'Hermopolis et la présence sous-entendue de Thot...) servent à garantir l'efficacité des formules.

Ce texte est transcrit conformément à ce qui a été trouvé en écrit (par) le prince Hordjédef, qui le trouva dans un coffret secret, en un écrit du dieu lui-même, dans le temple d'Ounout, maîtresse d'Ounou, quand il voyageait pour faire l'inspection des temples, des villes, des campagnes et des buttes des dieux ; ce qui est récité dans un secret de la Douat, un mystère de la Douat, un mystère de l'Empire des morts¹².

C'est à Hermopolis que cette formule fut trouvée, sur une brique de quartzite de Haute Égypte, peinte en véritable lapis-lazuli, sous les pieds de la majesté de ce dieu, au temps de la majesté du roi de Haute et Basse Égypte) Mykérinos, par le prince Hordjédef (j. v.).

Il la trouva lors de sa tournée d'inspection des temples. La réussite était avec lui en cela, il l'avait demandée pour lui en prière et il l'apporta en tant que prodige au roi parce qu'il vit que c'était un grand secret, ni vu, ni aperçu¹³.

10. Budge, Ernest Alfred Thompson Wallis, *The Book of the Dead : the Papyrus of Ani: a reproduction in facsimile, edited, with hieroglyphic transcript, translation and introduction* I, London, 1898, p. 97-98.

11. *Ibid.*, p. 141-142.

12. Livre des Morts, 137A, Papyrus de Nou. Naville, Henri Edouard, *Das ägyptische Totdenbuch des XVIII. bis XX. Dynastie* I, Berlin, 1886, pl. CL.

13. Livre des Morts, 148, Papyrus de Tchénéna. *Op. cit.*, pl. CLXVII.

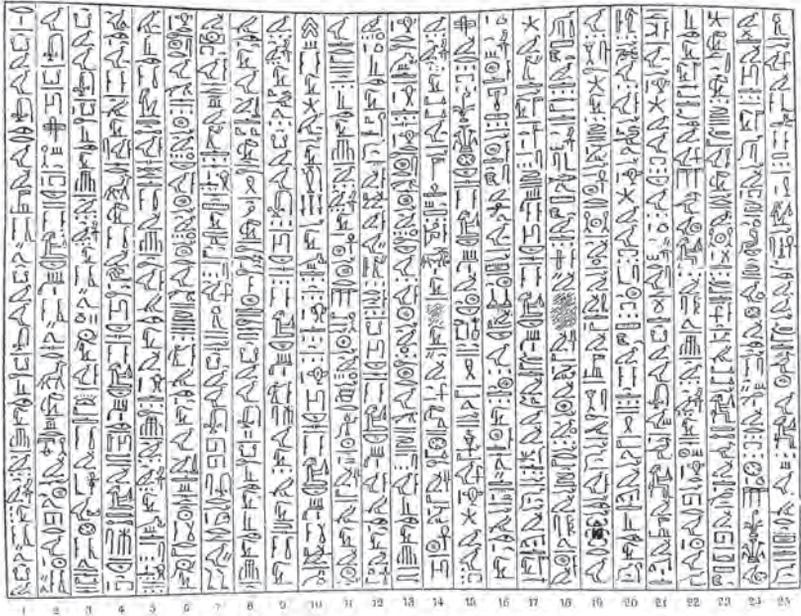


Fig. 10. Livre des Morts, 137A, papyrus de Nou, (Naville, Henri Edouard, *Das ägyptische Tottenbuch des XVIII. bis XX. Dynastie I*, Berlin, 1886, pl. CL).

Enfin, Hordjédef apparaît à plusieurs reprises, et dans le même rôle, dans le *Manuel du Temple*¹⁴, qui est un recueil de textes tardifs (qui compte actuellement environ quarante manuscrits) expliquant les rituels et la vie des prêtres égyptiens. À l'heure actuelle, nous n'en connaissons que quelques parties, telles le *Livre de Thot* (traité hermétique), un manuel de teinture des étoffes, un traité d'astrologie, mais aussi des instructions sur la construction d'un temple ou encore des passages sur les prêtres et leurs devoirs. Certaines « notices d'invention » du Manuel du Temple précisent que le texte a été trouvé dans le temple d'Atoum à Héliopolis par le fils de Khéops, le prince Hordjédef.

Même si, contrairement à Imhotep, nous n'avons pas la preuve d'une divinisation tardive de Hordjédef, il n'en reste pas moins l'un

14. Quack, Joachim Friedrich, « Le Manuel du temple. Une nouvelle source sur la vie des prêtres égyptiens », *Égypte, Afrique & Orient* n° 29, 2003, p. 11-18 et « Organiser le culte idéal. Le Manuel du temple », *Bulletin de la Société Française d'Égyptologie*, 160, 2004, p. 9-25.

des grands personnages de la culture égyptienne ancienne et auquel on se référerait fréquemment. En effet, dans la *Lettre satirique de Hori*, conservée sur le P. Anastasi I, un texte littéraire du Nouvel Empire, l'auteur se moque de la fatuité d'un de ses confrères en lui reprochant son manque de culture : « Tu me cites un vers de Hordjédef, mais tu ne sais même pas ce qu'il y a avant et ce qui vient après ! »¹⁵

On remarque enfin beaucoup de similitudes entre Hordjédef et le prince Khâemouaset, quatrième fils de Ramsès II, qui a restauré beaucoup de monuments anciens, qui n'a pas eu le temps de régner, mais qui était, lui aussi, considéré comme une figure emblématique de l'âge d'or de l'histoire égyptienne.

Ainsi, contrairement aux idées reçues, durant toute l'époque pharaonique, Hordjédef était paradoxalement beaucoup plus connu que son père. De plus, si Khéops avait une mauvaise réputation (relayée notamment par Hérodote), l'aura de son fils a rejailli sur lui et permis d'estomper cette renommée préjudiciable, puisqu'ils ont même été confondus au III^e siècle de notre ère par l'auteur de Jérusalem, Sextus Julius Africanus, dans ses *Chronographies*. Il y raconte, en effet, qu'il a fait l'acquisition du « Saint Livre » que les égyptiens considéraient comme un trésor (*i.e.* le *Livre des Morts*), écrit par le roi Khéops.

15. Fischer-Elfert, Hans-Werner, *Die satirische Streitschrift des Papyrus Anastasi I*, ÄA 44, 1986, p. 97-98.

Annexe

Traduction suivie de l'Enseignement de Hordjénef

Début de l'Enseignement
fait par le prince et gouverneur
le fils du roi, Hordjénef,
pour son fils et élève, nommé Aoutibrê :

§ I

« *Corrige-toi toi même*
et garde-toi qu'un autre ne te corrige.
Si tu es un (homme) important tu fonderas ta maison,
tu prendras une femme consciencieuse,
et il te naîtra un enfant mâle.

§ II

Tu bâtiras une maison pour ton fils,
(comme) tu as bâti le lieu où tu résides.
Rends parfaite ta maison de la nécropole
et importante ta place de l'Occident.
Sachant que la mort pour nous est décourageante,
sachant que la vie pour nous est exaltante,
la maison de la mort est destinée à la vie.

§ III

Cherche-toi une parcelle de champ qui soit inondable,
[...] pour les récoltes,
pour labourer, pêcher et chasser,
afin d'éviter que n'advienne une année de disette,
car l'on ne peut manger que ce que l'on a produit de ses mains

§ IV

Prends-toi pour les offrandes
un intendant des prêtres funéraires de la tombe
afin [qu'ils te] versent la libation,
comme un homme dont le testament est important.
Choisis pour lui une parcelle du meilleur de tes champs,

et qui reçoive l'inondation chaque année,
 Car il t'est plus utile que ton propre héritier
 et tu le distingueras plus que ton fils,
 [...] pour les hommes.

§ V

Souviens-toi de ce que l'on dit :
« Vois, il n'y a pas d'héritier qui se souviennne [...] »
 [...]
 pour se souvenir à jamais pour tes possessions,
 car c'est selon ton besoin que tu choisis [...]
 [...]
 [...] ton ba vers le dieu.

§ VI

C'est le quai de chacun (la mort),
 Et l'amarrage se fera en silence.
 Concernant le propre égarement de ton cœur,
 [...]
 Quant à la mort de l'homme, elle se rapproche de lui,
 Au jour de la fête, les ténèbres seront sur toi,
 [...]
 L'enterrement [...]
 Le mécontentement de lui est advenu dans la nécropole
 Le pire des deuils advient de ce qui est mal
 C'est le châtement de dieu,
 Son offrande rend lumineux ses péchés
 Et le miséreux [...].

§ VII

Choisis-toi des travailleurs parmi tes gens,
 Inspire ton respect et ce qui t'est nécessaire adviendra,
 Que tes mains deviennent propres et des biens te seront offerts,
 Comme (à) Rê, l'être pur de la chapelle (?),
 Qui mange des poissons et volailles (?) de l'abattoir.
 Cache tes mains à l'intérieur de ton [...]
 Lorsque tu leur laisses (voir) le jour,
 Ton esprit devra être sincère pour les offrandes divines,
 Et on ne pourra trouver d'accusateur exprimant contre toi
 Ce que le dieu trouverait mauvais.
 N'adhère pas (?) à une chose mauvaise,

Ne t'adonne pas à la luxure sous prétexte que tu le souhaites secrètement.

§ VIII

Préserve[-toi] de la mort,

[...]

N'écoute pas l'opposant

[...]

Rends parfait[e ...]

et important[e ...]

[...]

[...] de ce qu'il a fait,

C'est de rechercher la vérité pour le peuple

[...]

[...] avec un compagnon,

La destruction [...]

[...]

Celui qui sera [...]

§ IX

[...]

C'est [...]

Ne sois pas partial [...]

[...]

§ X

[...] sur lui,

[...]

Fin provisoire du texte

Séance du 23 octobre 2015

DU GNOMON À LA NEF SOLAIRE DE TAVEL

par Claude LARNAC
correspondant

Construite en 1993, au cœur de l'aire de repos de l'autoroute A9, « La Languedocienne », la nef solaire de Tavel est l'un des plus imposants cadrans solaires dits « à style », modernes. Sur la rive droite du Rhône, aux portes ouest du département du Gard, elle apparaît comme l'emblème d'un des sites méridionaux le plus sec et le plus lumineux de France. Imaginée par Odile Mir, sculpteur, calculée par Denis Savoie, gnomoniste, mise en forme par l'ingénieur Robert Queudot, elle domine la garrigue du haut de ses 17 mètres sans donner l'impression de l'écraser. La finesse de sa silhouette, l'équilibre de ses quatre voiles, sa précision¹ la classent parmi les chefs-d'œuvre de notre époque. L'esprit aime ce qui est beau (fig. 1).

Je me propose, dans les lignes qui suivent, de montrer que cette œuvre est l'aboutissement conjugué de l'histoire d'un bâton planté par terre il y a si longtemps qu'on n'en connaît pas le nombre de millénaires, de l'activité intellectuelle des hommes et de la maîtrise d'artistes qui sont capables d'exprimer avec leurs mains, ce qui mûrit dans leur esprit. Pour y parvenir, j'aborderai cette question sans utiliser de formules mathématiques.

1. Grâce à ses quatre voiles de grandes dimensions et orientées selon des déclinaisons différentes, associées à des cadrans horizontaux, la nef solaire de Tavel indique l'heure toute l'année, du soleil levant au soleil couchant.



Fig. 1. La nef solaire de Tavel, composée de 4 voiles, indique l'heure toute l'année, du lever du soleil à son coucher.

D'objet-bâton à cadran solaire

Un bâton planté par terre, une branche de noisetier² peut-être, lisse et droite. Son ombre bouge quand le soleil brille, elle tourne, elle s'allonge et disparaît avec lui. Le phénomène paraît périodique, les Sumériens l'avaient remarqué et noté sur leurs tablettes. Ils avaient découvert un lien entre le flux solaire et le jeu des ombres. Mais comment et pourquoi ? D'où vient cette force immatérielle à l'origine de ce phénomène ? À cette époque n'existaient ni les roues dentées, ni les engrenages, ni les ressorts, ni les bielles et les manivelles – aucun mécanisme. En dehors des dieux invisibles, mais partout présents, à qui, à quoi pouvait-on attribuer ce pouvoir ? La réponse demanda des millénaires d'observations et de réflexion.

De simple bâton, l'objet devint instrument-indicateur, un *gnomon*. Mais selon quel cheminement ? L'extrême fragilité de l'objet – un végétal –, l'absence de textes, l'éloignement dans le temps, compliquent les recherches. À l'instar d'auteurs dignes de foi, on peut imaginer ce

2. Le noisetier, ou coudrier, serait une des rares plantes de l'ère secondaire parvenue jusqu'à nous.

cheminement à partir de quelques vestiges découverts dans l'Europe du Nord-Ouest, dans les îles Britanniques ou en Bretagne, érigés selon des directions privilégiées, en rapport avec les levers et les couchers du soleil à différents moments de l'année. L'objet-bâton devint obélisques, pierres plantées, pièces maîtresses du calendrier – indicateur de saisons. Il ne donnait pas l'heure, car la course complexe du soleil dans le ciel fait appel à des notions qui ne seront acquises qu'à partir du deuxième siècle avec *L'Almageste* de Ptolémée.

Le passage du calendrier au cadran solaire nécessite de bien connaître les principaux mouvements de la terre sur elle-même et autour du soleil. Au III^e siècle avant J.-C., le prêtre chaldéen Bérosee conçut en Égypte un cadran solaire demi-sphérique de petites dimensions, dénommé *hemispherium*. Creusé dans une pierre, il logeait un gnomon vertical dont la pointe occupait le centre. Par la suite on substitua un axe horizontal plus pratique, au gnomon vertical ; l'appareil prit le nom d'*hemicyclum*. On comprit dès lors que la longueur et la trajectoire de l'ombre résultaient à la fois de phénomènes astronomiques et des situations géographiques. Dans le livre IX de *De architectura*, Vitruve, au I^{er} siècle av. J.-C., comprit que « la longueur méridienne équinoxiale d'un piquet vertical dépend du lieu géographique où elle a été mesurée ». Le lieu d'observation, la position du soleil et les mouvements de la terre, apparaissent comme des paramètres liés d'où découle la lecture de l'heure. De pilier vertical, le *gnomon* dirigé vers le pôle céleste devint *polos*. On confond aujourd'hui les termes qu'on nomme indifféremment « style » ou « aiguille ».

Dans ce qui suit je m'appuierai uniquement sur des remarques géométriques simples, sur les ombres portées d'un gnomon, et je n'utiliserai pour mes constructions, qu'une règle et un rapporteur. Les justificatifs viendront après.

Le gnomon

Ce nom d'origine grecque est celui d'un bâton qui sert à montrer, à *indiquer*. Repris par les Étrusques, utilisé par les Romains, on le retrouve dans la racine de quelques termes qui évoquent le cognitif, la connaissance, l'angle droit, la rectitude. Il est à la racine de *gnomonique* – la science concernée –, *gnomoniste* – le spécialiste qui la pratique –,

mots peu courants synonymes de *cadrannier* avec 2 n, l'artisan qui fabrique les cadrans d'horloges ou de montres, ou de *cadranier* avec un seul n, le mathématicien qui calcule les cadrans solaires. Il donna aussi le mot *groma*, l'équerre d'arpenteur des géomètres romains. Le gnomon est réputé être le plus ancien des instruments astronomiques.

Son ombre portée sur le sol, change au cours de la journée et au cours de l'année. Au cours d'une journée, très allongée au lever du soleil, elle diminue jusqu'à midi, le *milieu du jour*, elle définit alors le *méridien*³ du lieu puis elle grandit jusqu'à son coucher ; son tracé respectant une symétrie par rapport au méridien du gnomon.

Premier constat : Le gnomon apparaît comme un chronomètre sensible aux instants de la journée. Une observation plus poussée montre que la longueur de cette ombre à midi, varie chaque jour. Elle s'étire du 20 juin au 20 décembre et diminue du 20 décembre au 20 juin, chez nous, dans l'hémisphère terrestre Nord. Second constat : Le gnomon apparaît aussi comme un calendrier. On l'utilisera comme un indicateur de saisons.

Chronomètre, calendrier, ce bâton planté par terre, devient un instrument. Utile aux cultivateurs et aux bergers dès le néolithique, l'homme – intelligent, penseur, philosophe, dessinateur – construira d'imposants monuments en rapport avec la course du soleil : les cromlechs dans le nord de l'Europe, les menhirs dans notre région, des colonnes en Afrique ou en Asie, les supposés premiers calendriers à Sumer. On en signale l'existence, dans des tablettes cunéiformes en Mésopotamie. En Égypte, à l'époque du pharaon Thutmosis III (1501-1448 av. J.-C.), on emportait dans ses voyages un cadran portatif, taillé dans la pierre (fig. 2). Ressemblant à un T de dessinateur, il était composé de deux branches d'une trentaine de centimètres⁴. On en découvrit un exemplaire à Pompéi, enfoui sous les cendres de l'éruption du Vésuve, dans l'atelier de Verus, le réparateur d'instruments, souvent cité. C'est aussi chez lui qu'on retrouva une *groma* en fer, exposée actuellement au musée de Naples.

Revenons sur le mot, *gnomon*. D'objet qui évoque l'angle droit, il

3. Le méridien (*meridies* : milieu du jour) d'un lieu est le demi grand cercle qui passe par ce lieu et dont l'axe est la ligne des pôles terrestres. Quand le soleil franchit le méridien d'un lieu, il est midi solaire à ce lieu.

4. Rohr, René R.J., *Les cadrans solaires*, Strasbourg, Oberling, 1986, p. 12.

devint symbole de la droiture, de la rigueur. Dès l'époque romaine, il accompagnait la formule des tablions « *lex est quodcumque notamus* »⁵, formule reprise sous Louis XIV « *lex est quod notamus* »⁶ qui devint la devise des notaires : « Comme le bâtonnet éclairé par le soleil marque le temps sur le cadran par son ombre, le notaire éclairé par la LOI, marque la volonté sur son acte avec la même exactitude », toujours d'actualité.

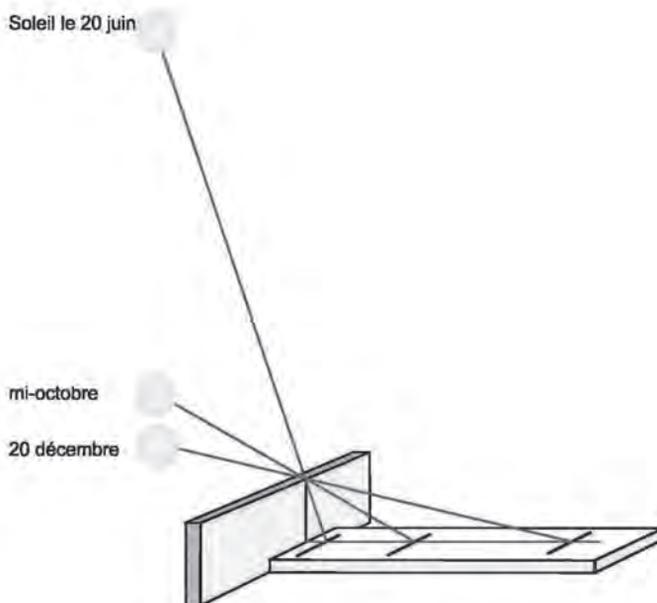


Fig. 2. Maquette du cadran solaire égyptien du temps de Thutmosis III (XV^e siècle av. J.-C.) qui passe pour le plus ancien cadran connu.

L'évolution des cadrans solaires

Avec le temps, la réflexion, les progrès, les gnomons indicateurs deviennent des instruments de précision, des chronomètres.

5. « Quoi que nous écrivions, c'est la loi ».

6. « Ce que nous écrivons fait foi »

Sur la forme et l'orientation du gnomon

Jusqu'au milieu du Moyen Âge, les spécialistes de la gnomonique grecque étaient les Arabes. C'est au milieu du XIII^e siècle que le savant marocain Ali Aboul Hassan dirigea le gnomon vers le pôle céleste nord et réalisa un cadran solaire cinq siècles avant les Occidentaux. Des améliorations porteront sur la finesse du style, sur la géométrie de sa pointe et sur les méthodes de détermination des pôles célestes. Ainsi, furent inventées les méridiennes du XIX^e siècle, qui se différencient par leur style au bout aplati, percé, de manière à ne laisser passer qu'un pinceau de soleil à midi pour régler au mieux les montres mécaniques récentes et peu précises et pour équiper les *héliochronomètres*. Il est bon de rappeler que jusqu'aux premières années 1900 la population réglait ses montres sur les cadrans solaires accrochés aux murs bien exposés au midi, et que les chefs de gare réglaient leurs horloges et le trafic ferroviaire à partir des indications données par des précieux héliochronomètres installés dans des coins abrités. L'ombre portée par les bords d'un trou fortement éclairé est plus nette que celle d'une pointe (fig. 3 et 4).



Fig. 3. L'étoile terminale de la remarquable méridienne de l'hôtel de ville de Nîmes.

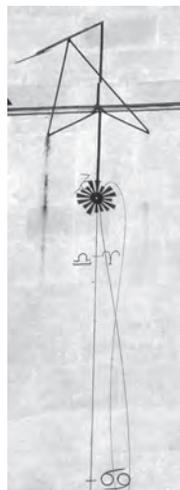


Fig. 4. La méridienne de l'hôtel de ville de Nîmes, indique 12 heures solaires ce 3 février 2016.

Certains cadrans solaires avaient une fonction limitée et précise. Ils ne portaient que quelques lignes horaires destinées à signaler des moments particuliers dont celui de la prière. Plus tard, on les doublera par la sonnerie de cloches. Sur le plan de la méthode pour repérer la direction du méridien et l'ombre minimale qui précise *midi solaire*, les hindous introduisirent des cercles dits cercles hindous ou cercles indiens, concentriques, tracés au pied du gnomon (fig. 5).

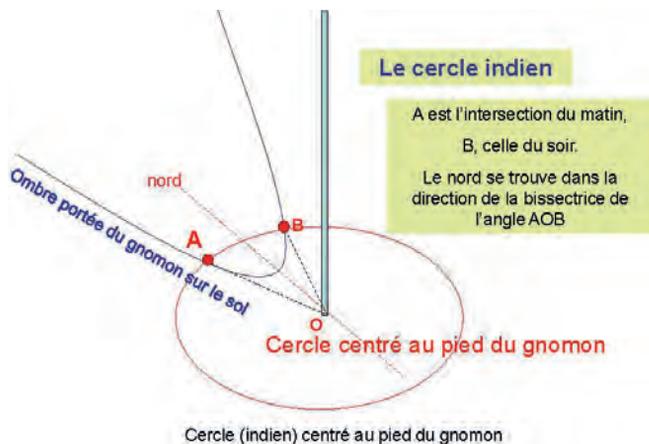


Fig. 5. Les cercles indiens, centrés au pied du gnomon, permettent de déterminer la direction du nord, de s'orienter et de fixer le méridien d'un lieu.

Quelques types de cadrans solaires

I - Le cadran équatorial est fondamental. C'est aussi le plus simple

Imaginons que pendant la période ensoleillée, dite du soleil de minuit, nous installions un cadran solaire au pôle Nord, muni en son axe d'un gnomon vertical. Le soleil tournant autour, à vitesse régulière, porterait une ombre tournante sur la table, à raison de 15 degrés par heure. La *table solaire* polaire offrirait l'apparence d'une roue, parallèle au plan de l'équateur terrestre, munie de 24 rayons régulièrement espacés et gradués dans le sens des aiguilles d'une montre, les *lignes horaires* (fig. 6). On réaliserait de la même façon un cadran solaire au pôle Sud, mais orienté dans l'autre sens.

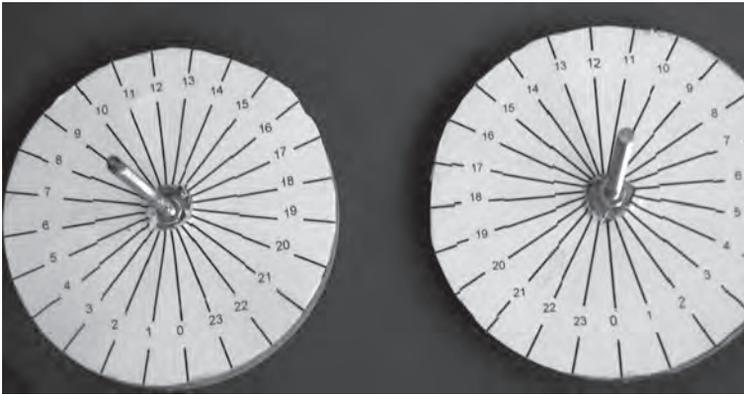


Fig. 6. Cadrans équatoriaux polaires, divisés en 24 secteurs de 15°, gradués en sens inverse (le cadran nord, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ; le cadran du pôle Sud, dans le sens des aiguilles).

Partant de ces remarques, pour adapter un cadran solaire en n'importe quel point du globe terrestre, il suffit de déplacer un de ces cadrans, le cadran du pôle Nord par exemple, parallèlement à lui-même et de le fixer au lieu indiqué. Le cadran installé porte le nom de cadran solaire équatorial (fig. 7).

Dans la pratique, si l'on projette les lignes horaires du cadran équatorial sur le sol on obtient un cadran horizontal, si on les projette sur un plan vertical, on obtient un cadran vertical. Les premiers se

rencontrent dans les jardins publics, sur de vastes espaces plans⁷, les seconds contre les murs bien ensoleillés.

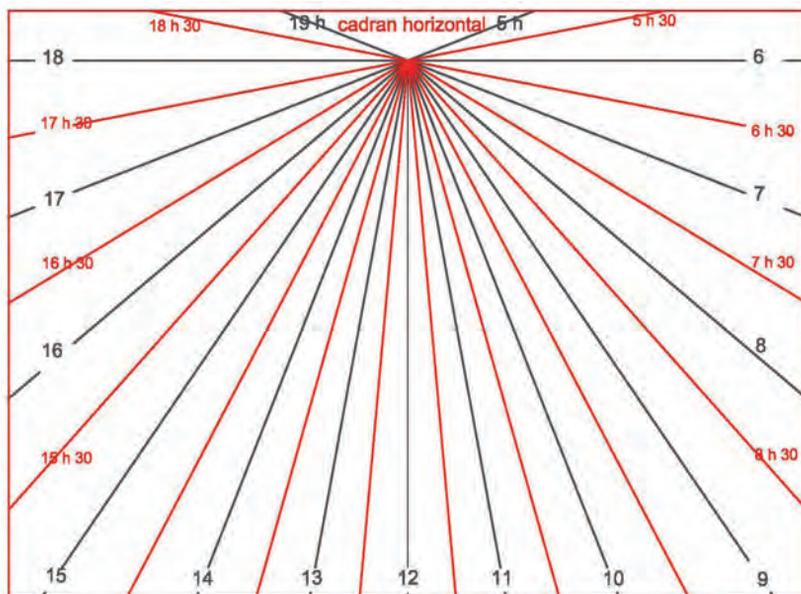


Fig. 7. Cadran solaire équatorial en un lieu. Il s'obtient simplement en transportant les cadrans solaires polaires parallèlement à eux-mêmes.

II - Les cadrans horizontaux

À partir du montage ci-contre auquel on associe un plan horizontal à un cadran équatorial, il est aisé de remarquer que l'ombre portée par le style sur l'ensemble comprend deux parties rectilignes qui s'articulent à l'intersection des deux plans. À une ligne horaire du cadran équatorial correspond la ligne horaire du cadran horizontal qui passe par ce point d'intersection et par le pied du gnomon dans la plan horizontal (fig. 8).

III - Les cadrans verticaux

On peut graduer un cadran solaire vertical à partir d'un cadran horizontal par la même méthode que précédemment (fig. 9).

7. À la sortie de l'autoroute de Perpignan-nord, par exemple.

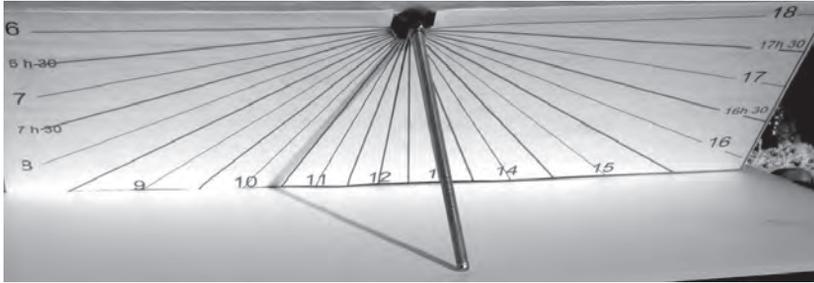


Fig. 8. Étalonnage d'un cadran horizontal en un lieu,
à partir d'un cadran équatorial de ce lieu.

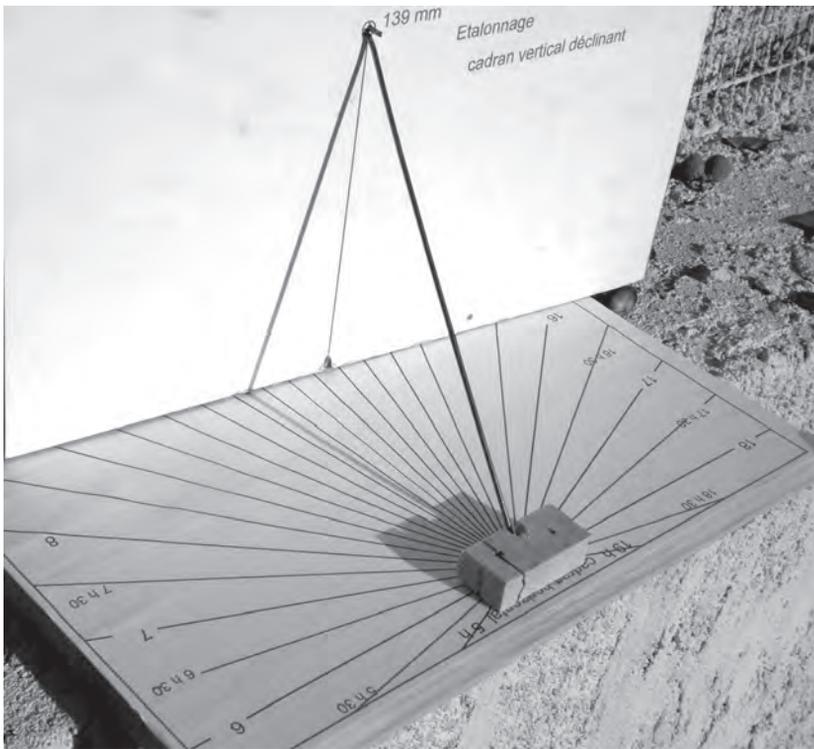


Fig. 9. Étalonnage d'un cadran vertical en un lieu,
à partir d'un cadran horizontal de ce lieu.

Les limites des cadrans plans : Un cadran solaire plan vertical ne peut recevoir les ombres du style que dans un intervalle de temps qui

n'excède pas 12 heures. Ce n'est pas contraignant l'hiver, les jours n'excèdent pas 12 heures ; il en est autrement au printemps et en été. Pour pallier cette difficulté, les gnomonistes installent deux cadrans verticaux orientés de telle façon que l'un d'eux au moins recueille l'ensoleillement du moment. C'est ce que fit Denys Savoie à Tavel.

IV - La nef solaire de Tavel

est un ensemble de trois cadrans solaires verticaux appartenant à quatre voiles sculptées et de deux cadrans horizontaux. Deux au moins des cinq cadrans indiquent à tout instant l'heure solaire toute l'année pendant toute la journée. Par ses dimensions importantes, on peut lire ou déduire par extrapolation, l'heure à la minute près.

Là s'achève la présentation des cadrans solaires « à style ». Elle permet de lire l'heure solaire à une quinzaine de minutes près. Si l'on souhaite tirer un meilleur parti d'un cadran à style, et en déduire l'heure avec une meilleure précision, il est nécessaire de compléter notre information par quelques notions de cosmographie classique.

La lecture de l'heure solaire à une bonne précision près

La qualité de la lecture de l'heure dépend de la bonne orientation du style, de la justesse du tracé des angles et de quelques précisions sur les deux principaux mouvements de la terre.

L'orientation du style

Le style doit être impérativement orienté vers le pôle Nord. La *boussole* permet une orientation approximative en azimut, pas en hauteur. On peut l'utiliser en première approximation. La connaissance précise des coordonnées géographiques du lieu, la *latitude* et la *longitude* sont données par les cartes IGN ou par les GPS. Ne pas s'en priver.

On peut encore, à titre de vérification, procéder à la recherche de l'étoile polaire si près, pendant des centaines d'années encore, du pôle céleste Nord, qu'on ne commettra pas d'erreur notable et assimilant l'étoile polaire au pôle (fig. 10). Si l'on décide de construire un cadran

vertical, il convient d'attacher la plus grande attention à l'orientation du mur support.

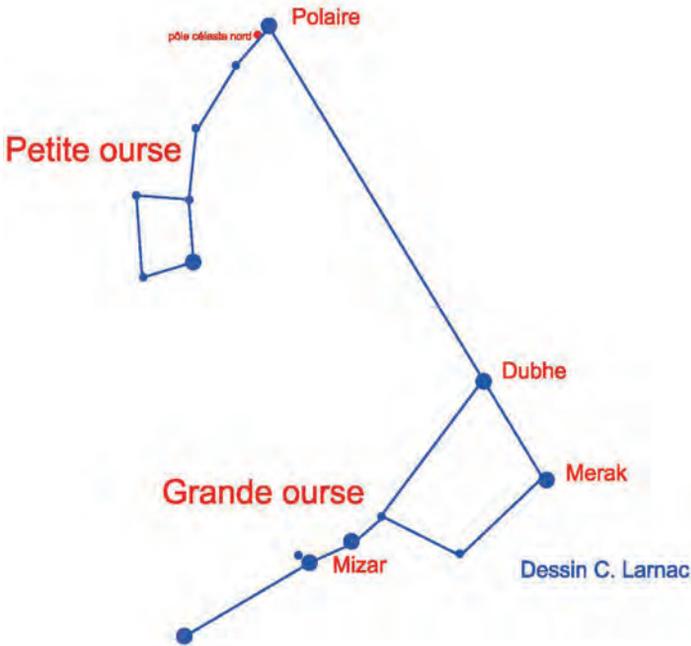


Fig. 10. Repérage du pôle céleste Nord à partir de l'étoile polaire (méthode classique).

Les deux mouvements principaux de la terre

En première approximation, la terre tourne en une année autour du soleil selon une orbite parfaitement circulaire (révolution), en même temps qu'elle effectue un tour sur elle-même (rotation). C'est proche de la réalité, mais pas tout à fait.

D'abord une remarque : Dans l'énoncé de cette première approximation on fait intervenir deux unités de temps pas clairement définies, le *jour* et l'*année*. Qu'entend-on par jour ? S'agit-t-il du temps que met la terre pour effectuer une rotation exacte sur elle-même ou de la durée qui sépare deux midis, c'est-à-dire deux passages du soleil au méridien ? Il convient de distinguer l'un de l'autre (fig. 11).

Une précision ensuite : En réalité, l'orbite annuelle de la terre

n'est pas un cercle parfait, mais une ellipse, très proche d'un cercle certes, mais pas exactement et *sa vitesse linéaire sur son orbite n'est pas constante*. Les jours ont des durées inégales (fig. 12).

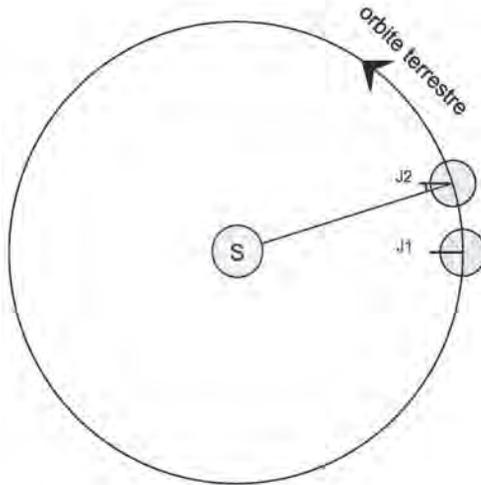


Fig. 11. Jour solaire et jour sidéral.

Le jour sidéral est en moyenne plus de 4 minutes que le jour sidéral.

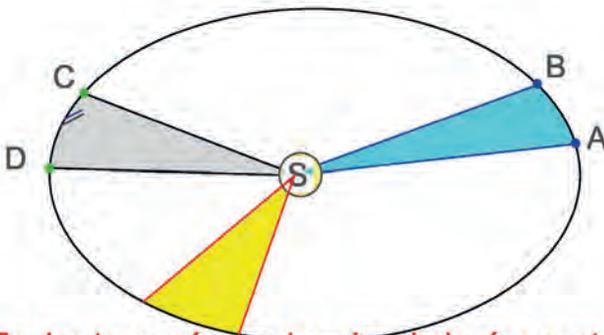


Fig. 12. La loi des aires selon laquelle le rayon soleil-terre parcourt en des temps égaux des aires égales. Il s'ensuit des inégalités dans la durée des jours solaires, ce qui se traduira par des corrections nécessaires à apporter pour passer des jours solaires indiqués par les cadrans et notre montre.

Il existe de nombreux autres mouvements, sans importance sur la lecture de l'heure, nous n'en parlerons pas. Dans la pratique, les gnomonistes tiennent compte des effets de la loi des aires. Ils établissent des tables de corrections livrées avec chaque cadran. Les différences sont de l'ordre de 0 à 16 minutes au cours de l'année : de 14 min. 18 s le 12 février, 16 min. 24 sec les 2 et 3 novembre, nulles les 16 avril, 14 juin, 2 septembre et 25 décembre⁸.

Les analemmes : Les perfectionnistes peuvent représenter par une courbe en « 8 » les écarts entre midi solaire apparent et midi solaire vrai, selon les jours de l'année.

Passage de l'heure solaire à l'heure légale : L'heure solaire est donnée par le cadran solaire, l'heure légale par notre montre. Pour passer de l'heure solaire à l'heure légale, on doit tenir compte de la correction horaire due à la longitude (retrancher 18 minutes si l'on se trouve à la nef de Tavel), de la loi des aires qui varie chaque jour, mais qu'on lit sur des tables ou sur des panneaux proches du cadran, et des lois. En bref :

Heure légale = heure solaire donnée par le cadran + correction due à la longitude + correction due à l'équation du temps + législation

Exemples :

Il est midi solaire à Tavel, le 20 janvier. Quelle heure indiquera ma montre au même instant ? 12 h 00 - 18 min. (due à la longitude) + 4 min. (correction équation du temps) + 1 h (législation, heure d'hiver) = 12 h 53 min.

S'il est midi à Tavel le 14 juillet ? 12 h 00 - 18 min. + 5 min. + 2 h (législation, heure d'été) = 13 h 47 min.

Corrections à apporter, dues à la longitude : Voir annexe I.

À Tavel : longitude = 4°42'01'' Est - Correction : 18,8 min.

Ajouter 41 minutes à l'heure solaire donnée par le cadran.

Au pont du Gard, longitude 4°32'05'' E. Ajouter 18,12 min.

À Nîmes (rue Dorée), 4° 21' 41'' E. Ajouter 17,4 min.

8. Afin d'éviter toute erreur sur la détermination du méridien, on préférera procéder l'un des quatre jours à correction nulle, le 14 juin en particulier, en général très ensoleillé (v. annexe I).

Conclusion

La ville de Nîmes reçoit 2 700 heures de soleil par an, soit 37% de plus que la moyenne nationale. La nef solaire de Tavel, chef-d'œuvre connu des gnomonistes du monde, construite sur l'aire de l'autoroute entre Orange et Nîmes, mérite une visite. On peut s'y rendre non seulement par l'autoroute, mais aussi par la route. De la cave coopérative de Tavel on emprunte la route départementale 26, en direction de Rochefort-du-Gard d'où dérive, juste avant le passage en-dessous de l'autoroute un chemin carrossable qui conduit à 150 m de la nef de Tavel.

Bibliographie

Fulcrand, Jean et Bourge, Pierre, *Midi au Soleil... Comment réaliser un cadran solaire ?* Bazoches-sur-Hoëne, Pierre Bourge éd., 1982.

Le Boeuffle, André, *Le ciel des Romains*, Paris, Éd. de Boccard, 1989.

Flammarion, Camille, *Astronomie populaire*, Paris, Flammarion, 1955.

Nazé, Yaël, *L'astronomie des Anciens*, Paris, Éd. Belin, 2009.

Rohr, René R.J., *Les cadrans solaires*, Strasbourg, Éd. Oberlin, 1986.

Travaux personnels menés dans le cadre de l'enseignement et des activités périscolaires.

Claude Larnac est l'auteur de tous les dessins et des prises de vues qui accompagnent le texte.

Table de corrections

Janvier		Février		Mars		Avril	
1 au 2	45 min	1 au 23	55 min	1 ^{er}	54 min	1 au 3	45 min
3 au 4	46 min	24 au 28	54 min	2 au 6	53 min	4 au 6	44 min
5 au 7	47 min			7 au 10	52 min	7 au 10	43 min
8 au 9	48 min			11 au 13	51 min	<u>11 au 14</u>	<u>42 min</u>
10 au 12	49 min			14 au 17	50 min	15 au 18	41 min
13 au 14	50 min			18 au 20	49 min	19 au 23	40 min
14 au 17	51 min			21 au 24	48 min	24 au 29	39 min
18 au 21	52 min			25 au 27	47 min	30	38 min
22 au 25	53 min			28 au 30	46 min		
16 au 30	54 min			31	45 min		
31	55 min						
Mai		Juin		Juillet		Août	
1 au 28	38 min	1 au 4	39 min	1 au 3	45 min	1 ^{er}	48 min
29 au 31	39 min	5 au 9	40 min	4 au 9	46 min	2 au 10	47 min
		10 au 14	41 min	10 au 19	47 min	11 au 15	46 min
		<u>15 au 19</u>	<u>42 min</u>	20 au 31	48 min	16 au 20	45 min
		20 au 23	43 min			21 au 24	44 min
		24 au 28	44 min			25 au 27	43 min
		29 au 30	45 min			<u>28 au 31</u>	<u>42 min</u>
Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 au 3	41 min	1 au 2	31 min	1 au 14	25 min	1 ^{er}	30 min
4 au 6	40 min	3 au 5	30 min	15 au 18	26 min	2 au 4	31 min
7 au 9	39 min	6 au 9	29 min	19 au 22	27 min	5 au 6	32 min
10 au 11	38 min	10 au 12	28 min	23 au 26	28 min	7 au 8	33 min
12 au 14	37 min	13 au 17	27 min	27 au 29	29 min	9 au 11	34 min
15 au 17	36 min	18 au 28	26 min	30	30 min	12 au 13	35 min
18 au 20	35 min	29 au 31	25 min			14 au 15	36 min
21 au 23	34 min					16 au 17	37 min
24 au 26	33 min					18 au 19	38 min
27 au 29	32 min					20 au 21	39 min
30	31 min					22 au 23	40 min
						24 au 25	41 min
						<u>26 au 27</u>	<u>42 min</u>
						27 au 29	43 min
						30 au 31	44 min

Annexe I. Ce tableau relevé au pied de la nef de Tavel, tient compte de l'heure légale (+ 1 heure). Le mouvement combiné de la rotation de la Terre sur elle-même et de sa révolution autour du soleil présentent des irrégularités qui se traduisent par une légère avance ou un léger retard pouvant atteindre seize minutes du passage du soleil au méridien. Durant quatre périodes cet écart est nul (voir note 8) : du 11 au 14 avril, du 15 au 19 juin, du 28 au 31 août et du 26 au 27 décembre. Ce sont des périodes favorables – soulignées dans le tableau – pour déterminer le méridien d'un lieu.

Séance du 6 novembre 2015

**DES CÉVENNES À LA CHINE
LA VIE AVENTUREUSE D'ÉMILE ROCHER
1846 - 1924**

par Jean KREBS
correspondant

En plein XIX^e siècle, plusieurs familles cévenoles ont eu le courage de prendre la décision de s'expatrier dans un pays aussi lointain et difficile que la Chine. Choix a priori surprenant. Quelles circonstances extrêmes a-t-il fallu pour tout quitter, tout abandonner, ses amis, son cadre de vie et ses horizons familiers ? Pour tenter de comprendre, nous avons choisi de mettre nos pas dans ceux d'Émile Rocher et de suivre son aventure.

Émile Rocher est né le 18 novembre 1846 à Valleraugue, au pied du massif de l'Aigoual. Valleraugue, ce village dont la sonorité chantante rappelle « le Val de l'Hérault ». Dans cet endroit paisible, la famille vit de la sériciculture, activité traditionnelle dans les Cévennes méridionales. Émile se souvient des métiers à tisser dans la maison familiale et de la vie calme et sérieuse de ses parents. Ce sont des protestants à la vie simple et droite. Malheureusement pour tous, une crise survient. C'est une épidémie, la pébrine, qui se déclare en 1854. On dit « *pébrine* » à cause du poivre qui semble répandu sur les larves. Il s'agit d'une maladie du ver à soie caractérisée par des taches de couleur brune qui se développent et empêchent la fabrication du cocon.

Économiquement c'est un drame. Plus de soie. Plus de revenus. Ce ne sera que quinze ans plus tard que Louis Pasteur, après plusieurs séjours d'étude passés au mas de Pont-Gisquet à Alès et dans les

Cévennes environnantes, en découvrira la véritable cause. Un microscopique champignon, une spore. Et Pasteur trouvera aussi les moyens d'y remédier. Pour le remercier les Alésiens lui élèveront en 1896 une statue qu'on peut encore admirer à l'entrée du Jardin du Bosquet. Mais pour l'heure, la crise est sévère et n'a pas de remèdes. Elle se répand dans les Cévennes. Elle va entraîner de graves difficultés économiques pour la famille. On vend des terrains. On s'endette. On songe à se reconvertir ou à partir. Mais vers quelle destination ? Pourquoi vers Shanghai ?

En fait, c'est une amicale de sériciculteurs gardois qui se donne le mot. Il y a du travail pour des gens comme eux dans un pays lointain, en Chine, à Shanghai. Après beaucoup d'hésitations, le père d'Émile Rocher finit par se décider et, en 1860, il signe un contrat avec la maison de commerce anglaise Jardine Matheson. On retrouvera de nombreux Gardois à Shanghai. Sur le plan familial, une décision difficile est à prendre. Doit-on partir avec les enfants en Chine ou non ? Les Rocher ont deux fils. Louis, le plus jeune, accompagnera ses parents en voyage. Tandis qu'Émile, qui a 14 ans, restera sur place à Nîmes pour y terminer ses études. Il est ainsi placé comme interne au lycée de Nîmes. Il y suivra un cursus classique, puis des classes de mécanique qui le destinent en principe à l'École des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. La décision est donc prise. Émile va rester seul à Nîmes plusieurs années.

Un beau jour de l'automne 1860, le père, la mère et leur jeune fils Louis, s'embarquent. Il s'agit d'un voyage abominablement long. À cette époque, le canal de Suez est loin d'être creusé. Il ne sera inauguré qu'une dizaine d'années plus tard, en 1869. Faut-il alors contourner l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance ? En fait, il existe des alternatives. On traverse la Méditerranée jusqu'à Alexandrie. Là on prend une patache qui vous conduit jusqu'à Suez. Ensuite, on monte sur un boutre qui descend la mer Rouge et l'on gagne le port d'Aden. De là, enfin, on s'embarque sur un voilier de haute mer en partance pour l'océan Indien, le détroit de Malacca et l'Asie. Pratiquement deux mois de voyage, au terme duquel la famille Rocher arrive à Shanghai. Que vont-ils découvrir ? Shanghai est alors en pleine transformation.

La ville chinoise a débordé de ses murailles et s'est agrandie. Mais surtout, des étrangers y ont fait leur apparition. Dans ce pays

refermé sur lui-même depuis toujours, des Anglais, des Américains et même des Français arrivent et s'installent. On leur reconnaît des droits comme s'ils étaient chez eux. On inaugurerait alors le système dit des « concessions ». Juridiquement une concession est une enclave en terre chinoise soumise de façon exclusive à des lois étrangères. Cet avantage exorbitant n'avait jamais existé qu'en Chine. Avantage extorqué en 1842 par les Anglais après la fameuse guerre dite de l'opium.

Mais pourquoi trouvait-on aussi des Américains et des Français à Shanghai ? Il arrive parfois que, grâce à la voie diplomatique, on puisse accomplir des miracles. En fait les Américains, en allant tout simplement le demander aux Chinois, avaient réussi à se faire attribuer pratiquement les mêmes droits que les Anglais. Cette réussite donna à son tour des idées de négociation à la France. Louis-Philippe fit envoyer une mission en Chine. Une expédition de grand prestige fut confiée à Théodose de Lagrené. Trois navires battant pavillon français accostent à Canton en 1845, à l'embouchure de la Rivière des Perles. C'est là que fut signé le traité de Wampoa. La France obtient à son tour une totale liberté de commerce, ainsi que ces fameux avantages d'extraterritorialité. Bien plus, par un édit dit « de tolérance », la France est désignée comme autorité de tutelle de tous les missionnaires chrétiens en Chine, et ceci quelle que soit leur nationalité. Ce sont les consuls de France qui délivrent aux missionnaires des sauf-conduits leur ouvrant immunité et privilèges comme à des diplomates.

L'installation des Français à Shanghai ne fut ni immédiate ni facile. En 1848, Guizot envoya en Chine Charles de Montigny, un diplomate chevronné. Celui-ci débarqua à Shanghai sans rien connaître ni du pays ni de ses habitudes, mais il était fort entreprenant. Sur place, il n'y avait que très peu de commerçants français. L'un d'entre eux, Dominique Rémi, était à la recherche d'un terrain pour monter ses affaires. Le diplomate Montigny prit ce prétexte pour entamer des négociations avec le Dao Tai local, c'est-à-dire avec le fonctionnaire territorial compétent. Après bien des discussions, Montigny se fit attribuer 66 hectares d'une zone humide et marécageuse. Elle était localisée entre la ville chinoise et la concession britannique, dont elle était séparée par une sorte de rivière bourbeuse. Il est évident qu'on n'avait pas octroyé à la France le meilleur des terrains. Avec humour, Montigny qualifiait sa maison de « grenouillère ». Le travail d'installation terminé,

Montigny rentre en France. Il est remplacé par Pierre Mauboussin. Mais ce malheureux diplomate est foudroyé dès son arrivée par une maladie coloniale pernicieuse, il décède presque tout de suite. La ville de Shanghai était vraiment insalubre à cette époque. C'est Antoine Brenier de Montmorand qui lui succède dans les fonctions de consul général à Shanghai.

À l'automne 1860 les Rocher, père, mère et jeune fils, débarquent donc à Shanghai. Le chef de famille commence à travailler chez Jardine Matheson. Mais ce n'est ni très satisfaisant, ni très rémunérateur. Au bout d'un certain temps, il décide de s'établir à son compte. À Valleraugue, il avait aussi exercé le métier d'horloger. Il se décide donc pour le commerce des pendules. Il agit, sans doute aussi, sur les conseils de Dominique Rémi. Cet ancien commerçant français, d'abord installé à Canton, avait constaté l'engouement extrême des Chinois pour ces chefs-d'œuvre de la mécanique de précision qui réussissaient à dominer les mystères du temps. Le luxe français... déjà. En 1862, l'affaire se lançait et ne marchait pas trop mal. Parmi les amis des Rocher, on comptait quelques Anglais, mais surtout des Français et parmi eux quelques couples de Gardois. À cette époque, la population française de la concession s'élevait seulement à une centaine de personnes environ. Autant dire que presque tout le monde se connaissait.

En 1863, les Rocher accueillent à Shanghai leur fils Émile qui, à son tour, vient d'accomplir le long voyage depuis Nîmes, en passant par Suez et Aden. Il est heureux de retrouver ses parents et va commencer à aider son père dans ses affaires. Malgré la joie et l'ardeur de la nouveauté, l'ambiance à Shanghai était morose. Cela tenait à un climat d'insécurité ambiante. La cause essentielle était ce mouvement d'agressivité et de révolte organisée qui avait choisi pour nom celui de « *Tai-Ping* ». Il s'agissait d'un vaste soulèvement de la misère qui avait envahi presque tout le sud de la Chine et coûtera la vie à plusieurs millions de Chinois. Sans véritable programme politique, cette foule de miséreux et de révoltés gagna une ville après l'autre. Elle installa une sorte de culte, violent et sanguinaire, qu'on appela « la paix suprême » ce qui, en chinois, se dit « *Tai-Ping* », expression d'origine taoïste.

Cette rébellion était dirigée par un visionnaire, une sorte d'illuminé, Hong Xiu Qian, qui s'était autoproclamé le « frère cadet de

Jésus Christ ». Cet homme, issu d'une famille pauvre du Guanxi, avait concocté une sorte de messianisme égalitaire, une association dite des « adorateurs de Dieu » ou « *Baï Shangdi Hui* ». On eut toutes les peines du monde à venir à bout de cette révolution dévote. Finalement la dynastie fut sauvée par un habile général chinois, Zeng Guo Fan, qui, pour mater ces trublions affamés, aura l'idée d'associer des troupes européennes et chinoises dans les mêmes unités combattantes. Les deux jeunes Rocher vont participer à cette aventure militaire, mais n'anticipons pas.

Pour l'heure, à Shanghai, l'insécurité demeurerait une préoccupation récurrente. Malgré tout, cependant, les activités professionnelles du chef de famille se développent lentement, mais sûrement. C'est en 1867 que survient le drame. Le local commercial de la famille Rocher est victime d'un cambriolage. La totalité du stock de pendules et de bijoux est dérobé, ainsi qu'une grosse somme d'argent. Pour les Rocher, c'est un deuxième coup dur. Après les difficultés dans la sériciculture à Valleraugue, voilà désormais une nouvelle débâcle financière. Un événement très amer après tant d'efforts. Les parents Rocher en seront très affligés et affaiblis. Le père ne résistera pas à une crise de mauvaises fièvres et décédera peu de temps après. Quelques mois plus tard, la mère décède à son tour, à peu près dans les mêmes circonstances.

Voilà Émile et Louis devenus orphelins. Ils sont loin de la France et pratiquement sans ressources. Que faire ? Retourner dans les Cévennes natales ou rester sur place et commencer une carrière en Chine ? Les deux orphelins optent pour la Chine. La colonie française s'émeut de ce drame familial. Elle se réunit et décide, dans un mouvement de solidarité, de doter les enfants d'un pécule. Ceci leur permettra de survivre quelque temps et aussi, comme ils le souhaitaient, de pouvoir perfectionner leurs connaissances dans la langue chinoise. Ils font appel à de bons précepteurs. Grâce à quoi ils acquièrent une grande aisance, à l'écrit comme à l'oral. Ce précieux bagage leur servira énormément par la suite.

Pour l'heure il s'agit surtout de trouver un travail. Cette fameuse insécurité engendrée par les *Tai-Ping* qui avait été à l'origine de leurs soucis va, par un biais détourné, leur offrir une occasion inespérée. En effet, peu de temps après le décès de leurs parents, une coopération

militaire franco-chinoise était en train de s'organiser. Les jeunes gens se rapprocheront d'un de leurs amis, un officier de marine, l'enseigne de vaisseau Prosper Giquel. À Wuhan, sur le bord du Yang Tze Kiang, Prosper Giquel était en train de constituer, à la demande de généraux chinois, une brigade mixte d'intervention, la Brigade d'intervention franco-chinoise. Une force d'environ 2 000 hommes, organisée et commandée par le lieutenant de vaisseau Paul d'Aiguebelle et lui-même.

Avec enthousiasme les deux jeunes gens font acte de candidature. Ils sont immédiatement acceptés. Pour eux, c'est une véritable occasion de trouver un cadre de vie, un travail et une rémunération. Louis se fait enrôler en qualité d'interprète. Et Émile, compte tenu de ses compétences en mécanique, comme chef armurier. Ils y serviront un peu plus d'un an. Cette troupe franco-chinoise aura de grands succès. Elle mate la rébellion dans le Zhe-Kiang et fait tomber Han-Chow. C'est en partie grâce à l'action du corps franco-chinois que la rébellion Taiping est stoppée net en 1864. Pour les deux jeunes gens, c'est une expérience inoubliable.

Après ces succès, les deux frères sont démobilisés. Se pose alors la question d'un nouvel emploi. C'est paradoxalement grâce encore à leur ami, l'enseigne de vaisseau Prosper Giquel, qu'Émile va entrer dans la vie professionnelle civile. Dans un arsenal en voie de création, l'arsenal de Fu-Zhou. La construction de cet arsenal est un cas d'école. Il s'agit en fait de la première expérience française de « transfert de technologie » au bénéfice des Chinois. Cette méthode aura un bel avenir. Mais concrètement comment une telle idée a-t-elle pu germer ? Trois éléments de réponse se combinent.

En premier lieu, il faut observer l'apparition d'un nouvel état d'esprit chez certains Chinois, plus volontiers tournés vers la coopération que vers l'affrontement. Et l'idée surtout que si les étrangers ont pu les surclasser militairement, c'est qu'ils disposent de meilleures techniques. Avec une conclusion simple : acquérir la technique des étrangers pour pouvoir les égaler et peut-être un jour les surpasser. Les plus avisés des Chinois comprirent donc que la nécessaire modernisation de leur pays passait par une coopération intelligente. L'idée germa chez de nombreux responsables chinois de se faire construire une marine moderne.

En second lieu, les Chinois ont sous les yeux le bel exemple de cet arsenal que les Français viennent de construire à Ning-Po. La construction en avait été ordonnée en 1862 par le marquis de Chasseloup-Laubat pour soutenir la présence militaire française. La décision avait été prise de faire construire en Chine quatre canonnières. La mission avait été confiée à Léonce Verny, un jeune polytechnicien, ingénieur du génie maritime. Celui-ci avait choisi un vaste emplacement en bordure de mer, à Ning-Po, dans la rade en face de Shang-Hai. Léonce Verny guida seul toute l'affaire. En plus, il mit tous ses efforts à assurer l'apprentissage des ouvriers chinois qui devenaient de bons contremaîtres. Seul, le travail du fer et de la mécanique les rebutait quelque peu. Le travail terminé, Léonce Verny fut félicité et reçut une nouvelle affectation, cette fois au Japon. Mais un bonheur, dit-on, n'advient jamais seul. Arrivé célibataire à Shanghai, il en repartit marié avec Marie Brenier de Montmorand, une des filles du consul général. Pour leur part, les Chinois s'étaient déclarés intéressés par la reprise de l'arsenal de Ning-Po. Mais les négociations n'aboutirent jamais.

En troisième lieu, les Chinois commençaient à se tisser un réseau d'amis capables de les aider. Parmi eux, bien évidemment, Paul d'Aiguebelle et Prosper Giquel. Le vice-roi du Fujian et du Zhejiang, Zuo Zong Tang, s'adressa à eux en leur demandant s'ils accepteraient de négocier pour eux la construction d'un nouvel arsenal dont ils seraient cette fois totalement et entièrement propriétaires. Marché conclu. En 1866, un accord est signé aux termes duquel la France s'engage à réaliser à Fu-Zhou un arsenal pour y construire des navires de haute mer, des canonnières et des chaloupes à moteur.

Dès le début, Émile Rocher est associé aux négociations puis à la construction de l'arsenal. Tout un ensemble industriel va être édifié, comprenant une usine métallurgique, un laminoir, une chaudronnerie, des ateliers d'ajustage et de montage, une fonderie. À cela, il convient d'ajouter les écoles destinées à former la main-d'œuvre chinoise et à enseigner l'art du commandement de ces nouveaux navires. L'arsenal est inauguré en février 1869. Prosper Giquel tient à ce que cette usine soit entièrement française. Tout le matériel vient de France. Les ingénieurs, les contremaîtres et les ouvriers qualifiés sont tous français.

C'est une aubaine pour Émile Rocher qui compte parmi les premiers à se faire embaucher. Ses compétences d'ingénieur vont

énormément lui servir. Sa parfaite maîtrise de la langue chinoise va aussi l'aider grandement. L'arsenal de Fu-Zhou va se révéler un grand succès. Au total, on comptera de 70 à 80 Français à Fu-Zhou. Ce qui est considérable pour l'époque. Paul Claudel, qui sera consul dans cette ville quelque trente ans plus tard, estimera que la moitié des Français présents en Chine en 1870 résidait à Fu-Zhou.

Émile Rocher développe ainsi une activité professionnelle prenante et heureuse à Fu-Zhou. Mais une rencontre intéressante et imprévue avec un autre Français, lui aussi pionnier en Chine, va marquer une inflexion importante dans le cours de son destin. Il s'agit de sa rencontre avec Jean Dupuis. Dans ses carnets, Émile Rocher raconte que sa vie fut profondément marquée par sa rencontre avec Jean Dupuis. Cet homme est un commerçant de la région stéphanoise. Plus précisément de Saint-Just-la-Pendue, un petit village situé non loin de Saint-Etienne. Rien au départ n'appelait Jean Dupuis en Chine. Il avait choisi le métier de représentant de commerce et il parcourait la France. Ce métier l'appela un jour en Égypte où il alla s'installer en 1859. Il s'établit à Alexandrie où il avait ouvert un bazar. C'était l'époque du début du percement du canal de Suez et de très nombreux clients français venaient s'approvisionner chez lui.

De là, un jour, sur les indications d'un capitaine au long cours, il partit pour Shanghai pour commencer une vie nouvelle et faire fortune. Il démarre à Wu-Han un commerce de vins et liqueurs, qui se transforme peu à peu en commerce d'armes. L'insécurité règne partout. Les Tai-Ping se font menaçants. On ressent le besoin de s'armer de façon efficace. Jean Dupuis s'installe. Il restera quatre ans à Wu-Han et consacra beaucoup de temps à apprendre le chinois, langue qu'il finira par maîtriser parfaitement. Au cours d'un dîner chez Jules Guéneau, alors consul de France à Wu-Han, Émile Rocher fait la connaissance de Jean Dupuis. D'emblée les deux caractères se plaisent. Jean Dupuis a une personnalité complexe. Son esprit est décidément celui d'un aventurier. Mais en même temps, il reste toujours très prudent. Ces qualités d'audace et de prudence, assez antinomiques, sont rarement rassemblées dans une même personne.

Quand Jean Dupuis propose à Émile Rocher de faire route ensemble vers le Yun-Nan, un accord est vite trouvé. Jean Dupuis doit convoyer vers cette région lointaine une très grosse commande de munitions.

Presque immédiatement, Émile Rocher accepte l'offre. C'est le début d'une véritable aventure. Dans cette Chine, vaste comme un continent, le Yun-Nan est une des provinces les plus fascinantes et en même temps l'une des plus isolées. Commençons par décrire brièvement cette province.

Les États-Unis ont leur Far West. La Chine a son Yun-Nan. Quelque 2 500 km séparent Shang-Hai de Yun-Nan-Sen, sa capitale. Au Yun-Nan, on est loin de tout. Coupé de tout. Cette province chinoise n'est pas seulement reculée. Elle est enclavée. Les moyens pour y accéder sont excessivement difficiles. Le Yun-Nan est théoriquement rattaché à l'autorité de l'empereur de Chine, mais l'énorme distance qui sépare Yun-Nan-Sen de Pékin estompe passablement cette autorité. Beaucoup de contre-pouvoirs locaux et différentes formes de banditisme local y fleurissent et y prospèrent.

C'est une province au relief accidenté. Tantôt des hauts plateaux s'échelonnent entre 2 000 et 3 000 mètres, coupés de gorges profondes, tantôt des montagnes qui s'élèvent progressivement en direction du massif montagneux du Tibet. La province est située sous les tropiques. Son climat est chaud et très ensoleillé, mais cependant tempéré par l'altitude. Les Chinois surnomment cette province « le pays de l'éternel printemps ». Autre particularité importante, aucune autre province de Chine ne comprend autant de minorités ethniques. Ces groupes ethniques étaient majoritaires au Yun-Nan au XVIII^e siècle. Mais leur proportion tend à diminuer. Quoiqu'il en soit, un désir latent d'indépendance subsiste encore un peu partout à divers degrés.

Mais revenons à Émile Rocher. Il quitte l'arsenal de Fu-Zhou dans les premiers jours de septembre 1870. Il n'arrivera à Yun-Nan-Sen que cinq mois plus tard, en février 1871. Il passe par Ning-Po, va revoir ses anciens amis à Shang-Hai, puis rejoint Wu-Han. Là, on prépare activement l'expédition. On charge les jonques avec les nombreuses caisses de munitions pour remonter le fleuve Bleu. À partir des extraits du carnet d'Émile Rocher, on retrace son périple :

Dans les passes difficiles, on fait du halage. Des centaines de haleurs professionnels y attendent le client. [...] On double Chung-King et on débarque à Yung-Ning. Là, on constitue la caravane. Cent vingt mulets et trente coolies. Puis, par de mauvaises routes, on s'enfonce dans la province du Gui Zhou. [...] Un soir, pas d'auberge. On couche dans

une hutte de paille. C'est l'hiver. Il pleut beaucoup. On a froid. Puis on tombe sur un groupe d'accompagnateurs patibulaires. Un groupe de six ou sept hommes. Ils sont armés jusqu'aux dents. On décide de partir avant le lever du soleil pour leur fausser compagnie. Le temps passe. Après ce pénible voyage, on arrive enfin à Yun-Nan-Sen.

Comment ne pas être bien accueilli par un général auquel on vient livrer des quantités impressionnantes de munitions ? Une anecdote heureuse va révéler aux Chinois les talents d'Émile Rocher. Le général lui présente des débris d'obusier pris aux Français dans un accrochage. Ces obusiers sont inutilisables. Mais Rocher remarque qu'il ne leur manque que l'affût. De façon artisanale, il fait confectionner les pièces manquantes. Il prépare lui-même la poudre. Les armes sont essayées sur un groupe de rebelles. La précision et l'efficacité des tirs sont telles que le groupe est anéanti en quelques instants. La réputation d'Émile Rocher grimpe au zénith. En guise de remerciement, on lui offre un poignard double lame, avec gaine en or. Le général Ma Zhu Long demande alors à Émile Rocher de construire et de diriger un arsenal au Yun-Nan pour fabriquer des armes de guerre. Une création *ex nihilo*. Passionné de mécanique et flatté par l'accueil, il accepte. Émile Rocher va donc rester seul au Yun-Nan, tandis que Dupuis reprendra le chemin de Shang-Hai.

Émile Rocher va désormais vivre à la chinoise. Au soleil des hauts plateaux du Yun-Nan, sa peau se tanne et se colore. Elle se plisse. Il porte des vêtements chinois. Ses compagnons ne le reconnaîtront presque plus quand il reviendra à Shang-Hai, quelque trois ans plus tard. Cependant tout n'est pas toujours idyllique. Dans ces régions, les maladies rodent sans arrêt. La peste fait une visite en 1871. Deux ans plus tard, Rocher sera victime de la malaria et devra s'aliter trois semaines. Une attaque sévère. Sur le plan professionnel, le lancement des fabrications le met en contact avec des centres miniers locaux. Étain et plomb. Notamment celui de Kuoi-Tchiao, où il envisage même de s'associer avec les propriétaires chinois.

Plus de trois ans ont passé. Jean Dupuis fait sa réapparition, mais cette fois il a choisi d'arriver au Yun-Nan en passant par le sud, par le Tonkin. Du port de Haiphong, il a gagné Hanoi, puis a remonté le fleuve Rouge jusqu'à la frontière chinoise, à Man-Hao. Il arrive avec d'énormes quantités d'armes de guerre qui remontent sur des

jonques. En fait, il était reparti en France pour acheter des quantités impressionnantes d'armes de guerre, dont il avait reçu commande de la part de généraux chinois pour combattre des insurgés musulmans. Mais tout va mal pour Dupuis. Les mandarins s'attendaient à d'autres types d'armes. Et puis le caractère de Dupuis a changé. Il s'est aigri. Il se met à dos le général Ma Zhu Long qui dira de lui : « Dupuis est un être néfaste. Il a pris mon argent, il a pris notre étain, et ne nous a rien rendu. » Les disputes continuelles avec les mandarins chinois finiront par s'envenimer.

Contrat terminé, Émile Rocher rentre à Shang-Hai. En 1875, après quatre années passées au Yun-Nan, dans l'aventure de l'arsenal, Émile Rocher décide de se fixer professionnellement. Il prend alors la décision de rentrer dans les douanes chinoises. Mais par quel détour un citoyen français peut-il entrer dans l'administration impériale chinoise ? À bien y regarder, c'est moins extraordinaire qu'il n'y paraît. Il y avait déjà de nombreux Européens dans les douanes chinoises. La cause ? C'était un irlandais, Robert Hart qui, en 1863, avait été nommé inspecteur général des douanes maritimes de l'empire du Milieu. Pendant près d'un demi-siècle, cet homme, au caractère généreux et profondément honnête, sera l'un des personnages les plus appréciés tant des autorités chinoises que des étrangers en poste à Pékin. Hart recrutera beaucoup de non-chinois pour les douanes chinoises. En juillet 1877, Émile Rocher est nommé directeur des douanes, à Amoy. Il y reçoit la visite du général Grant, ancien président des États-Unis.

Et voici une expérience professionnelle qui lui rappelle les Cévennes : en 1879, le directeur général des douanes chinoises lance un concours interne qui consiste à rédiger une enquête sur les métiers de la soie en Chine. C'est Émile Rocher qui le gagne. À cette occasion, il reçoit les félicitations de la Chambre de commerce de Lyon. Ces contacts se poursuivront dix ans plus tard au moment de la « mission lyonnaise en Chine ».

En 1880, Émile Rocher a 34 ans. Il vient de passer dix-sept années consécutives en Chine. Il sollicite un congé pour revenir en France. Il va y séjourner plus d'un an. Tout auréolé de ses expériences chinoises et de ses connaissances approfondies, nombreux sont ceux qui l'incitent à publier. Il se laisse convaincre par la « Société de géographie » et fait paraître : « La Province chinoise du Yun-Nan, chez

Ernest Leroux éditeur, Tome I en 1879 et Tome II en 1880 ». À cette époque, la France est avide d'informations en provenance de ce pays lointain et mystérieux. Ce livre répond à une attente. Bien plus même, cet ouvrage va servir d'aliment à l'imaginaire de nombreux Français et sera à l'origine du mythe de « l'eldorado yunnanais ». Une lointaine, mais moderne, continuation de ces histoires pleines de pièces d'or, racontées par Marco Polo. De façon concrète, Émile Rocher y aborde aussi des sujets économiques et industriels, tels que *La Métallurgie au Yun-Nan* ou encore *Les Routes commerciales du Yun-Nan*. Il envisage même la construction d'un chemin de fer.

Émile qui a maintenant 35 ans songe sérieusement à se marier. Il vient passer l'été dans les Cévennes. Il retourne au Gasquet. Ses pas l'entraînent vers de longues promenades à Taleyrac. À Valleraugue, chez des amis, il rencontre Mélanie Weber (fig. 1), une Genevoise protestante. Ils se plaisent. Émile et Mélanie se marieront quelques mois plus tard, le 11 octobre 1881, à Genève. Mais ils doivent repartir presque tout de suite pour la Chine. Émile a maintenant un poste de directeur dans les douanes chinoises.

Émile et Mélanie auront six enfants, dont deux hélas, décéderont en bas âge de ces maladies que l'on contracte dans les pays tropicaux. Mélanie restera une compagne courageuse, tant en Chine que dans les autres postes où elle accompagnera son mari. Elle eut le mérite d'élever sa nombreuse famille en dépit des absences professionnelles fréquentes de celui-ci. Pendant cinq ans encore, de 1880 à 1885, Émile poursuit son travail aux douanes impériales chinoises.

Mais en 1888, Émile Rocher va avoir l'occasion d'un important changement dans son orientation professionnelle. Il va entrer dans la diplomatie française. Exercice peu fréquent en milieu de carrière. Pour comprendre cette inflexion, il est nécessaire de revenir un instant sur les opportunités qui vont se présenter à lui dans le cadre des opérations militaires et diplomatiques françaises au Tonkin. À cette époque, la France voulait faire reconnaître son autorité légitime sur le Tonkin. Ce qui ne se fera pas sans mal. Paradoxalement, c'est Jean Dupuis qui, sans le vouloir, en 1873, va être à l'origine du premier conflit militaire. Ses allées et venues incessantes sur le fleuve Rouge avec des jonques chargées d'armement, finissaient par agacer tout le monde. Il se fit arrêter et incarcérer par les Annamites. Pour le libérer, Francis Garnier

fut chargé avec quelques hommes d'aller prendre d'assaut la citadelle d'Hanoï. Il réussit magnifiquement, mais se fit tuer et décapiter, peu après dans une embuscade. Même scénario en 1882. Même drame et même horreur. Les Français sont massacrés et le commandant Rivière décapité. Le lieutenant Aimé Duval, natif d'Aigues-Mortes, survit à ces tristes opérations.



Fig. 1. Melina Weber, épouse Rocher (collection particulière).

Finalement vaincu, l'empereur d'Annam doit reconnaître le protectorat de la France sur le Tonkin. Il n'en va pas de même pour les Chinois. D'où un nouveau conflit. On monte une expédition maritime. De Brest, le cuirassé « Atalante » appareille pour les mers de Chine. À son bord, un officier de marine peu ordinaire, Julien Viaud, alias Pierre loti. Cet écrivain poète observe tout et rien. Il s'attarde à fixer

« les transparences bleuâtres de la mer et de la nuit ». Pierre Loti écrira également un reportage journalistique très détaillé qui sera publié en trois épisodes par le « Figaro » les 28 septembre, 13 et 17 octobre 1883. Malheureusement, l'article est trop critique à l'égard des marins français. Pierre Loti se fera morigéner par le vice-amiral Peyron, ministre de la Marine et des Colonies et sera renvoyé à terre pour un an. Sur la mer de Chine, finalement la bataille décisive sera menée en 1884 par l'amiral Courbet. Celui-ci détruit à coups de canons le fameux arsenal de Fu-Zhou. Courbet annihilait ainsi le précieux travail que les Français avaient élaboré avec tant de fierté. Une partie des efforts d'Émile Rocher passe ainsi par pertes et profits.

Sur le plan diplomatique, les Chinois s'avouent vaincus et signent en juin 1885 le fameux traité de Tian-Jin. Ce traité comprend de nombreuses clauses, dont la plus importante est, bien évidemment, celle reconnaissant le protectorat de la France sur le Tonkin. Dans les faits, c'est le début de l'Indochine française. De son côté, Émile Rocher en est très heureux, mais pour de tout autres raisons. Pour lui, ce traité va se révéler une véritable aubaine. En effet, compte tenu de son expérience locale tant en Chine qu'au Tonkin, il devient véritablement l'homme de la situation.

Premièrement, c'est lui qu'on choisit pour veiller à la bonne évacuation des troupes chinoises du Tonkin. En fait, le vice-roi du Yun-Nan qui connaissait personnellement Rocher ne voulait traiter qu'avec lui. Avec l'accord tant des Chinois que des Français, il fut donc mis à la disposition du chef de corps de l'expédition française au Tonkin. Deuxièmement, c'est lui aussi qui va superviser la commission dite « d'abornage », chargée de faire rectifier la ligne de frontière entre le Tonkin et la Chine.

Mais en cette fin d'année 1885, il y a peut-être, pour lui, encore beaucoup mieux à tenter. Pourquoi ne pas songer à entrer dans la diplomatie ? Le traité de Tian-Jin avait en effet également prévu l'ouverture d'un poste consulaire à Mong-Zi au Yun-Nan. Pourquoi pas lui ? Bien sûr, il sait qu'il n'a pas les diplômes classiques, mais il a exactement le profil requis. En tout cas, il se sait apprécié des Chinois. Pour appuyer sa candidature du côté français, il va essayer de trouver des soutiens. En août 1885, il adresse un courrier à Marcellin Pellet, alors député du Gard, lui expliquant son intention de se mettre au

service du ministère des Affaires étrangères.

Cette demande n'aboutit pas. Néanmoins on lui offre un poste intéressant dans la fonction publique coloniale. Il est appelé par Paul Bert au Tonkin pour y prendre la direction des douanes. Il y restera deux ans et y démontrera ses qualités. Pour finir, par décret du 6 novembre 1888, Émile Rocher est enfin nommé consul à Mong-Tze (fig. 2). Quel bonheur ! Émile Rocher se rendra sur place en mai 1889. Hélas, sa santé ne cesse de se détériorer. Il est obligé de quitter Mong-Zi au bout d'un an. Il est atteint d'une dysenterie chronique qui se transforme en hépatite.



Fig. 2. Émile Rocher, consul à Mong-Tze (collection particulière).

Pour le soulager, on lui offre un poste dans un pays au climat moins difficile. Il est nommé à Séoul en Corée. Mais il n'y restera guère longtemps. On a trop besoin de lui au Yun-Nan et cette fois pour faire aboutir un très, très grand projet, celui du chemin de fer. C'est à cette époque en effet que va se concrétiser cet extraordinaire projet de travaux publics français qu'on appelle le Chemin de fer français du Yunnan, parfois aussi dénommé Chemin de fer du Haut Tonkin et en chinois *Dian Yue Jie Lu*. Une véritable aventure industrielle et diplomatique. C'est Paul Doumer qui en sera le réalisateur, mais Émile Rocher, tant par sa vision et sa connaissance du pays que par ses exceptionnelles qualités de négociation, en sera le véritable promoteur.

Quelles sont les étapes de cette saga ? Les origines de ce projet sont multiples. Mais en fait, au départ pour les Français, le seul vrai problème est simple. Comment accéder à la Chine par le sud ? Qu'ils soient marins, commerçants, diplomates ou explorateurs, l'idée prévalait alors qu'un accès direct à la Chine par la voie du Tonkin était la solution la plus riche de promesses. Pouvoir progresser en direction de cet immense marché que constituait la Chine ne pouvait être que profitable à tous, y compris aux Chinois eux-mêmes. Vaste entreprise.

Pendant des divergences se présentaient sur les voies et moyens pour y parvenir. En effet, la géographie a dressé, entre le Tonkin et la Chine, des frontières montagneuses importantes, voire infranchissables. Par quel moyen donc franchir ces imposantes barrières ? En empruntant la voie des fleuves. Par le Mékong, pensait-on. Mais l'expédition de Doudart de Lagrée et Francis Garnier en démontrera l'impossibilité. Les espoirs se reportèrent alors sur le fleuve Rouge. Mêmes désillusions. C'est alors que les projets se tournèrent vers un chemin de fer. L'idée, on l'a vu, avait été envisagée dès 1880 par Émile Rocher dans son livre sur le Yun-Nan.

Ce sera Paul Doumer qui aura l'énergie suffisante pour faire aboutir ce projet colossal. Dès son arrivée en Indochine, en février 1897, il s'y consacre corps et âme et fait largement appel au talent et à la compétence d'Émile Rocher. La principale difficulté de cette construction ferroviaire était de nature technique. Mais, plus délicat encore, était son montage totalement hybride. En effet, il s'agissait à l'évidence d'un projet de gouvernement et d'un choix de politique coloniale. Donc d'un investissement public, redevable d'un

financement d'État. Mais en même temps, compte tenu du système parlementaire français et en raison des importants mouvements hostiles aux développements coloniaux, il fallait présenter ce projet sous l'apparence d'un investissement privé, économiquement équilibré et rentable et, bien entendu, assorti aussi d'un financement privé. En bref une opération camouflée.

Paul Doumer, ancien ministre des finances, expert en montages financiers hors normes, va concevoir un tel système « caméléon ». Il comprend que, dans un premier temps, il est indispensable de sensibiliser des industriels à ce projet et par conséquent de commencer par une étude de marché crédible. On va monter pour l'occasion, de septembre 1895 à novembre 1896, la Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine. On en confie l'organisation et la direction à Émile Rocher qui avait déjà noué des liens avec la Chambre de commerce de Lyon. Il a pour adjoint Henri Brenier de Montmorand, 28 ans, diplômé de l'École des sciences politiques et natif de Shanghai. Émile Rocher avait fort bien connu son grand-père, quelque trente ans plus tôt, dans ses fonctions de consul général à Shanghai.

Malgré la dénomination très lyonnaise de cette mission, plusieurs autres chambres de commerce sont représentées, comme celles de Marseille, Bordeaux, Lille, Roubaix et Roanne. La profession bancaire est également bien associée. Enfin et surtout, les secteurs professionnels de la soie, des soieries et des cotonnades, ainsi que celui des industries minières ont leurs représentants. Au total, une équipe d'une douzaine d'hommes, jeunes et compétents, est constituée. Parmi eux, Raymond Antoine, ancien élève de l'École supérieure de commerce de Lyon et filateur à Alès. Il a laissé de cette mission un récit vivant et très documenté. Quinze mois de voyage dans une des zones les plus reculées de la Chine, pratiquement sans aucune infrastructure hôtelière. Trois mille cinq cents kilomètres à parcourir de Haïphong à Tchoung-King. Les moyens de transport les plus hétéroclites sont utilisés. En jonque, à pied, à dos de mulet ou en chaise à porteur. D'innombrables rendez-vous d'affaire sont organisés.

Dans ses notes de voyage, Raymond Antoine décrit les auberges crasseuses, la fatigue des transports, la nourriture improbable, les paysages magnifiques, les multiples rencontres avec des missionnaires français, l'accueil courtois des mandarins, les festins interminables et

les maladies qui se déclarent sournoisement. Les participants reviennent épuisés mais heureux. Plusieurs marchés prometteurs sont identifiés. Malheureusement, au cours de ce périple, Émile Rocher, va tomber très malade. Il doit renoncer à la direction de la mission qu'il confie alors à Henri Brenier. Il va rentrer en France pour se faire soigner.

Pour le financement, c'est Paul Doumer qui s'en charge. Un tour de passe-passe. L'État français ne fournit pas le financement en principal, mais apporte sa garantie au paiement des intérêts d'un emprunt souscrit par une société *ad hoc*, constituée *ex nihilo* pour les besoins de la circonstance. Pour l'État, le risque est identique, mais c'est plus facile à faire passer. Paul Doumer s'arrange pour que la loi soit votée le jour de Noël, le 25 décembre 1898. En ce jour très particulier, peu de députés sont présents à la Chambre pour apporter la contradiction. La négociation effective des contrats de transport avec les Chinois est confiée à Rocher. Or il avait été muté à la Nouvelle-Orléans en 1897, puis à Liverpool en 1898. Une fois de plus, on le fait revenir en Chine. On l'y nomme directeur du syndicat des Chemins de fer du Yunnan. Le résultat est exceptionnel. Il réussit à obtenir le monopole de l'exploitation des mines dans environ un tiers du Yun-Nan.

En récompense, Rocher est nommé consul général à Tian-Jin, poste qu'il occupera trois ans de 1903 à 1906. Il y terminera sa carrière. C'est alors que l'on passe le dossier du chemin de fer aux ingénieurs. C'est un vrai petit chef-d'œuvre de la technologie française. Plus d'un siècle après sa construction, il fonctionne encore. Et les Chinois, fait exceptionnel, sont en train de le faire inscrire au patrimoine mondial de l'humanité à l'UNESCO.

Quelles sont les caractéristiques essentielles de cet ouvrage ? Il s'agit d'un chemin de fer de montagne à écartement métrique, mais sans crémaillère, de 465 kilomètres, qui franchit un dénivelé de 2 000 mètres environ. Pour sa réalisation, deux sociétés de construction se sont associées, l'une et l'autre dirigée par des centraliens, Philippe Vitali et Jules Goin. Le chantier durera cinq années, de 1905 à 1909 et réunira au total 65 000 ouvriers. Techniquement ce chemin de fer comporte 155 tunnels et 107 viaducs, dont 22 métalliques. Tous les ouvrages majeurs furent conçus par un autre centralien, l'ingénieur Paul Bodin, auquel on doit également le viaduc du Vaur, qu'on trouve en Aveyron, sur la ligne entre Rodez et Albi.

Localement, la société de construction des Chemins de fer établit son quartier général à Mong-Zi. Ce gros bourg montagnard aux allures de petite ville de province, avait été choisi pour abriter le consulat de France au Yun-Nan. Situé à une altitude de plus de 1 500 mètres, il bénéficie d'un climat sain et vif. On se souvient qu'Émile Rocher avait eu l'occasion d'y séjourner un peu moins d'un an. Durant la période du chantier, c'est Raphaël Réau, un Charentais d'origine, qui exerce les fonctions de consul de France. Il y réside avec sa femme et ses deux filles. Il a rédigé de nombreux souvenirs fort intéressants. Pour le consul, deux difficultés principales sont à affronter. La première se situe du côté français où s'est instituée une sorte de hiérarchie ambiguë. En effet, juridiquement le consul dépend de l'ambassadeur à Pékin. Mais dans la pratique le consul est étroitement surveillé par le gouverneur de l'Indochine à Hanoï. Les méthodes expéditives de Paul Doumer sont bien connues. Maurice Dejean de la Batie, qui avait été nommé consul à Mong-Zi en 1894 pour succéder à Émile Rocher, avait envoyé un rapport à sa hiérarchie signalant des incursions inattendues de Paul Doumer en territoire chinois :

L'arrivée sans prévenir, seul, à cheval, sale et couvert de poussière, et au mépris de toutes les règles diplomatiques, du gouverneur Paul Doumer qui débarque tout à trac chez le vice-roi du Yunnan afin d'obtenir (mais en vain) des terrains pour une gare.

Mais il est vrai que ce double soutien, de part et d'autre de la frontière, présentait aussi parfois des avantages. En cas de danger, le gouverneur général de l'Indochine se tenait prêt à envoyer immédiatement des renforts militaires.

La seconde difficulté provient des relations difficiles voire conflictuelles avec certains Chinois. En effet, contrairement à toutes les habitudes antérieures, le chemin de fer du Yun-Nan n'a pas été conçu comme une œuvre de coopération franco-chinoise, mais comme une réalisation cent pour cent française. Aucun organisme chinois ne se sent donc la vocation d'épauler et de soutenir les intérêts des Chemins de fer. À Mong-Zi beaucoup de Français sont surpris de se heurter à une forte hostilité, tout à fait inhabituelle de la part des autorités locales. Pour assurer leur sécurité, Maurice Dejean de la Batie devra recruter des miliciens et trouver des armes. Des agressions armées se

produiront à l'encontre d'Auguste François, le consul de France à Yun Nan Sen, et des missionnaires français.

Sur le plan technique, la logistique a été l'un des aspects les plus importants de ce chantier. Tous les éléments des ponts sont usinés à Paris avant d'être expédiés sur le chantier au plein cœur de la Chine. Un tiers des ouvriers chinois est affecté aux diverses tâches de transport. Les maladies furent la plus grande cause de mortalité. Nous sommes sous les tropiques. Dans les régions humides, en bordure du fleuve Rouge et de son affluent le Nam-Ti, les moustiques pullulent. L'eau est polluée. Le paludisme et les dysenteries amibiennes font des ravages. Le nombre total des décès est colossal. Quelque 12 000 travailleurs chinois y périrent tragiquement, ainsi que 82 ingénieurs et contremaîtres européens.

En 1906 Émile Rocher a 60 ans. Sa santé s'est détériorée. Il demande un congé pour pouvoir se soigner. Il rentre définitivement en France. Il s'installe à Anduze dans sa belle propriété de « Mon repos » sur les hauteurs de la ville. De son côté, le chemin de fer du Yun-Nan est inauguré en 1909. Le cours de l'histoire ne sera pas favorable au développement de ce chemin de fer. En 1911, la république est proclamée en Chine et, après quelques années, ce pays va basculer dans la période des troubles incessants des « seigneurs de la guerre ». En Europe, la guerre de 1914 éclate. Plus grand monde ne se soucie encore de l'Extrême-Orient. De son côté, Émile Rocher passera une retraite tranquille à Anduze où il décèdera, au milieu de l'affection des siens, le 15 janvier 1924, à l'âge de 77 ans. Ce n'était pas une vie qui s'achevait, mais une destinée.

Sources

- Archives familiales de la famille Rocher, conservées par Mme Martinez Rocher.
- Puech, Charles, *Le voyage en Chine de Raymond Antoine*, Archives familiales de Charles Puech.

- Balay, Georges, *François-Léonce Verny*, Presses de l'imprimerie Lefrancq et Cie, 1990.
- Bensacq-Tixier, Nicole, *Dictionnaire du corps diplomatique et consulaire français en Chine (1840-1911)*, Paris, Les Indes savantes éd., 2003.
- Musée Albert Kahn, *Le Paris de l'Orient. Présence française à Shanghai, 1849 - 1946*, Paris, Catalogue de l'exposition du musée Albert Kahn, 2002.

Séance du 20 novembre 2015

1980 – 2020 : LE NOUVEL ÂGE DES INÉGALITÉS ?

par Luc SIMULA
correspondant

L'égalité, telle que la définit l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, a d'abord été pensée comme un principe d'organisation politique et sociale : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Ce principe fondamental d'égalité est, avec le principe de liberté, au cœur de la démocratie moderne telle qu'elle émerge à la fin du XVIII^e siècle en France et aux États-Unis notamment.

Toutefois, dans la conception de la démocratie au début du XIX^e siècle, l'égalité économique occupe une place seconde, si ce n'est secondaire. Publié en 1840, le rapport du docteur Villermé¹ sur les conditions de travail dans l'industrie textile présente un tableau dramatique de la situation des enfants et de la misère d'une partie importante de la population ouvrière. Jusqu'au début du XX^e siècle, le progrès technique et la croissance de la production ne sont pas synonymes de progrès social. Cette contradiction fournit à Balzac, Hugo, Maupassant, Zola, la trame de fond de leurs romans.

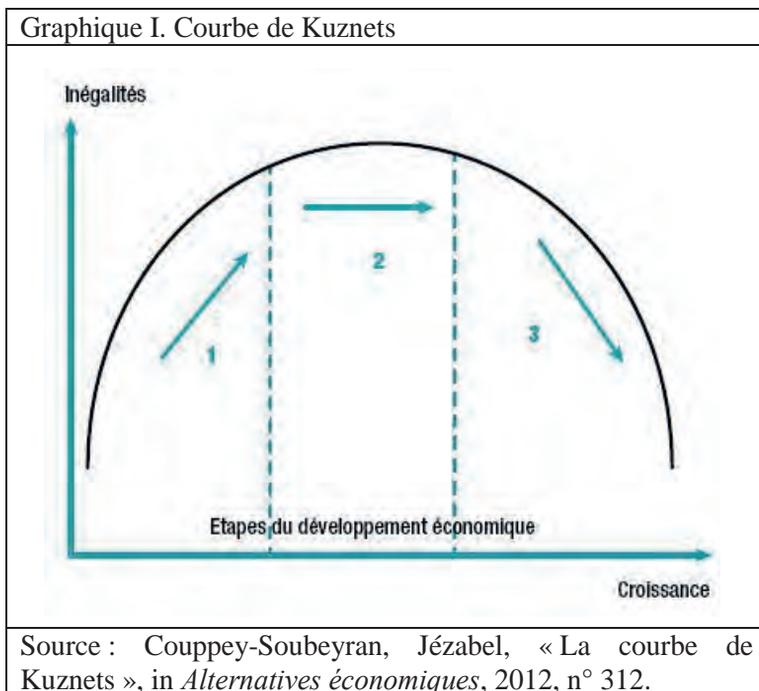
Dans les années 1930, John Maynard Keynes, « libéral » au sens anglo-saxon du terme, considérait encore que « les deux vices

1. Villermé, Louis René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Éditions d'histoire sociale, 1840.

marquants du monde économique où nous vivons sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité² ». Les pays développés vont répondre à la question sociale du XIX^e siècle en inventant les droits sociaux. Si les prémices de l'État-social remontent à la fin du XIX^e siècle, le New Deal aux États-Unis (1933, 1937), le rapport Beveridge en Grande-Bretagne (1942)³, le Programme du Conseil national de la Résistance en France (1944), posent les fondements d'une société combinant dynamisme du marché et progrès social. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le progrès technique et les forts gains de productivité qu'il induit vont permettre d'accroître simultanément, d'une part les profits du capital et l'investissement productif, d'autre part les revenus des salariés et leur consommation, enfin les prélèvements obligatoires (fiscaux et sociaux) nécessaires au financement de la protection sociale.

C'est dans ce contexte que Simon Kuznets, prix Nobel d'économie en 1971, modélise sous la forme d'une courbe en cloche (∩) les interactions dynamiques qui jouent à long terme entre le développement économique et les inégalités (Cf. graphique I). Dans une première phase, la croissance accroît les inégalités, ce qui se vérifie dans tous les pays. Celles-ci se stabilisent ensuite avant de diminuer⁴. Cependant, l'optimisme de Simon Kuznets est confronté aux évolutions récentes de la répartition des richesses. Depuis les années 1980, les inégalités économiques sont à nouveau croissantes dans l'ensemble des pays développés à économie de marché. Comment expliquer ce retournement ?

-
2. Keynes, John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, Payot (1969 pour la version française), p. 366.
 3. Commission Beveridge, *Report to the Parliament on Social Insurance and Allied Services*, Londres, 1942, (*Rapport au Parlement sur la sécurité sociale et les prestations connexes*).
 4. L'article de référence explicite la relation entre croissance économique à long terme et inégalités mais la courbe elle-même n'est pas présentée : Kuznets, Simon, « Economic Growth and Income Inequality », *American Economic Review*, vol. XLV, 1955, p. 1-28.



De nombreux auteurs ont abordé cette question dans des ouvrages récents, notamment en France : Pierre Rosanvallon (*La société des égaux*, 2011) et François Bourguignon (*La mondialisation de l'inégalité*, 2012) ; aux États-Unis : Paul Krugman (*The Conscience of a Liberal*, 2007) et Joseph Stiglitz (*Le prix de l'inégalité*, 2012, *La grande fracture*, 2015) ; enfin en Grande-Bretagne : Anthony Atkinson (*Inégalités*, 2016). Dans *Le Capital au xx^e siècle* (2013), Thomas Piketty dresse un tableau de l'évolution à long terme des inégalités particulièrement intéressant⁵. L'approche synthétique de cet article utilise ces différentes sources sans être pour autant exhaustive. Notamment, certaines analyses et des graphiques du *Capital au*

5. Piketty, Thomas, *Le Capital au xx^e siècle*, Paris, Seuil, 2013. Si *Le Capital au xx^e siècle* est l'ouvrage le plus connu de Thomas Piketty, celui-ci travaille sur les inégalités depuis plus de vingt ans. Outre de nombreux articles scientifiques, il a notamment publié *L'Économie des inégalités* (première parution en 1997) et *Les hauts revenus en France au xx^e siècle*, Paris, Grasset, 2001.

xxx^e siècle sont repris sans aborder toutes les dimensions d'une argumentation développée sur près de mille pages.

Dans un premier temps, un tableau des inégalités actuelles en France présentera quelques repères statistiques et permettra de préciser les principaux concepts et instruments de l'analyse économique des inégalités (I). Les inégalités contemporaines seront ensuite replacées dans une perspective historique de long terme (II). Enfin, nous nous interrogerons sur les sources de la recrudescence des inégalités économiques au début du XXI^e siècle (III).

I. Tableau économique des inégalités dans la France contemporaine

L'inégalité est par nature un phénomène complexe et multidimensionnel ; en outre, les inégalités se vivent au quotidien et sont ressenties ou perçues par les personnes. Sans ignorer les contributions apportées par la philosophie, la sociologie, la psychologie, l'histoire ou encore la médecine à l'étude de ce phénomène, l'économiste adopte une méthode, des concepts et instruments d'analyse spécifiques. Son champ d'étude privilégié porte sur les inégalités de revenu et de patrimoine, les inégalités de consommation et de niveau de vie, les inégalités devant l'emploi et le chômage, les inégalités de travail et de statut de l'emploi. Nous nous limiterons ici à l'étude des inégalités économiques de revenu et de patrimoine dans les pays développés (PDEM, Pays développés à économie de marché), pays pour lesquels nous disposons de données nombreuses, fiables et harmonisées ; elles permettent à la fois d'étudier l'évolution des inégalités à long terme et d'effectuer des comparaisons entre pays. Nous distinguerons le revenu qui résulte d'un versement ou « flux » (mensuel ou annuel) du patrimoine et du capital qui sont des « stocks », accumulés depuis plusieurs années et parfois plusieurs générations⁶.

6. Selon la définition classique de John Hicks, le revenu d'un particulier est le montant maximum qu'il peut affecter à la consommation sans réduire son patrimoine. Voir Hicks, John Richard, *Value and capital : An inquiry into some fundamental principles of economic theory*, Oxford, Clarendon Paperbacks, 1939 (2nd ed. 1946).

Inégalités de revenus disponibles bruts entre les ménages

Les inégalités de revenu sont généralement appréciées à l'échelle des « ménages »⁷ qui déclarent au fisc l'ensemble de leurs ressources sur l'année. Le revenu disponible brut s'obtient en ajoutant tous les revenus des membres du ménage : revenus du travail (salaires et autres rémunérations du travail), revenus de la propriété (loyers, intérêts, bénéfices, dividendes), revenus mixtes des indépendants (professions libérales, artisans, commerçants, entrepreneurs individuels) et revenus sociaux ou de transferts (retraites, allocations). Après déduction des prélèvements fiscaux et sociaux, on obtient le revenu « disponible » pour la consommation et l'épargne.

Selon les données de l'INSEE⁸, les revenus disponibles des ménages peuvent être classés ou rangés, des plus pauvres aux plus riches, par déciles regroupant 10% des ménages (Cf. tableau I).

D9 : 90% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	62 980
D8 : 80% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	48 680
D7 : 70% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	40 490
D6 : 60% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	34 210
D5 : 50% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	29 010
D4 : 40% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	24 470
D3 : 30% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	20 380
D2 : 20% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	16 830
D1 : 10% des ménages disposent d'un revenu inférieur à...	13 070
<i>Source</i> : Données INSEE.	

Le premier décile « D1 » (13 070 € en 2011) délimite les 10% de ménages aux revenus les plus faibles ; le revenu annuel moyen des 10% les plus pauvres était de 9 480 euros en 2011. Le neuvième décile

7. Au sens économique du terme, le « ménage » est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale.

8. Les principales données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) utilisées dans cet article sont extraites de la publication annuelle « Les revenus et le patrimoine des ménages », Insee, Col. Références.

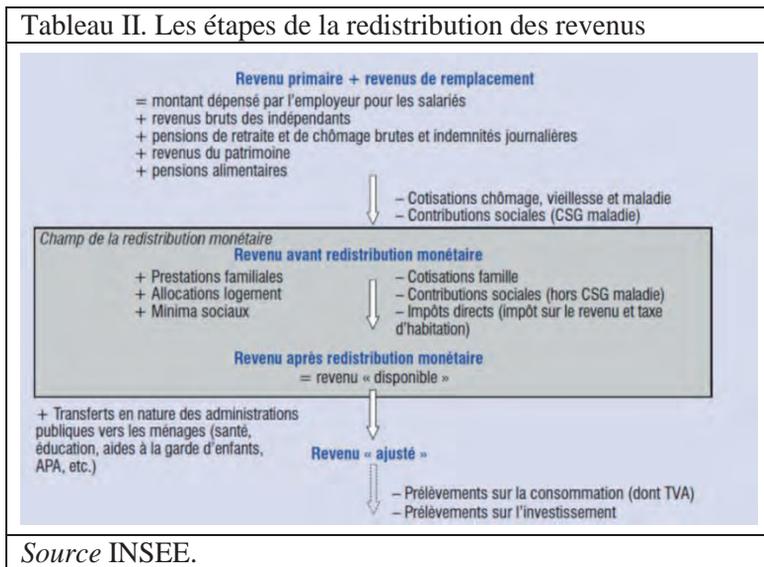
« D9 » (62 980 €) est le revenu tel que 90% des ménages gagnent moins et 10% gagnent plus. Le revenu annuel moyen des 10% les plus riches se montait à 99 750 € « D5 » (29 010 €) est le revenu médian, 50% gagnent moins, 50% davantage. Il ne doit pas être confondu avec le revenu moyen (35 980 €) qui est largement supérieur. Ces premières statistiques permettent de distinguer trois dimensions de l'inégalité des revenus. À un premier niveau, les inégalités se mesurent par l'écart ou éventail des revenus entre les extrêmes. Le revenu moyen des 10% les plus favorisés est environ 10 fois plus fort que celui des 10% les moins favorisés.

Dans une deuxième approche, les inégalités s'apprécient également par comparaison avec le revenu médian. Ainsi, sont considérés comme pauvres les ménages dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian (c'est-à-dire à 987 € par mois en 2012). Environ 14% des Français, plus de 8 millions de personnes, vivaient avec un tel revenu en 2012. Dans la même logique, la « grande pauvreté » caractérise les personnes disposant d'un revenu inférieur à 40% du revenu médian. Par contre, il n'existe pas de définition statistique de la « richesse ». En France et en Allemagne, le revenu des 10% de ménages les plus riches est au moins 3 fois plus fort que le revenu médian, celui des 1% les plus riches au moins 10 fois supérieur.

Enfin, une troisième démarche s'intéresse aux inégalités à l'intérieur du groupe des ménages disposant de revenus « moyens ». Le rapport interdéciles (D9/D1) mesure l'écart maximum de revenu au sein des 80% de ménages au centre de la distribution des revenus ; il est légèrement inférieur à 5 en France. Le rapport interdéciles (D8/D2) mesure l'inégalité maximale entre les 60% de la population au « centre » de la répartition des revenus ; il est légèrement inférieur à 3 en France. Ces rapports de 5 ou 3 expriment une « inégalité modérée » entre les ménages « moyens » rassemblant une vaste classe de revenus proches. Paradoxalement, et comme le remarque Tocqueville dans *La Démocratie en Amérique*, les membres des classes moyennes peuvent être plus sensibles aux faibles inégalités de proximité qu'ils vivent quotidiennement qu'aux inégalités extrêmes, lorsqu'elles ne les concernent pas directement.

L'importance de la redistribution

Les revenus primaires sont la contrepartie de la participation à l'activité productive : revenu du travail (salaires, honoraires...), revenu du capital (intérêt, loyer, dividendes) et revenus mixtes des indépendants. La redistribution corrige la répartition primaire des revenus lorsqu'elle est jugée injuste ou inéquitable (Cf. tableau II). Elle obéit à une logique sociale en fournissant un complément de revenu aux ménages dont le revenu d'activité est insuffisant. Simultanément, elle stabilise les revenus des ménages et concourt à la croissance économique en réduisant l'incertitude des entreprises sur leurs débouchés. La redistribution s'est particulièrement développée après 1945 et représente environ 1/3 du revenu des ménages en France aujourd'hui.



La redistribution utilise deux instruments complémentaires : d'une part les prélèvements (-) fiscaux et sociaux sur les revenus des ménages ; d'autre part les prestations et versements de revenus sociaux (+). Cependant, les inégalités étant un phénomène multidimensionnel, la redistribution peut avoir plusieurs objectifs. La redistribution

« horizontale » vise à la réduction des inégalités devant les risques sociaux, maladie, accident du travail, vieillesse, chômage... Elle opère dans une logique assurantielle une redistribution qui va des ménages qui ne subissent pas les risques vers ceux qui les subissent. Les systèmes d'assurance maladie et accident du travail, d'assurance vieillesse, d'assurance chômage répondent principalement à un objectif de redistribution horizontale. Seule la redistribution « verticale » a pour objectif de réduire les inégalités économiques. Elle résulte d'une part de prélèvements progressifs sur le revenu des ménages, notamment l'impôt sur le revenu, d'autre part du versement de prestations et revenus sociaux sous conditions de ressources (prime d'activité, allocation logement...).

Les effets de la redistribution sur les inégalités sont mesurés en étudiant la répartition des niveaux de vie par individu ou plus exactement par unité de consommation⁹ (UC). Sur le graphique II, on peut constater que la redistribution déplace la courbe des revenus disponibles (par UC) les plus faibles vers la droite et les plus forts vers la gauche. Finalement, l'éventail des niveaux de vie entre les 10% les plus favorisés et les 10% les moins favorisés diminue de 17,5 (avant redistribution) à 5,7 (après redistribution). Toutefois, malgré l'importance de la redistribution, en 2012, 2,3 millions de personnes, dont 670 000 mineurs, vivent dans une extrême pauvreté, c'est-à-dire avec un niveau de vie individuel inférieur à 40% du niveau de vie médian (660 euros par mois). La moitié de cette population vivait avec moins de 520 euros mensuels. L'importance de la redistribution exige de clairement distinguer la répartition des revenus primaires, relevant principalement de logiques économiques, et la répartition des revenus disponibles après prélèvements et transferts, prenant en compte des critères de justice sociale.

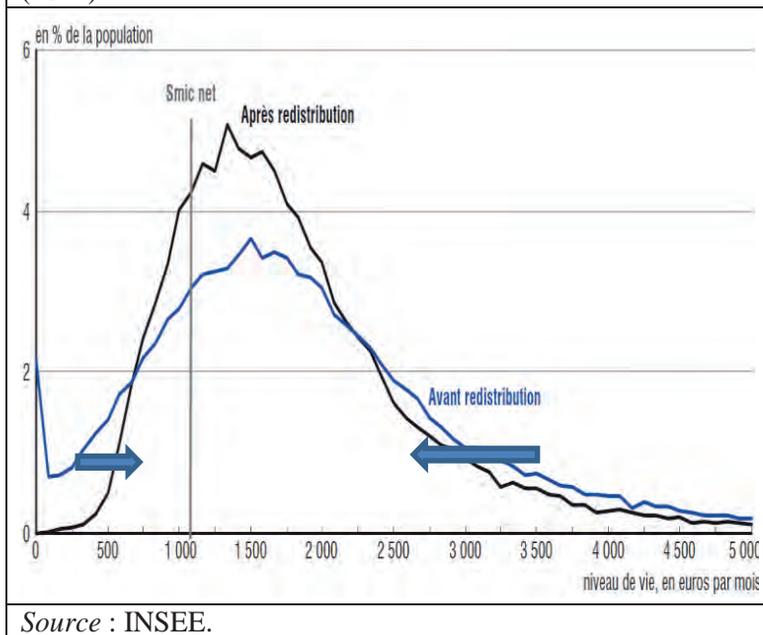
Les inégalités de patrimoine

Il faut distinguer les inégalités de revenu des inégalités de

9. Le niveau de vie est obtenu en divisant le revenu global du ménage par le nombre « d'unités de consommation » qui le composent. Le premier adulte représente 1 unité de consommation (UC) ; les adultes suivants et les enfants de plus de 14 ans 0,5 ; les enfants de moins de 14 ans 0,3. Il s'agit donc en fait du revenu disponible par unité de consommation (UC).

patrimoine¹⁰. Le patrimoine brut est l'ensemble des biens valorisables économiquement dont dispose un individu ou un ménage : biens immobiliers (terres, bâtiments), biens professionnels, placements financiers... Si le revenu détermine la consommation et le niveau de vie, le patrimoine est un indicateur de richesse accumulée.

Graphique II. Distribution des niveaux de vie annuels par unité de consommation avant et après redistribution monétaire (2012)



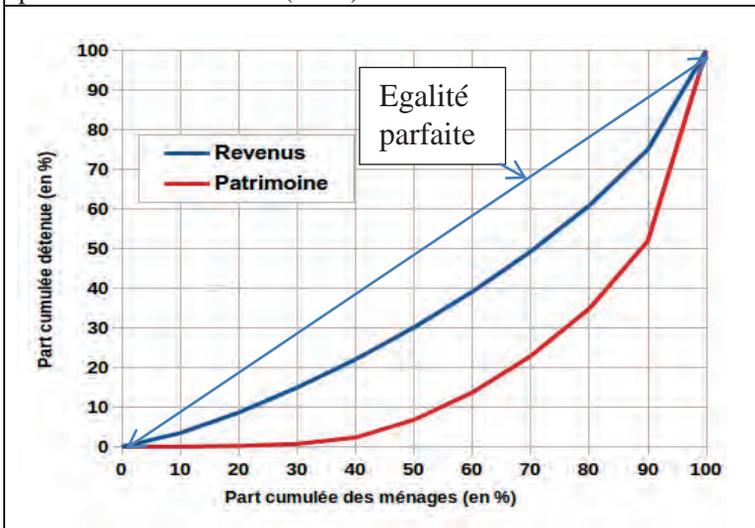
Le graphique III présente les courbes de répartition des revenus (après redistribution) et des patrimoines. Les deux courbes de Lorenz sont obtenues en indiquant la part du revenu total ou du patrimoine total qui revient aux 10% les plus pauvres, puis aux 20%, 30% et ainsi de suite. En France en 2010, les 20% les plus pauvres perçoivent moins de 10% du revenu total (après impôts et transferts), les 50% d'environ 30% du revenu total, les 90% d'environ 72% ; par soustraction, les

10. « L'héritage du père » selon l'origine latine *patrimonium*.

10% les plus riches perçoivent 28% du revenu total.

Dans tous les pays, les inégalités de patrimoine sont nettement supérieures aux inégalités de revenu. Comme on peut le constater dans le graphique III, 50% des ménages les moins bien dotés ne détiennent à eux tous que 7% du patrimoine total¹¹. Les 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine possèdent plus de 550 000 euros d'actifs et détiennent près de la moitié (48 %) du patrimoine brut total. Les 1% les plus riches en détiennent 17%.

Graphique III. Courbes de Lorenz des revenus et des patrimoines en France (2010)



Source : d'après des données INSEE.

Lecture : 50% des ménages les moins riches perçoivent 30% du revenu total et détiennent 7% du patrimoine total.

Le graphique III permet également de définir un indicateur très utilisé de mesure des inégalités économiques, le coefficient de Gini. Cet indicateur synthétique de l'intensité des inégalités est obtenu en faisant le quotient de la surface comprise entre la droite d'égalité

11. Cf. « Les inégalités de patrimoine s'accroissent entre 2004 et 2010 » ; INSEE PREMIERE (novembre 2011).

parfaite et la courbe de Lorenz par la surface totale du triangle sous la courbe d'égalité parfaite. Le coefficient de Gini des patrimoines est d'environ 0,6 en France alors que celui des revenus est de 0,3.

Les petits patrimoines et les gros patrimoines se différencient par leur niveau mais également par leur structure. Les petits patrimoines sont principalement composés de biens immobiliers occupés par le ménage et d'épargne de précaution. Les plus gros patrimoines incorporent des biens professionnels, ceux de l'immobilier de rapport et des placements financiers. Si les inégalités de patrimoine sont plus fortes que les inégalités de revenu et de niveau de vie, ces deux dimensions de l'inégalité sont étroitement liées. D'une part, des revenus élevés favorisent l'épargne et la constitution d'un patrimoine de rapport. D'autre part, les patrimoines élevés sont source de revenus. Les deux formes d'inégalité s'auto-entretiennent dans un processus cumulatif qui est un élément important de la dynamique des inégalités.

II. L'évolution historique des inégalités

Dans *Le Capital au xx^e siècle*, Thomas Piketty¹² analyse les inégalités contemporaines en les replaçant dans une perspective de long terme. Il est à l'initiative de la constitution d'une banque mondiale de données internationales sur l'évolution des inégalités de revenu (*World Top Income Database*, WTID). Son but central est de remettre la question de la répartition au coeur de l'analyse économique. Thomas Piketty mesure essentiellement les inégalités en se focalisant sur les parts du revenu et du patrimoine total qui reviennent aux 10% et aux 1% les plus riches. Son approche ne rend donc pas compte des trois dimensions de l'inégalité définies précédemment.

La transformation des inégalités de revenus aux États-Unis

Le graphique IV retrace l'évolution de la part du revenu total perçue par les 10% les plus riches aux États-Unis depuis

12. Tous les graphiques et données du *Capital au xx^e siècle* sont disponibles en ligne dans une annexe technique : <http://piketty.pse.ens.fr/capital21c>

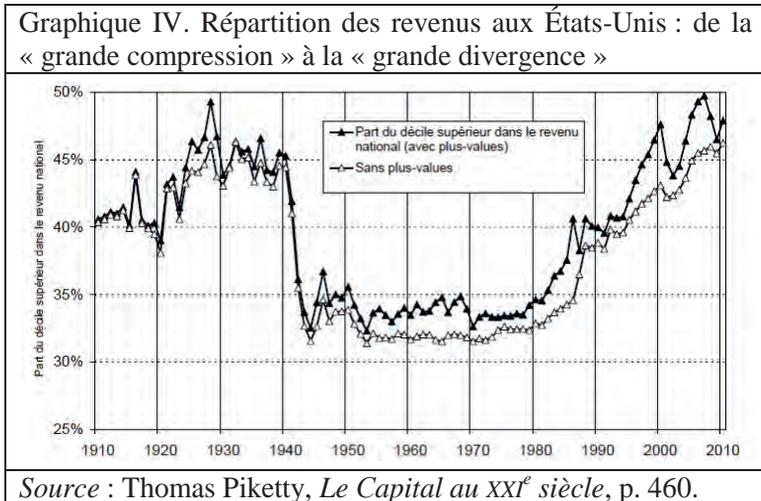
le début du xx^e siècle. Trois périodes apparaissent clairement. De 1910 à 1940, les 10% de hauts revenus reçoivent entre 40 et 50% du revenu total. Plus que la crise de 1929, les mesures du New Deal (1934 et 1937) et la pression fiscale nécessaire au financement de la Seconde Guerre mondiale expliquent le fort mouvement de « compression » des inégalités des années 1940-1945. Des années 1950 à 1980, le décile supérieur reçoit environ un tiers du revenu global ce qui correspond à une inégalité « tempérée », plaçant le salariat et les classes moyennes au centre de la société de consommation. À l'inverse de ce que prévoyait la « courbe de Kuznets », les États-Unis entrent à partir de l'élection de Ronald Reagan à la présidence (1981) dans « la grande divergence » (Paul Krugman¹³). En trente ans, de 1980 à 2010, la part du décile supérieur dans le revenu total augmente presque de 50% (+15 points de pourcentage) et dépasse le niveau atteint au début du xx^e siècle. L'euphorie boursière et les plus-values qu'elle produit participent marginalement à cette hausse qui relève principalement d'autres causes, comme le montre la pente régulière de la courbe des revenus sans les plus-values¹⁴.

Pour mieux cerner l'augmentation des inégalités, Thomas Piketty isole au sein du décile supérieur le centile des 1% les plus riches. Ils disposaient en 2010 d'un revenu annuel supérieur à 352 000 dollars¹⁵. La part du 1% des très hauts revenus fait plus que doubler en augmentant de moins de 10% du revenu total en 1980 à plus de 20% en 2010 (+11 points).

13. Krugman, Paul, *The Conscience of a Liberal*, W.W. Norton & Company, New York, 2007, traduction française, *L'Amérique que nous voulons*, Paris, Flammarion, 2008, p. 151-184.

14. Au sens strict, une plus-value est l'augmentation de la valeur d'un bien entre sa date d'achat et sa date de vente (t+n). La plus-value est « potentielle » lorsqu'elle ne résulte pas de la vente mais du simple constat de l'augmentation de la valeur du bien sur le marché. Thomas Piketty intègre les plus-values potentielles dans les revenus du capital.

15. Le revenu des 0,1% les plus riches dépassait 1,5 million de dollars.



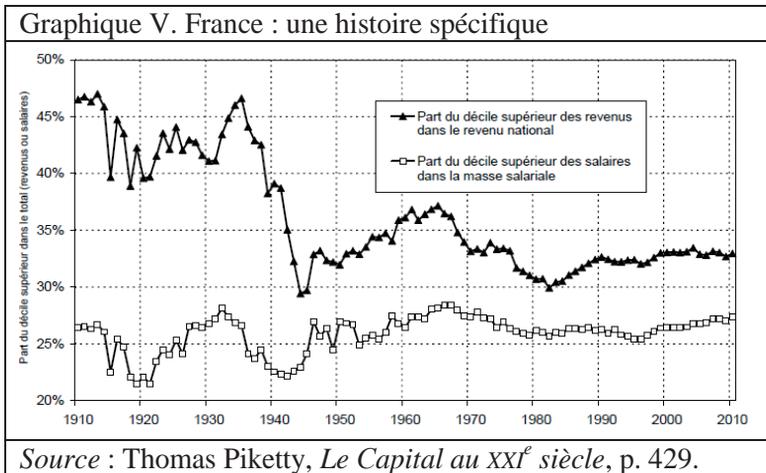
L'évolution des inégalités de revenu en France : une histoire spécifique

L'évolution à long terme de la part du revenu global perçue par les 10% les plus riches en France est représentée par la courbe supérieure du graphique V ; elle représente la somme des revenus du travail, du capital et du patrimoine. La courbe du bas isole les seuls revenus du travail. Les inégalités françaises se distinguent des inégalités américaines sur deux points : leur chronologie et leur niveau.

De la Belle Époque aux « années folles », la société française se caractérise par un très haut niveau d'inégalités, sur lequel la Grande Guerre et l'impôt progressif sur le revenu créé pour la financer n'ont pas d'effet durable. Comme aux États-Unis, la crise des années trente, le Front populaire puis la Seconde Guerre mondiale entraînent une grande compression. Phénomène remarquable, la réduction des inégalités s'explique principalement par la diminution des hauts revenus du capital et notamment des rentiers ; ils s'effondrent sous l'impact conjugué de la crise financière, des destructions de capital, de l'effondrement des investissements et de l'inflation.

Par contre, à partir de 1945, l'évolution des inégalités françaises se différencie de celle de la plupart des pays développés.

La France est un des rares pays développés où l'inégalité s'accroît de 1945 à 1968. Elle diminue significativement après 1968 et n'augmente que modérément après 1980, au moment où elle « explose » aux États-Unis. Finalement, tandis que les inégalités de revenus étaient relativement proches aux États-Unis et en France en 1910, un siècle plus tard (2010), elles sont significativement différentes : les 10% les plus riches se partagent moins de 35% du revenu total en France et plus de 45% aux États-Unis ; les 1% les plus riches perçoivent 10% du revenu total en France et 20% aux États-Unis.



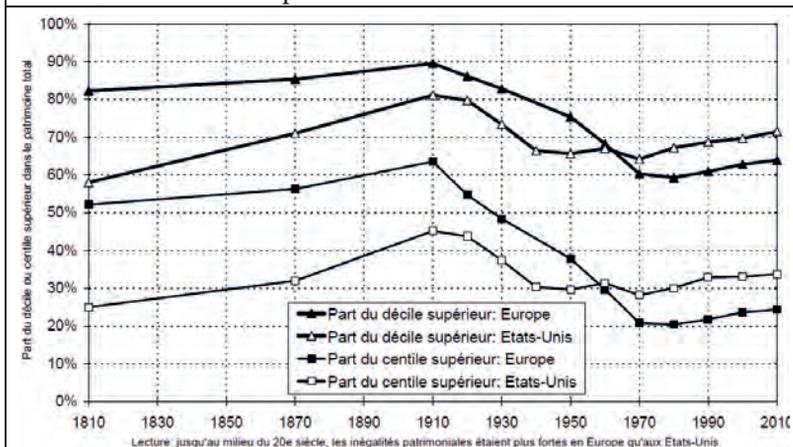
Les inégalités de patrimoine

Les inégalités de patrimoines suivent-elles à long terme les mêmes tendances que les inégalités de revenu ? Le graphique VI compare l'évolution des inégalités patrimoniales en Europe et aux États-Unis à travers la part du capital total détenue par les 10% et les 1% les plus riches. Au XIX^e siècle, les inégalités patrimoniales sont remarquablement élevées dans la « vieille Europe », les États-Unis étant alors un pays d'immigration « jeune » où vient juste de s'achever la conquête de l'Ouest. À leur apogée en 1910, les 10% les plus riches possèdent 90% du capital en Europe et 80% aux États-Unis.

Les inégalités de patrimoine se contractent en Europe comme aux États-Unis de 1910 à 1950. Les courbes des indicateurs d'inégalité se croisent durant les années 1960 et la hiérarchie des inégalités s'inverse ensuite : l'inégalité patrimoniale devient supérieure aux États-Unis. Depuis les années 1980, les inégalités de patrimoine s'accroissent, mais beaucoup plus lentement que les inégalités de revenu.

En Europe, les inégalités patrimoniales ont profondément évolué au ^{xx} siècle. Elles étaient encore proches de celles de l'Ancien Régime en 1914. Un siècle plus tard, les inégalités restent fortes, même si la part du capital détenue par les 10% les plus riches a diminué de 90% à 70% du patrimoine total. Cependant, une partie importante de la population salariée a pu accéder à un patrimoine immobilier ou financier modeste qui constitue un phénomène économique et social historiquement nouveau. À l'inverse, aux États-Unis, les inégalités patrimoniales étaient relativement faibles au ^{xix} siècle où l'essor industriel du « *self made man* » paraissait à la portée de tous. C'est d'ailleurs à cet « âge d'or » que se réfère le *Tea Party*.

Graphique VI. Évolution des inégalités de patrimoine aux États-Unis et en Europe



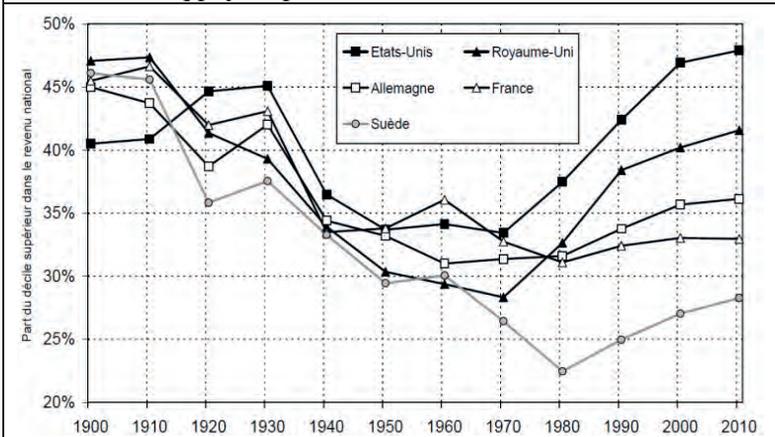
Source : Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, p. 556.

III. Les sources des « nouvelles inégalités » du xx^e siècle

Au-delà des spécificités nationales, l'évolution des inégalités économiques à long terme met en évidence un retournement des tendances à partir des années 1970-1980. La courbe en cloche (\cap) de Kuznets fait place à une courbe inversée en forme de U, visible sur le graphique VII. Après une période de compression de 1930 à 1950, puis de stabilisation dans les années 1960-1970, les inégalités de revenu et de patrimoine s'accroissent significativement depuis les années 1980.

Dans un ouvrage publié en 1996, Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon considèrent que ce renversement ouvre un « nouvel âge des inégalités¹⁶ ». Non seulement les inégalités s'accroissent, mais elles changent de nature. La résurgence des inégalités s'inscrit dans le cadre plus large des changements structurels de l'économie et de la société qui se produisent à partir des années 1980. Les sources d'inégalités sont donc multiples et se combinent dans un processus au sein duquel nous pouvons identifier quelques éléments décisifs.

Graphique VII. Part des 10% les plus riches dans le revenu total dans cinq pays représentatifs.



Source : Thomas Piketty, *Le Capital au xx^e siècle*, p. 512.

16. Fitoussi, Jean-Paul, Rosanvallon, Pierre, *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil, 1996.

Des « rentiers » du XIX^e siècle aux « super-cadres » du XXI^e siècle

Dans une logique principalement économique, une répartition inégale des revenus peut dans certains cas être acceptée. Les citoyens peuvent trouver juste ou légitime que les revenus varient en fonction de la contribution de chacun à l'activité économique. Ainsi, le salaire peut-il varier en fonction de la productivité individuelle. Cependant, cette répartition juste exige deux conditions : premièrement que la productivité de chaque individu puisse être évaluée ; deuxièmement qu'elle ne dépende que de lui. Or, dans les entreprises de grande taille où le processus de production est collectif, il est extrêmement difficile de mesurer les productivités individuelles. En outre, il faut éviter le piège du sophisme qui renverse la relation entre productivité et rémunération et justifie toutes les inégalités : les rémunérations élevées ne sont pas la preuve d'une productivité forte !

Joseph Aloïs Schumpeter, l'un des plus grands économistes du début du XX^e siècle, considère que l'entrepreneur innovateur est l'acteur central de la dynamique du capitalisme. L'esprit d'entreprise et la perspective d'un gain important en revenu ou en capital incitent à la prise de risque et à l'innovation. Les fortunes de Thomas Edison au XIX^e siècle, d'Henri Ford au début du XX^e siècle, ou encore de Bill Gates et de Steve Jobs plus récemment, apparaissent comme la contrepartie de la création et du développement d'entreprises qui ont contribué significativement au progrès technique. Dans cette perspective, les inégalités sont « efficaces » lorsqu'elles sont utiles à tous et proportionnelles à cette utilité.

La *rente* est aux antipodes de l'innovation, de la prise de risque et de l'efficacité. D'une façon schématique, est considéré comme une rente tout revenu non justifié par une contribution proportionnelle à la production. Dans *Le Capital au XXI^e siècle*, Thomas Piketty évoque la rente à travers l'argumentation de Vautrin dans *Le Père Goriot* de Balzac. Dans le jardin de la pension Vauquer, Vautrin présente à Rastignac deux voies pour devenir riche : « Voilà le carrefour de la vie, jeune homme, choisissez¹⁷. » La première consiste à poursuivre ses études de droit pour devenir avocat, juge ou procureur. La seconde, plus

17. Balzac, Honoré de, *Le Père Goriot*, collection J'ai lu, 1998, p. 90.

rapide et plus rémunératrice, consiste à épouser une jeune héritière¹⁸. Au-delà de l'intrigue romanesque, la démonstration est rigoureuse. Au XIX^e siècle, à partir d'un certain volume de patrimoine, les intérêts reçus procurent un revenu suffisant pour vivre richement tout en étant oisif ; le mariage et l'héritage sont plus rémunérateurs que le travail, le risque et l'innovation !

Les rentiers d'avant 1914 ont disparu au milieu du XX^e siècle à la suite de ce que Keynes a appelé « l'euthanasie des rentiers ». Les chocs combinés des deux guerres mondiales, de la crise des années 1930, d'une fiscalité accrue et de l'inflation, ont laminé le revenu des rentiers et réduit la valeur de leur capital. Dans *Le Capital au XXI^e siècle*¹⁹, Thomas Piketty considère que la concentration du capital au niveau des 1% les plus riches ramène aujourd'hui les pays développés vers une société patrimoniale où l'héritage et les donations procurent des rentes entretenant les inégalités sans être la contrepartie de l'efficacité. Le « nouvel âge de la rente » résulte de l'écart entre le taux de croissance tendanciel de l'économie (g), devenu inférieur à 2%, et le taux de profit net (r) tendanciel du capital, de l'ordre de 4%, c'est-à-dire deux fois plus élevé. Dans cette configuration, le revenu du capital croît tendanciellement deux fois plus vite que les revenus de l'activité salariée ou indépendante. Selon Piketty, l'écart $r > g$ constitue la première des deux forces fondamentales à l'origine de la recrudescence des inégalités²⁰.

Pendant, les deux-tiers de l'augmentation des inégalités résultent d'un autre changement : l'explosion des rémunérations des « super-cadres ». Depuis les années 1980, le capitalisme financier ou actionnarial a changé les modalités de rémunération des cadres dirigeants. Au-delà du salaire proprement dit, leur rémunération inclut des primes et des avantages tels que les *stock-options*²¹ dépendant de

18. Rastignac refusera cette solution qui exige le décès du frère de l'héritière, que Vautrin s'engage à provoquer en duel (moyennant rémunération) : « Le secret des grandes fortunes sans cause apparente est un crime oublié parce qu'il a été proprement réalisé. »

19. Piketty, Thomas, *op. cit.*, p. 599-683.

20. *Ibid.*, p. 645-652.

21. Les « *stock options* » sont des options d'achat d'actions à prix fixe distribuées aux cadres dirigeants d'une entreprise. Ils pourront transformer cette option en achat ferme après un certain délai. Ils paieront alors le prix d'achat initial fixé et pourront revendre les actions sur le marché financier à un prix supérieur si l'action a pris de la valeur. L'intérêt de ces cadres dirigeants est donc le même que celui des actionnaires, accroître la valeur financière de l'entreprise.

la rentabilité financière obtenue par les actionnaires (*shareholders*), personnes physiques mais surtout fonds d'investissement ou de placement, investisseurs institutionnels, sociétés financières²². Ainsi, selon les données citées par Thomas Piketty (p. 477-478), de 60 à 70% des très hauts revenus des 1% les plus riches sont des revenus de cadres dirigeants de grandes entreprises²³, dont 1/5ème de cadres de la finance. Les artistes et sportifs représentent 5% environ, les 25% restants se répartissant entre les professions indépendantes, les professions libérales et, enfin, les rentiers. Vautrin conseillera aujourd'hui à Rastignac de devenir cadre dirigeant d'une grande entreprise, en commençant par entrer dans une très grande école ou université internationalement réputée !

Ainsi, la principale source de la recrudescence des inégalités de revenus est à chercher dans l'augmentation paradoxale des revenus les plus élevés dans un contexte général de croissance économique faible. Selon les données citées par Thomas Piketty, en trente ans, de 1977 à 2007, les 1% les plus riches des ménages américains ont perçu 60% de l'augmentation du PIB et les 10% les plus riches 75%. Les 90% restants n'ont donc reçu que le quart de la croissance (25%) et leur revenu individuel a augmenté nettement moins vite que le PIB, en moyenne de 0,5% par an seulement.

On vérifie en France un phénomène semblable mais à moindre échelle : en huit ans, le fractile des 1% les plus riches a augmenté son revenu de près de 20%, le décile des 10% supérieurs a augmenté son revenu de moitié, et les 90 % des ménages restants du quart. Le tableau III indique le taux de croissance du revenu réel en France de 1998 à 2006 ainsi que le niveau de vie moyen déclaré au fisc en 2005, en euros par unité de consommation^{24 25}. Les inégalités primaires de revenus (avant redistribution) se sont donc accrues par le sommet de

22. Les personnes physiques (individus ou famille héritière) peuvent contrôler directement les petites et moyennes entreprises. Par contre, le capital des plus grandes entreprises cotées sur les marchés financiers, est le plus souvent contrôlé par d'autres entreprises où intermédiaires financiers.

23. Il s'agit du revenu total de ces cadres comprenant leurs salaires, primes, bonus, stock-options...

24. Le niveau de vie par unité de consommation est obtenu en divisant le revenu global du ménage par le nombre « d'unités de consommation » qui le compose (Cf. note 4).

25. Landais, Camille, « Les hauts revenus en France (1998-2006) : Une explosion des inégalités ? », *Paris School of Economics*, juin 2007.

la pyramide des revenus, entre les 10% les plus riches et les 10 à 15% les plus pauvres, mais également entre le 1% des plus riches et les « classes moyennes ».

Tableau III. Taux de croissance du revenu réel en France de 1998 à 2006 (colonne 2) et niveau de vie moyen déclaré au fisc en 2005, en euros par unité de consommation (colonne 3).		
	Taux de croissance	Niveau de vie moyen (UC)
1% des ménages les plus riches (350 000 ménages)	19,4%	201 421
5% des ménages les plus riches (350 000 ménages)	11,3%	104 364
10% des ménages les plus riches (350 000 ménages)	8,7%	79 210
90% des ménages les plus riches (350 000 ménages)	4,6%	18 500
Source : Camille Landais (voir note 25)		

Le choix de l'inégalité ?

Si les inégalités primaires résultant de l'activité productive ont augmenté, qu'en est-il des inégalités après redistribution, c'est-à-dire prélèvements et transferts ? Nous avons pu constater précédemment (Cf. graphique II) que la redistribution peut considérablement réduire l'ampleur et la structure des inégalités.

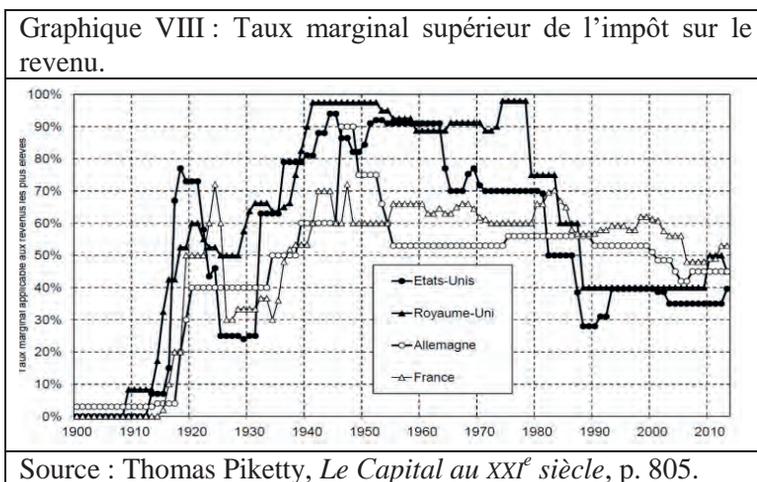
Dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1905), Max Weber établit une relation entre, d'une part la dynamique du capitalisme, combinant l'effort, l'épargne et l'investissement et, d'autre part l'éthique protestante faisant du travail une valeur tout en condamnant le luxe et les consommations ostentatoires. Les places centrales de la morale et de l'équité sociale dans le fonctionnement du capitalisme sont également soulignées depuis la fin du XIX^e siècle par la doctrine sociale de l'église catholique²⁶. Plus récemment, dans une logique déontologique, l'Association française des entreprises

26. Vatican, Encyclique « Rerum novarum », *Libreria Editrice Vaticana*, 1891, http://w2.vatican.va/content/leo-xiii/fr/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_15051891_rerum-novarum.html

privées (Afef) et le Medef²⁷ ont élaboré un code de gouvernance des entreprises destiné à réguler les très hautes rémunérations de certains cadres. Enfin, pour Joseph Stiglitz et Paul Krugman, l'inégalité résulte du triomphe de la cupidité sur la justice sociale et les valeurs fondatrices de la démocratie américaine : « L'extrême concentration du revenu est incompatible avec la démocratie réelle »²⁸.

La volonté d'éviter des inégalités excessives, injustes ou inévitables, se concrétise par l'adoption d'une fiscalité progressive avec des taux de prélèvements marginaux élevés sur les tranches de revenus supérieures. En France, en 2015, le barème de l'impôt sur le revenu comprend cinq tranches allant de 0 à 45% (0, 14, 30, 41, 45%) de taux marginal d'imposition. Pour un ménage de deux adultes et un enfant, le prélèvement atteint 40% au-delà de 180 000 euros et 45% au-delà de 380 000 euros de revenu fiscal.

La « passion de l'égalité », selon l'expression de Tocqueville²⁹, se vérifie au milieu du xx^e siècle dans les taux marginaux très élevés de prélèvement sur les revenus les plus forts ; aux États-Unis et en Grande-Bretagne ces taux dépassent 70% de 1940 à 1980 (Cf. graphique VIII).



27. Le Mouvement des entreprises de France (Medef) succède au Conseil national du patronat français en 1998.

28. Stiglitz, Joseph, *Le prix de l'inégalité*, Les Liens qui libèrent, 2012, p. 202.

29. Tocqueville utilise à plusieurs reprises l'expression « passion de l'égalité » dans *De la démocratie en Amérique*.

De 1980 à 1990, les taux marginaux d'imposition des revenus ont été divisés par deux dans les pays anglo-saxons et ont baissé d'environ un tiers en Allemagne et en France. Cette diminution de la fiscalité sur les plus hauts revenus exprime un déplacement des normes et valeurs sociales partagées par tous les pays développés, indépendamment des majorités politiques en place durant les années 1950-1960. Selon Joseph Stiglitz, les 1% de très hauts revenus ont remporté la « bataille des idées » sur les inégalités en convainquant les leaders politiques, puis les médias et à travers eux les citoyens, que les rémunérations élevées étaient justifiées par l'efficacité économique de leurs bénéficiaires. Un changement de mentalité s'est donc produit dans les années 1980-1990 et a déplacé les normes de justice sociale. Il explique simultanément l'acceptation de plus grandes inégalités de revenus primaires et la remise en cause de la redistribution des revenus par les prélèvements obligatoires et les transferts. Ce « grand retournement » idéologique³⁰ ne peut résulter de la seule action des 1% les plus riches ; il implique également les classes moyennes, leurs comportements quotidiens, leurs choix politiques et leurs conceptions de la justice sociale. C'est en ce sens que l'inégalité est « choisie »³¹.

La mondialisation accroît la concurrence entre les entreprises et affecte leur fiscalité ainsi que la répartition des revenus primaires³². Cependant, la mobilité des ménages reste réduite et les nations conservent des marges de redistribution des revenus importantes. Elles peuvent notamment réduire les inégalités par le haut de la pyramide des revenus en pratiquant des prélèvements progressifs sur les revenus et les patrimoines les plus élevés³³. Elles peuvent également réduire les inégalités « par le bas » avec les revenus sociaux et en menant des politiques actives contre la pauvreté et la précarité. Ainsi, les politiques

30. Cf. Rosanvallon, Pierre, *La société des égaux*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, dont la partie IV, p. 287-332, s'intitule « Le grand retournement ».

31. Cf. Dubet, François, *La préférence pour l'inégalité*, Paris, Éditions du Seuil, 2014, et notamment le chapitre I, intitulé « Le choix de l'inégalité ».

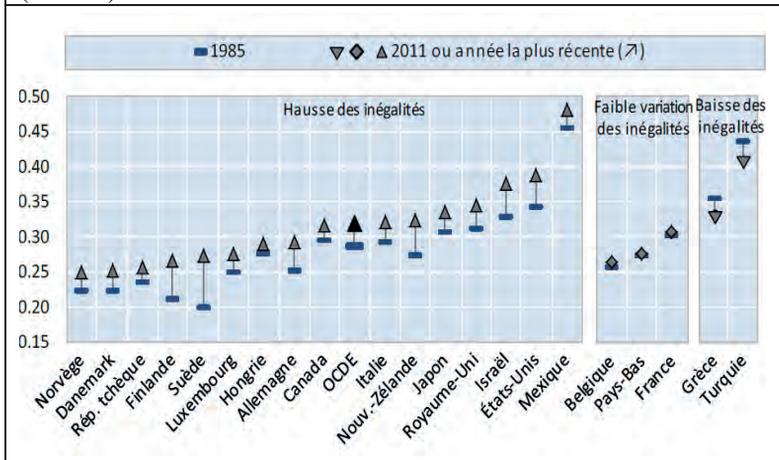
32. Les effets directs et indirects de la mondialisation sur les inégalités sont analysés par exemple dans Giraud, Pierre-Noël, *L'homme inutile*, Paris, Odile Jacob éd., 2014. Voir notamment le chapitre 3 « Globalisation et inégalités », p. 117-176.

33. La capacité redistributive du système fiscal français est analysée notamment dans le premier chapitre de *Pour une révolution fiscale*, (Camille Landais, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, 2011) et dans l'article « Le système socio-fiscal français », Laurent Simula, *Cahiers français* ; n° 386 (mai-juin 2015).

fiscales et sociales expliquent que les inégalités économiques des nations varient dans leur ampleur et leur structure.

Le graphique IX³⁴ montre que depuis vingt-cinq ans les inégalités de revenu se sont accrues dans l'ensemble des pays développés à économie de marché mais avec des différences significatives. Sur cette période, la France connaît une évolution atypique avec une stabilité des inégalités expliquée principalement par la redistribution des revenus. L'aversion ou l'acceptation des inégalités varie donc d'une nation à l'autre. Il est possible de dresser une typologie des inégalités distinguant trois grands groupes parmi les pays riches.

Graphique IX : Coefficient de Gini des inégalités de revenu (OCDE)



Source : OCDE

Lecture : la variation du coefficient de Gini se matérialise par une flèche dont la base horizontale correspond à la valeur du coefficient en 1985 et la pointe à 2011.

Les pays « égalitaires » ou d'inégalité économique modérée, dont les pays d'Europe du Nord (Pays-Bas, Norvège...) constituent l'idéal-type, se caractérisent par un coefficient de Gini compris entre 0,25 et 0,30. Les 10% les plus riches reçoivent 25% du revenu total et

34. Source : OCDE, Focus « Inégalités et croissance », décembre 2014.

<http://www.oecd.org/fr/els/soc/Focus-Inegalites-et-croissance-2014.pdf>

détiennent moins de 50% du patrimoine national. Les 50% les moins favorisés perçoivent 30% du revenu total. L'éventail des revenus disponibles entre ces deux groupes est d'environ 3,5.

Le coefficient de Gini des pays « inégalitaires » ou d'inégalité forte (États-Unis, Grande-Bretagne...) est proche de 0,4. Les 10% les plus riches reçoivent la moitié du revenu national (50%) et détiennent 70% du patrimoine total. Le revenu des 50% les moins favorisés représente 20% du revenu total. L'écart de revenu entre ces deux groupes est de 12,5.

Entre ces deux types extrêmes, les pays intermédiaires ou d'inégalité moyenne se caractérisent par un coefficient de Gini compris entre 0,3 et 0,35. Les 10% les plus riches perçoivent plus du tiers du revenu total et détiennent 60% du capital total. Les 50% les moins favorisés se partagent le quart (25%) du revenu total. L'éventail des revenus entre ces deux groupes est de 6,6.

Enfin, les différences dans l'évolution des inégalités depuis vingt-cinq ans (1985-2011), forte augmentation en Suède, Finlande, Allemagne ou aux États-Unis, faible variation en France, aux Pays-Bas, en République tchèque ou au Canada, confirment que les sociétés peuvent dans une large mesure « choisir » leur niveau d'inégalité.

Conclusion : nouvelle richesse vs nouvelle pauvreté

Les sociétés traditionnelles se caractérisent par de très fortes inégalités politiques, juridiques, sociales et économiques. Ainsi, Jacob Fugger (1459-1525) serait, en pourcentage de la production de son époque, l'homme le plus riche de tous les temps³⁵. À partir du XIX^e siècle, la révolution industrielle et le progrès technique démultiplient les capacités de production et semblent ouvrir une ère d'abondance. Effectivement, au milieu du XX^e siècle, dans tous les pays développés, le niveau de vie de l'ensemble de la population s'accroît d'une façon suffisamment remarquable pour que Jean Fourastié parle de « révolution invisible³⁶ ». Dans ce contexte, Simon Kuznets, qui disposait de données

35. Cf. Steinmetz, Greg, *The Richest Man Who Ever Lived. The Life and Times of Jacob Fugger*, Simon & Schuster éd., 2015.

36. Fourastié, Jean, *Les Trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, éd. Fayard, 1979.

statistiques très limitées, a pu considérer que la croissance économique, les mécanismes du marché et le processus d'accumulation du capital, conduisaient spontanément à la réduction des inégalités économiques entre les individus. *A contrario*, la résurgence des inégalités depuis les années 1980 ainsi que les différences nationales d'intensité des inégalités, montrent que les politiques, économiques, fiscales, sociales, éducatives... influencent de façon déterminante la structure et le niveau des inégalités.

L'augmentation récente des inégalités ne signifie pas un simple retour aux tendances antérieures. Thomas Piketty consacre *Le Capital au XXI^e siècle* à la mesure et à l'analyse d'une nouvelle richesse résultant de la combinaison de très hauts revenus du travail et du capital. L'écart entre un taux de croissance de la production modéré (inférieur à 2%) et une rentabilité financière du capital élevée, permet aux 10% les plus favorisés, et plus particulièrement aux 1% les plus riches, de capter la plus grande partie de l'augmentation des richesses générées par la croissance et le progrès technique. Dans le même temps, le ralentissement du rythme de la croissance, la baisse de l'investissement et la montée du chômage favorisent le développement d'une nouvelle pauvreté réunissant les exclus du travail et les travailleurs pauvres³⁷. Les « nouvelles inégalités » résultent donc de ce double mouvement de divergence, accroissant simultanément les inégalités par le haut et le bas de la pyramide des revenus.

37. Les travailleurs pauvres ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté (60% du revenu médian). Ce sont essentiellement des actifs salariés à temps partiels ou des indépendants.

Séance du 4 décembre 2015

**L'ÉGLISE DU THOR (VAUCLUSE)
ET LA FIN DE LA PROTORENAISSANCE
ROMANE EN PROVENCE**

par Victor LASSALLE
membre honoraire

Le musée du Louvre a présenté durant l'hiver 2013-2014, sous le titre « Le printemps de la Renaissance », une exposition consacrée à la sculpture à Florence de 1400 à 1460¹. Cette manifestation a été un événement culturel notable en raison de son sujet et de la relative rareté des expositions ayant pour thème la sculpture. Pour ceux de ses visiteurs qui privilégient l'histoire de l'art durant les siècles précédents, cette exposition dépassait son objet en invitant à s'intéresser à la permanence du recours aux modèles antiques après l'époque romane dans la région concernée, fait attesté, par exemple, par des œuvres de Nicola Pisano telles que la chaire du baptistère de Pise, réalisée en 1260, où une *Adoration des mages* révèle des emprunts à un sarcophage romain représentant l'histoire de Phèdre et Hippolyte, bien avant que, lors du célèbre concours de 1401 pour les portes du baptistère de Florence, Brunelleschi, l'un des deux concurrents, ait introduit un *Tireur d'épine* dans le *Sacrifice d'Abraham*, qui était le thème imposé, tandis que son rival Ghiberti dotait Isaac d'un magnifique torse à l'antique.

Mais comment les réflexions suggérées par cette exposition n'auraient-elles pas débouché aussi sur une comparaison entre cette continuité italienne de l'intérêt pour l'art antique et sa disparition sans lendemain en Provence, après une période romane qui a été marquée là par ses rapports avec l'art antique au point que l'on a pu y voir une

véritable Protorenaissance² ?

On peut constater ce déclin dans le décor du cloître de la cathédrale d'Aix-en-Provence, dans les dernières travées romanes de celui de Saint-Trophime d'Arles, dont il ne pourra être question ici, mais aussi et surtout à l'église Notre-Dame-du-Lac, au Thor (fig. 1), connue pour sa date tardive, attestée par le document relatif à sa donation, en 1202, à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, dans lequel elle est désignée par le terme d'« église neuve »³.



Fig. 1. Le Thor, église, façade sud.

Cette église est remarquable d'autre part parce qu'elle est couverte par des voûtes à croisées d'ogives du type de celles que montrent les édifices des régions septentrionales de la France⁴. Leur association avec la structure romane de la construction a été interprétée de diverses façons : Léon-Honoré Labande l'avait attribuée dans sa totalité à un maître bourguignon, qui aurait, lors de sa venue, imité la structure des constructions romanes de la région ; Pierre Hélot a pensé qu'on la doit à un architecte provençal parti un certain temps dans le domaine franco-picard pour s'y informer des nouvelles méthodes de voûtement ; Alain Girard a souligné que les voûtes, en raison d'une de leurs particularités

parfaitement exécutée, ne pouvaient être l'œuvre que d'un architecte qui en avait déjà réalisé ailleurs ; Françoise Robin ayant considéré comme vraisemblable l'ajout de voûtes gothiques à une structure romane qui n'avait pas été prévue pour les recevoir.

Reste à voir ce que peut nous apporter un examen du décor, duquel seront envisagés l'organisation générale, la disposition des divers ensembles ou compositions qu'il comporte, ainsi que les éléments qui le constituent.

Une organisation générale dissymétrique

Pour des raisons liées au climat (vent du nord dont il fallait se protéger, ensoleillement de la façade sud dont il importait de profiter) et à d'autres considérations (façade nord adossée au rempart), c'est seulement au sud que sont ouverts les baies et l'accès usuel de l'édifice, le décor extérieur étant proposé surtout à l'attention des fidèles qui empruntaient cet accès protégé par un porche, et, accessoirement, aux usagers d'une voie qui traversait l'agglomération en passant près de l'abside⁵. On est allé jusqu'à répartir en fonction de cette préoccupation les quatre paires de chapiteaux, inégalement décorés, dont est dotée la souche du clocher (non réalisé), en plaçant au sud, bien en vue, celles qui comportent le décor le plus riche (en partie anthropomorphe ou zoomorphe) et au nord, là où on ne pouvait que difficilement, ou pas du tout, les voir depuis les abords méridionaux de l'église, celles qui n'étaient ornées que de feuilles, modelées ou lisses.

Cette disposition, adoptée à des fins pratiques, pourrait constituer une preuve d'indifférence à l'égard de la rigoureuse symétrie qui régissait en général, les édifices romans, et, plus encore peut-être, ceux de l'Antiquité, à moins que l'on ne prenne en considération la très apparente dissymétrie occasionnelle du décor de l'amphithéâtre romain de Nîmes, qui est dépourvu, du côté adossé au rempart, des remarquables particularités architecturales et ornementales (fronton soutenu par des avant-corps de taureaux) dont il est doté du côté opposé, à moins aussi que l'on ne remarque l'adoption d'un parti dissymétrique, semblable à celui de l'église du Thor, à la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont des emprunts à plusieurs monuments antiques

de la région (arcs d'Orange et de Saint-Rémy), et notamment nîmois (Maison Carrée, Porte de France, amphithéâtre), témoignent d'un tel attachement aux modèles antiques et notamment à ceux de Nîmes, qu'il est permis de supposer que la dissymétrie de l'amphithéâtre nîmois a été remarquée par son architecte. Il se trouve d'ailleurs que l'existence de rapports stylistiques entre des personnages qui animent une frise de la cathédrale drômoise et les sculptures de celle de Nîmes a été suggérée par Alan Borg⁶. Il faudrait alors considérer la dissymétrie architecturale des deux églises en question comme compatible avec la leçon des monuments antiques. C'est d'abord pour la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux qu'elle aurait été empruntée à l'un d'entre eux.

Les ensembles et compositions ornementaux

Le portail occidental (fig. 2) comporte un fronton qui peut paraître un élément antiquisant si on compare la façade dans laquelle il s'insère à ses semblables d'autres régions où l'on n'en voit généralement pas.



Fig. 2. Le Thor, église. Portail occidental.

Loin cependant d'avoir directement été inspiré par ceux des monuments romains de la région, dont les rampants se rencontrent suivant un angle plus obtus, il ne fait qu'imiter, comme certains auteurs l'ont noté, les frontons aberrants que montrent la chapelle Saint-

Gabriel à Tarascon (fig. 3a) et la cathédrale Notre-Dame-des-Doms à Avignon (fig. 3b), plus précisément d'ailleurs le second d'entre eux, ce que prouvent ses exceptionnels rampants à deux rangs de modillons qui, au Thor, reproduisent seuls cette singularité.

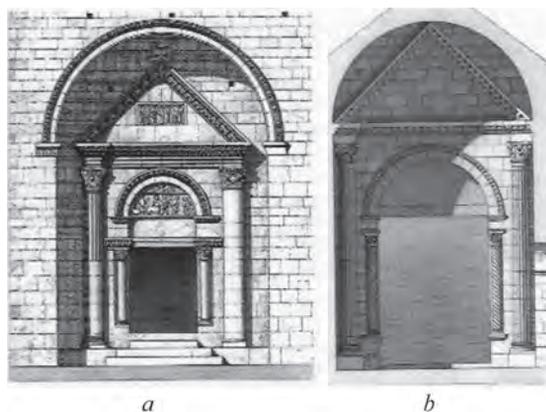


Fig. 3a et b. Portails (d'après H. Révoil) de la chapelle Saint-Gabriel, à Tarascon (a) et de Notre-Dame-des-Doms à Avignon (b).

La règle d'emploi des chapiteaux⁷ selon laquelle, dans la Provence romane, à l'imitation de ce que montraient les monuments romains, ces derniers ne sont utilisés, sauf dans de petits éléments tels que les arcatures d'abside ou les baies, que pour soutenir des entablements tandis que les arcs doivent retomber sur de simples impostes, est tombée dans l'oubli au portail ouest du Thor, alors qu'elle avait été respectée dans les deux modèles cités, particulièrement à Saint-Gabriel, grâce à l'interposition d'une assise de pierre simulant un entablement entre les chapiteaux de la porte et l'arc qu'ils supportent. À l'entrée du porche et au portail sud, la même règle est transgressée, comme au portail ouest, les arcs retombant directement sur le tailloir des chapiteaux, comme ce serait le cas dans un monument de toute autre région. Cette disposition aberrante est très apparente dans le second cas, en raison des grandes dimensions de l'arc.

Les contreforts étonnent par leur caractère massif, surtout si on compare l'église du Thor à certaines de ses semblables, comme par exemple celles de Comps-sur-Artuby (Var) dotées de croisées d'ogives

et dont les façades sont entièrement lisses, par suite, de la part de certains architectes romans de Provence, d'une tendance à réduire, voire à supprimer, des organes de butée qui n'existaient pas dans les monuments antiques. La méconnaissance de cette tendance au Thor résulte de l'imitation d'édifices romans (chapelle Saint-Gabriel, Notre-Dame-des-Doms, cathédrale de Cavaillon) qui l'avaient ignorée⁸.

La mieux ornée des baies ouvertes sur la façade sud (fig. 4a) qui, en raison de la répartition particulière du décor en usage dans l'édifice, qui privilégie la proximité de l'axe principal de circulation, est celle qui se trouve au-dessus du porche, montre un arc à bandes superposées, pouvant avoir été directement inspiré par un édifice antique tel que l'amphithéâtre de Nîmes ou plutôt, sans doute, par une des baies de l'église de Saint-André-le-Bas, à Vienne (fig. 4c), mais l'ornementation de l'archivolte est inusitée dans la région ; elle reproduit, semble-t-il, la file de disques juxtaposés qui orne la même partie des baies du rond-point à la priorale clunisienne de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) (fig. 4b) et ce genre d'ornement apparaît aussi sur les quatre arcs qui s'ouvrent sur le carré du transept, dans le même édifice bourguignon⁹.



*Fig. 4. Baie principale de la façade sud, à l'église du Thor (a),
baies au chevet de la priorale de Paray-le-Monial (b)
et à l'église de Saint-André-le-Bas, à Vienne (c).*

Le décor extérieur de l'abside (fig. 5), particulièrement soigné, sans doute parce qu'elle se trouve à proximité d'une voie très fréquentée, est une forme mise au goût du jour sous l'influence de l'antique, comme il s'en trouve d'autres en Provence, du décor du premier art roman méditerranéen, tel qu'il a été défini par Puig i Cadafalch¹⁰. Il est fait, comme à l'abside de Saint-Symphorien de Caumont¹¹, mais avec plus de raffinement, de lésènes reliées, à leur partie supérieure, par une arcature lombarde. Mais, au Thor, l'arcature est richement

moulurée et les lésènes, conformes aux modèles originels par la façon dont elles sont pliées sur les arêtes du volume polygonal de l'abside et par leur absence de bases¹², se muent au contraire en pilastres par leurs cannelures et par la présence de chapiteaux sculptés à leur partie supérieure.



Fig. 5. Église du Thor, décor extérieur de l'abside.

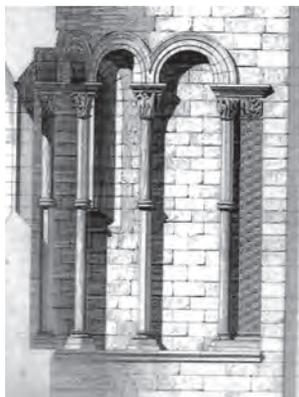


Fig. 6. Église du Thor, intérieur de l'abside. D'après Révoil.

À l'intérieur (fig. 6), l'abside est, comme dans bien d'autres églises, décorée d'une arcature à chapiteaux, mais les supports de celle-ci sont fortement étirés verticalement comme s'il s'agissait de supports bagués à mi-hauteur, de type gothique, tels que ceux qui sont visibles à l'intérieur du porche, alors que chacun d'eux est constitué par deux colonnettes superposées contrastant par la couleur de leur matériau, ainsi que par leur forme, cylindrique ou polygonale. En évitant ainsi de les étirer, on a sans doute voulu leur conserver des proportions comparables à celles qu'auraient été les leurs dans une abside d'une moindre hauteur. Le dispositif, raffiné comme l'est celui de l'extérieur, est enrichi comme ce dernier par un bandeau de dents d'engrenage (il en sera question plus loin et elles sont visibles sur la fig. 24a), mais aussi par de petites consoles figurées placées à la retombée des nervures de la demi-coupe à pans, celles-ci étant profilées en amande comme celle des voûtes de la nef et du porche et empruntées comme elles à l'architecture gothique. En outre, les nervures convergent vers une

clef très ornée (fig. 7) qui, avec ses cinq aigles rayonnant autour d'un *Agnus Dei*, reprend une disposition connue dans des édifices gothiques du nord de la France¹³, sans en imiter ni la thématique (anges ou bustes anthropomorphes), ni l'orientation, divergente ici par rapport au centre de la clef au lieu de converger vers elle, ce qui témoigne en faveur d'une imitation par des sculpteurs locaux plutôt que d'une exécution par des artistes étrangers à la région. À noter que dans deux bibles du XII^e siècle, celle dite des Capucins, à la Bibliothèque nationale, et celle de Lambeth, le buste du Christ, au sommet d'un Arbre de Jessé, est entouré de colombes rayonnant autour de lui, disposition peut-être connue par le sculpteur de la clef du Thor, mais elles convergent vers la figure¹⁴.



Fig. 7. Église du Thor, clef de voûte de l'abside.

Autres éléments architecturaux portant un décor organisé, les chapiteaux sont de types variés et témoignent d'une certaine diversité d'exécution et de sources d'inspiration ; les références directes aux chapiteaux corinthiens antiques qui, même à l'apogée de l'art roman provençal, avaient d'ailleurs rarement été imités dans leur intégralité, sont presque inexistantes au Thor. L'abaque échancré de ces modèles, qui s'était généralisé auparavant presque partout à d'autres types de chapiteaux, fait souvent place à l'abaque droit. Un bel exemplaire de l'arcature d'abside (fig. 8) reproduit bien l'ensemble des composants des modèles romains, y compris les feuilles destinées à recouvrir les crosses en s'étendant au-dessus d'elles, selon une disposition qui existe sur les chapiteaux de l'arc d'Orange et qui avait déjà été imitée

sur certains de leurs semblables romans de Provence, mais le sommet du calathos s'enrichit d'une forte rangée d'oves inspirée du composite, comme c'est le cas dans nombre de ses homologues régionaux romans¹⁵. Paradoxalement, les feuilles sculptées pour envelopper les crosses n'entourent que le vide, en l'absence de celles-ci, qui ont été omises en raison d'une tendance répandue en Provence à la fin de l'époque romane, et dont il sera question plus loin, à supprimer les éléments fonctionnels des chapiteaux.



Fig. 8. Église du Thor, chapiteau de l'arcature d'abside.

C'est l'intérêt porté aux interprétations romanes aberrantes que manifeste un remarquable chapiteau du porche (fig. 9). Il montre un redoublement contre nature des éléments fonctionnels, dont le modèle a été fourni, non par des chapiteaux antiques, mais par certains de leurs semblables romans comme on en voit notamment au clocher de Saint-Trophime d'Arles : les feuilles engainantes y ont été franchement séparées des crosses auxquelles elles auraient dû être étroitement associées. Les premières sont devenues au Thor des éléments fonctionnels semblables aux secondes ; cela a permis de justifier les enroulements terminaux dont les feuilles des chapiteaux arlésiens en question avaient été abusivement pourvues, comme l'ont d'ailleurs été, sur d'autres chapiteaux romans de Provence, quantité d'autres feuilles qui y jouaient des rôles divers¹⁶ et même des feuilles ornant des bandeaux. On est surpris de voir que le sculpteur du même

chapiteau a pu retrouver une curiosité pour les modèles antiques, en empruntant peut-être à un chapiteau romain de la Porte d'Auguste, à Nîmes, l'insolite ornement palmettiforme dont il a fait le fleuron de l'abaque de son chapiteau.



Fig. 9. Église du Thor, chapiteau du porche (a), chapiteau du clocher de Saint-Trophime d'Arles (b), chapiteau antique de la Porte d'Auguste, à Nîmes (c).

Un des sculpteurs de l'hémicycle absidal du Thor a pris aussi au répertoire antiquisant de la Provence un des trois chapiteaux les plus caractéristiques du portail de Saint-Trophime d'Arles (fig. 10 a), au centre des faces duquel une feuille s'élève jusqu'au milieu de l'abaque. Il l'a fait en éliminant les enroulements fonctionnels et en ne conservant que le décor végétal (fig.10b), ce qui est assez fréquent en Provence à la fin de l'époque romane¹⁷, et est très apparent sur un des chapiteaux précédemment décrits.



Fig. 10. Chapiteaux du portail de Saint-Trophime d'Arles (a) et de l'arcature d'abside de l'église du Thor (b).

Quant aux enroulements de rinceaux qui ornent deux chapiteaux à l'extérieur de l'abside (fig. 11a), ils peuvent paraître banals, mais ils présentent les mêmes caractéristiques d'exécution que ceux dont est décorée une frise sculptée à l'intérieur de l'église Notre-Dame-de-Nazareth, à Pernes-les-Fontaines (fig. 11b) et à l'intérieur de l'abside un chapiteau orné d'un aigle sur chaque face (fig. 12a), rappelle le souvenir de ceux que l'on voit dans plusieurs des cloîtres romans de Provence, imitations appauvries de celui du portail de Saint-Gilles (fig. 12b), tandis que d'autres ont pu appartenir aux baies d'édifices civils¹⁸. À l'intérieur de l'abside ont été aussi imités (fig. 13a) un modèle non antiquisant à forte lianes enchevêtrées du cloître de la cathédrale de Vaison¹⁹ (fig. 13b), ainsi que des exemplaires à deux crosses verticales qui ont été très répandus, bien avant la période classique de l'art roman, dans les pays rhodaniens, voire en Italie²⁰ (fig. 14a et 14b).



a

b

Fig. 11. Spires de rinceau sur un chapiteau ornant l'extérieur de l'abside de l'église du Thor (a) et dans la frise intérieure de l'église Notre-Dame de Nazareth, à Pernes-les-Fontaines (Vaucluse) (b).



a

b

Fig. 12. Chapiteaux aux aigles, à l'arcature de l'abside de l'église du Thor (a) et au portail de l'abbatiale de Saint-Gilles (b).

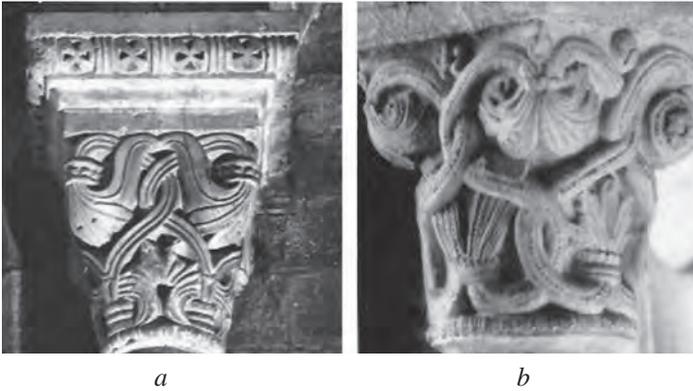


Fig. 13. Chapiteaux ornés de tiges enchevêtrées, à l'arcature de l'abside de l'église du Thor (a) et au cloître de la cathédrale de Vaison (b).

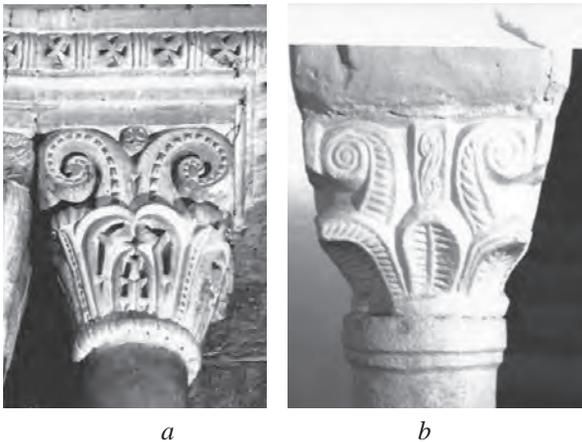


Fig. 14. Chapiteau à deux crosses verticales, à l'arcature d'abside de l'église du Thor (a) et dans la crypte de San Pietro d'Agliate (Piémont) (b).

Parmi les sculptures dont le décor pourrait avoir des origines plus lointaines, deux chapiteaux de pilastres ornant l'intérieur de l'abside (fig. 15a) reproduisent une grande palmette encadrée, si diffusément répandue hors de la Provence qu'on ne saurait voir un indice d'origine dans le fait qu'elle est répétée sur les quatre consoles (fig. 15b) du passage d'entrée à l'ancien hospice des pèlerins de Pons (Charente-Maritime)²¹.



Fig. 15. Grande palmette encadrée, sur un chapiteau du Thor (a) et sur une console à Pons (Charente-Maritime) (b).

En revanche, parmi les chapiteaux du porche il en est un (fig. 16a et c), orné sur chaque face d'une tête de taureau entre des têtes humaines d'angle, dont le schéma, inhabituel dans la région, est clairement calqué sur celui de modèles bourguignons à masques de fauves entre des protomes anthropomorphes (fig. 16b), que Gottfried von Lücken avait signalés, en 1923, dans six églises du département de la Saône-et-Loire²². Le masque de fauve a été remplacé ici par une tête de taureau engoulant des tiges végétales ou des serpents. Le type très singulier de feuilles rectangulaires à stries parallèles dont sont souvent dotés les chapiteaux en question a été l'objet, au Thor, d'une interprétation incertaine (barbe ou vêtement) qui peut résulter de l'imprécision du souvenir qu'en avait le sculpteur ou de l'imperfection du dessin qui avait pu lui en être transmis. On ne peut s'empêcher de songer aussi à des modèles bourguignons existant à Anzy-le-Duc ou à Saulieu (Côte d'Or) pour expliquer ceux des chapiteaux des façades sud et ouest (fig. 17) qui, comme certains de ceux des églises en question, sont ornés d'aigles, placés sur les arêtes, sous des abaques droits parfois ornés de petits motifs juxtaposés²³ au lieu d'occuper les faces des chapiteaux, sous des abaques échancrés, comme c'est très généralement le cas en Provence.

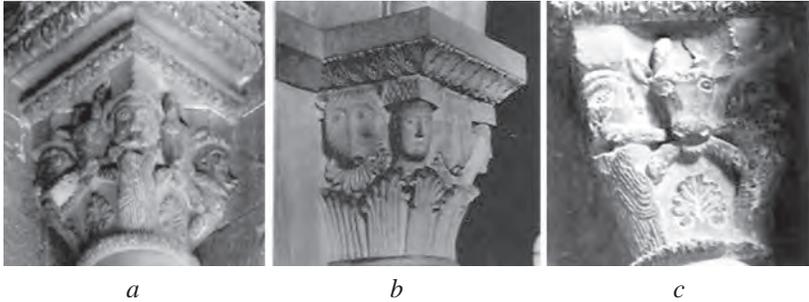


Fig. 16. Chapiteaux à masques d'animaux entre des têtes humaines angulaires, au porche de l'église du Thor (a et c) et sur un chapiteau à Saint-Philibert de Tournus (Saône-et-Loire) (b) (cl. X).



Fig. 17. Chapiteau orné d'aigles sur ses arêtes au Thor.

Enfin trois chapiteaux témoignent de l'intention, de la part de leurs auteurs, de créer des types inédits, sans équivalents ailleurs. L'un d'entre eux (fig. 18), dont l'aspect général évoque le composite et dont la corbeille cylindrique est ornée de formes gravées et dont les angles sont marqués par des amas sphériques de petits motifs végétaux, surmonte le trumeau du portail occidental. Un autre (fig. 19), lui aussi à la façade occidentale, a des angles à anses et, avec ses feuilles triangulaires, il s'efforce d'éviter toute analogie avec le chapiteau corinthien, bien qu'il en rappelle l'aspect général. Un troisième, sous le porche, combine de façon un peu désordonnée le même genre de feuilles triangulaires qu'enserme un ruban ; on ne peut exclure, à son propos, toute ressemblance avec un homologue visible à Paray-le-Monial, au portail méridional de la priorale ; dans cet édifice, il est unique en son genre.



Fig. 18. Le Thor, chapiteau du trumeau du portail occidental.



Fig. 19. Le Thor, chapiteau de la façade occidentale.

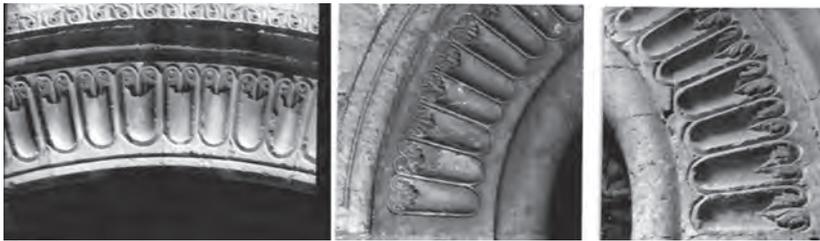
Les ornements et les figures

Au Thor, les ornements empruntés directement à l'antique se raréfient. Groupés surtout sur l'arc d'entrée du porche (fig. 20), ce sont des denticules, des oves et des grecques proches, par leur dessin simplifié, de celles du lanternon de Notre-Dame des Doms²⁴, et de petites feuilles où il faut peut-être voir des feuilles d'acanthé atrophiées comparables à celles qui sont alignées, au portail d'Arles, sous la frise de l'*Enfance du Christ*, ou au cloître de la cathédrale d'Aix-en-Provence, au-dessus du lion de saint Marc, sur le pilier nord-ouest. Sous le même arc prolifèrent pour les remplacer, comme sur un pilier et sur des écoinçons du cloître de la cathédrale d'Aix-en-Provence, de nombreux petits motifs circulaires ou cruciformes²⁵. Ailleurs, sur les tailloirs et les corniches, des feuilles à cinq lobes, aux extrémités aiguës, voisinent avec de courtes cannelures, courantes à des emplacements semblables, sur divers monuments antiques²⁶ et romans.



Fig. 20. Église du Thor, ornements de l'arc d'entrée du porche.

Des ornements, qui avaient été élaborés par l'art roman provençal durant les décennies antérieures à la construction de l'église du Thor, apparaissent dans celle-ci. Ce sont, à l'abside, des dents d'engrenage (visibles sur la fig. 5 et mieux encore sur la fig. 24a), étirées dans le sens de la hauteur, comme on n'en voit pas dans d'autres régions, mais dont des fragments sont conservés notamment en réemploi à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon²⁷, que l'on voit aussi au cloître de l'abbaye Saint-Michel-de-Frigolet, à Tarascon, au clocher, disparu, de Mollégès (Bouches-du Rhône) et autour de l'oculus de la chapelle Saint-Gabriel ; leur étirement résulte d'une imitation des moulures de triglyphes aberrantes des frises doriques du théâtre antique d'Arles²⁸. Ce sont aussi, aux arcs des portails occidental et méridional, de fortes cannelures rayonnantes (fig. 21a) dont chacune comporte un ménisque décoré d'une palmette sculptée ; sans doute inspirées à l'origine par des ornements de l'arc antique d'Orange, elles se voient sur quelques arcs à l'abbaye Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon (fig. 21c) et du cloître de Saint-Paul-de-Mausole (fig. 21b) à Saint-Rémy-de-Provence et on en trouve aussi au cloître de la cathédrale d'Aix-en-Provence, où elles sont plus larges et dépourvues de ménisque²⁹.



a

b

c

Fig. 21. Cannelures rayonnantes à ménisque orné d'une palmette à l'église du Thor (a), au cloître de Saint-Paul-de-Mausole à Saint-Rémy (b), et à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon (c).

Un souci de diversification des formes a amené la création, dans la mouluration du portail ouest, de types inédits de rudenture ; après qu'on les a utilisées, à l'abbatiale de Saint-Gilles ou à l'abside de la cathédrale de Cavaillon, sous les formes très simples qui avaient été les leurs dans l'Antiquité (sur toute la hauteur des supports ou sur leur moitié inférieure), on en avait vu emplir le tiers médian d'une

colonnette torse au portail de Notre-Dame-des-Doms, ou être divisées en segments égaux répartis en alternance entre les cannelures d'une colonnette, à l'arcature d'abside de Saint-Christol d'Albion³⁰ (fig. 22b). Au Thor, on est allé plus loin sur le pilastre cannelé qui constitue le piédroit de gauche de la porte : elles y sont fractionnées en segments aux dimensions très diverses, répartis capricieusement d'une moulure à l'autre (fig. 22a).



Fig. 22. Rudentures sur une colonnette à Saint-Christol d'Albion (b), et sur le piédroit de gauche au portail de l'église du Thor (a).

L'activité de la stylistique ornementale romane, qui avait eu peu de prise sur les motifs géométriques empruntés aux monuments antiques, a repris ses droits au Thor en parvenant à renouveler le motif des perles et pirouettes (fig. 23a) dont les seules métamorphoses reconnues jusque là dans l'art roman provençal résultaient de la simple ablation de la perle, sur une porte intérieure de Saint-Barnard de Romans-sur-Isère et au portail de l'abbatiale cistercienne de Bonlieu (Drôme)³¹. Au Thor, l'ornement apparaît à l'intérieur de l'abside, sur les tailloirs de chapiteaux, où il est à peu près méconnaissable, sous la forme de ce qui semble tout d'abord être un simple tore scandé par des bagues

et creusé d'évidements cruciformes (fig. 23b). Il s'avère ensuite que l'on a affaire, entre les « bagues » qui ne sont autres que des pirouettes de forme bitronconiques, à des éléments non pas cylindriques, mais bombés, qui sont les perles. Sur les tailloirs des chapiteaux du porche, le motif revêt des formes variées (fig. 23c, d), qui peuvent soit accentuer le bombement des perles, au point de les rendre plus semblables à celles du motif antique qu'elles ne l'étaient dans l'abside, soit aplatis l'ensemble des éléments constitutifs pour créer finalement une sorte de frise minuscule à métopes cruciformes.

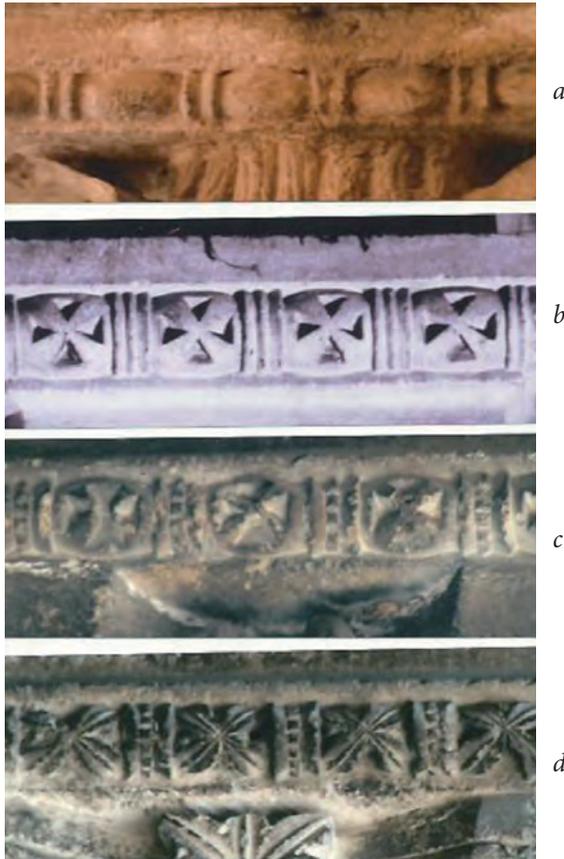


Fig.23. Imitation des perles et pirouettes antiques. De haut en bas : au cloître de Montmajour (a), au Thor, dans l'abside (b) et au porche (c, d).

Le répertoire ornemental de l'église du Thor comporte peu d'éléments zoomorphes, bouquetins d'un type incertain sur les modillons de la face sud ou fauves assez conventionnels sur deux chapiteaux de la souche du clocher, ainsi que taureau et lion du tétramorphe de la coupole ; ils sont d'une facture assez quelconque. En revanche, les aigles sont étonnamment nombreux : petits et efflanqués dans le tétramorphe de la coupole et dans le décor des chapiteaux ornant l'intérieur de l'abside (fig. 12) (ils en occupent les faces, comme il le font sur leurs semblables de la région : celui, magnifique, qui orne la façade de l'abbatiale de Saint-Gilles, et ceux, plus modestes, dont on voit un exemplaire dans presque tous les cloîtres de la région) ou, au contraire, grands et parfois plantureux sur les arêtes des chapiteaux des façades sud et ouest (fig. 17) ; par le traitement des détails et par l'emplacement qu'ils occupent, ces derniers sont assez semblables à ceux que l'on peut voir en Bourgogne, à la prieurale d'Anzy-le-Duc ou à Saint-Andoche de Saulieu. La prédilection pour ces oiseaux peut s'expliquer par un déclin du savoir-faire des sculpteurs, qui les a poussés à répéter des formes qu'ils étaient à même de reproduire, plutôt que de chercher à les diversifier (toute intention d'ordre iconographique semblant devoir être exclue). La présence, dans le décor de la maison romane de Nîmes, d'un aiglou assez semblable à ceux que l'on voit à l'intérieur de l'église du Thor est un des indices de l'intervention possible de l'atelier de l'église vauclusienne dans cet édifice civil³².

La figure humaine est présente dans le décor de l'édifice en raison de préoccupations iconographiques modestes, mais qui peuvent néanmoins surprendre dans une simple église paroissiale. Elles n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer dans un grand portail, ni dans un cloître, mais au porche et à l'intérieur de l'église, où il n'en allait généralement pas ainsi dans la région, notamment parce que l'architecture de la plupart des églises provençales était conçue de façon à ne pas comporter de chapiteaux susceptibles de fournir des emplacements pour des représentations figurées. Les symboles des évangélistes sculptés dans les trompes de la coupole et l'*Agnus Dei*, sont présents ici comme dans une douzaine d'églises de la région³³, à l'intérieur desquelles ils sont les seuls éléments iconographiques, le second ornant la clef de la voûte de l'abside, accompagné par cinq aigles rayonnant autour de lui (fig. 7). Mais, en outre, l'hémicycle absidal oppose ici, sur les petites consoles

des nervures de la voûte, un personnage grimaçant (fig. 24a) pouvant être considéré comme démoniaque, à une série d'anges (celui de la figure 15a par exemple) répartis autour de lui, comme pour assurer les fidèles que, si la menace du démon ne doit jamais être oubliée, ils en sont protégés par une cohorte d'êtres célestes. Cet avertissement ne fait que répéter celui qui est déjà donné, à l'entrée du porche, par un chapiteau où un autre démon se dresse entre deux anges (fig. 26a).

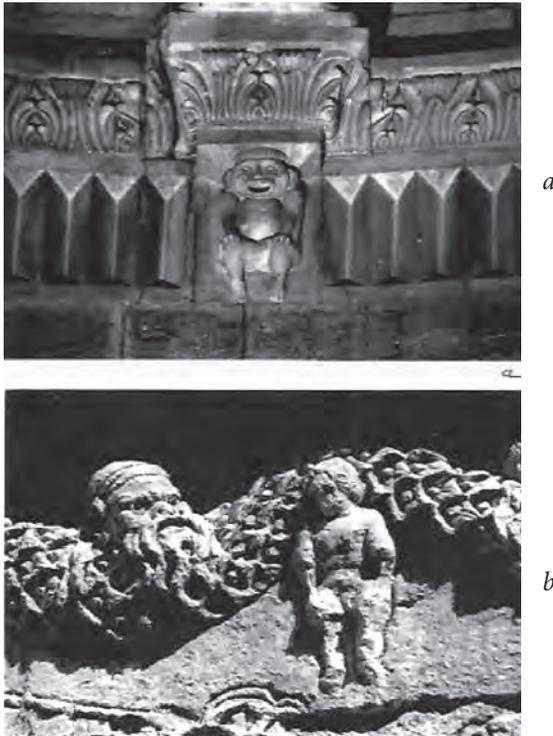


Fig. 24. Église du Thor, Personnage démoniaque (a, en haut) inspiré peut-être par les putti du mausolée antique de Saint-Rémy-de-Provence (b, en bas).



Fig. 25. Église du Thor, combat de cavaliers guettés par un démon.



*Fig. 26. Église du Thor, personnage démoniaque à l'entrée du porche (b).
Saint-Marcel-lès-Sauzet (Drôme), chapiteau à l'entrée de l'abside (a).*

Sur le côté ouest du porche, le combat de deux cavaliers (fig. 25), dont l'emplacement est assez comparable à celui qu' occupe la même scène à l'entrée du prieuré d'Anzy-le-Duc (Saône-et Loire), et qui s'accompagne d'un personnage, sans doute démoniaque, qui s'affaire derrière la monture du cavalier de gauche. vient sans doute rappeler comme son homologue bourguignon, la vanité de tels affrontements, condamnés par l'Église, à ceux qui vont découvrir, à l'intérieur de l'édifice, l'antagonisme des anges et du démon, qui a été montré ici

d'une façon plus discrète que dans les mises en scène de Bourgogne, décrites et expliqués par M. Angheben, par des sculpteurs conscients d'être moins talentueux que leurs semblables de cette région et qui ne disposaient que d'espaces plus exigus qu'eux³⁴.

En effet, les sculpteurs de ces parties de l'église du Thor maîtrisaient mal la représentation de la figure humaine, comme le montrent l'exécution des visages et celle des vêtements des personnages (fig. 15a) ; animés seulement par de simples stries, ils ont pu présenter des difficultés de réalisation pour des sculpteurs habiles surtout dans la représentation sans défaut de feuillages ou d'autres ornements.

Les figures démoniaques étant extrêmement rares dans la sculpture romane de Provence et les auteurs de celles que l'on voit au Thor n'ayant pas imité celles que montraient les régions voisines, notamment la Bourgogne, qu'ils ont pu connaître, il leur a fallu les inventer. Celle de l'abside (fig. 24a) a pu résulter d'un détournement d'image opéré à partir de certains des *putti* (fig. 24b) qui soutiennent une guirlande, à l'étage inférieur du mausolée antique de Saint-Rémy : leur légère inclinaison et l'appui de leurs mains sur leurs genoux se sont mués, au Thor, en un véritable accroupissement, tandis que les masques de théâtre posés sur les guirlandes du monument antique auront pu suggérer la bouche ouverte du personnage de l'église du Thor³⁵. Quant à l'attitude étrange, et sans équivalent dans la sculpture des époques antique ou romane de la région, du personnage sculpté au porche (fig. 26b), peut-être faut-il aller, pour expliquer la singulière raideur de cette figure efflanquée aux poings posés sur les hanches, jusqu'à supposer que, conformément au goût pour les métamorphoses si constant dans la sculpture romane, elle a pu être suggérée par la forme insolite qui avait été donnée au fleuron de l'abaque et à sa tige sur chaque face de l'un des deux chapiteaux qui ornent l'entrée de l'abside à la priaurale clunisienne de Saint-Marcel-lès-Sauzet (Drôme)³⁶ (fig. 26a). Le caractère exceptionnel des deux chapiteaux drômois résulte peut-être de l'intention qu'a pu avoir leur auteur d'y rappeler, comme cela a été fait d'une façon tout à fait explicite à l'église de Champeix (Puy-de-Dôme), et peut-être aussi ailleurs, avec moins d'évidence, les deux colonnes placées par Salomon (*Rois*, VII, 21) à l'entrée du vestibule du temple de Jérusalem³⁷.

*

* *

Une des principales conclusions auxquelles conduit l'observation de l'architecture et du décor de l'église Notre-Dame du Thor est l'abandon fréquent du recours direct aux modèles antiques au profit de l'imitation des monuments romans les plus voisins ou des sculptures inspirées par ces modèles romains. Les formes en ont été reproduites même quand elles étaient aberrantes alors que l'on perdait parfois de vue une partie de ce qu'elles devaient à leurs prestigieux modèles.

C'est ainsi qu'a été oublié le principe d'emploi des chapiteaux et des impostes, que l'on n'a pas cherché à renouer avec les recherches tendant à limiter l'importance des organes de butée ignorés par les bâtisseurs des édifices antiques ayant servi de modèles, et que le répertoire ornemental antiquisant a été considérablement réduit, surtout au porche au profit d'autres sources, mais on a porté parfois quelque intérêt à des motifs rares trouvés dans des sculptures romaines.

On constate un certain déclin du savoir-faire des sculpteurs, plus experts dans l'exécution des ornements que dans la réalisation des figures zoomorphes et plus encore anthropomorphes, tout se passant comme si avait disparu une partie de ceux qui avaient été les auteurs des remarquables ensembles créés lors de l'apogée de l'art roman provençal.

Il est possible de faire des constatations du même genre dans les dernières travées romanes du cloître de Saint-Trophime d'Arles et dans celui de la cathédrale d'Aix-en-Provence, alors que le décor d'un édifice sans doute un peu plus ancien, la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, était encore marqué par des emprunts, quelquefois spectaculaires, à plusieurs monuments antiques : l'arc d'Orange et celui de Saint-Rémy et, à Nîmes, la Maison Carrée, l'amphithéâtre et même la Porte de France.

À Notre-Dame du Thor, les sculpteurs ont compensé ces défauts soit par une surenchère décorative (rudentures du portail ouest), soit en recourant aux détournements d'images pour les figures, soit en utilisant les procédés de la stylistique ornementale auxquels on est redevable des surprenantes métamorphoses du motif antique des perles et pirouettes, mais aussi en s'efforçant de créer des types de chapiteaux tout à fait inédits, et en introduisant, malaisément, à des emplacements exigus, des éléments iconographiques inconnus en de tels lieux dans d'autres édifices romans de la région. Tout cela contribue à l'originalité d'une église qui est un remarquable témoin du déclin de la protorennaissance romane provençale.

NOTES

1. Bormand, Marc et Paolozzi-Strozzi, Béatrice (dir.), *Le printemps de la Renaissance, la sculpture et les arts à Florence (1400-1460)*, Paris, Officina Libraria éd., 2013.
2. Hamann, Richard, *Deutsche und französische Kunst im Mittelalter; I, Südfranzösische Protorenaissance und ihre Ausbreitung in Deutschland auf dem Wege durch Italien und die Schweiz*, Marburg, 1922. D'autres auteurs ont même employé, tout simplement, le terme « Renaissance ».
3. Sur l'église Notre-Dame du Thor : Révoil, Henri, *Architecture romane du midi de la France*, Paris, 1873, I, p. 49 et pl. LVII à LXVI ; Martin, Camille, *L'art roman en France*, Paris, 1910, pl. XXI à XXVII ; Labande, Léon-Honoré, Guide du congrès, *Congrès archéologique de France, 76^e session, Avignon 1909*, Paris-Caen, 1910, I, p. 304-311 ; Lefèvre-Pontalis, Eugène, « L'église Notre-Dame du Thor (Vaucluse) », même ouvrage, II, p. 275-298 ; Héliot, Pierre, « Éléments franco-picards et bourguignons dans l'église Notre-Dame du Thor », *Provence historique*, 19, 1969, p. 72-84 ; Rouquette, Jean-Maurice, *Provence romane I*, Zodiaque, coll. « La nuit des temps », Saint-Léger-Vauban, 1974, p. 55-56 ; Girard, Alain, *L'aventure gothique entre Pont-Saint-Esprit et Avignon du XIII^e au XV^e siècle*, Aix-en-Provence, 1996, p. 33-35 ; Robin, Françoise, *Midi gothique*, Paris, 1999, p. 37-38. Donation : Texte (Bibliothèque d'Avignon, ms. 2466, fol. 226 r^o et v^o) transcrit dans Lefèvre-Pontalis, Eugène, *art. cit.*, p. 206-208.
4. Voir notamment les dessins de Révoil, Henri, *op. cit.*, et ceux que reproduit Lefèvre-Pontalis, Eugène, *op. cit.*
5. Elle est toujours très fréquentée de nos jours.
6. Borg, Alan, *Architectural Sculpture in Romanesque Provence*, Oxford, 1972, p. 101-102.
7. Voir Lassalle, Victor, « L'influence antique dans l'art roman provençal », supplément n^o2 à la *Revue Archéologique de Narbonnaise*, Paris, 1970, réédition en 1983.
8. Sur les organes de butée dans l'architecture romane de Provence, voir Lassalle, Victor, *ibid.*, p. 48-52. Voir le décor des contreforts de Notre-Dame-des-Doms, dans mon article : « Survivances du premier art roman en Provence », *Cahiers de civilisation médiévale*, 20, 1, 1977, p. 3-12, fig. 13.
9. Voir, pour reproductions, Barnoud, Jean-Noël, Reveyron, Nicolas, Rollier, Gilles, *Paray-le-Monial*, Paris, 2004, fig. 28-29 (baies) et 69 (arcs de la croisée du transept).
10. Puig i Cadafalch, Josep, *La géographie et les origines du premier art roman*, Paris, 1935 et Lassalle, Victor, « Survivances... », *op. cit.*
11. Sigros, Henri, « L'église Saint-Symphorien de Caumont », *Congrès archéologique de France, 131^e session, 1963, Avignon et Comtat-Venaissin*, Paris, 1963, p. 460-476, fig. p. 467, ou Lassalle, Victor, « Survivances ... », *art. cit.*, fig. 17.

12. Cependant Révoil, Henry, *op. cit.*, I, pl. LXII, avait représenté des bases, imitant, semble-t-il, celles des pilastres de l'abside, à l'église arlésienne Saint-Jean-de-Moustier.
13. Héliot, Pierre, *art. cit.*, notamment p. 80-82. Les exemples de clefs ornées qu'il cite sont à Elkston (Gloucester Shire), Kilpeck (Hereford), Gournay-en-Bray, Chars, Étampes, Saint-Germer de Fly et Vézelay. Certaines sont reproduites dans de Lasteyrie, Robert, *L'art religieux en France à l'époque gothique*, Paris, 1927, t. 2, fig. 907 et 908 (Notre-Dame d'Étampes), dans le *Dictionnaire des églises de France*, Paris, IV D, 1968, p. 37 (Saint-Sulpice de Chars) et p. 159 (Saint-Leu d'Esserent) ou dans *La Ville de Noyon, Cahiers de l'inventaire*, n°10, fig. 135 (cathédrale de Noyon).
14. Voir Cahn, Walter, *La Bible romane*, Fribourg, 1982, pl. 179 (Bible des Capucins, Paris, BN, ms latin 16746 fol. E verso) et Durliat, Marcel, *L'art roman*, Paris, 1982, pl. 143 (Bible de Lambeth, Londres, Lambeth Palace Library, ms 3, fol. 198).
15. Notamment au portail de la cathédrale Saint-Sauveur à Aix-en-Provence.
16. Sur les chapiteaux à enroulements superposés, voir notamment, pour reproductions, Lassalle, Victor, « Un chapiteau retrouvé de la façade romane de la cathédrale Saint-Sauveur à Aix-en-Provence », *Archéologie du Midi médiéval*, 18, 2000, p. 191-195, notamment fig. 2 à 5 (cathédrale d'Aix-en-Provence) et 6 (porche de l'église Notre-Dame de Nazareth à Pernes-les-Fontaines) ; Lassalle, Victor, « La sculpture médiévale à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon », in Bacou, Roseline, Barruol, Guy, et Girard, Alain, (dir.), *L'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement, Les Cahiers de Salagon*, n° 4, Mane, Les Alpes de Lumière, 2001, fig. 35 (Saint-Trinit) et 41 (Villeneuve, dépôt lapidaire de l'abbaye). Deux chapiteaux de l'abside de Graveson (Bouches-du-Rhône) et l'un de ceux du portail de l'église de Saint-Restitut sont à ajouter à la liste. Pour les feuillages à enroulements sculptés ornant des bandeaux, voir Borg, Alan, *op. cit.*, fig. 114-115 (nef de la cathédrale de Vaison).
17. Notamment au cloître d'Aix-en-Provence : Thirion, Jacques, « Le cloître de Saint-Sauveur d'Aix », *Congrès Archéologique de France, 143^e session, 1985, Le pays d'Aix*, Paris 1988, p. 64-90, fig. 15-19, 24, 26, 31.
18. Reproductions dans Angheben, Marcello, *Les chapiteaux romans de Bourgogne*, Turnhout, Brepols, 2003, fig. 72. Voir des chapiteaux à abaque droit dans cet ouvrage, *op. cit.*, fig. 11-13, 16-23, 39, 45, 72 (Anzy-le-Duc), 14, 26, 64 (autres édifices bourguignons), parfois décorés, comme au Thor, de petits motifs, à Vézelay et à Autun (fig. 37-38).
19. Reproductions du modèle et de certaines de ses imitations dans Lassalle, Victor, « Le décor architectonique et la sculpture ornementale de la cathédrale romane de Cavaillon », à paraître dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, fig. 3c (Vaison), 3a et 36b (imitation à l'abside de la cathédrale de Cavaillon).
20. À Uzès (acquisition récente du musée), au baptistère de Venasque, à Saint-Romain-le-Puy (Loire), à San Pietro d'Agliate (Lombardie).

21. Voir quelques exemples dans Jalabert, Denise, *La flore sculptée des monuments du Moyen Âge en France*, Paris, 1965, pl. 27 et 28. Le chapiteau du Thor est reproduit dans l'article de Lefèvre-Pontalis, Eugène, et dans l'ouvrage de Révoil, Henri.
22. Lücken, Gottfried von, *Die Anfänge der burgundischen Schule*, Bâle, 1923, pl. 13-14 (Bois-Sainte-Marie, Issy-l'Évêque, Mont-Saint-Vincent, Gourdon, Tournus, Anzy-le-Duc).
23. Reproductions dans Lefèvre-Pontalis, Eugène, *art. cit.*, pl. après la p. 292 (Le Thor) et dans Barnoud, Jean-Noël, *et al.*, fig. 41 (Paray-le-Monial).
24. Voir, pour reproductions, Révoil, Henri, *op. cit.*, I., pl. LIII. Le dessin assez complexe de la grecque sculptée au larmier de la Maison Carrée, qui est généralement à l'origine de la diffusion de ce motif dans la Provence romane (Lassalle, Victor, « L'influence antique... », *op. cit.*), n'a jamais été reproduit sans une simplification qui s'est accrue lors de sa transmission d'un édifice à l'autre.
25. Reproduction dans Stockhausen, Hans-Adalbert von, « Die romanischen Kreuzgänge der Provence », *Marburger Jahrbuch für Kunstwissenschaft*, VII, IX, 1933-1935, fig. 179 (pilier) et dans Révoil, Henri. *op. cit.*, t. III, pl. IV, t. III, pl. IV (médaillons du cloître d'Aix et de la maison romane de Nîmes).
26. Maison Carrée de Nîmes, arc d'Orange.
27. Voir, notamment mon article sur les sculptures médiévales à l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, déjà cité à la note 16.
28. Voir à ce sujet, mon article : « Survivances... », *op. cit.*, fig. 22. Les dents d'engrenage étirées qui sont mentionnées ici se sont ensuite allongées et affinées en « dents de lime » comme à l'église de Noves (Bouches-du-Rhône), au-dessus du portail, pour se déployer en bandeau à Saint-André-de-Rosans (Hautes-Alpes) (Lassalle, « Survivances... », fig. 24), ou en couronne, avec un profil différent, au portail de Boulinette, près de Forcalquier, ou autour d'un oculus, à Notre-Dame de Brue-Auriac (Var). Au Thor, cette nouvelle forme n'apparaît pas, soit parce qu'elle n'y était pas connue, soit parce qu'on ne l'a pas considérée comme suffisamment monumentale.
29. Reproductions dans, Lassalle, Victor, « La sculpture médiévale à l'abbaye Saint-André-de Villeneuve-lès-Avignon », *art. cit.*, fig. 9 (Saint-Paul-de-Mausole), 10 (Villeneuve-lès-Avignon) et 11 (arc d'Orange), ainsi que dans Révoil, Henri, *op. cit.*, II, pl. VII (Aix-en-Provence) ; Lefèvre-Pontalis, Eugène, *art. cit.*, p. 288, y a vu des dents d'engrenage, parce qu'il n'a pas passé assez de temps dans la région pour découvrir la véritable nature de ces ornements, visibles dans un petit nombre d'édifices seulement.
30. Reproduction dans Barrool, Guy, et Rouquette, Jean-Maurice, *Itinéraires romans en Provence*, Saint-Léger-Vauban, 1978, pl. 49.
31. Reproductions dans Lassalle, Victor, « L'influence antique... », *op. cit.*, pl. XXIII 12 (Bonlieu), XXIII 10 (Cruas).

32. Voir à ce sujet, Lassalle, Victor, « Le décor des façades de quelques maisons romanes du Gard », *École antique de Nîmes*, bulletin annuel, n° 24, 1993-1998, p. 97, 115.
33. Sur ce sujet, voir mon article : « Tétramorphes oubliés. Représentations inédites ou peu connues des symboles des évangélistes sous les coupes de quelques églises médiévales de Vaucluse (xii^e-xiv^e siècle) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 9^e série, t. V, 2007, p. 25-6.
34. Sur le combat des anges contre les démons en Bourgogne, voir Angheben, Marcello, *Les chapiteaux romans de Bourgogne. Thèmes et programmes*, Turnhout, 2003, p. 127-164, et sur le combat de cavaliers dans le même ouvrage, p. 261-269.
35. Voir à ce sujet Lassalle, Victor, « Détournements d'images antiques ou paléochrétiennes par les sculpteurs romans », *Collection des actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques*, 132^e congrès, *Le pouvoir de l'image*, 2007, version électronique, p. 235-254.
36. Voir, à ce sujet, Baltrusaitis, Jurgis, *Formations, déformations. La stylistique ornementale dans la sculpture romane*, Paris, 1986 (réédition de l'ouvrage de 1931). Voir des cas analogues dans Baltrusaitis, Jurgis, *op. cit.*, notamment fig. 175-176 (ornements végétaux d'un chapiteau mués en figure anthropomorphe sur un chapiteau voisin, dans la crypte de Saint-Eutrope de Saintes).
37. Le raffinement du décor et les particularités insolites du chapiteau dont il est question ici, comme de celui qui lui est symétrique de l'autre côté de l'abside, s'expliquent peut-être par l'intention qu'avait le sculpteur d'en faire des équivalents de ceux qui surmontaient les deux colonnes élevées par Salomon à l'entrée du temple de Jérusalem (*Rois*, VII, 21). Cette intention est prouvée par des inscriptions pour deux chapiteaux occupant un emplacement privilégié dans l'église Sainte-Croix de Champeix (Puy-de-Dôme), comme l'a montré Swiechowsky, Zygmunt, *op. cit.*, p. 33 et fig. 15a et 15b. Elle a pu se retrouver ailleurs d'une façon moins explicite (voir Lassalle, Victor. « Quelques exemples de répartition ordonnée des chapiteaux ornementaux des xi^e et xii^e siècles dans des églises de l'est et du sud de la France », *Le chapiteau à l'époque romane*, *Revue d'Auvergne*, fasc. 562, 202, p. 135-157, surtout p.144-149 et fig. 10 à 1).

Sauf indication contraire, les photos sont de l'auteur.

Séance du 18 décembre 2015

LUC TANGORRE

Viols et récidive

par Charles PUECH
membre résidant

Le 24 mai 1983, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône a condamné Luc Tangorre, malgré ses véhémentes protestations d'innocence, à quinze ans de réclusion criminelle pour viols et agressions sexuelles. La justice l'avait identifié comme étant « le violeur des quartiers Sud de Marseille ». En effet, entre fin 1979 et avril 1981, dans les 8^e et 9^e arrondissements de Marseille, dix-neuf femmes avaient été victimes de viol ou d'agression sexuelle. Elles donnaient de leur agresseur le même signalement : un homme brun, de taille moyenne, âgé de vingt à vingt-cinq ans. Le « modus operandi » était le même. Les faits se déroulaient la nuit. La victime, une femme seule, circulant en voiture, était abordée au moment où elle sortait de son véhicule. Sous la menace d'un couteau ou d'un revolver, l'auteur l'obligeait à remonter en voiture, s'asseyait à côté d'elle et, toujours sous la menace d'une arme, se faisait conduire dans un chemin isolé, où il abusait d'elle. Le violeur utilisait de la vaseline pour parvenir à ses fins. Puis, il se faisait reconduire à son point de départ et disparaissait dans la nuit. Plusieurs victimes avaient indiqué, sans pour autant avoir vu la voiture, qu'il devait repartir au volant d'une 2CV Citroën, car elles avaient entendu, au démarrage le brut de moteur caractéristique de ce modèle de véhicule.

La police est sur les dents et organise la nuit des rondes dans les quartiers concernés. Finalement dans la nuit du 11 au 12 avril 1981, les policiers repèrent un homme au comportement suspect, dont le

signalement correspond au portrait robot donné par les victimes. L'homme interpellé, il s'agit de Luc Tangorre, déclare qu'il se trouvait là pour attendre une connaissance. Malgré ses protestations d'innocence, il est conduit au commissariat de police. On trouve dans sa voiture, une 2CV Citroën, un couteau de cuisine, enveloppé dans du papier. Tangorre, mêlé à plusieurs policiers, est présenté aux victimes à travers une glace sans tain. Certaines le reconnaissent formellement, d'autres hésitent ou ne le reconnaissent pas.

Au domicile de Tangorre, les policiers saisissent une parka avec dans une poche un revolver factice. Ce vêtement porte des tâches d'un produit gras, dont l'analyse établira qu'il s'agit de vaseline. Une des victimes, qui avait été violée sur le parking du monument aux morts de Morgion, avait précisé que son agresseur avait déposé son revolver sur le sol à l'extérieur de la voiture. Or, l'arme saisie chez Tangorre portait des traces de boue séchée. L'analyse comparative de ces traces et d'échantillons de terre prélevés sur le parking établissait leur parfaite identité, caractérisée notamment par une forte dose de baryum, ce qui est très rare.

Malgré ces preuves, Tangorre ne cessait de clamer son innocence et critiquait le « tapissage » au cours duquel il avait été reconnu par plusieurs plaignantes : les policiers, qui l'entouraient, étaient tous plus âgés que lui et il était le seul dont les « baskets » n'étaient pas lacées. Luc Tangorre, qui est détenu depuis son arrestation le 12 avril 1981, entame une grève de la faim le 13 mars 1982. Ses parents très actifs, ameurent l'opinion publique et un comité de défense est créé le même jour.

L'instruction se poursuit jusqu'au 19 mai de l'année suivante où Tangorre comparaît devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. En définitive, l'accusation n'a retenu que sept agressions, dont quatre viols. Les preuves réunies pour les autres viols, commis dans les mêmes circonstances, ayant été jugées insuffisantes. Cinq victimes viennent le reconnaître et porter contre lui des accusations accablantes. Tangorre se défend avec véhémence et invoque notamment des alibis reposant sur les témoignages de parents ou d'amis. La cour d'assises l'acquitte pour un viol et le condamne pour les autres à quinze ans de réclusion criminelle. À l'époque, les arrêts des cours d'assises n'étaient pas

susceptibles d'appel. Luc Tangorre reste donc en prison pour subir sa peine.

Le comité créé pour sa défense et soutenir la thèse de son innocence est animé par Gisèle Tichane, chercheuse au CNRS. Elle recueille de nombreuses signatures parmi lesquelles celles de personnalités du monde politique ou littéraire. Citons : Danielle Mitterrand (son mari est alors président de la République), Robert Badinter, Dominique Baudis, Georgina Dufoix, Françoise Sagan, Marguerite Duras, sans oublier un historien reconnu et estimé, le professeur Vidal-Naquet. Celui-ci d'origine juive, élevé dans le souvenir de l'affaire Dreyfus, était très sensible à tout ce qui, de près ou de loin, pouvait ressembler à une erreur judiciaire. Il avait été un des tout premiers à dénoncer les tortures commises pendant la guerre d'Algérie.

Il faut dire que Luc Tangorre était très éloigné du portrait qu'on peut se faire du délinquant sexuel. Agé de 24 ans, très sportif, il poursuivait ses études en DEUG d'éducation physique à l'université Luminy, après avoir passé le baccalauréat à Avignon. En classe terminale, il avait été pensionnaire chez les jésuites à Avignon. Il vivait chez ses parents, dans une famille unie, composée de trois enfants. **Son** père, retraité, avait été représentant commercial, sa mère exploitait à Marseille une droguerie de quartier. Aimable, bien de sa personne, Luc Tangorre avait du succès auprès des femmes et ne se gênait pas pour exploiter ses avantages.

La pression médiatique en sa faveur est très forte. Le grand quotidien de Marseille, « Le Provençal », écrit : « après que le verdict ait été disséqué, revu et corrigé par la défense, on n'entrevoit plus de vérité suffisante pour justifier une condamnation ». Gisèle Tichane, à la tête de son comité de défense, publie une brochure intitulée « Coupable à tout prix », où elle développe les arguments en faveur de son innocence. Le président Mitterrand finit par céder à cette pression qui mobilise plusieurs de ses proches. Il accorde à Luc Tangorre une remise de quatre ans de réclusion. Compte tenu de la durée de la détention déjà subie, Luc Tangorre remplit alors les conditions nécessaires pour bénéficier d'une libération conditionnelle. Celle-ci lui est accordée par Albin Chalandon, garde des sceaux du gouvernement de cohabitation. Sa libération le 15 février 1988, après quatre-vingt-

deux mois de détention, est très médiatisée. Journalistes et cameramen l'attendent à sa sortie de prison. Il apparaît tel un héros, proclamant avec force son innocence et déclarant que son combat continuera tant qu'il n'aura pas été réhabilité. Il va s'installer à Lyon, pour exploiter place Carnot un débit de tabac que ses parents lui ont acheté.

Le lundi de Pentecôte 23 mai 1988, un peu plus de trois mois après sa sortie de prison, il est à Marseille pour participer à un repas de famille, organisé à l'occasion d'un baptême. Dans l'après-midi, il reprend la route de Lyon au volant de sa voiture, une vieille Renault 4L de couleur verte. Il emporte à l'arrière une centaine d'exemplaires de la brochure « Coupable à tout prix » qu'il compte diffuser dans la région lyonnaise.

Vers 18 heures, à la station d'autobus Montolivet à Marseille, il prend à son bord deux étudiantes américaines, âgées respectivement de 21 et 20 ans qui faisaient de l'auto-stop pour regagner Paris, après avoir passé dans le Midi le week-end de Pentecôte. En cours de route, il abandonne la direction de Lyon pour prendre celle de Nîmes. Il s'engage ensuite sur des petites routes pour, dit-il à ses passagères, cueillir des cerises. Il s'arrête enfin au milieu de vergers, dans un chemin très étroit bordé d'arbustes et de ronces. Nous sommes dans la banlieue de Nîmes, au lieu dit le Petit bois près du mas Boulbon, endroit que Luc Tangorre connaissait bien puisqu'enfant il avait vécu plusieurs années à proximité, dans la résidence Les Jonquilles et qu'il avait l'habitude de venir y jouer avec ses camarades.

La voiture arrêtée contre un arbre de façon à bloquer la portière avant droite, Luc Tangorre déclare aux deux étudiantes qu'il ne leur fera aucun mal si elles se laissent faire, qu'il a un couteau dans son sac et que si l'une tente de s'échapper, il tuera l'autre. Joignant le geste à la parole, il tire violemment par les cheveux et gifle l'une des deux qui faisait mine de s'enfuir. Terrorisées, les deux étudiantes se déshabillent à sa demande et se soumettent à ses exigences. Il les viole, l'une après l'autre de diverses façons. Il les autorise ensuite à repartir après leur avoir donné un billet de 100 francs pour leur permettre de rejoindre Nîmes en taxi.

Elles partent en courant à travers champs, jusqu'à l'autoroute A9 où depuis une borne téléphonique, elles alertent la gendarmerie.

Une patrouille envoyée immédiatement à leur secours les prend en charge et les conduit au CHU de Nîmes. Elles étaient choquées mais ne portaient pas de traces de violences. L'examen médical, aussitôt pratiqué, révélait qu'elles avaient été violées. Divers prélèvements étaient effectués. Elles présentaient sur les cuisses des traces d'huile brunâtre. A défaut de vaseline, Luc Tangorre avait utilisé l'huile de moteur contenue dans un bidon.

Pour identifier l'auteur de ces viols, les enquêteurs disposaient de renseignements détaillés fournis par les victimes qui, pendant le trajet de Marseille à Nîmes, avaient eu le temps d'observer leur chauffeur. Son signalement :

- un Européen, d'une trentaine d'années, imberbe, très brun ;
- des vêtements : un tee-shirt Lacoste jaune, un jean blanc, des baskets Nike grises à bandes jaunes ;
- sa voiture une Renault 4L de couleur verte aux sièges usagés en simili cuir marron, la serrure de la portière arrière droite bloquée, sur le pare brise trois vignettes des années 86, 87, 88.

Elles signalent enfin la présence à l'arrière du véhicule d'une pile de brochures à couverture blanche, dont le titre de couleur verte commençait par le mot « culpabilité ». Au bas, figurait la photographie d'un homme portant moustache.

Les gendarmes ont tout de suite compris que ces livres leur offraient la meilleure chance de réussir leur enquête. Ils se sont donc lancés dans de longues et nombreuses démarches auprès des libraires de la région à la recherche du livre dont la couverture pouvait correspondre à la description donnée par les deux étudiantes. Finalement, un libraire marseillais leur remettait un livre broché, à couverture blanche dont le titre « Coupable à tout prix » était imprimé en vert et sur lequel figurait une photographie de Luc Tangorre portant moustache. Ironie du sort, ce livre publié pour démontrer l'innocence de Luc Tangorre va causer sa chute. Sans lui, Luc Tangorre n'aurait jamais pu être identifié. Les gendarmes sentent qu'ils ont découvert le coupable, mais il sera décidé de ne pas l'interpeller immédiatement et de poursuivre l'enquête en exploitant les autres éléments de preuve.

Les gendarmes se rendent donc à Lyon, en civil, et constatent place Carnot, à proximité du débit de tabac exploité par Luc Tangorre, la présence d'une voiture Renault 4L de couleur verte, qui correspond à la description donnée par les victimes : pas de barillet poussoir à la poignée de la portière arrière droite, trois vignettes 86, 87, 88 collées sur le pare-brise. Cette voiture est immatriculée dans les Bouches-du-Rhône au nom de Joseph Tangorre, le père de Luc. À l'insu de l'intéressé, ils photographient la voiture et Luc Tangorre, qui ne porte plus de moustache.

Lernoult, juge d'instruction à Nîmes, en charge du dossier, l'adjudant de gendarmerie Vinals et le gendarme Cruciani se transportent aux États-Unis pour entendre les deux plaignantes et leur présenter trois albums photographiques. Parmi ces photos, elles distinguent sans hésitation aussi bien Luc Tangorre, que sa voiture et le livre « Coupable à tout prix ».

Le 24 octobre 1988, cinq mois après les faits, Luc Tangorre est interpellé, mis en examen et écroué. Il nie être l'auteur des viols, affirmant qu'il n'avait ce jour-là pris aucune jeune fille en auto-stop. Tout au long de l'instruction, il se défend avec acharnement contestant une à une toutes les charges réunies contre lui. Il soutient qu'il est victime « d'une machination policière », ourdie pour faire échec à la révision de sa première condamnation.

S'appuyant sur le témoignage de ses parents et de ses amis, il affirme qu'il a passé à Marseille la soirée du 23 mai. À l'appui de leurs dires, ses parents remettent aux enquêteurs une photographie en couleurs prise de lui, ce jour là. Surprise, Luc Tangorre porte sur cette photo exactement les vêtements décrits par les plaignantes : polo Lacoste jaune, jean blanc, baskets grises à bandes jaunes.

Luc Tangorre conteste avoir pu, avec sa voiture, parcourir le trajet Marseille-Nîmes dans le temps indiqué par les étudiantes. Le juge d'instruction a donc refait le parcours avec une voiture Renault 4L, sans dépasser la vitesse de 100 km/heure et a pu constater que les horaires donnés par les victimes étaient crédibles. Des poils et des cheveux trouvés dans la voiture correspondaient, selon les experts, à ceux des plaignantes avec un degré de confiance de 73 à 84 %.

On aurait pu parfaire l'instruction en comparant l'ADN de Luc Tangorre avec celui du sperme prélevé sur les victimes à leur arrivée

au CHU de Nîmes. Malheureusement toute expertise était impossible. Les spermatozoïdes mis en évidence sur les prélèvements effectués sur les victimes avaient été fixés et colorés lors de l'examen initial des lames qui les supportaient. En 1988, les méthodes de conservation des échantillons n'étaient pas encore bien vulgarisées.

L'instruction terminée, Luc Tangorre comparait le 3 février 1992 devant la cour d'assises du Gard, présidée par le conseiller Malleval. L'accusation est soutenue par l'avocat général Cazenave. L'accusé est défendu par cinq avocats dont trois ténors du barreau marseillais M^e Vidal-Naquet (frère du professeur), M^e Lombard et M^e Pelletier. Une jeune avocate nîmoise, M^e Cutulic-Jaouen, désignée par le bâtonnier, assure seule la défense des deux Américaines qui se sont constituées parties civiles. Celles-ci se présentent à l'audience et face à l'accusé le reconnaissent formellement.

Luc Tangorre continue à crier au scandale. Après six jours de débats, la cour d'assises le condamne le 8 février 1992 à dix-huit ans de réclusion. Luc Tangorre accueille la sentence par ces mots « non, pas deux fois ». Sa mère, victime d'une crise de nerfs, se met à hurler et doit être évacuée en ambulance. Prenant acte de cette deuxième condamnation, le professeur Vidal-Naquet présente ses excuses dans le journal « Le Monde ». Il admet que Luc Tangorre n'aurait pas été gracié sans l'intervention de son comité de soutien et que dès lors, les deux américaines n'auraient pas été violées.

Luc Tangorre subit sa peine de dix-huit ans de réclusion criminelle. Il est libéré le 1^{er} septembre 2000. Il ne fera plus parler de lui jusqu'à l'été 2014. Le 10 août 2014 nouveau rebondissement. Il est interpellé ce jour-là au Grau-du-Roi, sur la dénonciation d'une fillette de douze ans qui l'accuse d'attouchements sexuels. Les faits auraient été commis à l'intérieur d'un jeu de plage gonflable. Luc Tangorre qui conteste les faits a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire. L'information est toujours en cours.

Comment expliquer ce comportement de la part d'un homme, qui par ailleurs peut être considéré comme normal et qui a vécu dans un environnement privilégié. Élevé dans une famille traditionnelle, un temps en pension chez les jésuites, des études qui le mènent jusqu'à

la faculté, pas de carence affective, bien au contraire. Et le voilà qui, après sept ans de détention, à peine sorti de prison, rechute en prenant de grands risques, viols commis de jour, en utilisant sa propre voiture.

Essayons de mieux le connaître. À l'âge de 14 ans, il avait fait l'objet de plusieurs punitions au lycée à Marseille pour avoir passé sa main en classe sous les jupes des filles et exhibé son sexe dans la rue à des passantes. Il reconnaîtra qu'il menait « une vie libertine », « les femmes venant à moi, plutôt que moi vers elles ». Les experts qui ont procédé à son examen médico-psychologique ont noté une agressivité principalement dirigée sur les personnages féminins et des fantasmes quasi obsédants de pénétration sexuelle. La sexualité est glorifiée. Elle occupe un champ important de sa conscience. Il considère les autres comme des objets et non des personnes. Il n'était cependant, selon les psychiatres, atteint d'aucune anomalie psychique ou physique de nature à influencer sur sa responsabilité. Pour expliquer son obstination à nier les crimes qui lui étaient reprochés, l'hypothèse a été émise d'un dédoublement de la personnalité. Luc Tangorre ne pouvant pas admettre l'image qu'il serait forcé de se renvoyer à lui-même d'où, dans ses dénégations, un accent de sincérité qui a pu abuser certains.

Le cas de Luc Tangorre pose le problème de la récidive des criminels sexuels. Comment la prévenir ? La question est soulevée toutes les fois qu'une femme et, plus encore un enfant, sont violés ou tués, ou les deux à la fois, par un individu déjà condamné pour des faits similaires. Chaque fois, l'opinion publique s'émeut, attisée par des médias qui exploitent au mieux l'événement et par des politiques qui dénoncent systématiquement le laxisme de la justice.

Sous la pression d'une partie de cette opinion, la lutte contre cette récidive est devenue, depuis le début du siècle, une préoccupation majeure du législateur. Il est intervenu deux fois le 12 décembre 2005 et le 10 août 2007, pour en aggraver la répression. Il est allé beaucoup plus loin dans cette voie, en créant, par une loi du 25 février 2008, la rétention de sûreté, qui permet de priver de sa liberté, après l'expiration de sa peine de prison, un criminel sexuel lorsqu'il existe une très forte probabilité de récidive.

On a pu dire avec une certaine emphase que cette loi « mettait à mort les principes cardinaux de notre droit ». La rétention de sûreté qui

serait une peine, méconnaîtrait le principe de la légalité des délits et des peines, en ce qu'elle ne sanctionne pas une infraction et qu'elle n'est pas limitée dans le temps. Autrement dit, cette peine n'est pas infligée pour un fait, mais pour une simple probabilité dans la survenance d'un événement futur. Beccaria, qui a écrit en 1764 le *Traité des délits et des peines*, ouvrage fondateur du droit pénal moderne, a dû se retourner dans sa tombe. Les défenseurs de la loi de 2008 soutiennent au contraire que la rétention de sûreté n'est pas une peine mais une mesure de sécurité.

Le Conseil constitutionnel a tranché. Saisi d'un recours contre la loi du 25 février 2008, il a jugé que la rétention de sûreté n'était ni une peine, ni une sanction ayant le caractère d'une punition et qu'elle était compatible avec les grands principes de notre droit. Il a par contre déclaré « non conformes », parce que contraires au principe de la non-rétroactivité, les dispositions de la loi relatives à son application immédiate, ce qui est un peu contradictoire avec la validation du reste de la loi. Celle-ci ne sera donc applicable à l'expiration de leur peine d'emprisonnement qu'aux personnes condamnées postérieurement au 25 février 2008 et nous allons voir que la durée de cette peine est d'au moins quinze ans, ce qui reporte à 2023 l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Observons que le législateur s'est avancé sur ce terrain controversé en délimitant un cadre très étroit qui devrait empêcher toute dérive et qui restreint l'application de cette réforme à un nombre très limité de cas, au risque de la réduire à un simple effet d'annonce. En effet, dans quel cas la rétention de sûreté pourra-t-elle être prononcée ?

Elle concerne le criminel souffrant d'un trouble grave de la personnalité et présentant une particulière dangerosité caractérisée par une probabilité très élevée de récidive. Elle est réservée au condamné ayant subi une peine d'au moins quinze ans de réclusion criminelle pour les crimes les plus graves commis sur un mineur ou sur un majeur lorsque, dans ce cas, sont réunies certaines circonstances aggravantes telles que la récidive.

La cour d'assises qui a prononcé la condamnation doit avoir expressément prévu dans sa décision que le condamné pourra en fin de peine faire l'objet d'une telle mesure. Celle-ci est décidée par des juges (magistrats de la cour d'appel) formant la juridiction régionale de

la rétention de sûreté. L'intéressé aura été au préalable examiné par une commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté et soumis à une évaluation pluridisciplinaire de dangerosité assortie d'une expertise médicale.

La décision de la juridiction régionale est susceptible d'appel devant la juridiction nationale composée de magistrats de la cour de cassation. Enfin, la décision de la juridiction nationale peut faire l'objet d'un pouvoir en cassation. La présence d'un avocat est prévue pendant toute la durée de la procédure. Le condamné qui fait l'objet d'une telle mesure est placé pour un an dans un centre de sûreté où il bénéficie d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique. La rétention peut être renouvelée chaque année après avis favorable de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté, si le condamné présente toujours des risques de dangerosité. Il peut donc, d'année en année, rester enfermé jusqu'à sa mort dans un centre de rétention. À défaut de rétention de sûreté, le condamné dont la dangerosité sera jugée moins grave pourra être soumis à une surveillance de sûreté comportant des obligations très strictes, notamment en matière de soins.

Les attentats terroristes de janvier et de novembre 2015 ont remis à l'ordre du jour la rétention de sûreté. L'idée a été émise que cette législation d'exception, prévue à l'origine pour les criminels sexuels, pourrait être étendue aux « djihadistes » dont le séjour en prison, si long soit-il, n'aurait en rien entamé la dangerosité. Attendons de voir ce qui sera finalement décidé.

Sources :

Arch. dép. Gard 1533 W 454 à 460

III. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2015

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2015

Président d'honneur : M. Didier MARTIN, Préfet du Gard

Président : Jean-Louis MEUNIER

Vice-président : Bernard FOUGÈRES

Secrétaire perpétuel : Alain AVENTURIER

Secrétaire adjoint : Bernard SIMON

Trésorier : Charles PUECH

Trésorier adjoint : Alain PENCHINAT

Bibliothécaire : Jean-Louis MEUNIER

Archiviste : Gabriel AUDISIO

MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

Membres d'honneur et membres honoraires

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès qualités.

M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités.

1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON),
Ch. de la L.H.

1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, Grand Off. de
la L.H.

1988 Odile RIO, majoral du Félibrige.

1993 André BONNET.

1996 Victor LASSALLE, conservateur hon. du Patrimoine, Off.
Palmes acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.

2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur
hon. des Archives départementales de l'Hérault.

2006 Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur au Collège de
France.

2006 Philippe JOUTARD, historien, ancien recteur d'Académie.

- 2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes acad., Ch. Arts et Lettres.
- 2011 Marcelle VIALA, professeur honoraire.
- 2011 Henry de SEGUINS-COHORN, Ch. de la L.H., off. de cavalerie en retraite.
- 2012 André COSTABEL, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur du Mérite agricole.
- 2013 Yvon PRADEL, Ch. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad., Professeur Honoraire de Lettres.
- 2014 Hugues BOUSIGES, Préfet honoraire, Ch. de la L.H. Commandeur de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. des Arts et Lettres.
- 2015 Pascal GOUGET, Docteur en médecine

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

comprenant 32 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseur
1	2-12-1983	Christiane LASSALLE- GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, Ch. Arts et des Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.	André Modeste
2	7-02-1986	Georges SAPÈDE, ingénieur.	Jean Paradis
3	6-11-1992	Daniel-Jean.VALADE, Ch. de la L. H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad., Off. Arts et Lettres, directeur d'établissement scolaire honoraire.	André Nadal
4	18-06-1993	Hélène DERONNE, docteur ès Lettres, maître de conférences honoraire.	Jean Roger
5	16-02-1996	Charles PUECH, Ch. de la L. H., de l'Ordre nat. du Mérite et des Palmes acad., président de Chambre honoraire à la Cour d'appel.	René Panet
6	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S.	Victor Lassalle
7	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de lettres.	Pierre Fabre
8	7-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur émérite d'histoire moderne, Université de Provence.	Jacques Larnat
9	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien.	Chanoine Fayolle
10	7-01-2000	Bernard CAVALIER, docteur en médecine.	René Bosc
11	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. des Palmes acad., Off. du Mérite agricole, Ch. du Mérite maritime.	Jean Lauret
12	15-06-2001	Jacques GALTIER, pasteur.	René Château
13	15-03-2002	Monique KUNTZ, Ch. de la L. H, Ch. Ordre nat. du Mérite, conservateur de bibliothèque.	Janine Reinaud

14	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte.	Lucien Frainaud
15	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, professeur agrégée d'espagnol.	Noël Cannat
16	30-04-2004	Brigitte MAURIN, professeur agrégée d'italien, docteur ès lettres.	Christian Liger
17	14-01-2005	Bernard FONTAINE, avocat.	Jean.Goujon
18	3-11-2006	Pierre MARÈS, professeur, chef du service de gynécologie-obstétrique, CHU, Nîmes.	Paul Tempier
19	1-06-2007	René CHABERT, Docteur en neurobiologie, qualifié maître de conférences des Universités.	Pierre-Marie Michel
20	21-12-2007	Bernard FOUGÈRES, archiprêtre.	Robert Dalverny
21	21-12-2007	Hubert EMMERY, libraire	Louis Durteste
22	8-02-2008	Alain AVENTURIER, Ch. Mérite agricole, ingénieur.	Gilles Dervieux
23	6-02-2009	Michèle PALLIER., femme de lettres.	Jean Ménard
24	14-05-2010	Jean-Pierre GARDELLE, pasteur.	Aimé Bonifas
25	15-06-2012	Alain PENCHINAT, ancien élève ESCP.	Roger Grossi
26	15-06-2012	Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres	Jean-Marc Roger
27	15-06-2012	Bernard SIMON, ingénieur INAPG.	Marc Chausse
28	15-06-2012	Vanessa RITTER, docteur en égyptologie.	Marcelle Viala
29	7-12-2012	Jean MATOUK, professeur des Universités. Officier de la L.H., Officier de l'Ordre nat. du Mérite.	André Costabel
30	7-12-2012	Pascal TRARIEUX, Conservateur du Musée des beaux-arts à Nîmes.	Charly-Sam Jallatte
31	20-06-2014	Dominique PRAT, Médecin, Chef de Service C.H.U. de Nîmes	Paul Maubon
32	14-11-2014	Simone MAZAUURIC, Professeur émérite des Universités.	Yvon Pradel

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS comprenant 21 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	27-06-1988	Jean-Charles BALTU
2	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées.
3	10-06-1994	Robert SAUZET, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université François Rabelais de Tours.
4	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur.
5	9-04-1999	Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse.
6	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Off. de la L.H., ingénieur, fondateur et directeur du Musée des vallées cévenoles.
7	15-12-2000	Jacqueline LEROY, Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch. des Palmes acad., conservateur général (honoraire).
8	13-05-2005	Sabine TEULON-LARDIC, docteur en musicologie de Paris-Sorbonne, professeur au Conservatoire R.D. de Nîmes.
9	13-05-2005	Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, maître de conférences à l'Université Paul-Valéry Montpellier III.
10	9-05-2006	Paule PLOUVIER, Off. des Palmes académiques, docteur ès lettres, professeur émérite de l'Université Paul Valéry, écrivain.
11	7-11-2008	Anny HERRMANN, Ch. Palmes acad., professeur honoraire.
12	7-11-2008	Robert CHALAVET, directeur honoraire centre hospitalier, docteur en droit, Off. Ordre nat. du Mérite.
13	19-06-2009	Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, Ch. Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. de l'Ordre du Mérite polonais.

14	22-05-2009	Jean-François DELMAS, directeur de la bibliothèque Inguibertine et des musées de Carpentras, Ch. Palmes acad., Ch. de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. Arts et des Lettres.
15	17-12-2010	Carol IANCU, professeur d'histoire contemporaine Université Paul Valéry Montpellier III, directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme de France, Off. Palmes acad., docteur honoris causa de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca et de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie).
16	17-12-2010	Jacques MEINE, docteur en médecine, spécialiste FMH en chirurgie et chirurgie de la main.
17	14-01-2011	Danielle BERTRAND-FABRE, docteur en histoire.
18	28-10-2011	Jacques BOISSONNAS, chef d'entreprise, Ch. de la L.H.
19	28-10-2011	François-Bernard MICHEL, professeur de médecine, Off. de la L.H., Com. ONM, Com. Palm. acad., membre de l'Académie des Beaux-arts.
20	09-01-2015	Michel CHRISTOL, Professeur émérite à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne.
21	06-03-2015	Alain DUHAMEL, Journaliste politique, essayiste. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Commandeur de la L.H.

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1978 René GONDRAN, Ch. de la L.H., sous-préfet honoraire.
- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de musée.
- 1982 Alain NICOLAS.
- 1983 Marguerite-Marie BÉNEL-COUTELOU, docteur ès lettres.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire.
- 1988 Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG.
- 1989 Philippe CHAREYRE, Off. Palmes acad., professeur d'université.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles.
- 1992 Robert COURTIEU, Ancien officier supérieur, pilote de l'Armée de l'Air (Colonel), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite.
- 1992 Marc BORDREUIL, conservateur de musée.
- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, Commandeur des Palmes Acad.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan.
- 1995 Georges LAVAL, organiste.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur.
- 1995 Jean- Paul BUREAU, professeur Faculté de médecine.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, Conservateur honoraire des Musées. Ch. Arts et Lettres.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre nat. du Mérite.

- 1997 Pierre MAZIER, Ingénieur honoraire SNCF.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du Bénin.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC).
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, avocat général honoraire à la Cour de cassation, Ch. L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur de musicologie.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes acad.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie.
- 2002 Pierre LANVERS, pdg Sté Lanvers BIM-SA, Com. L.H. et Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Évadés, Palmes académiques.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire.
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. L.H. et de l'Ordre nat. du Mérite.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable.
- 2003 Jacques CADÈNE, juriste et administrateur de société.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie.
- 2004 René MAUBON, musicologue.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques.

- 2007 Régis CAYROL, conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.
- 2007 Romain DAUDÉ, historien.
- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques.
- 2008 Gilbert BEC, directeur industriel.
- 2008 Guilhem GODLEWSKI, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie nationale de chirurgie, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris.
- 2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine.
- 2008 René VENTURA, architecte.
- 2009 François-Robert MAGDELAINE, professeur honoraire, généalogiste.
- 2010 Michel AUGUGLIORO, proviseur honoraire, Off. Palmes Acad.
- 2010 René DOMERGUE, professeur agrégé de sciences économiques et sociales
- 2010 Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, docteur en sociologie.
- 2010 Michel FOURNIER, journaliste.
- 2010 Dominique HOREMAN, juriste d'entreprise et gérant d'une société de brevets.
- 2010 Claude LARNAC, professeur de mathématiques honoraire, Ch. Palmes acad.
- 2011 Richard BOUSIGES, historien, directeur du Centre hospitalier de Blois.
- 2011 Jean-Marc CANONGE, professeur agrégé d'italien.
- 2011 Madeleine GIACOMONI, chef de greffes au conseil des Prud'hommes, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2011 Pierre MUTIN, président de sociétés publiques françaises et étrangères d'hydraulique.
- 2011 Jean-Michel OTT, professeur honoraire de mathématiques.
- 2012 Daniel KRIBS, docteur en histoire.
- 2012 Michel BELIN, magistrat honoraire.

-
- 2012 Bernard FÉVRIER, généalogiste.
- 2012 William GALLIGANI, directeur honoraire de banque.
- 2012 Jean-Luc PONTVIEUX, ingénieur École centrale des Arts et Manufactures de Paris.
- 2013 Frédéric AURIOL, Aumônier général des hôpitaux, Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.
- 2013 Évelyne BRANDTS, Professeur agrégé d'allemand.
- 2014 Marie-Lucy DUMAS, Agrégée d'histoire, Docteur en sciences politiques, Professeur honoraire de l'Éducation nationale, Ch. dans l'Ordre Nat. du Mérite.
- 2014 Jean-Marie de BERMOND DE VAULX, Maître de conférences honoraire, Docteur en droit.
- 2014 Jean PEY, Adjoint de conservation
- 2014 Jean-Luc SIMULA, Agrégé de sciences économiques, Professeur honoraire de Classe préparatoire aux Grandes Écoles.
- 2014 Jean-Pierre ROUANET DE VIGNE LAVIT, Professeur de Médecine, Ch. de la L.H.
- 2015 Pierre-Henri CHALVIDAN, Docteur en Droit, diplômé de Sciences Politiques, licencié en Théologie. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.
- 2015 Dominique FABRE, avocat spécialiste en droit social, en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.
- 2015 Gérard GASCUEL (Frère JEAN). Photographe de presse. Moine-Prêtre orthodoxe.
- 2015 Alain GAUDEMER. ENS Ulm. Pr. émérite Univ. Paris-Sud (Orsay). Ch. dans l'O. N. du Mérite. Ch. dans l'ordre des Palmes Académiques. Docteur Honoris Causa de l'Université de Bucarest (Roumanie).
- 2015 Jean-Marie MERCIER. Docteur en Histoire. Directeur du service Culture/Patrimoine, Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS FRANCE

ABBEVILLE	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville
AGEN	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen
AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix Faculté des Lettres et des Sciences humaines
ALÈS	Académie cévenole, Club cévenol
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers
ANGOULÊME	Société Archéologique et Historique de la Charente
ARLES	Académie d'Arles
ARRAS	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
AUCH	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers
AUTUN	Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum
AUXERRE	Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne
AVESNES	Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes
AVIGNON	Académie de Vaucluse
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes
BEAUCAIRE	Société d'Histoire et d'Archéologie
BELFORT	Société Belfortaine d'Émulation
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté Société d'Émulation du Doubs
BÉZIERS	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers
BORDEAUX	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Société Archéologique

BOURGES	Académie du Berry
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles- Lettres
CAMBRAI	Société d'Émulation de Cambrai
CANNES	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse
CARCASSONNE	Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne Société d'Études scientifiques de l'Aude
CHARTRES	Société Archéologique d'Eure-et-Loir
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
COLMAR	Académie d'Alsace Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie
DAX	Société de Borda
DIGNE	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence
DIJON	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie
DRAGUIGNAN	Société d'Études scientifiques et archéologiques
FOIX	Société préhistorique de l'Ariège
LAON	Fédération des Sociétés d' Histoire et d'Archéologie de l'Aisne
LA ROCHELLE	Société Académique des Belles-Lettres et Arts
LASCOURS	Académie de Lascours
LE HAVRE	Société Havraise d'Études diverses
LE MANS	Société Historique et Archéologique du Maine
LE-PUY-EN-VELAY	Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire
L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC	Lien des chercheurs cévenols
LILLE	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie
LYON	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts Société Historique, Archéologique et Littéraire
MÂCON	Académie de Mâcon (ex-Société des Arts...)
MARSEILLE	Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille
MENDE	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
METZ	Académie Nationale
MONTAUBAN	Académie des Sciences, Belles- Lettres et Arts
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation

MONTBRISON	La Diana
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres Société littéraire de la Poste et de France-Télécom : la Voix domitienne Association des Amis du Musée de la Pharmacie Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale Revue « Causses et Cévennes »
MOULINS	Société d'Émulation du Bourbonnais
NANCY	Académie de Stanislas
NARBONNE	Commission Archéologique et Littéraire
NEVERS	Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts
NICE	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes Institut de Préhistoire et d'Archéologie
NÎMES	Comité de l'Art Chrétien École Antique de Nîmes Société d'Histoire du Protestantisme Groupe d'Études Histoire- Ethnologie (Centre Universitaire Vauban)
ORLÉANS	Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
PARIS	Akademos Académie des Beaux-Arts Société de l'Histoire du Protestantisme français
PERPIGNAN	Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales
POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest
QUIMPER	Société Archéologique du Finistère
RENNES	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine
ROUEN	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
SAINT-GILLES	Société Historique et Archéologique
SAINT-JEAN-DU-GARD	Les Amis de la Vallée Borgne
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne
SAINT-LÔ	Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche
SAINT-MALO	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo

SAINT-QUENTIN	Société Académique
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin
SENS	Société Archéologique
TARASCON-SUR-ARIÈGE	Société préhistorique Ariège-Pyrénées
TOULON	Académie du Var Société des Amis du vieux Toulon
TOULOUSE	Académie des Jeux Floraux
TOURS	Académie des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres de Touraine
TROYES	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube
TULLE	École Félibréenne Limousine « Lemouzi »
VALENCE	Société Archéologique et Statistique de la Drôme
VANNES	Société Polymathique du Morbihan
VERSAILLES	Académie de Versailles. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts des Yvelines et de l'Ile de France
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Académie de Villefranche et du Beaujolais
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve
VITRY-LE-FRANÇOIS	Société des Sciences et Arts

SOCIÉTÉS SAVANTES, ACADEMIES ÉTRANGÈRES

BARCELONE	Universitat Autònoma de Barcelona (departament de Filologia clàssica)
BARI	Universita degli studi di Bari
BORDIGHERA	Institut International d'Études Ligures
BRUXELLES	Académie royale de Belgique
GENÈVE	Société d'Histoire et d'archéologie
NEUCHÂTEL	Société Neuchâteloise de Géographie
VÉRONE	Accademia di Agricoltura, Scienze, e Lettere di Verona